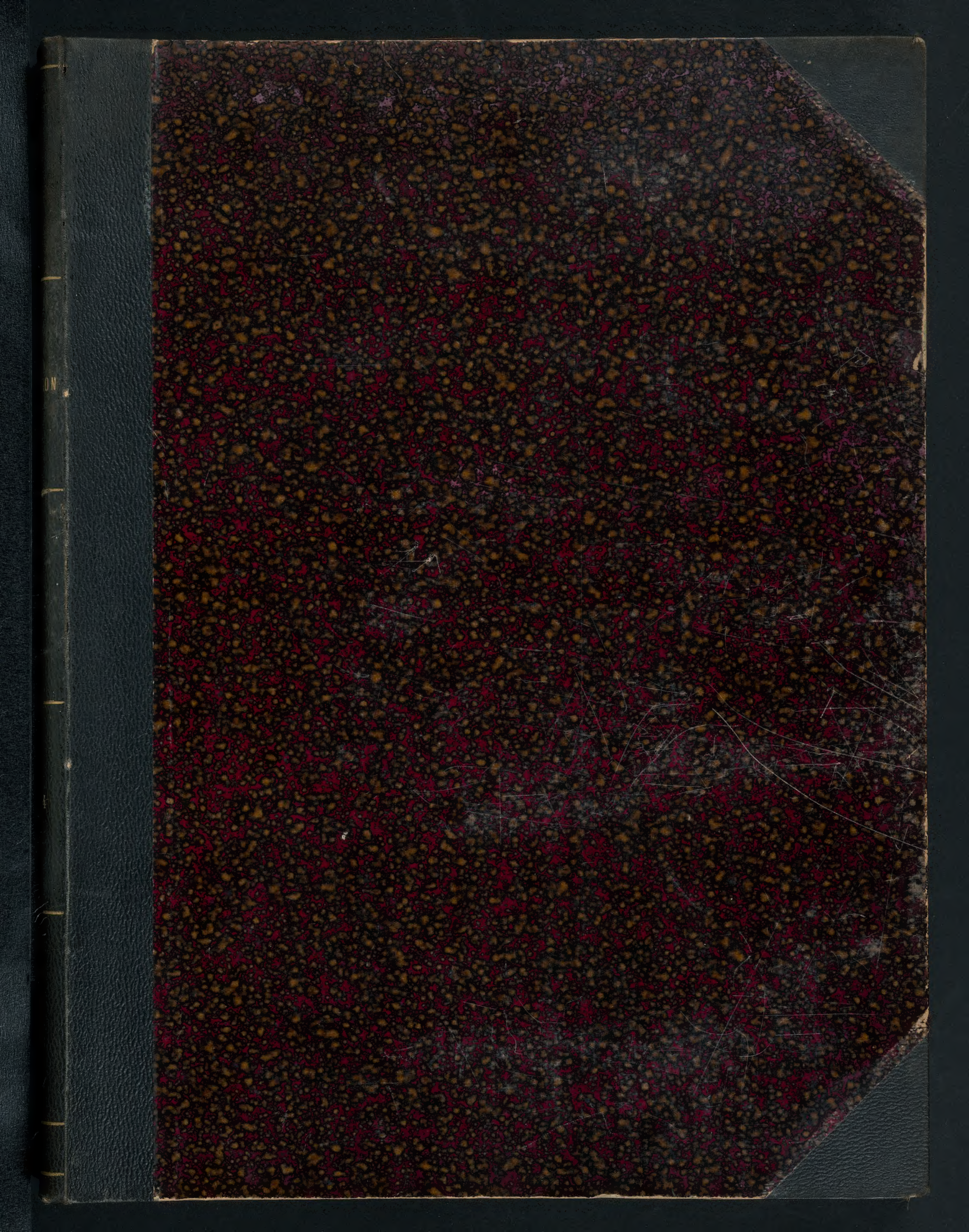
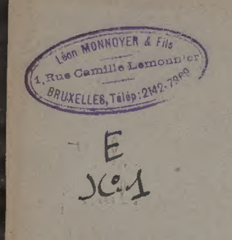



Léon MONNOYER & Fils
1, Rue Camille Lemonnier
BRUXELLES, Télép: 2142-79

L'ÉMULATION

NOUVELLE SÉRIE — 5me ANNÉE — 1904

(29me de la collection)

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

NOUVELLE SÉRIE — 5[me] ANNÉE — 1904

(29[me] de la collection)

ADMINISTRATION
rue Wery, 30, Bruxelles.

DIRECTION
rue du Taciturne, 40, Bruxelles.



ÉDITEURS

FERDINAND ICKX
76, RUE DE NAMUR, 76
LOUVAIN

FERNAND SYMONS
35, RUE SOUVERAINE, 35
BRUXELLES



Administration . . . . Rue Wéry, 30,
Direction (planches). . . . . Rue du Taciturne, 40, BRUXELLES.
Direction (texte) . . . . . . Rue Ten Bosch, 69,

ABONNEMENTS
Belgique . . . . 30 francs
Étranger . . . . 35 »

Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Rapport annuel 1903.

Messieurs,



Nous avons, en cette fin d'année, à vous remémorer brièvement les faits et gestes de la Société centrale d'Architecture de Belgique, au cours de sa trente-unième année d'existence.

Constatons tout d'abord que les effectifs de notre Association se sont sensiblement maintenus aux chiffres élevés que nous vous signalions l'an dernier. Nous sommes actuellement 271 membres dont 25 membres d'honneur, 94 membres effectifs et associés, 121 membres correspondants belges et 31 membres correspondants étrangers.

Nous entretenons des relations suivies avec 25 sociétés correspondantes réparties en tous les centres civilisés du monde ; et nous nous plaisons à adresser à nouveau à celles-ci le juste témoignage de notre gratitude pour le soin empressé qu'elles ont apporté à nous documenter, au sujet des importantes questions que nous avons étudiées, au cours de cette année.

Notre bibliothèque, dont le recensement suivant la notation bibliographique nouvelle, se poursuit méthodiquement, compte aujourd'hui 3000 ouvrages. Nous recevons régulièrement 50 périodiques d'architecture, la plupart en échange avec notre organe l'*Emulation,* qui poursuit vaillamment sa tâche, sans que se justifient le moins du monde les légères appréhensions formulées à la naissance de son frère puiné : notre *Bulletin mensuel,* avec lequel elle n'a cessé de s'entendre à merveille.

On ne peut certes, parler de l'*Emulation,* sans qu'aussitôt ne vienne à l'esprit le souvenir de celui qui en fut longtemps l'âme, le nom de Dumortier, dont la perte inattendue nous a si douloureusement frappés.

Le modeste monument qui, de l'accord de tous, s'élèvera bientôt sur sa tombe, sera un témoignage de plus, de l'estime que nous lui portions et une nouvelle marque de notre solidarité confraternelle.

D'autres pertes marquantes sont également venues endeuiller tristement notre dernière année sociale : avant Dumortier nous avons perdu Van Hammée, membre d'honneur, le si accueillant conservateur du musée des échanges ; puis Samyn, le restaurateur de notre majestueuse Grand'-Place ; puis, car il fut aussi longtemps des nôtres, Licot, le sauveur des merveilleuses ruines de Villers.



Mais de plus heureux faits sont à vous remémorer ; les nominations : dans l'ordre de Léopold de nos confrères Brunfaut, Collès, Naert, Dieltjens, De Noyette, Soubre, Van Rysselberghe, et, dans l'ordre de la Couronne d'Italie, celles de nos confrères Govaerts et Sneyers.

Nous avons également à vous rappeler les nominations de nos confrères : Acker, en qualité de membre correspondant de l'Académie de Belgique, Govaerts, comme membre correspondant de l'Académie Saint Luc à Rome, Brunfaut, comme vice-président de la classe des Arts décoratifs à l'exposition de Liège, ainsi que la nomination de notre confrère Van Gobbelschroy,à la direction de l'école Godefroid, et celle toute récente, de notre confrère Daniel Francken, en qualité d'architecte du Brabant.

Les concours publics n'ont, cette année, eu qu'une importance très relative. Notre société s'est néanmoins, en maintes occasions, efforcée d'en défendre le principe, et a tenté d'arriver à en améliorer l'organisation.

Nous sommes heureux de rappeler qu'à l'un des plus importants de ces concours, celui de Liège, deux des nôtres : MM. De Braey, d'Anvers, et Dumont, de Bruxelles, ont obtenu le plus beau succès.

Notre confrère Sneyers a vu aussi adopter son projet de monument pour les eaux du bocq et notre confrère Symons s'est vu octroyer un diplôme d'honneur à l'exposition d'hygiène de Biarritz.

Les excursions de cette année ont fait l'objet d'attrayants rapports, notamment de la part de MM. Pelseneer, pour la Hollande, Govaerts, pour l'Hôtel de ville de Saint-Gilles, Diaz, pour l'Institut de sociologie. Notre vice-président M. Caluwaers, nous a également fait une conférence des plus intéressantes au sujet des constructions incombustibles érigées suivant le système de notre confrère Diaz.

Vous avez délégué au congrès international d'hygiène, qui a tenu ses assises à Bruxelles, en septembre dernier, votre Président et votre Secrétaire. Rapport sur ce Congrès vous sera fait incessamment.

Vous avez délégué à Madrid pour le prochain Congrès d'Architecture votre Président et votre Vice-Président, et vous avez mis à l'étude les questions qui seront portées à l'ordre du jour de celui-ci.

Indépendamment de l'étude de la question de cahier des charges que vous avez poursuivie, vous avez, au cours de cette année, mené à bien l'étude d'une question de la plus haute importance : celle des « Mesures à prendre pour assurer la solidité des constructions, en vue de sauvegarder la sécurité des ouvriers et du public ».

Le brillant rapport de notre confrère Picquet, mis à l'ordre

du jour de cette réunion plénière sera, nous n'en doutons pas, grâce aux efforts de tous, suivi de mesures d'application, qui viendront heureusement enrayer la triste série de catastrophes et d'hécatombes que nous avons eues à enregistrer en ces derniers temps.

Ce rapport, qui tend à obtenir, et un renforcement d'études, et une consécration de celle-ci, est, du reste, et ce fort heureusement, dans ses visées, conforme aux tendances générales.

N'avons-nous pas vu tout récemment, en octobre de cette année, créer en Belgique des études artistiques nouvelles, consacrées par des diplômes universitaires officiels ou privés : de candidat de licencié et même, de Docteur en Art et Archéologie.

Docteur en Art ! Beau titre s'il en fut ; trop beau même pour les réels artistes qui certes seraient confus de le porter ; mais qui verront avec bonheur, le niveau d'appréciation de leurs œuvres par la masse intellectuelle, assis sur une base un peu plus stable, grâce aux sérieuses et attrayantes études, mises fort à propos à la portée de tous, par des propagandistes convaincus et de beau mérite. Et loué soit Saint Luc, qui, du haut du ciel sa demeure dernière, consent, non pas à ce que ses principes soient violés, car il est entendu qu'ils sont inviolables, mais parce que, condescendant pour ses disciples, il consent à leur en laisser varier les sacro-saintes mais éphémères formules.

La politique que l'on veut maintenir en cette question s'y fourvoye, plus que partout ailleurs.

La cause est entendue : l'Art est, a toujours été et sera toujours, quoi que l'on fasse, de son temps.

C'est dans l'œuvre d'Art que doit se manifester le plus directement la vie et non le culte ou le fétichisme du passé.

On ne ressuscite pas des momies quelque bien posées qu'en soient les bandelettes ; ce serait crime de rendre des bras à la Vénus de Milo, une tête à la victoire de Samothrace, crime aussi que « *d'achever* » nos imposantes tours médiévales si belles et si expressives en leur inachèvement, et vaine folie que de tenter de les recommencer.

Etant donné leurs tendances heureuses, félicitons-nous de ces tentatives d'éducation artistique de la masse ; car, c'est avec raison que l'on s'est souvenu de ce que (comme l'écrivit un jour Georges Dwelshauvers) :

« C'est une erreur de croire que la sensibilité pour les arts » laissée à elle-même puisse vivre et se développer si elle ne » reçoit aucun élément ni du milieu ni de l'éducation ».

Prêchons, comme le font maintenant dans nos écoles, même primaires, les plus modestes instituteurs ; car, à Bruxelles, les gamins se promènent utilement dans les monuments et dans les musées ; prêchons donc dis-je la connaissance, le respect, la vénération des richesses artistiques léguées par nos devanciers ; mais n'oublions jamais qu'il n'est en art architectural d'autre dogme que celui de répondre aux aspirations de son temps en réalisant des œuvres conformes à celles-ci, tout en mettant en œuvre toutes les ressources de Science et d'Art dont nous disposons, richesses bien autres que celles dont disposaient nos prédécesseurs des siècles passés.

Est-ce à dire qu'il faille, avant tout, faire *tout*, excepté ce qui s'est déjà fait ?

Bien présomptueux serait celui qui affirmerait créer, tirer de son propre fond, faire de rien, surtout en architecture. Evoluer oui, créer ? on pourrait presque dire jamais.

Faire beau, vrai, utile, suivant son sentiment propre, sans courir après la tradition si glorieuse fut-elle ; celle-ci s'imposera, du reste, d'elle-même aux innovateurs comme aux autres, souvent même sans qu'ils s'en aperçoivent.

Faire beau, disons-nous, mais surtout, faire simple.

Et, à ce propos, permettez-moi de vous rappeler ici ce que disait récemment au sujet de modes féminines, Paul Adam :

« Rien sur la femme ne vaut les lignes étroitement épou» sées par l'étoffe que prolonge une traîne ample, souple et » onduleuse. La sirène semble avancer avec le flot de son » sillage. Elle doit en émerger ferme, et comme nue, sous » une simple couronne de fleurs, ou sous une coiffure de » plumes écourtées, lissées, collées aux tempes. Tout le » reste est indigne du bonheur que Dieu nous fit en créant » cet ostensoir de nos rêves. Si la mode se doit de varier, » inventons des étoffes nouvelles et sobrement magnifiques. » Les ocelures du paon, le teint des fleurs, les moirures de » la rivière, le reflet des métaux obscurs, l'iris des perles, » les nuances infinies de la mer et du ciel orageux nous » permettent de réunir sur les corps tous les symboles de » l'Univers.



» Mais, de grâce, artistes de la couture, n'enmaillottez » pas dans le chiffon les membres, la nuque, le buste, la » taille ni la croupe. Veuillez ne point corrompre la pureté » de la ligne par des tortillons et des loques mousseuses ».

Des tortillons et des loques mousseuses délivrons-nous architectes, mes frères, et rappelons-nous ce quasi alexandrin commis un jour par l'un de nous, je crois, en excursion :

« Qu'un beau trumeau bien nu est agréable à voir ».

Et, en fait de symboles, ne peut-on dire aussi qu'un peu moins de fantastique, pour ne pas dire fantasque, un peu moins de réminiscences d'embryons, d'êtres ou plantes d'ordre inférieur, poulpes, reptiles, limaces, sauterelles, hippocampes, lézards, serpents, algues, araignées, champignons et chauves-souris, diminuerait le cauchemar auquel tendent certaines œuvres de haut mérite pourtant.

Et la gaîté, la joie de vivre, qu'en fait-on donc parfois dans ces intérieurs savants, dans ces antichambres de cloîtres, de cathédrales ou de catacombes ? servant pourtant d'habitation non à des misanthropes, mais à de braves gens doués de l'instinct de la race, dotée non seulement de la volupté de voir mais aussi débordant de vie que possible. On voit pourtant quantité d'intérieurs nouveaux plutôt drôles que gais, plutôt mélancoliques et d'allures maladives. Cette allure architecturale nous parait détonner surtout à côté de la caractéristique actuelle des œuvres de nos sculpteurs et de nos peintres plus vivantes et plus saines.

Ces simples remarques, ces timides vœux, je dirais presque ces espoirs de résultats plus complets, n'ont rien de décourageant et n'enlèvent rien au mérite marqué de l'évolution lente mais sûre qui se dessine dans notre Art architectural.

Et les tendances actuelles : « de donner aux jeunes âmes » des yeux pour la beauté » comme le dit fort heureusement Fierens-Gevaert dans ses nouveaux essais sur l'Art contemporain ; les préoccupations de développer le sens artistique ou plutôt esthétique de toutes les classes de la Société ; les encouragements rencontrés pour l'étude et la solution des questions du genre de celles qui sont à l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui, notamment de celle qui a trait aux mesures à prendre pour assurer la solidité des constructions, sont de nature à nous donner des idées optimistes.

Et à vous faire croire que, grâce à la marche de ces idées, grâce aux progrès réalisés, grâce aux multiples éléments constructifs nouveaux, dont nous disposons, grâce aux nombreuses connaissances artistiques et scientifiques dont nous sommes armés, grâce aussi aux multiples et presqu'innombrables faces sous lesquelles se posent en ces temps de liberté, et de recherche de rénovation sociale, les programmes des conceptions architecturales, nous croyons, dis-je, qu'on peut appliquer particulièrement à l'architecture ce qu'on s'est plu en ces derniers temps à rappeler pour ce qui touche à la marche de l'humanité entière : « l'âge d'or doit se trouver dans l'avenir et non dans le passé ».

Le Secrétaire,
GASTON ANCIAUX.

Les embellissements de Bruxelles
et le Duc d'Ursel.



UNE personnalité belge des plus marquante le Duc d'Ursel, président du Sénat, vient de disparaître.

Le Duc d'Ursel qui, comme on sait, possédait à Bruxelles un superbe Hôtel et à Hingene un intéressant château que visita récemment encore la Société Centrale d'Architecture, s'intéressait vivement aux embellissements de notre capitale.

Le Duc d'Ursel suggéra notamment pour l'aménagement de la place du Palais, l'idée que figure la première des vignettes ci-contre.

D'après ce projet le parc n'aurait pas été diminué, mais au contraire augmenté, prolongé jusque contre le palais royal.

Une double grille aurait permis d'isoler à volonté le palais ; mais en temps normal l'entièreté du parc et du square en fermant le prolongement seraient restés accessibles au public.

Quant au charroi il se serait fait par l'allée asphaltée qui traverse le parc dans le prolongement de la rue Montagne du Parc et de la rue Latérale. En cela résidait le point



faible de ce projet auquel on a avec raison préféré, malgré ses faiblesses et notamment le maintien partiel de bas fonds étriqués, le projet en cours d'exécution que figure notre seconde vignette.

Ce projet, de notre confrère Maquet, est surtout propre à donner toute l'ampleur désirable aux abords du palais royal et à mettre en valeur ce dernier qui va être considérablement agrandi. Cette transformation architecturale proprement dite est, et il faut le regretter, confiée à un architecte étranger. Il est, comme on sait et comme le rappelle entre autres le journal la *Chronique*, entendu en certains sphères élevées et qui malheureusement en ce cas donnent le ton, que nous n'avons plus d'architectes en Belgique.

Cette opinion est d'autant plus bizarre qu'elle se manifeste à une époque décisive de notre histoire architecturale où l'on voit nos chefs de file hautement prônés à l'étranger et même suivis si pas pillés sans vergogne.

D'autant plus bizarre aussi que ce qu'ont jusqu'à ce jour produit ici les deux ou trois architectes étrangers appelés à la rescousse est loin d'être leçon utile pour nous, au contraire. Il n'y a là ni rien de bien neuf ni rien de bien beau. Et si l'idée maîtresse qui commande avec la belle largeur de conception que l'on sait avait en ces cas été mise en mains d'un de nos évolutionnistes classiques méritants ou d'un de nos modernistes personnels de valeur, et il ne nous en manque pas, il en eut certes tiré meilleur parti et fait œuvre plus méritoire à tous points de vue.

FIGURE I

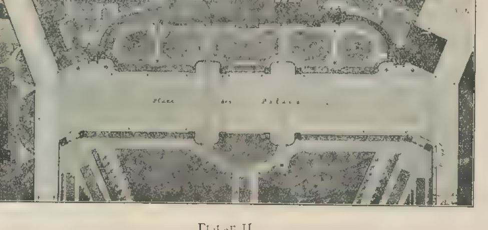


FIGURE II

Les transformations de toute la partie de ville comprise entre le palais des Académies, le Parc, les Musées de Peinture, le Passage et l'Université valent bien comme importance celles qui amenèrent l'exécution du projet Guimard.

Entre ce respectable quartier Louis XVI que l'on semble vouloir surtout étendre et notre vénérable et prestigieuse Grand'Place, n'aurait-on pu créer des palais et un quartier vraiment Léopold II ? Le geste eut été beau, utile, méritoire et glorieux.

N'en est-il temps encore ? Ou faut-il à la porte de la palissade qui clôture les bas fonds du Parc laisser toute espérance ?



Congrès National d'Architecture.

—

La Société Centrale d'Architecture vient d'adresser l'appel suivant à tous les architectes belges :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La Société Centrale d'Architecture vient de prendre l'initiative de réunir en Congrès national tous les architectes belges.

Au moment où la défense de nos intérêts est plus à l'ordre du jour que jamais, il nous a paru nécessaire de réunir en une assemblée plénière tous nos confrères belges afin que tous puissent y venir défendre leurs vues et s'unir afin d'en poursuivre la réalisation.

Nous avons donc l'honneur, Monsieur et cher Confrère, de vous inviter à participer aux travaux de ce Congrès et de nous renvoyer signé le bulletin d'adhésion ci-joint.

Vous trouverez ci-après un court exposé de ce que sera ce Congrès, du but qu'il poursuit et de la façon dont nous comprenons son organisation.

L'ordre du jour est provisoirement fixé comme suit :

1° Création d'un diplôme officiel d'architecte.
2° Établissement d'un tarif des honoraires.

Dans l'espoir que vous voudrez bien coopérer à nos travaux, nous vous présentons, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le Président,
FRANZ DEVESTEL
11, rue de la Grosse Tour

Le Secrétaire,
JOS. JAMIN
1, rue des Drapiers

PROGRAMME.

Un Congrès national d'architecture, réservé aux architectes belges, est fondé par la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

—

PÉRIODICITÉ.



1) Le premier Congrès se réunira à Bruxelles en 1904, le second à Liége en 1905, les congrès suivants se réuniront selon les résolutions que prendront les deux premiers.

D'une façon générale les séances du Congrès auront lieu alternativement à Bruxelles et dans une ville de province.

—

ORGANISATION.



2) La Société Centrale d'Architecture de Belgique organise le Congrès et dans l'intervalle de deux réunions prend toutes les dispositions nécessaires.

Le Bureau du Congrès est formé de la Commission administrative de la Société Centrale, qui pourra s'adjoindre les présidents de ses sections et de ses sociétés correspondantes.

Il pourra nommer un ou plusieurs secrétaires-adjoints temporaires.

—

RÈGLEMENT.

3) Le Congrès sera régi par le règlement d'ordre intérieur de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, complété s'il y a lieu.

—

BUT.

4) Le Congrès a pour but de réunir tous les architectes belges, d'examiner, de discuter et de rechercher les divers moyens de résoudre les questions intéressant la généralité des architectes belges.

Il pourra également s'intéresser aux questions d'ordre international lesquelles devront recevoir leur solution dans les congrès internationaux.

—

PARTICIPATION.

5) Tout architecte belge ou étranger, établi en Belgique depuis plus d'un an et patenté, peut participer individuellement aux travaux du Congrès.

La cotisation annuelle qu'il s'engage à payer est de 5 francs.

Tous les membres effectifs et correspondants belges de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, font de droit partie du Congrès sans cotisation.

—

RÉUNIONS.

6) Le Congrès se réunit de droit le 1er dimanche de juin suivant convocation spéciale lancée le 20 mai au plus tard.

SÉANCES.

7) Il tiendra deux séances ; le matin à 10 1/2 heures et l'après-midi à 2 1/2 heures.

La durée de chaque séance est limitée à 3 heures maximum.

ORDRE DU JOUR.

8) L'ordre du jour du premier Congrès sera arrêté par la Société Centrale d'Architecture de Belgique, dès le 1er mai 1904.

L'ordre du jour des Congrès suivants sera toujours arrêté par la dite Société dès le 1er mai de l'année même de la réunion en tenant compte des vœux exprimés au Congrès de l'année précédente et des propositions qu'elle aura reçues entretemps des membres ayant participé au dit Congrès.

—

9) Le Congrès examine, tout d'abord, les questions portées à l'ordre du jour.

Lorsque celui-ci sera complètement épuisé, l'assemblée pourra entendre des questions ou des propositions accessoires présentées par les participants.

—

RÉSOLUTIONS.

10) Le Congrès émet des vœux et charge, soit la Société Centrale d'Architecture de Belgique, soit une Commission spéciale nommée au sein de cette Société, de les réaliser, de les compléter, ou de les exécuter.

—

RAPPORTS.

11) Le Bureau du Congrès désignera les rapporteurs officiels pour les différentes questions soumises aux délibérations de l'assemblée.

Autant que possible, les rapports seront reproduits à un certain nombre d'exemplaires et distribués avec la convocation afin de pouvoir être étudiés par les intéressés avant la réunion.

12) Tout architecte participant au Congrès pourra présenter un rapport avec conclusions, ou des conclusions seules, sur lesquelles l'assemblée sera appelée à donner son avis.

13) Les conclusions devront toujours être présentées sous forme de vœux et transmises tout d'abord au président du bureau autant que possible avant la réunion du Congrès. Le président les soumettra au vote de l'assemblée au moment opportun.

—

VOTES.

14) Les votes seront émis à main levée sauf le cas où 10 participants réclameront par écrit un vote secret.

La convocation servira de carte d'identité.

Un appel nominal précèdera chaque séance et chaque vote secret si cela est reconnu nécessaire.

—

PROCÈS-VERBAL.

15) Il sera tenu un procès-verbal spécial des séances du Congrès.

Chaque participant aura droit à une brochure qui résumera les débats.

—

EXCLUSION.

16) Le but du Congrès étant bien déterminé et les réunions étant composées exclusivement d'architectes, le Congrès s'interdit tout débat où des questions étrangères à l'architecture seraient soulevées, telles sont les questions politiques.

—

INSCRIPTION.

17) Les listes d'adhérents au Congrès seront ouvertes dès le 1er mars, chaque année, pour être clôturées le 15 mai.

Les adhérents recevront toutes les communications, programmes, convocations, etc., qui paraîtront pendant toute la durée de préparation du Congrès.

—

DATES.

18) Afin d'obtenir une marche régulière dans les travaux de préparation et de clôture du Congrès, il y aura lieu de se conformer strictement aux dates suivantes, chaque année :

1er mars. Ouverture de la liste des adhérents. Appel à tous les adhérents des Congrès antérieurs.

15 avril. Fixation de l'ordre du jour. Désignation des rapporteurs. Communication aux adhérents inscrits.

20 mai. Convocation définitive. Distribution des rapports. Détails de la réunion.



1er dimanche de juin. Séances du Congrès.

1er octobre au plus tard. Distribution de la brochure contenant le procès-verbal.

La teneur de celui-ci sera définitivement arrêtée par la Société Centrale d'Architecture de Belgique afin d'éviter tout retard.

—

MESURES COMPLÉMENTAIRES.

19) La Commission administrative de la Société Centrale d'Architecture de Belgique tranchera toutes les questions d'organisation non prévues et prendra toutes les mesures qu'elle croira nécessaires pour la bonne marche des travaux, l'organisation et la réussite du Congrès.

Des excursions auxquelles les congressistes seraient invités à participer, pourront être organisées en même temps que le Congrès.

—

ADHÉSIONS.

Les adhésions qui s'annoncent nombreuses, sont reçues par M. le Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, Palais de la Bourse, à Bruxelles.



Exposition Beyaert.

—

Le Comité des anciens élèves de feu l'architecte Beyaert composé de MM. Jules Brunfaut, J. Caluwaers, A. D. C. Capronnier, E. Collès, Fr. De Vestel, G. Ghysels, E. Hellemans, E. Janlet et J. Rau organise une exposition des œuvres du maître et ce dans les locaux des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Parc du Cinquantenaire à Bruxelles), à la demande et sous les auspices de M. Van Overloop, conservateur en chef. L'inauguration, qui sera présidée par M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, est fixée au samedi 23 avril prochain, à 10 1/2 h. du matin. L'Exposition s'annonce comme devant présenter le plus grand intérêt, elle inaugurera la série d'expositions préludant à l'installation du Musée d'Architecture.



Informations

Société Centrale d'Architecture de Belgique.

—

Ensuite des dernières élections le Comité de la Société Centrale d'Architecture est composé comme suit :

Président, M. Franz De Vestel ; *Vice-Président,* M. Joseph Caluwaers ; *Secrétaire,* M. Jos. Jamin ; *Secrétaire-adjoint,* M. Emile Anciaux ; *Trésorier,* M. Joseph Peeters ; *Bibliothécaire,* M. Josse Van Krickinge ; *Membres,* MM. Edouard Pelseneer et Eug. Dedecker.

—

Le Comité de défense juridique a la composition suivante :

BUREAU ADMINISTRATIF :

Président, M. Jules Picquet ; *Vice-Président,* M. Edmond De Vigne ; *Secrétaire,* M. Edouard Pelseneer ; *Secrétaire-adjoint,* M. Maurice Van Ysendyck ; *Trésorier,* M. Joseph Peeters.

MEMBRES DU COMITÉ :

Membres résidants : M. Franz De Vestel ; M. Joseph Caluwaers ; M. Jules Brunfaut ; M. Gustave Maukels ; M. Antoine Eul.

Membres suppléants : de la section de Mons, M. Maurice Van Ysendyck ; de la section de Gand, M. Edouard Pelseneer ; de la section de Bruges, M. Guillaume Segers ; de la section de Liége, M. Oscar Simon ; de la section de Charleroi, M. Gustave Diaz.

Membres non-résidants des sections de province : M. Louis Bécasseau, délégué de la section de Liége ; M. Joseph Hubert, de la section de Mons ; M. Modeste De Noyette, de la section de Gand ; M. Elie Pierard, de la section de Charleroi ; M. Etienne Timery, de la section de Bruges.

Conseil judiciaire : avocat près la Cour de cassation, M. Edmond Picard ; avocats près la Cour d'appel : MM. Hubert Brunard, Paul Janssens et Henri Botson.

LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-EDITEUR.



NÉCROLOGIE.

Charles DE WULF,

ARCHITECTE

L'Art Architectural belge vient de faire une perte des plus sensibles. L'un de nos jeunes architectes des mieux doués, Charles De Wulf, directeur des travaux de la ville de Bruges et professeur à l'Académie de cette ville, est mort le 8 janvier dernier.

Charles De Wulf était né à Bruges, en 1865, il vint à Bruxelles compléter ses études architecturales et remporta en 1887 le grand prix de Rome.

Ses envois furent très remarqués, aussi se vit-il, dès sa rentrée, confier par l'Administration de sa ville natale, la direction de nombreux travaux de restauration où il sut faire montre de beau talent, de même qu'en la construction de quantité de maisons particulières.



CHARLES DE WULF

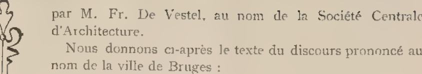
ARCHITECTE

Son projet de restauration de la porte des Baudets, médaillé au salon de Bruxelles, donna lieu à de vives polémiques où il défendit judicieusement ses opinions artistiques et fit preuve de belle érudition. Ses autres œuvres : l'élégant bâtiment du pilotage à Ostende, les plans de l'église de Zee-Brugge, du nouvel Hôtel des postes à Ostende notamment, nous montrent une sureté de main et une distinction de lignes, un raffinement artistique qui nous font plus vivement encore ressentir et déplorer pour l'Art Architectural sa perte vraiment trop prématurée.

Bruges a su faire à De Wulf les funérailles que méritait l'un de ses enfants des plus dévoués à la conservation de ses trésors artistiques. Une grande affluence d'amis, de connaissances, de confrères, d'autorités assistaient à la triste cérémonie.

Des discours furent prononcés par M. Schramme, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au nom de la ville de Bruges, par M. le docteur De Meyer au nom de la Commission du Musée d'Archéologie, par M. Raoux, au nom du corps professoral de l'Académie des Beaux-Arts, par M. le colonel Dhondt, au nom du Cercle artistique,





par M. Fr. De Vestel, au nom de la Société Centrale d'Architecture.

Nous donnons ci-après le texte du discours prononcé au nom de la ville de Bruges :

Messieurs,

Le 27 juillet 1887 — il n'y a guère que seize ans, — la population brugeoise toute entière recevait triomphalement à l'hôtel de ville le jeune Charles De Wulf, alors dans sa vingt-deuxième année, et que le jury des concours de Rome venait de proclamer à l'unanimité premier grand prix d'architecture.

J'étais alors, — nous différions de quelques années à peine — au nombre de ses amis qui, sachant de près combien l'art avait conquis cette âme volontaire et ardente, auguraient pour lui une brillante et glorieuse carrière.

Il n'y a guère que seize ans — et nous formons aujourd'hui un autre cortège, pour conduire à sa dernière demeure celui que la mort enlève à la fleur de l'âge. Mais ces brèves années, Charles De Wulf a su les remplir si bien, que cette même ville de Bruges, qui l'acclamait alors comme une espérance, le pleure aujourd'hui comme un de ceux qui légitiment la fierté, la reconnaissance et le deuil de sa ville natale.

Dès le 18 juin 1892, en effet, l'administration communale confia à Charles De Wulf la direction du service des travaux. Il était à peine revenu de ce pèlerinage entrepris aux côtés de celle qui devait lui vouer non seulement l'affection la plus dévouée, mais aussi la plus constante et la plus intelligente des collaborations, — et déjà les travaux qu'il avait exécutés avaient révélé chez lui autant d'habileté pratique que de science théorique. — Charles De Wulf, en se voyant confier la direction des travaux de la ville et la chaire de professeur à l'Académie des Beaux-Arts, n'éprouva que la joie de pouvoir se dépenser sans réserve pour cette rénovation artistique qu'il avait rêvée pour sa ville natale.

L'œuvre délaissée par lui est là pour témoigner à quel point, pendant le court espace qui lui a été mesuré, Charles De Wulf a pu réaliser ce rêve. A chaque pas, en parcourant nos rues, nous rencontrons de ces joyaux de pierres que l'œil surpris du Brugeois et de l'étranger a vu surgir, coup sur coup, révélant, à côté de la profonde science archéologique et de la scrupuleuse fidélité historique, une impeccable sûreté de lignes, une observance judicieuse des proportions, une heureuse assimilation aux exigences modernes, une pureté de style qui n'avait cependant rien de l'imitation, et, par dessus tout, une élégance, un élan qui faisaient presque oublier que la lourdeur est ce que le constructeur a de plus difficile à éviter.

Maisons privées comme bâtiments communaux, restaurations comme constructions nouvelles, édifices civils comme monuments religieux, chaque travail de Charles De Wulf portait une note personnelle, toujours variée cependant qui dénotait la fécondité inépuisable et la richesse de ce talent s'affirmant à tel point que les plus hautes administrations et même la confiance royale avaient ouvert à Charles De Wulf la perspective si longtemps et si légitimement ambitionnée de pouvoir enfin édifier des œuvres, auxquelles s'attache à jamais le nom de l'artiste.

Cet espoir, la mort implacable vient le briser, — mais si ce que Charles De Wulf a réalisé garde la mélancolie des monuments inachevés, ce faisceau d'œuvres n'en perpétuera que davantage et la renommée de ses talents, et les regrets que cause sa mort prématurée.

Ce n'était d'ailleurs pas à l'architecture seule que Charles De Wulf se consacrait — et peut-être le secret de cette pureté de goût se trouve-t-il dans ce fait qu'il ne limitait ni ses études ni ses travaux à ce qui concernait exclusivement ce domaine. Tout ce qui touchait à l'art, peinture, sculpture, belles-lettres, toutes les productions de l'esprit ou les manifestations du goût occupaient ce cerveau sans cesse en éveil. Une ardeur d'apôtre consumait cette âme à l'enveloppe d'apparence si frêle, et partout où il pouvait exercer quelque influence, il tâchait d'inculquer ces deux idées : le devoir des administrations de développer par leur exemple le goût public et l'obligation pour tout particulier de contribuer, dans la mesure de ses moyens, au culte de l'art qui fait la gloire d'une cité et la richesse d'une nation.

Et l'homme, chez lui, participait aux sentiments généreux de l'artiste : directeur des travaux de la ville ou architecte privé, son hostilité à toutes les compromissions si faciles dans sa profession, n'avait d'égales que sa bienveillance accueillante pour toutes les bonnes volontés et sa fermeté

paternelle pour ses subordonnés. Professeur à l'académie, il savait faire partager à ses élèves la haute idée qu'il avait de la mission que lui donnait son art, soumis à la double loi du travail et de la probité.

Chevalier de l'ordre de Léopold à 35 ans, officier d'académie de France, ne considérant les honneurs et les succès que comme des stimulants, il était un collaborateur sur lequel pouvait se reposer en toute confiance une administration chargée de la gestion d'une ville où tout évoque des idées d'art. Aussi sa perte nous cause-t-elle l'affliction que suscite l'irréparable. Le monde artistique tout entier qui tenait Charles De Wulf en haute estime, ressentira le vide que laisse son départ. Et peut-être, si quelque chose d'humain peut adoucir pareilles épreuves, ces regrets unanimes allégeront-ils la douleur de cette veuve désolée et de ce jeune orphelin, auxquels il ne reste plus, après une vie si étroitement unie, que le souvenir de celui qui était leur légitime orgueil, l'exemple d'une vie de fécond labeur, et le culte d'un nom qui survivra.

Pour lui, qui partageait nos consolantes espérances, il a dit adieu à ce qui l'attachait à la terre et à cet idéal d'art qu'il poursuivait ici-bas, avec, dans ses yeux d'artiste, la joie réconfortante que donne la certitude de contempler, dans l'harmonie éternelle, la Beauté infinie.

Repose en paix, Charles De Wulf. Ta ville que tu aimais tant, gardera avec reconnaissance ton souvenir.

—

Les coins du poêle étaient tenus par MM. le Comte Visart, bourgmestre de Bruges, Schramme, échevin, Baron Ruzette, membre de la Chambre des Représentants, Raoux et Dhondt, ainsi que par le Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Un peloton du 3e régiment de lanciers rendait les honneurs militaires au défunt, qui était chevalier de l'ordre de Léopold et officier d'Académie.

Le jeune fils de De Wulf conduisait le deuil.

Un imposant cortège de sociétés, bannières en tête, de notabilités artistiques, civiles, militaires, des délégations de sociétés étrangères, a mené à sa dernière demeure ce confrère estimé, ce camarade aimé, que la mort impitoyable vint hélas, en pleine éclosion de son beau talent, enlever à l'affection des siens, à l'affection de tous ceux qui l'ayant connu, purent apprécier en lui les hautes qualités d'esprit et de cœur qui lui réserveront dans la mémoire de tous la place d'élite qu'il méritait si bien.



REPONSES

faites par la Société Centrale d'Architecture de Belgique au questionnaire à elle adressé par la société « American Institute of Architects » (États-Unis).

—

De quelle façon votre Gouvernement fait-il choix d'un architecte pour édifier sous son contrôle les édifices ou bâtiments du Gouvernement. Par concours ?

Quelques travaux ont été mis au concours, mais l'exécution de l'œuvre a été rarement confiée à l'auteur du projet classé premier.

Par choix direct ou le travail est-il fait par les services ou bureaux du Gouvernement ?

La plupart des bâtiments se font par le service des bureaux du Gouvernement. A Bruxelles et dans quelques grands centres, des travaux sont confiés quelquefois à des architectes privés. Les plans de ces constructions sont souvent élaborés par les services de l'Etat et le rôle de l'architecte privé se réduit à composer les façades et à décorer quelques intérieurs, c'est ainsi que l'on procède souvent au Ministère des Chemins de fer et toujours au Ministère de la Guerre.

Si c'est par concours, les concurrents sont-ils choisis et jugés (concours restreints) ou le concours est il accessible à tous sans aucune rétribution ?

Si l'on procède par concours, celui-ci est public et les étrangers sont souvent admis à y prendre part. Des primes sont accordées aux projets classés, le nombre des primes et leur valeur dépendent de l'importance du travail demandé. Les primes sont en général assez minimes et ne représentent pas une rétribution en rapport avec le travail fourni.



Les concours restreints entre architectes n'ont pas lieu. On a parfois recours au concours à deux épreuves ; on procède alors par élimination et ce sont les auteurs des cinq ou six projets classés qui concourent à nouveau. Dans ce cas chaque concurrent, à la seconde épreuve, reçoit une indemnité.

Si c'est par choix direct, quelles sont les règles qui fixent ce choix ?

Il n'y a aucune règle qui fixe ce choix, la raison invoquée est toujours la valeur de l'art st., mais les motifs réels sont les influences politiques ou les influences des relations.

Si c'est par les services ou bureaux du Gouvernement, comment les architectes en sont-ils choisis et comment sont-ils rétribués ?

Si le bâtiment est édifié par les services du Gouvernement, l'architecte est un agent du service et rétribué d'après le grade qu'il occupe. Les agents sont recrutés à la suite d'examens ou de concours. Généralement ces agents ne sont pas recrutés comme architectes, mais comme agents auxiliaires attachés aux bureaux des dessinateurs. Ces bureaux dépendent en général d'un service d'ingénieurs.

Quand l'architecte est choisi, quelles sont ses obligations ?

Quelquefois sa charge consiste à faire toutes les études, à dresser les métrés et les devis et à diriger les travaux, parfois elle se borne aux études des façades et de quelques locaux intérieurs seulement.

Les obligations de l'architecte se bornent-elles simplement à la confection des plans et alors est-ce un bureau ou office technique du Gouvernement qui a la haute direction de la construction de l'édifice ?

Si l'architecte choisi a dans ses attributions l'étude des plans et des façades, il dresse généralement les métrés et les devis et est chargé de la direction des travaux, sous le contrôle d'un agent du Gouvernement.

S'il n'a dans ses attributions que l'étude des façades, il ne s'occupe généralement pas de la direction des travaux et n'établit pas les métrés et les devis de ce travail.

L'architecte a-t-il le plein contrôle de l'ouvrage jusqu'à l'achèvement de la construction ?

Généralement il a ce contrôle au point de vue artistique ; pour le contrôle des matériaux il lui est adjoint un agent du Gouvernement.

Comment l'architecte est-il payé pour ses services ? Est-ce au moyen d'une commission sur le coût total de la construction, par une commission sur une partie du coût total ou au moyen d'un traitement annuel, ou encore par une combinaison de commission et de traitement ?

Lorsque l'architecte a dans ses attributions tout ce qui a rapport à sa profession, il est payé à raison de 5 % du coût total de la construction. L'étude des projets, confection des devis d'exécution, des dessins d'ensemble et de détails, sans direction des travaux, se paye 3 1/2 %. Si l'architecte ne fait que les façades et quelques décorations intérieures, il traite à forfait ; le chiffre de sa rétribution dépend des conventions. Si le travail est très important et de longue durée, il arrive que le Gouvernement alloue un traitement annuel et prend à sa charge tous les frais de bureau et de dessinateurs.

Si l'architecte reçoit un traitement, ses assistants et dessinateurs ainsi que les frais des bureaux sont-ils payés par le Gouvernement ? Dans ce dernier cas, connait-on la proportion ou le pourcentage de ces frais par rapport au coût de la construction ?

L'architecte paye ses employés et a à sa charge tous les frais de bureau lorsqu'il traite à forfait ou a un taux de x %.

S'il touche un traitement annuel, c'est le Gouvernement qui supporte tous les frais de bureau et des agents nécessaires pendant la durée des travaux. Nous ne savons pas vous renseigner le pourcentage des frais de dessinateurs et de surveillants payés par le Gouvernement.

Si le Gouvernement adjoint quelqu'un à l'architecte pour surveiller les travaux, cet adjoint doit-il être considéré comme son supérieur ou comme son sous-ordre et ce surveillant est-il payé par l'architecte ou par le Gouvernement, son traitement est-il déduit du montant des honoraires qui sont dûs à l'architecte ?

Si le Gouvernement adjoint un architecte de l'administration à l'architecte privé chargé du travail, les deux architectes sont considérés comme ayant des attributions égales mais généralement définies — l'architecte privé aura dans ses attributions les études de la partie artistique et l'architecte du Gouvernement la partie administrative et la surveillance des travaux.

Si la surveillance est faite par un employé ou un conducteur, celui-ci est considéré comme sous-ordre.

Le chef de service du Gouvernement est toujours le supérieur de l'architecte privé, ces fonctions sont généralement remplies par un ingénieur.

Tous les agents du Gouvernement sont payés par l'Etat,

aucune retenue n'est faite de ce chef sur les honoraires de l'architecte privé.

L'architecte a-t-il simplement à sa charge ce qu'un fonctionnaire du Gouvernement considérerait comme l'expression artistique d'une construction et une autre personne se charge-t-elle de la construction ?

Si l'architecte n'a dans ses attributions que l'étude des éléments décoratifs, la construction est faite par les agents de l'Administration. Si, au contraire, il a dans ses attributions l'étude des plans, la rédaction des métrés et la direction des travaux, il a également dans ses attributions l'étude de la construction de tous les éléments de l'édifice.

Après l'achevement de la construction qui a à sa charge l'entretien et les réparations ?

Lorsque le bâtiment est édifié à forfait, l'entretien incombe à l'entrepreneur jusqu'à la réception définitive, après cette réception tous les entretiens incombent à l'Etat qui a des services spéciaux pour l'entretien de ses bâtiments.

La construction est-elle parfois confiée à un fonctionnaire peu au courant de l'architecture et des questions techniques ?

Les fonctionnaires sont généralement plus au courant des questions techniques que des questions d'architecture. Les fonctions de chef de service étant remplies par des ingénieurs, leurs études n'ont pas été guidées dans le sens artistique.

Comment se fait le choix du fonctionnaire chargé de l'entretien et des réparations et comment est-il payé de ses services ?

Le fonctionnaire chargé de l'entretien est choisi dans les mêmes conditions que ceux des autres services techniques, le service de l'entretien et des bâtiments nouveaux est souvent le même. Le fonctionnaire touche un traitement fixe qui est en rapport avec son grade et ses années de service.

Les Rapporteurs
C. Bosmans, E. Van Humbeek.





L'Exposition de Saint-Louis.

Les Américains s'apprêtent à inaugurer une nouvelle exposition universelle qui, magnifiquement aménagée aux environs de Saint-Louis, servira, en même temps, à commémorer le centième anniversaire de la cession de l'ancienne Louisiane française, consentie par Bonaparte aux Etats-Unis, et à glorifier les progrès stupéfiants de l'industrie du Nouveau-Monde.

Nous empruntons à M. Jules Huret le récit de sa visite aux chantiers de Saint-Louis :

Une visite aux chantiers.

Je suis allé voir, à Saint-Louis, les travaux de l'exposition.

Le Français qui passe ici ne peut faire autrement que de rendre visite à l'architecte-chef des dessins de l'Exposition, qui se trouve être un Français d'origine, installé depuis vingt ans à New-York, M. Masqueray, homme charmant, intelligent et distingué, qui fut la providence de la délégation française et qui rend à la section française des services qu'on n'a pas le droit d'oublier. Ce qui est le plus flatteur pour notre Ecole d'architecture, c'est qu'il fut appelé à ce poste par le vote unanime de ses confrères américains.

L'Exposition est installée à quelques kilomètres de la ville. On y va en une demi-heure de tramway rapide.

C'est une immense plaine de près de cinq cents hectares, où une forêt s'élevait il y a deux ans à peine ! Qu'on se représente ces cinq cents hectares bornés, à l'horizon, par une colline en pente douce qu'on utilisera pour une merveilleuse descente de cascades et de bassins. Déjà, les palais, éblouissants de blancheur, s'élèvent de tous côtés. Sept mille ouvriers travaillent sur les chantiers et dans les bâtiments.

L'idéal de l'Américain, ce n'est pas seulement de faire mieux qu'on a fait avant lui, c'est surtout de faire plus grand.

Les premiers chiffres qu'on vous sert, en arrivant, ce sont ceux-ci :

L'Exposition de Paris, en 1900, occupait cent trente hectares ;

Celle de Chicago, deux cent vingt hectares ;

Celle de Saint-Louis occupe exactement quatre cent quatre-vingt-cinq hectares !



On y a bâti quatorze palais, dont la plupart ont la taille de la galerie des Machines.

Que sont ces palais, au point de vue architectural ? L'Amérique n'a pas d'architecture à elle. Elle n'a pas d'Ecole d'architecture. Elle a des écoles où on apprend à copier, à imiter, à adapter très intelligemment. Mais nous sommes encore loin de la création artistique. Vous trouverez là des décalques du casino de Monte-Carlo ; mais vous verrez, quelquefois, des pilastres qui ne soutiennent rien. Ils sont là pour la décoration, et, dès que vous vous en êtes rendu compte, votre œil en souffre et ne voit plus que cela dans les façades.

* * *

Et quelle différence y aura-t-il entre cette exposition et la nôtre ?

Car voilà ce qui m'intéressait.

Il y en aura deux principales, paraît-il, et qui sont importantes : d'abord, les exposants ne payent pas l'emplacement de leur exhibition ; ensuite, on leur fournit la force motrice et la lumière gratuitement. C'est une notable économie pour les fabricants de machines ! On est même allé plus loin. Pour être plus sûrs d'avoir une Exposition complète des machines du monde entier, les organisateurs ont écrit aux plus grands constructeurs — à la maison Delaunay-Belleville, en France, par exemple — pour leur dire :

« Mettez à notre disposition une chaudière, un générateur, ce que vous voudrez ; *nous le ferons prendre chez vous, et nous vous le renverrons,* à nos frais, sans que vous ayez à vous occuper de rien autre chose que du montage et du démontage. »

N'est-ce pas étonnant ?

Une seule condition est imposée, dans ce cas : c'est que la machine marche pendant toute la durée de l'Exposition. Mais, comme la force motrice est fournie gratuitement, le fabricant n'a qu'à en faire surveiller le fonctionnement par un ouvrier.

C'est par de tels moyens que les Américains, lorsqu'ils s'en mêlent, entendent lutter contre la vieille Europe.

D'ailleurs, ils n'ont pas eu trop d'efforts à faire, en Europe, pour s'assurer le succès. La France a accepté, d'emblée, l'invitation de la ville de Saint-Louis, ce qui a beaucoup touché, paraît-il, le Comité organisateur ; et le nombre des exposants français est une fois et demie supérieur au nombre de ceux qui exposèrent à Chicago. L'Allemagne, de son côté, s'est précipitée sur l'Exposition de Saint-Louis avec une ardeur sans pareille. L'élément allemand, à Saint-Louis, est le plus puissant. Sur six cent cinquante mille habitants, Saint-Louis compte deux cent mille Allemands. Et le grand brasseur allemand, M. Burch, a coutume de dire ce mot qu'on cite :

— Saint-Louis est à la porte de mon usine.

L'Empereur s'est occupé lui-même de la participation de l'Allemagne à l'Exposition. Et il a entendu qu'il en sorte un triomphe pour l'industrie allemande. Il a choisi lui-même, comme commissaire général, un homme en qui il a toute confiance et qui fut commissaire adjoint à Paris en 1900, M. Lewal. Et ce fonctionnaire a pris sa mission très au sérieux. Il s'est installé lui-même à Saint-Louis et il y a passé un an. Je l'ai rencontré tous les jours dans les bureaux de l'Exposition. C'est ainsi qu'il a obtenu, pour le pavillon national allemand, une place d'honneur, sur le haut de la colline, en plein « clou ».

Car je me suis enquis du *clou* de l'Exposition.

Or, le *clou* est situé sur la hauteur de la colline dont j'ai parlé et que domine le palais des Beaux-Arts. Devant ce palais, se trouve une très belle colonnade en demi-lune, qui est le palais des Etats et dont le centre est formé par la salle des Fêtes surmontée d'un dôme. Ce sera le dôme le plus grand du monde ! Il aura lui-même soixante mètres de haut et la colline, sur laquelle il s'élève, trente mètres d'élévation, ce qui porte la hauteur totale à quatre-vingt-dix mètres. Plus haut que Saint-Pierre de Rome !

La colonnade est ornée des quatorze statues de marbre des Etats du Centre et par des lampes de bronze monumentales, supportées par l'Ours du Missouri. Aux deux extrémités de la colonnade s'élèvent deux pavillons de trois étages, où seront installés des restaurants d'où on aura une admirable vue de l'Exposition.

Une distance de plus de deux kilomètres sépare ces deux pavillons ! D'immenses pelouses s'étendent du haut en bas de la colline. Devant le dôme et devant les deux pavillons, des cascades s'écouleront dans un immense bassin de deux

cents metres de large (le double de la largeur de la Seine), à travers des jets d'eau de cent pieds de haut et des statues. Du bassin, l'eau descendra dans de larges canaux contournant tous les palais, qui se trouveront ainsi entourés d'eau et de pelouses vertes. Des gondoles pourront circuler à l'aise dans le bassin et les canaux. L'eau est amenée du Missisipi par des pompes qui fournissent trois cent mille litres à la minute. Elle est filtrée au passage.

La ligne centrale, depuis le palais des Beaux-Arts jusqu'au bas du bassin, a trois mille pieds de long.

Cette jolie conception architecturale est due à M. Masqueray.

J'ai visité les chantiers avec M. Le Cœur, l'entrepreneur général du pavillon français et des pavillons impériaux de Russie et d'Autriche, et j'ai voulu avoir son avis technique sur la façon de construire des Américains.

Il admire beaucoup la façon de travailler des constructeurs. Comme il est lui-même à la tête d'une des plus importantes entreprises de travaux de Paris, j'écoutai ses réflexions et ses remarques avec le plus vif intérêt.

Je vis que ce qu'il admirait surtout, c'étaient les procédés de terrassement et de couvrage des toits. Ce sont des charrues à vapeur qui nivellent les terrains, tracent les rues ; derrière les charrues, passent des gratteuses qui, à l'aide de petites auges rondes actionnées par une vis sans fin, enlèvent mécaniquement du sol la terre soulevée par les charrues et la versent dans des tombereaux qui suivent, traînés par des mules. Tout cela se fait avec une incroyable rapidité, sans mal et sans douleur, comme tout devrait se faire sur cette terre ingrate. La collaboration de l'homme est à peine visible, et, en tout cas, son effort musculaire est, ici, totalement supprimé.

Quant aux toitures, elles sont faites avec une sorte de papier feutré qui a subi un apprêt d'imperméabilisation. Des rouleaux de ce papier sont montés sur le faîte de la bâtisse, on les déroule sur la charpente, on y plante quelques clous pour les assujettir et c'est fini. Vous devinez ce qu'on peut dérouler de centaines de mètres de ce papier dans une journée ! En France, on bâtit comme si les hangars d'expositions devaient durer des siècles.

En 1900, à Paris, toutes les charpentes étaient en fer et, naturellement, coûtaient des prix fous. Ici, comme le trust de l'acier exigeait que les commandes fussent faites deux ans d'avance, tant la consommation du métal est grande en ce moment, on a tout fait en bois.

Le prix est considérablement réduit, et on obtient, ainsi, des façades d'une extraordinaire légèreté. Peut-être, au point de vue de la solidité, y aurait-il quelque chose à dire. Mais, dans quinze ou dix-huit mois, qui s'en plaindra ?

En France, nous continuons à faire une foule de choses inutiles. Des tenons et des mortaises, par exemple, qui prennent un temps considérable à la main-d'œuvre. Dans les assemblages, ici, on remplace tenons et mortaises par un simple boulon. Quelle économie de travail, et, par conséquent, de temps !

Dans la construction des ponts, les Américains se montrent également rationnels et pratiques. Leurs garde-fous, par exemple, font partie de la charpente du pont et « travaillent », comme disent les constructeurs. Chez nous, au contraire, les garde-fous sont des poids morts qui chargent les ponts inutilement.

* * *

Tout en nous promenant à travers les chantiers, M. Le Cœur me raconte ce qui l'a le plus étonné depuis son arrivée en Amérique, à part le mouvement des tramways, la « performance » des femmes et le service déplorable des hôtels.

— J'ai assisté, me dit-il, à un incendie violent. En un clin d'œil arrivèrent sur les lieux des pompes à vapeur, des voitures d'échelles « automobiles ». La rapidité de l'organisation des secours m'a paru vertigineuse. En cinq minutes j'ai vu arriver vingt-cinq pompes ! L'incendie, qui était considérable, et qui menaçait le voisinage, fut éteint en vingt minutes. Et pas de cordons de gardiens de la paix pour éloigner la foule ! La foule fait ce qu'elle veut, elle circule à son gré ; libre à elle de se faire écraser, arroser ou brûler. *No matter !* Un voleur est arrêté devant moi. Le policeman le conduit à cinquante mètres de là, devant une borne où il sonne. Bon badaud parisien, j'attends pour voir ce qui va se passer. Cinq minutes après arrive une voiture attelée de deux chevaux galopants et conduite par un policeman. Cette voiture est une cage en fer semblable aux cages à fauves de chez Bidel. Le policeman y fait monter poliment son prisonnier, prend place à côté de lui, et la voiture repart au galop devant la foule, qui est restée impassive et silencieuse.

JULES HURET.





Restauration.

Le Gouvernement vient de charger M. l'architecte Brunfaut, de Bruxelles, de la restauration de l'ancienne église des Dominicains à Braine-le-Comte, acquise récemment par la ville pour servir de musée d'art et d'archéologie.

Cette construction offre, outre son intérêt historique, une véritable importance archéologique et artistique. Le temple est conçu dans le style de la Renaissance. L'intérieur est imposant et se fait remarquer par sa décoration. La façade, très intéressante, se compose de trois ordres de colonnes et pilastres superposés, d'une grande richesse de sculpture. L'église des Dominicains date des années 1622 à 1627. La construction en fut entreprise par le P. Nicolaus de Petra, prieur du nouveau couvent. L'archevêque de Cambrai, François van der Burcht, consacra le nouveau monastère en 1630, sous la double invocation de la Vierge et de sainte Marie-Madeleine. Selon les apparences, ce bel édifice avait été construit d'après les plans du frère dominicain Paul Collez et sous sa direction. Les archiducs Albert et Isabelle et le roi d'Espagne Philippe IV contribuèrent largement aux frais de la construction.



Informations

Congrès National des Architectes.

Nous rappelons à nos confrères que le Congrès National des Architectes belges se tiendra à Bruxelles, le dimanche 19 juin prochain.

Le Congrès siégera dans la Salle des séances de la Société Centrale d'Architecture de Belgique ; la première séance le matin à 9 1/2 heures, la seconde l'après-midi à 2 1/2 heures.

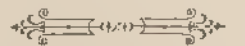
L'ordre du jour est définitivement arrêté comme suit :

1° Création d'un diplôme d'architecte.
Rapporteur : M. Jos. Jamin.
2° Cahier des charges-type.
Rapporteur : M. Gustave Maukels
3° Tarif des honoraires.
Rapporteur : M. Jules Picquet.
4° Communications diverses.
5° Fixation de la réunion de 1905.

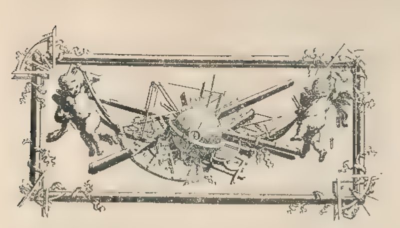


BIBLIOGRAPHIE

« **L'Architecture usuelle** ». — En un format commode, condenser les monographies complètes, artistiques et techniques, des bâtiments d'utilité particulière ou communale dont l'exécution est la plus fréquente ; en résumer les quantités principales de matériaux et les prix de revient, de façon à faciliter les comparaisons, les évaluations de projets analogues ; présenter ensemble et détails sous la forme la plus agréable en son exactitude : tel paraît être le programme que réalise la nouvelle revue technique *l'Architecture usuelle* dont l'éditeur, M. Thézard, a confié la direction à M. Rivoalen, architecte, l'auteur du volume intitulé « *Petites maisons modernes* », déjà connu de nos lecteurs.



LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.



SOMMAIRE. — I. Hôpital Dermatologique Nottebohm. — II. Nécrologie : Gédéon Bordiau, architecte ; Edouard Corroyer, architecte — III. Nominations. — IV. Rapport sur la Conflagration de Baltimore. — V. Jurisprudence

Hôpital Dermatologique Nottebohm.

L'Hôpital Nottebohm est l'œuvre de notre confrère Bascourt. Ce petit hôpital possède 50 lits dont 25 sont réservés aux femmes et 25 aux hommes.

Ces 25 lits sont répartis en 3 chambres particulières de 1 lit chacune et en une salle commune de 18 lits d'adultes et 4 lits d'enfants.

Il y a en outre 6 lits pour les Sœurs Hospitalières et 10 lits pour le personnel.

L'Hôpital est situé rue Biart, à Berchem, aux confins de la ville d'Anvers.

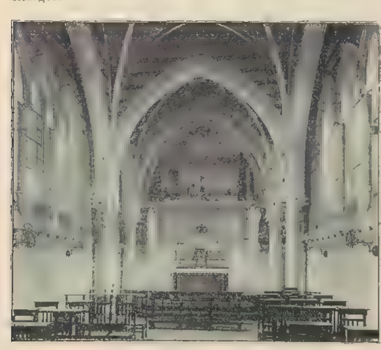
Il couvre une superficie de 3000 mètres carrés dont 987 sont construits.

Le bâtiment est à front de rue. Il a une longueur de 80 mètres Il est exposé au Sud, ce qui donne aux salles les avantages du soleil à toutes les heures du jour. Il est préservé contre les vents du Nord par de grands rideaux d'arbres.

On peut schématiquement diviser l'hôpital en trois parties : une médiane, où se trouvent centralisés les services généraux et deux ailes latérales, une pour hommes, l'autre pour femmes.

Chaque partie est composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier.

Le *sous-sol* comprend au centre la cuisine et ses annexes, et le générateur central de chauffage ; dans les ailes, le réfectoire du personnel, les caves, la chambre des machines et des accumulateurs, la repasserie et la descente des monte-charges.



Hôpital Nottebohm. — Intérieur de la chapelle

Le *rez-de-chaussée* comprend au centre la chapelle, la conciergerie, la chambre d'attente, l'économat, l'office, les services généraux de thérapeutique (hydrothérapie, photothérapie, électrothérapie, bain de lumière), le hall d'entrée et le grand escalier ; dans les ailes, les chambres de réunion, les réfectoires des malades et des sœurs, le cabinet de consultation des médecins, une annexe avec les appareils sanitaires, et aux extrémités des ailes, d'un côté la communauté, un monte-charge et un dérobé, de l'autre une salle de photographie, les laboratoires, un monte-charge et un dérobé.

L'*étage* comprend au centre la lingerie, l'office, la chambre



de pansements, un dérobé et une chambre de débarras ; dans les ailes, les dortoirs (cette disposition a été admise parce que les malades atteints d'affections cutanées ne sont, pour la grande majorité, jamais alités), les chambres particulières, les chambres des surveillants, les lavoirs, les appareils sanitaires, les monte-charges et les dérobés.

Le *grenier* comprend au centre un grand réservoir d'eau, et aux extrémités des ailes, les chambres du personnel, les vestiaires généraux et les chambres à provisions.

La *morgue* et le *service de buanderie et de désinfection* se trouvent en dehors de l'hôpital, aux extrémités des jardins.

La constante préoccupation a été de construire des locaux et des dégagements larges, vastes, aérés, éclairés, en parfait accord avec les grands principes de la désinfection facile et de l'aseptie obligatoire dans les hôpitaux.



Hôpital Nottebohm. — Hall d'entrée et grand Escalier

Ainsi, si le sous-sol a 2 mètres 80 centimètres de hauteur, le rez-de chaussée en a 4.60 et l'étage 5.25. Dans le sous-sol et au rez-de-chaussée, le corridor qui a 2.80 mètres de largeur, s'étend d'une venue sur une longueur de 57 mètres. Les deux grands dortoirs ont chacun 24 mètres de longueur, 8.30 de largeur, 5.25 de hauteur, ce qui donne 47.5 mètres cubes d'air par malade.

La façade, en briques rouges de Boom apparentes, parsemée de pierres blanches, est d'une architecture très simple, l'intérieur est plus simple encore. Toutes les saillies, moulures, arêtes, appuis de fenêtres, plinthes ont été supprimées. Partout les angles ont été arrondis et des gorges en grès-cérame établissent une transition naturelle, arrondie, entre les murs et le sol

Celui-ci est rendu imperméable, dans le sous-sol et au rez-de-chaussée, au moyen d'un dallage en carreaux de ciments et cimentés, excepté dans la chapelle et la chambre d'hydrothérapie où le pavement est en mosaïque, et dans la chambre d'opérations où le dallage est en verre brut. A l'étage, l'imperméabilité est obtenue au moyen d'une nouvelle substance appelée linolithe.

Les murs sont unis, lisses, recouverts d'une peinture bleu-verdâtre dans les salles, grisâtre dans les corridors et d'une couche de vernis-laque permettant un nettoyage et un savonnage facile.

Comme mesure de protection, le grand corridor du rez-de-chaussée a un revêtement de faïence de 1.15 mètre de hauteur.

Les fenêtres sont répandues à profusion. Elles ont une largeur variant entre 1,10 mètre et 1,35 mètre, et une hauteur variant entre 3,00 mètres et 3,50 mètres. A l'intérieur, elles sont toutes à fleur du mur. Au rez-de-chaussée, elles sont simples et divisées en deux parties, l'une inférieure, s'ouvrant par deux battants, l'autre supérieure, s'abaissant en vasistas dans un soufflet en verre pour éviter tout courant d'air et toute succion latérale d'air chaud et vicié. L'abaissement du vasistas dans le soufflet se fait au moyen d'un levier en fer, à graduation, d'un fonctionnement très simple. Dans les dortoirs, les fenêtres sont doubles : une interne, semblable à celles du rez-de-chaussée et une externe en guillotine. Cet ensemble, qui réalise en grand le dispositif des carreaux contrariés permet une ventilation continue sans être trop active pendant la nuit.

Les carreaux sont en verre blanc strié. Ce verre n'empêche pas la lumière d'entrer à profusion dans les salles, mais coupe suffisamment l'ardeur des rayons solaires pour pouvoir supprimer les stores et les rideaux.

Le bois des fenêtres est du pitch pin verni.

Les portes sont également en pitch-pin verni à panneaux teintés en acajou, ce qui rompt la tonalité un peu uniforme des murs. L'escalier est en chêne. Il a 1.50 mètre de largeur.



NÉCROLOGIE.

GÉDÉON BORDIAU

ARCHITECTE

Gédéon Nicolas Joseph Bordiau, architecte, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale des monuments, de la Commission royale des échanges internationaux (section artistique) et de la Commission de surveillance des musées royaux des arts décoratifs et industriels (section d'art monumental); commandeur de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne et de l'Ordre du Lion et du Soleil; officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais, décoré de l'Ordre de Medjidié; né à Neufvilles, près de Soignies, le 2 février 1832, est mort à Bruxelles, le 23 janvier dernier.

Notre confrère Henry Rousseau lui rend, dans le *Bulletin des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels*, l'hommage ci-après auquel s'associeront pleinement tous ceux qui le connurent :

Le nom de Bordiau se lie à trois des principaux parmi les monuments dont s'honore la Belgique : la Colonne du Congrès, le Palais de Justice, le Palais du Cinquantenaire; et si ce dernier seul est l'œuvre entièrement personnelle de notre regretté collègue, il n'en pouvait pas moins s'enorgueillir à juste titre d'avoir été choisi pour collaborateur par le maître illustre appelé à glorifier les fondateurs de notre indépendance, puis à ériger à la Justice un temple colossal.

***

Bordiau, placé d'abord au collège de Soignies, commençait à 15 ans ses études d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Classé dixième la première année, il était premier dès l'année suivante et se maintint brillamment aux premiers rangs jusqu'en 1854. En même temps, il travaillait dans les bureaux de l'architecte Poelaert, qui, à cette date, commençait la construction de la nouvelle église de Laeken.

Il y avait alors quatre ans déjà que notre premier roi avait posé la pierre fondamentale de la colonne du Congrès, et Bordiau, quoique bien jeune encore, avait été appelé par son maître Poelaert à prendre une part active à l'érection de ce glorieux monument. Une brochure publiée à l'occasion de l'inauguration de la colonne (1) rappelle sa collaboration en ces termes :

« ... M. Poelaert ne pouvait se charger des détails innombrables d'une telle entreprise. Il s'est adjoint, pour cette mission, M. Gédéon Bordiau, l'un des élèves les plus distingués de l'Académie royale de Bruxelles. On ne pouvait faire un meilleur choix ; aussi avons-nous la conviction que ce jeune artiste ne tardera pas à se placer au premier rang parmi les architectes belges ».

Bordiau devait réaliser cette flatteuse prophétie. Devenu bientôt chef du bureau de Joseph Poelaert, il eut à s'occuper de l'église Ste-Catherine, du Théâtre de la Monnaie (dont il fit plus tard l'agrandissement et le chauffage), et fut l'un des membres les plus actifs de ce corps d'architectes — si justement qualifié d'*école* par M. le chevalier Marchal (2) — qui, après avoir tracé les plans du gigantesque Palais de Justice suivant la conception du maître Poelaert, en commençait, au mois d'octobre 1866, la mise à exécution, sous la direction technique de François Wellens, inspecteur général des ponts et chaussées.

Entre cette date : 1866, et celle de l'inauguration du palais : 15 octobre 1883, se place l'exécution d'un travail considérable d'un autre genre, qui devait donner la vie à tout un quartier délaissé de Bruxelles et mettre en grande valeur d'immenses terrains que leur situation défavorable semblait vouer pour toujours à l'abandon : nous voulons parler du quartier Nord-Est.

Étangs, cimetières, fondrières et pentes abruptes, tout paraissait conspirer pour réunir en cet endroit les pires conditions d'humidité, d'insalubrité, pour le rendre à jamais impropre à la bâtisse et à la circulation. Et, pourtant, que d'espace perdu dans une ville sans cesse grandissante, où chaque pied de sol était précieux ! Aussi de nombreux ingénieurs s'efforcèrent-ils de résoudre cet aride problème : rendre non seulement accessibles et habitables, mais agréables et salubres ces lieux mornes et empestés. Combien y perdirent leurs peines ! La question était classée comme insoluble au moment où M. le baron de Jamblinne de Meux, ingénieur de la ville de Bruxelles, soumit à l'échevin des travaux publics Lemaieur un projet que celui-ci, sceptique d'abord, reconnut bientôt fort praticable.

Le grand axe du quartier, alors projeté, se développe de l'Est à l'Ouest, depuis la limite de Schaerbeek, par la rue des Patriotes, l'avenue Palmerston et la rue Ortélius qui, prolongée, aboutirait à l'avenue des Arts, à l'entrée de la rue de la Charité. Les rues qui s'y rattachent, parallèles entre elles, sont disposées en chevrons par rapport à l'artère principale qu'elles mettent ainsi, par des pentes douces, en communication facile avec les quartiers environnants. L'axe transversal du Nord au Sud, marqué par les rues de Pavie et Archimède, traverse le square Ambiorix dans toute sa largeur. Le plan de M. de Jamblinne réservait cet emplacement à des constructions monumentales ; Bordiau proposa d'y ériger un palais des beaux-arts.

C'est le 1er mars 1860 que M. Lemaieur apposa son visa sur le plan de M. de Jamblinne ; le 22 novembre de la même année, Gédéon Bordiau publiait un mémoire à l'appui de sa proposition ; il y reproduisait, en faisant valoir son côté utilitaire, le tracé de l'honorable ingénieur de la ville, et se montrait à ce point pénétré de ses multiples avantages et des moyens pratiques de les obtenir que le bourgmestre Anspach n'hésita pas à lui confier la direction du service spécial provisoire créé pour en assurer l'exécution. On sait quel parti superbe en fut tiré : la plaine du square Marguerite attend l'église dont elle doit être le parvis ; le square Ambiorix nous offre, au lieu de l'édifice dont le projet fut abandonné, le ravissant spectacle des pelouses verdoyantes, des pittoresques allées, des frais jets d'eau, des nappes liquides descendant en cascades du bassin que dominent les trois figures allégoriques de Jacques de Lalaing à celui où s'abreuve le *Cheval* de Constantin Meunier. L'avenue Palmerston le relie au square Marie-Louise, dont les enrochements et les taillis bordent l'étang qu'animent les canards et les cygnes.

Que dire des constructions dont s'est, comme par enchantement, peuplé le désert autour de ces délicieuses oasis? Les architectes y rivalisèrent de talent, d'ingéniosité féconde, et, si quelques-uns d'entre eux se sont laissés entraîner à des fantaisies un peu outrées, l'ensemble n'en montre pas moins éloquemment le puissant essor que la création du nouveau quartier vint donner à leur art.

Ce fut avec une émotion profonde que l'on entendit, le jour des funérailles de Bordiau, le vénéré baron de Jamblinne rendre hommage à celui qui avait si brillamment réalisé sa grande conception. Il émit, en terminant, le vœu de lire bientôt, aux extrémités de l'avenue qui longe le palais du Cinquantenaire, les mots : « Avenue Gédéon Bordiau ». Nous nous rallions à ce vœu de grand cœur, et souhaitons, en passant, que l'ancien fonctionnaire de la ville qui, à l'instar d'Archimède (patron de la rue qu'il habite), put jadis s'écrier : « Eurêka ! » ait la satisfaction de voir son souvenir consacré aussi par l'une des grandes artères du quartier dont il combina l'ingénieuse ossature.

***

Le palais du Cinquantenaire est l'œuvre capitale de Bordiau et fut, pendant plus de trente ans, l'objet de ses constantes préoccupations. Il serait oiseux de revenir ici sur certaines critiques : toute œuvre humaine est discutable en soi ; mais si l'on reproche quelque lourdeur à ses deux pavillons reliés par une colonnade en hémicycle, il ne faut point perdre de vue qu'une construction massive pouvait seule paraître grande et stable dans la vaste perspective du parc qui la précède.

Des nouveaux locaux, érigés vers l'avenue des Nerviens, abriteront bientôt nos musées ; le bâtiment de l'art monumental est prêt déjà, ou peu s'en faut. Les plans des autres sont achevés. Atteint d'une implacable maladie, tenaillé de



(1) *La Colonne du Congrès et de la Constitution* inaugurée le 26 septembre 1859 — Bruxelles, A. Labroue et Cie, 36, rue de la Fourche. 1859.

(2) Discours prononcé aux funérailles de Gédéon Bordiau, membre de la classe des beaux-arts, par le chevalier Marchal secrétaire perpétuel de l'Académie

souffrances dont nous eûmes plus d'une fois la tristesse d'être le témoin impuissant, l'inlassable travailleur que fut Bordiau n'eut pas un instant la pensée de suspendre son labeur. Peu d'heures avant sa mort, il nous parlait de ses plans, de démarches projetées... Aboutir était son idée fixe ; aboutir, et vite, car il sentait diminuer ses forces... Mais son admirable énergie semblait s'accroître de toute cette vie physique qui s'en allait ; il savait le prix des instants et se hâtait vers ce but, qu'il ne lui fut pas donné d'atteindre. Inoubliable demeure en nous le souvenir de ce moment douloureux où, nous donnant une poignée de mains que nous pressentions être la dernière, il nous dit : « A demain »... tandis que passait devant nos yeux la vision fugitive de ce qui, dès ce lendemain, était une cruelle réalité !...

* * *

Toute la personne de Bordiau révélait cette activité, cette énergie caractéristiques de toute sa vie. Petit, le pas rapide, le front baissé toujours bouillonnant de pensées, il avait l'allure de l'homme qui sait ignorer la fatigue et dédaigner le repos. Il ne reculait devant aucune démarche ; aucun accueil maussade ne le rebutait ; indécourageable, il revenait à la charge et luttait jusqu'à la victoire.

Un tempérament de cette trempe devait lui permettre de mener à bien quantité de travaux énormes dont une partie eût rempli la vie d'un architecte moins bien doué sous ce rapport ; sans parler de nombreuses constructions particulières, nous mentionnerons parmi les principaux : le château du duc de Nassau à Köningstein, le palais du grand-duc de Luxembourg, les palais éphémères des expositions de Bruxelles en 1888 et 1897, d'Anvers en 1885 et 1894. En outre, Bordiau avait fait un passage à l'administration des chemins de fer de l'Etat et s'était occupé, comme chef de section, dans le service de M. l'ingénieur en chef Danaux, de la construction des gares de Soignies et de Neufvilles, sa commune natale.

Ses derniers travaux exécutés furent, avec le grand hall du Musée d'art monumental, l'agrandissement du Sénat et les piédestaux monumentaux placés aux deux extrémités de l'avenue centrale du parc du Cinquantenaire. Ces derniers sont ornés de moulures dont la rare élégance étonnerait ceux qui reprochent à Bordiau d'avoir négligé l'étude des *profils* et sacrifié le soin des détails à l'aspect des masses. Tout au moins faut-il reconnaître qu'il avait fait sous ce rapport de remarquables progrès à la fin de sa longue carrière ; car il visait à se perfectionner sans cesse et, se félicitant un jour de pouvoir refuser tous autres travaux pour se consacrer tout entier à son cher Cinquantenaire, il nous disait cette parole si grande de modeste simplicité : « Maintenant je vais avoir le temps d'étudier ! »

* * *

Sa longue expérience, son esprit éminemment pratique, sa science acquise le désignaient tout naturellement pour faire partie de ces deux corps officiels qui réunissent nos savants d'élite : la Commission royale des monuments et l'Académie de Belgique. M. Charles Lagasse-de Locht (1) et M. le chevalier Edmond Marchal ont exposé trop éloquemment les services que Bordiau rendit à ces deux colleges d'érudits pour que nous ayons rien à ajouter à leurs discours.

Souvent — et cela se conçoit — un travailleur aussi absorbé est d'un abord peu facile. Point : Bordiau était le meilleur homme du monde, affable et accueillant au possible, n'aimant pas à perdre son temps, mais sachant au besoin écarter les importuns d'un mot empreint de la plus parfaite bonne grâce.

Et qu'on le sache bien, sous l'artiste laborieux, sous l'homme d'affaires se cachait l'homme d'une large bonté. Il sut pratiquer la charité discrète sous toutes ses formes : nul appel à sa bourse pour de bonnes œuvres, à son obligeance, à ses conseils, à son appui ne le trouvait indifférent ; type d'activité, il estimait surtout les travailleurs, savait les pousser, les encourager, les soutenir ; et, si la mémoire de son talent est désormais consacré par les monuments auxquels son nom s'attache, nombreux sont ceux qui garderont religieusement, comme nous, le souvenir attendri et reconnaissant de son cœur.

* * *

(1) Paroles prononcées lors des funérailles de M. Gédéon Bordiau, le 27 janvier 1904, par M. Ch. Lagasse-de Locht, inspecteur général des ponts et chaussees, president de la Commission royale des monuments — Bruxelles, ancienne maison Baertsoen, 1904.



Edouard Corroyer

ARCHITECTE

Les journaux français annoncent la mort de notre confrère Edouard Corroyer, membre de l'Institut et Inspecteur général des Edifices diocésains en France, décédé à Paris, le 30 janvier dernier.

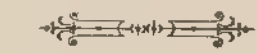
Elève de Viollet le Duc, Edouard Corroyer débuta par la construction de l'hôtel de ville de Roanne, qu'il obtint à la suite d'un brillant concours.

Outre la construction et la restauration de plusieurs édifices religieux, l'art français lui doit la restauration de la célèbre Abbaye du Mont St-Michel, à laquelle il travailla seize ans, et celle de la Cathédrale de Soissons. Tous ceux qui visitèrent Paris, ont pu admirer de lui les locaux du Comptoir d'Escompte, rue Bergère.

Dans tous ses travaux il déploya un réel talent et se montra le digne élève du maître qu'il s'était choisi.

Edouard Corroyer fut encore l'auteur de plusieurs études remarquables sur l'Abbaye qu'il restaura, sur l'architecture romane et sur l'architecture gothique.

Il était officier de la Légion d'honneur et la Société Centrale d'Architecture de Belgique, qu'il reçut avec tant de courtoisie lors de la visite qu'elle fit au Mont St-Michel, perd en lui un de ses plus éminents membres d'honneur.



NOMINATIONS

Sont nommés membres correspondants de la Commission Royale des Monuments, nos confrères : Blomme, d'Anvers, Brunfaut et Flaneau, de Bruxelles ; Mortier, de Gand ; Van Loo, de Belœil ; Soubre, de Liége ; Christiaens, de Tongres ; Haverland, de Cugnon ; Van Gheluwe et Lange, de Namur.

Nous leurs présentons nos bien sincères félicitations.



RAPPORT

SUR

LA CONFLAGRATION DE BALTIMORE

Voyage d'observation de M. Alcide Chaussé, architecte, Inspecteur des Édifices de Montréal.

Montréal, le 15 mars 1904.

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

MESSIEURS,

De retour d'un voyage d'observation sur la scène de la grande conflagration des 6, 7 et 8 février 1904 à Baltimore, j'ai l'honneur de vous rapporter des notes et des informations obtenues en visitant ces 150 acres de ruines où, il y a quelques semaines, s'élevait un quartier de 80 pâtés de maisons, comprenant environ 2,500 bâtisses réduites en cendres par un incendie qui a duré quarante heures.

Jamais, auparavant, les constructions dites « à l'épreuve de l'incendie » n'avaient soutenu un feu aussi nourri, et le fait que les hauts édifices (sky scrapers) sont encore debout et que leurs parties structurales, qui étaient convenablement protégées, sont intactes, est la justification la plus complète que pouvaient désirer les partisans du genre de construction « standard » à l'épreuve des incendies en briques poreuses (terra cotta).

Par genre « standard » de construction avec briques poreuses (« terra cotta porous tiles ») nous entendons les constructions en briques ou tuiles poreuses dont les membrures doivent avoir une épaisseur uniforme de un pouce, et dont les ouvertures ou vides ne doivent pas être trop grands. Les tuiles minces n'ont aucune valeur parce que, sous l'action de la chaleur, elles se brisent comme verre ; la meilleure méthode de construction à l'épreuve des incendies est de placer le sommier des arches parallèlement aux poutres et de poser les briques poreuses à angles droits : ce qui est connu sous le nom de « End Construction System ».

L'intensité de la chaleur a pu être calculée par son action sur les métaux ; le vent a dû avoir une influence bizarre sur ce sinistre ; les forts courants d'air créés par l'incendie ont causé des phénomènes intéressants ; à certains endroits, la bouffée avait passé par-dessus les bâtiments de deux ou



trois étages pour s'attaquer avec fureur aux édifices de six ou sept étages, tout en laissant les maisons basses se consumer lentement ou même les laisser absolument intactes, comme dans le cas de la banque de MM. A. Brouwn & Son et de quelques autres édifices.

Avant d'entrer dans les détails, je mentionnerai que, pour cette visite d'observation, j'étais accompagné par M. G.-A. Monette, architecte de Montréal, et qu'à Baltimore nous avons eu la bonne fortune de rencontrer M. Preston, l'inspecteur des édifices de cette ville et M. F.-W. Fitzpatrick, de Washington, un expert en constructions à l'épreuve des incendies. Ces messieurs nous ont fourni de nombreux renseignements et des données précieuses relativement à la protection des bâtiments, et qui pourront nous servir grandement quand les occasions se présenteront.

Prenant chaque édifice séparément, celui qui a attiré le plus notre attention est le « Continental Trust » situé à l'angle des rues Baltimore et Calvert et qui a 16 étages. C'était le plus élevé et le plus moderne « sky scraper » à Baltimore ; malgré la chaleur terrifiante qu'il a eu à subir, il a été trouvé, après inspection, parfaitement d'à-plomb et susceptible d'être réparé à un coût comparativement léger. L' « Equitable », le plus ancien des édifices à l'épreuve du feu avec structure en acier, qui était situé à l'angle des rues Calvert et Fayette, avait une apparence extérieure meilleure que les autres maisons qui ont passé par l'incendie, mais son intérieur a beaucoup plus souffert que les autres, à cause de la construction défectueuse des arches des planchers. Le « Maryland Trust Building », à l'angle des rues Calvert et German, dont la façade était en pierre à chaux pour les trois étages inférieurs et en briques de terre cuite (ornemental terra cotta) pour les étages supérieurs, offre un exemple des qualités de résistance de ces matériaux : la terra cotta et la pierre sont considérablement endommagées ; les planchers et les murs sont en bon état, la charpente en acier étant protégée avec de la terra cotta. L'édifice « Calvert », à l'angle des rues Fayette et Saint-Paul, un des plus beaux modèles de la construction des « sky scrapers », a conservé ses murs en très bon état ; la façade est en briques avec ornements en terra cotta au-dessus du deuxième étage ; les deux premiers étages ont des ornements en pierre à chaux ; les planchers à arches en terra cotta sont partout intacts et presque toutes les cloisons en terra cotta sont debout et en bon état ; la partie structurale en acier qui était recouverte en terra cotta n'a subi aucun dommage, excepté une colonne au septième étage.

(A suivre).



JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES.

Quatrième chambre. — Présidence de M. REGNARD, *vice-président.*

31 mars 1903.

MITOYENNETÉ. — ACQUISITION. — FENÊTRES ET VUES. — CONTIGUITÉ. — SUPPRESSION. — POUVOIRS DU JUGE. — EXPERTISE. — FRAIS.

Les frais de l'expertise à laquelle l'acquisition de la mitoyenneté d'un mur donne généralement lieu, ne doivent pas dans tous les cas être supportés par l'acquéreur comme accessoires de la vente ; notamment, il en est ainsi quand l'expertise est ordonnée pour trancher un conflit nettement caractérisé entre parties.

Les prescriptions des articles 676 et 677 du code civil ne s'appliquent strictement qu'aux fenêtres établies dans un mur joignant immédiatement la propriété voisine. Dans les autres cas, il appartient au juge de rechercher en fait s'il y a vue directe ou oblique et de dire quels sont les moyens qui doivent être employés pour supprimer cette vue.

(VERSCHUEREN c. BEERSAERTS.)

JUGEMENT. — « Attendu, quant à la mitoyenneté, que les parties sont en désaccord sur la somme à payer de ce chef et qu'il y a lieu de désigner un expert chargé d'évaluer cette mitoyenneté ;

» Attendu qu'il n'appartient pas au tribunal de décider dès à présent que, par application de l'article 1593 du code civil, les frais de l'expertise seront supportés comme accessoires de la vente par le défendeur, acquéreur de la mitoyenneté ;

» Que si l'expertise à laquelle l'acquisition d'un mur mitoyen donne généralement lieu, comme étant le seul moyen de connaître la valeur de ce mur, peut être considérée dans ce cas comme un accessoire de la vente, il n'en est pas de même lorsque, comme dans l'espèce, elle est ordonnée par justice pour trancher un conflit nettement caractérisé entre parties et déterminé par leur offre et leur demande respectives ;

» Que les frais seront dès lors supportés par celle des parties qui succombera dans ses prétentions ;

» Attendu, quant aux vues, que le code civil ne prévoit expressément dans ses articles 676 et 677 que les jours ou fenêtres pratiqués dans un mur non mitoyen mais joignant immédiatement l'héritage d'autrui, et soumet ces jours et fenêtres aux conditions qu'il détermine et qui sont relatives à la hauteur des ouvertures au-dessus du sol ou plancher, et au fait qu'elles doivent être garnies d'un châssis à verre dormant et de treillis de fer ;

» Attendu qu'il s'agit dans l'espèce de fenêtres ouvertes dans un mur non contigu à l'héritage du demandeur, mais se trouvant à une distance moindre de cet héritage que celles indiquées à l'article 678 pour les vues directes et à l'article 679 pour les vues obliques ;

» Attendu que, s'il est certain que les dispositions des articles 676 et 677 peuvent s'appliquer *a fortiori* aux vues décrites dans les articles 678 et 679 en ce sens que si un voisin peut avoir une fenêtre à châssis dormant garnie de treillis et à la hauteur déterminée par l'article 677 dans un mur contigu, il peut à plus forte raison posséder pareille fenêtre dans un mur non contigu — il ne résulte nullement de la combinaison de ces articles que le dispositif décrit dans les articles 676 et 677 soit le seul légalement admissible pour l'existence d'un jour ou d'une fenêtre dans un mur non contigu à l'héritage voisin ;

» Qu'en effet, le fait de cette non-contiguité donne lieu à une série d'hypothèses dans lesquelles la vue serait complètement supprimée sans que la fenêtre le soit, comme, par exemple, dans le cas de la construction d'un mur élevé à une hauteur supérieure à cette fenêtre sur la bande de terrain intermédiaire ;

» Attendu qu'il résulte de ces considérations que les prescriptions des articles 676 et 677 ne s'appliquent strictement qu'aux fenêtres établies dans un mur joignant immédiatement la propriété voisine et que, dans les autres cas, il appartient au juge de rechercher s'il y a en fait vue directe ou oblique sur la propriété voisine ou si les moyens proposés, le cas échéant, pour supprimer la vue sont efficaces et admissibles ;

» Attendu, dès lors, que le défendeur est recevable dans son offre d'exécuter des travaux qui, bien que différents de ceux prescrits par les articles 676 et 677 du code civil, seraient néanmoins de nature à supprimer en fait les vues qu'il possède illégalement ;

» Attendu que, pour apprécier ces travaux, il y a lieu, conformément aux conclusions du défendeur, de désigner un expert chargé de les décrire minutieusement et de dire si, à raison de la nature des matériaux employés et du mode de fixage ou de scellement de l'ouvrage, celui-ci aura des qualités appréciables de solidité et de permanence ;

» Par ces motifs, le Tribunal, écartant toutes conclusions plus amples ou contraires, donne acte au demandeur de ce qu'il renonce au chef de la demande relative au empiètement défectueux du mur des annexes : et avant de faire droit pour le surplus, désigne en qualité d'expert M. Frezin, architecte, rue des Palais, à Laeken, lequel, serment prêté entre les mains de M. le Président de cette chambre ou du magistrat qui le remplacera, ou de ce dispensé par les parties :

» 1° Déterminera la valeur de la mitoyenneté litigieuse ;

» 2° Décrira les travaux que le défendeur offre d'exécuter pour la suppression des vues qu'il possède illégalement, dira si l'établissement de paravents fixés en verre épais dur et non transparent, placés à 15 centimètres des fenêtres litigieuses, supprime toute vue dans l'héritage du voisin et empêche de rien y jeter, vérifiera spécialement la substance en verre non transparent dont il s'agit, la possibilité de son altération ultérieure donnant passage à la vue, et sa force de résistance, enfin décrira le mode de fixage des dits paravents aux murs et les garanties de solidité et de permanence qu'il présente ;

» Pour le rapport déposé, être par les parties conclu et par le tribunal statué comme il appartiendra ; réserve les dépens... »

(Du 31 mars 1903. — Plaid. MM^es BOTSON c. E. GOFFIN.)

LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-EDITEUR.

NÉCROLOGIE

Léonce LAUREYS.

ARCHITECTE

La mort vient encore de nous ravir un des membres les plus anciens et les plus dévoués de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Léonce Laureys est décédé à Bruxelles, le 4 mars dernier. M. Franz De Vestel, président, s'est fait l'interprète des regrets de notre Société et a prononcé l'éloge du défunt dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Au nom de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, je viens rendre un dernier hommage à notre confrère Léonce Laureys.

La mort impitoyable frappe depuis un an, à coups redoublés, une génération d'architectes dont nous attendions encore de grands et féconds travaux.

Dumortier, Licot, Samyn, Laureys, meurent bien avant leur temps, et il nous est profondément triste de constater que ces artistes, qui honoraient si hautement notre profession, soient ainsi enlevés à notre admiration, précisément à l'âge où, le plus souvent dans notre pays, on est seulement appelé à réaliser les grands projets si longtemps carressés.

En Léonce Laureys nous voyons disparaître une figure éminemment sympathique.

Nous ne pourrons pas citer de lui de grands et fastueux monuments, mais il fut l'architecte consciencieux de nombreux hôtels et constructions particulières, dans lesquels son talent de praticien habile, s'entendant aux multiples détails des besoins modernes, sut se donner un large cours et faire de ses œuvres la réalisation parfaite des aspirations de ses clients.

Ce fut bien jeune, à peine avait-il quatorze ans, qu'il commença, chez notre regretté membre d'honneur, feu Félix Laureys, l'apprentissage du métier.

Il ne devait cesser un instant de travailler et de s'associer à l'élaboration de tous les travaux, grands et petits, qu'il fut donné à Félix Laureys de produire pendant sa longue carrière.

A la mort de ce dernier, il continua naturellement toutes les affaires, et, quand il y a quelques mois, terrassé par la maladie qui devait l'emporter, il délaissa ses travaux, il put le faire avec la conscience du devoir accompli, avec la haute satisfaction d'avoir toujours été un architecte intègre, juste et loyal.

Si nous ne croyons pas le moment venu d'insister sur la nombreuse production architecturale de notre regretté confrère, il nous plait de faire ressortir ici le caractère de Léonce Laureys et de vous rappeler combien ce caractère était simple, modeste et bon.

C'est à sa bonté pour les siens, pour ses amis, pour ses collaborateurs, pour ses confrères, pour tous ceux avec qui il fut en relation, jusqu'aux ouvriers qui travaillaient sous ses ordres, c'est à sa bonté, disons-nous, qu'en ce jour de cruelle séparation, va notre pensée, c'est elle qui fixera en nos cœurs le souvenir de cet homme de bien.

Et c'est avec tous ceux qui ressentirent l'effet de cette douce et bienveillante bonté, avec tous, en somme, qu'en disant adieu à cet estimé confrère, nous lui disons merci pour tout le bien qu'il a répandu ici-bas et que nous associons, au nom de tous les architectes, à la douleur, aux regrets de sa femme, de ses parents, de ses amis.

Adieu ! Cher confrère ! Adieu !



Le prochain Musée d'Architecture et la présente Exposition Beyaert.

I. *Bulletin des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels* donne comme suit, sous les transparentes initiales E. v. O., la genèse de l'Exposition Beyaert :

On s'est plaint maintes fois de ce que les Musées du Cinquantenaire ne faisaient pas, dans leurs galeries, une place suffisante à l'architecture.

Nous reconnaissons volontiers la justesse du reproche et nous avons, ce qui vaut mieux, tenté d'y parer déjà, dans une certaine mesure, en développant dans le sens architectural nos collections documentaires. Seulement, il ne sera possible de nous affirmer vraiment à cet égard que lorsque des locaux suffisants seront mis à notre disposition pour exposer convenablement les maquettes et les travaux graphiques que nous arriverons à réunir.

En attendant, nous devons nous borner à concentrer les documents, non pas seulement au hasard de leur venue, mais méthodiquement et de façon à servir directement les futures divisions de l'ensemble que nous avons en vue.

L'une de ces divisions se composerait, dans notre pensée, d'une « Galerie des architectes belges », galerie dans laquelle tous nos maîtres du genre auraient leur compartiment personnel, comprenant des photographies de leurs œuvres principales, appuyées autant que possible, de quelques plans ou dessins originaux et, en tout cas, d'une courte notice, qu'accompagnerait très utilement un portrait de l'artiste.

De cette façon se trouverait plus ou moins corrigée l'infériorité de situation qui affecte les architectes au point de vue de la consécration de leur souvenir.

Les peintres sont les privilégiés à cet égard. Leur nom s'étale partout, sur leurs toiles d'abord, et, le plus souvent, encore au bas des cadres ; les amateurs en ont plein la bouche, et le risque, pour les bons artistes, est souvent qu'on abuse de leur nom plutôt qu'on ne le taise.

Les statuaires ont déjà plus de chances de voir leurs œuvres tourner à l'anonymat, tout au moins en ce qui concerne leurs sculptures de « plein air ». Combien est-il de Bruxellois qui sachent nommer tout de suite l'auteur de « Godefroid de Bouillon », de « Vésale », du « Général Belliard »? Seulement, les sculpteurs ont les musées pour se dédommager.

Les architectes, eux, n'ont plus même cette ressource, et, en dehors de quelques initiés, le public ignore fatalement, au bout de peu de temps, quels sont les auteurs des monuments devant lesquels ils passent tous les jours.

La galerie des architectes, disions-nous, tendrait à réparer cette injustice, en même temps qu'elle grouperait autour d'autant de personnalités, et partant d'une manière plus vivante, des séries d'œuvres dont l'exposition purement objectives engendrait plutôt froideur et monotonie.

Les circonstances nous ont conduits à prendre l'œuvre d'Henri Beyaert comme première application du principe en question. L'importance de cette œuvre comme aussi le grand nombre de dessins, très soigneusement exécutés, qu'a laissés cet artiste distingué, constituaient, d'ailleurs, des conditions éminemment favorables pour un tel essai.

Pour mieux assurer la réalisation de ce dernier et entourer de toutes garanties le choix que nous avions à faire, nous eûmes recours aux anciens élèves de l'éminent architecte, leur demandant non seulement de nous fournir la composition du groupe d'œuvres que nous avions à constituer pour notre galerie, mais encore d'examiner s'il n'y avait pas lieu de faire précéder ce travail d'une exposition plus générale de l'œuvre du maître, exposition d'où serait sortie plus sûrement encore la sélection à opérer.

Notre appel fut accueilli avec un empressement et un entrain que nous ne pouvions assez louer. L'idée d'une exposition générale fut aussitôt adoptée. Un comité se constitua pour la réaliser et voulut bien se charger de faire directement tout le nécessaire à cette fin. Son œuvre s'achève en ce moment et l'exposition dont il s'agit s'ouvrira ces jours ci.

Celle-ci ne constitue pas seulement un magnifique et pieux monument élevé à la mémoire du grand artiste.

La vision quasi-matérielle d'une telle somme de travail accompli dans une vie d'homme; le sentiment, qui se dégage de tout cet ensemble, d'un art pratiqué presque comme un sacerdoce; la surprise sur le vif de cette conscience extrême, de cette précision respectueuse d'une tâche, dont l'artiste doit, en somme, rester le serviteur ; tout cela, pensons-nous, sera, de plus, la source d'enseignements précieux.

Nous n'anticiperons pas sur les événements en nous étendant ici sur les détails de l'exposition. Nous dirons seulement que celle-ci comprend deux sortes d'éléments. Ce sont tout d'abord des plans et des dessins originaux, se rapportant aux principaux travaux de Beyaert. Bon nombre d'entre eux sont tout à fait remarquables, tel par exemple, le dernier dessin de l'artiste, ayant pour objet une cheminée monumentale à ériger dans la salle d'attente de la gare de Tournai, dessin vraiment admirable de fermeté et de jeunesse. L'autre partie de la collection se compose d'une réunion de photographies des œuvres du maître : cortège impressionnant, de nouveau par son importance, sa variété et la maîtrise qui s'en dégage à chaque rang.

Au centre de la salle figure le portrait d'Henri Beyaert, par Broerman, que le Musée royal de peinture et de sculpture a bien voulu nous confier pour la circonstance. Plus en avant, sur un piédestal, la statuette de « l'Architecte » qui figure à l'un des angles de la clôture du square du Petit Sablon et à laquelle Beyaert, cédant à un sentiment bien légitime, avait trouvé bon de donner ses propres traits. La statuette en question est le plâtre qui servit pour la coulée, et c'est la Compagnie des bronzes qui a bien voulu la mettre à notre disposition, avec le consentiment de l'artiste Godefroid Van de Kerckhove.

L'exposition est complétée par un catalogue illustré, précédé d'une autobiographie d'Henri Beyaert, que celui-ci rédigea à la demande d'un publiciste dont les projets n'eurent point de suite, pensons-nous : œuvre piquante, où l'original que fut Beyaert se laisse aller sans réserve au francparler dont il avait coutume d'user, comme d'une prérogative et sans la publication de laquelle l'entreprise que nous consacrons à son souvenir n'eut pas été complète.

* *

Nous entamerons dans notre prochain numéro la publication de cette autobiographie.



Monument Beyaert.

Le comité des anciens élèves de feu l'architecte Henri Beyaert qui a organisé l'exposition des œuvres du Maître, a trouvé l'occasion propice d'ouvrir une souscription pour ériger un monument à la mémoire du savant constructeur.

Un concours a déjà eu lieu entre plusieurs artistes de grand talent et le choix du comité s'est arrêté au travail du sculpteur Paul Dubois, exposé dans la salle de la dite exposition.

L'esquisse du monument qui consistera en un bas-relief en bronze, à placer à l'angle de l'Hôtel du Ministère des chemins de fer, œuvre du Maître, et de la rue qui porte son nom, est d'une belle inspiration; elle a une grande puissance décorative et fait grand honneur à l'artiste qui l'a conçue.

Le comité a émis le vœu que les confrères, amis et admirateurs de Henri Beyaert, ainsi que tous les artistes, s'associassent à son projet en prenant part à la souscription. La réalisation de ce vœu vient de recevoir une bonne impulsion par l'accueil des plus symphatiques que vient d'y faire la Banque Nationale de Belgique qui, mue par un sentiment de reconnaissante admiration, s'est unie à l'œuvre du comité des élèves du Maître en lui envoyant la lettre suivante :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli un mandat de deux mille francs pour la souscription de la Banque Nationale de Belgique à l'œuvre du monument Henri Beyaert.

La Banque doit à Beyaert la construction des édifices de ses sièges de Bruxelles et d'Anvers, dans lesquels le maître architecte a su allier la beauté et le caractère monumental avec toutes les nécessités pratiques des services auxquels ils étaient destinés. Elle ne pouvait manquer de s'unir à ceux qui ont eu la pieuse pensée d'ériger un monument à la mémoire du grand constructeur.

Veuillez agréer, etc

(Signé) Le directeur ff. de Secrétaire,
LÉON BIEBUYCK.

(Signé) Le gouverneur,
V. VAN HOEGAERDEN.





Fondations en terrains inconsistants.

Un parallèle entre les modes les plus importants de fondations en terrains inconsistants est de nature à intéresser tous les architectes ; voici une étude de ce genre présentée par les exploitants d'un procédé nouveau qui, certes, mérite toute attention :

La construction d'un ouvrage ne soulève point de question plus importante et plus délicate que l'établissement de ses fondations, puisque la stabilité de l'édifice en dépend.

Très simple en théorie, cette question se complique singulièrement dans la pratique et présente des difficultés qu'on ne saurait étudier avec trop de soin.

Les systèmes de fondation que l'on trouve exposés dans les traités de construction sont en si grand nombre, qu'il semble que l'on n'ait que l'embarras du choix ; mais chacun d'eux ne bénéficie pleinement de tous ses avantages, en réalité, que lorsqu'on l'applique dans les circonstances particulières qui l'ont fait imaginer. Le constructeur ne doit se décider, pour l'un ou pour l'autre, qu'après un examen attentif de chaque cas nouveau qui se présente à lui, tant en ce qui concerne la structure de l'ouvrage et la répartition des charges, qu'en ce qui regarde la nature du terrain lui-même ; et, même alors, on ne saurait assurer qu'il échappera toujours à toute perplexité au sujet de la meilleure solution que comporte le problème.

Cette hésitation sera surtout très grande s'il s'agit de s'établir sur un terrain inconsistant ; or, c'est le cas le plus général des ouvrages d'art fondés dans les vallées ; dans les cours d'eau ou sur leurs berges ; c'est aussi le cas des bâtiments reposant sur les terrains d'apport qui constituent le plus souvent le sous-sol des grandes villes, remanié par le travail incessant de l'homme à travers les siècles. Il suffirait, pour exemple, de citer Paris, où des quartiers tout entiers s'étendent au-dessus d'anciennes carrières mal remblayées au moyen des déchets provenant de démolitions ou des déblais de fouilles nouvelles.

Etude du sous-sol. Sondages. — On conçoit par conséquent qu'il n'est pas de nécessité plus impérieuse que de procéder, avant tout, à une étude complète du terrain sur lequel on doit s'établir.

Cette étude se fait au moyen de *sondages*, dont la profondeur varie suivant que l'on rencontre plus ou moins loin une couche présentant les conditions de résistance que l'on a jugées nécessaires.

Pour une profondeur de quelques mètres, on se contentera de creuser, à ciel ouvert, un puits sommairement boisé, dont l'accès facile permet d'examiner *de visu* la succession des couches du terrain et leur nature ; mais, pour de grandes profondeurs, ou lorsqu'on opère sous l'eau, il devient nécessaire de pratiquer un trou de sondage d'assez faible diamètre au moyen d'appareils spéciaux, que nous n'avons pas à décrire ici, et dont l'outil ramène successivement des échantillons des terrains traversés.

On ne saurait se contenter d'atteindre une couche dont la nature offre des garanties pour le bon établissement de la fondation ; il faut pousser encore le sondage plus loin, afin de s'assurer que l'épaisseur de la couche est suffisante et que celle-ci ne constitue pas une simple croûte, superposée à des terrains fluents ou affouillables.

Détermination de la résistance. — La charge réduite au centimètre carré est celle qu'on peut faire utilement supporter à un terrain en chargeant, après décapement, une surface déterminée, d'un poids également déterminé.

L'enfoncement observé permettra de calculer la résistance offerte par ce terrain.

Lorsqu'une expérience directe n'est pas possible, — par exemple au fond d'un sondage étroit, — on peut évaluer la résistance d'un terrain par centimètre carré en prenant pour base les chiffres suivants (1) :

0 kil. 500, sur les vases et argiles molles (au maximum).

2 à 3 kil., sur les terres argileuses et argiles sableuses.

2 à 6 kil., sur les sables et graviers anciens, argiles compactes, argiles plastiques.

6 à 10 kil., et même plus, sur les roches compactes et continues, dont la résistance est souvent supérieure à celle de la maçonnerie superposée ; c'est alors la résistance de la maçonnerie qui limite la pression admissible. Avec la



(1) *Procédés généraux de construction des travaux d'art A. de Préaudeau.* — Nous faisons remarquer toutefois que ces chiffres indiquent des résistances de terrains généralement supérieures à celles qu'il est prudent de considérer dans la pratique.

maçonnerie de ciment, on peut aller jusqu'à 15 et même 20 kilog.

Il y a lieu de déterminer les raisons de l'inconsistance du terrain. Parfois il est possible, en effet, d'y porter remède et de la faire disparaître en en supprimant la cause.

La présence de l'eau, en particulier, modifie, dans de larges limites, la compressibilité du sol et il suffit alors d'assurer l'écoulement de l'eau par un drainage convenable pour obtenir la résistance nécessaire à l'établissement de la fondation.

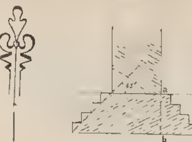
Tel est le cas des argiles et des marnes qui peuvent aisément porter de 4 à 5 kil. par centimètre carré lorsqu'elles ne sont exposées ni à l'air ni à l'eau courante, et qui deviennent, au contraire, plastiques et surtout glissantes lorsqu'elles sont mouillées.

Le sable boulant lui-même peut être amélioré par l'assèchement. Toutefois les circonstances locales permettent bien rarement un pareil travail.

Les procédés qui vont être exposés s'appliquent aux divers cas où la fondation doit être établie, soit sur un terrain de faible résistance, soit à travers des couches inconsistantes sur une grande profondeur.

Suivant la nature du terrain, suivant aussi que l'on opère à sec ou dans l'eau, les principales méthodes seront les suivantes :

a) *Fondations par murs continus avec empattements*, en maçonnerie ou en béton armé ;

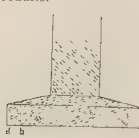


La hauteur de la fondation doit être en rapport avec l'empattement, pour éviter la rupture en *ab*, par l'effet de la réaction du sol.

On serait ainsi conduit parfois à des hauteurs considérables et il est avantageux d'alléger le massif en le taillant en gradins, au-dessus d'un *parement théorique ab* tracé à 45°.

Malgré ce correctif, la disposition précédente oblige à approfondir certaines fondations d'une façon considérable et entraîne, par suite, un cube exagéré de maçonnerie ou de béton.

On peut obvier à cet inconvénient par l'emploi d'une fondation en béton armé, constituant une semelle de répartition aussi large qu'il est nécessaire et d'une épaisseur très réduite.



Si l'on admet que la compression due au poids de la construction se transmet à 45° dans le massif, on remarque que le bec *db* de l'empattement sera uniquement sollicité par la réaction du sol ; il éprouve donc un effort de flexion auquel de la maçonnerie ordinaire ne peut guère résister, et auquel se prête parfaitement, au contraire, le béton armé, par sa nature même.

Type de fondation par compression mécanique.



Puits perforé

Puits bétonné montrant le report de la charge sur le solide et l'adhérence aux parois du sol.

b) *Radiers de répartition*, en voûtes renversées, en grils de charpente ou de rails, en béton armé ; radiers de sable ;

c) *Fondations sur puits isolés*, creusés et remplis de béton à la main ; puits sur rouets descendants ;

d) *Fondations à l'air comprimé ;*

e) *Pilotis en bois ;*

f) *Pieux en béton armé ;*

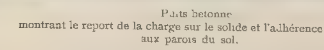
g) *Fondations par compression mécanique du sol.*

I.

(a) Fondations par murs continus avec empattements.

Lorsqu'il s'agit de fonder à faible profondeur, sur un sol peu consistant, mais inaffouillable, la solution la plus simple consiste à faire reposer les murs sur une fondation continue, assez large pour que la pression transmise au terrain ne dépasse pas la limite admise par cm².

On nomme *empattement* la quantité dont le massif de fondation déborde le nu du mur de part et d'autre.



C'est ainsi que, dans certaines constructions existantes du système Hennebique, nous relevons des empattements de 2,95 pour une épaisseur totale de 0,30 seulement.

II.

(b) Radiers de répartition.

Lorsque la construction est particulièrement lourde et le terrain trop inconsistant, les empattements nécessaires auraient une telle dimension qu'il vaut mieux relier les fondations des divers murs les uns aux autres, et en faire un radier général, répartissant l'ensemble de la charge totale sur la surface totale d'occupation.

Toutefois, il est nécessaire de remarquer que les poids sont loin d'être uniformément répartis par les murs et que, par suite, cette vaste plate-forme, sous peine de se fissurer elle-même, doit être élastique ou présenter une grande épaisseur.

Cette dernière condition s'impose si le radier est simplement constitué par un massif de béton ordinaire.

On peut aussi constituer une plate-forme générale en charpente, ou un gril en rails, comme le font les Américains pour l'érection des immeubles gigantesques de leurs grandes villes. Mais ce moyen ne saurait être conseillé chez nous.

On peut également disposer le radier en forme de voûte renversée, de manière à rejeter vers les murs les résultantes des sous-pressions du terrain.

Enfin, dans certains cas, on a trouvé une solution économique du problème dans l'établissement d'un radier général en sable tassé par couches successives sur une épaisseur totale d'environ 2 m. La répartition des charges se fait à 45° dans le sable tassé ; il conviendra donc de faire déborder le radier d'une largeur égale à son épaisseur tout autour de la construction qu'il supporte. Il est nécessaire de maintenir le sable dans un encaissement de briques.

Ces divers procédés entraînent des épaisseurs d'autant plus considérables qu'il est impossible de connaître la limite exacte de résistance du terrain, cette résistance, d'ailleurs, sur une grande étendue, pouvant varier beaucoup. Ces épaisseurs exagérées de maçonnerie apportent elles-mêmes un surcroît de charge que le sol inconsistant peut malaisément supporter, et, alors même qu'il n'y aurait pas de tassements inégaux et des ruptures fâcheuses, on doit toujours redouter un tassement général de la construction et un dénivellement anormal.

L'introduction du béton armé dans les méthodes de construction permet d'obvier à ces inconvénients et fournit un procédé aussi simple qu'économique pour la constitution d'un radier général d'épaisseur très réduite.

Beaucoup plus légers que les précédents, les radiers en béton armé sont aussi beaucoup plus rigides, grâce à leur élasticité. Un tel radier, bien calculé, résistera, sans se fissurer, aux charges les plus inégalement réparties.

(A suivre).



Hôtel de Ville de St-Gilles.

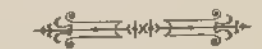
C'est décidément le 24 juillet prochain que sera inauguré le nouvel et somptueux Hôtel de ville de St-Gilles, œuvre de notre confrère A. Dumont.

Que deviendra la maison communale actuelle ?

Voici quelques détails, au sujet de l'affectation qui va lui être donnée :

Au rez-de-chaussée on installera un poste de police, une bibliothèque avec salons de lecture et une salle de conférences et de réunions pour sociétés, qui aura 13 mètres de longueur sur 5m25 de largeur.

Le premier étage sera complètement réservé à la justice de paix et le deuxième étage servira à l'installation des bureaux de l'Etat-major de la Garde civique.



RAPPORT

SUR

LA CONFLAGRATION DE BALTIMORE

Voyage d'observation de M. Alcide Chaussé, architecte, Inspecteur des Édifices de Montréal.

(Suite, voir nº 3, p. 22).

La façade du Palais de Justice, rue Saint-Paul, n'a aucun dommage ; ce bâtiment a été protégé par un rang de constructions à l'épreuve du feu, par le « Herald Building » sur un côté et par le « Cavert Building » en face ; en arrière, la pierre du Palais de Justice a subi quelques avaries ; vis-à-vis du Palais de Justice se trouvait l'édifice « Law » qui n'était pas à l'épreuve du feu et qui a été complètement consumé.

L'édifice « Union Trust », situé à l'angle des rues Charles et Fayette, a passé par une chaleur plus intense que les autres maisons à l'épreuve du feu, à cause sans doute du minage à la dynamite d'un bâtiment, situé juste du côté opposé de la rue, pendant le plus fort de l'incendie ; la pierre à chaux de la façade est totalement brisée et plusieurs des chandelles (meneaux) en fonte sont endommagés, les escaliers en fer sont tordus, la chapente du bâtiment, qui était protégée par de la terra cotta, est en bon état ; il en est



de même pour les cloisons en terra cotta. La banque « Merchants' National », rue Water, entre les rues South et Holliday, a été sérieusement avariée et la pierre de façade a subi beaucoup de dommage sur un des côtés ; mais j'ai constaté que la pierre du côté opposé était encore en excellent état ; la pièce servant de bureau à la banque n'a subi aucun dégât et les décorations sont encore fraîches, tandis qu'à l'étage au dessus tout a été consumé, les lustres de métal sont fondus ; les planchers et la cloison qui étaient en terra cotta se sont bien conservés. L'édifice de la « Commercial and Farmers National Bank », sur la même rue, entre les rues South et Holliday, qui avait trois étages, fait voir les avantages de la construction à l'épreuve du feu. Le rez-de-chaussée occupé par la banque était construit à l'épreuve des incendies et a subi le feu sans aucun dommage, tandis que les deux étages supérieurs et la toiture, qui n'étaient pas à l'épreuve du feu, ont été complètement détruits comme les maisons avoisinantes.

Il y avait un grand nombre d'édifices, pour bureaux de banque, construits à l'épreuve du feu, dont les murs extérieurs n'ont presque pas subi de dommages ; l'erreur de leur construction a été dans l'installation au centre de leur toiture de grandes lanternes (sky-lights) en verre, sans aucune protection. Le résultat a été que les débris, projetés des bâtiments environnants, ont brisé ces lanternes et ont allumé le feu à l'intérieur, causant des dommages considérables aux décorations et à l'ameublement.

Il est jusqu'à un certain point regrettable, pour les architectes, les ingénieurs et les constructeurs de « sky scrapers », qu'il ne se soit pas trouvé, dans le territoire incendié, un seul édifice dont la structure en acier fût protégée par du béton ; il est par conséquent impossible de donner une opinion sur la valeur de ce matériel qui n'a pas subi d'épreuve durant cet incendie-là. J'ai cependant remarqué une bâtisse en béton : — il pouvait s'en trouver d'autres qui ont été détruites, — celle que j'ai examinée avait quatre étages et était érigée selon le système Ferro-Concrete : elle m'a paru en assez bon état, sauf une ou deux poutrelles qui étaient fléchies. J'ai remarqué dans un autre édifice des débris de béton armé, dit « Expanded metal ». Je n'ai vu aucune maison, parmi celles qui avaient passé par le feu, qui avait été construite d'après ce système. Il y avait quelques bâtiments de trois ou quatre étages en béton armé système « Roebling » qui n'ont subi presque aucun dommage, mais comme ces édifices étaient relativement bas, ils ne doivent pas avoir été éprouvés d'une manière qui peut nous permettre de tirer des conclusions.

En passant dans les ruines, on ne peut douter que l'épreuve dont vient d'être affligé Baltimore ne fasse apporter de sérieuses améliorations dans les méthodes de construction, de façon à protéger plus efficacement les édifices contre les incendies. Cette conflagration ne manquera pas, non plus, de faire l'objet d'études scientifiques qui feront connaître à la population les avantages des constructions à l'épreuve des incendies.

Il y a beaucoup d'études à faire sur les résultats de cet incendie, qui seront d'une valeur incontestable pour l'avenir. Il me semble que si toutes les fenêtres pouvaient être protégées au moyen de petits carreaux de verre ou mieux encore au moyen de verre armé (wire screened glass) il n'y aurait presque plus de danger que le feu entre dans une maison, quelqu'intense qu'il soit. Dans les édifices modernes, où se louent principalement des bureaux, les fenêtres sont généralement munies de grands carreaux de verre, qui se brisent et tombent en milliers de morceaux aussitôt qu'ils sont léchés par la flamme ; ces grandes ouvertures pratiquées pour donner de la lumière sont autant de portes pour laisser entrer l'incendie.

Une fenêtre étant vitrée avec du verre armé, le feu le plus intense ne peut en faire détacher les pièces ; le verre se brisera en million de morceaux mais le fil de fer qui forme l'armature mitoyenne de ce verre le maintiendra et aucune partie ne se détachera, ce qui interceptera l'entrée aux flammes. A Baltimore il y avait une maison à deux étages, de construction très moderne, dont les fenêtres étaient vitrées avec du verre armé, cette maison qui était au centre du foyer, a été sauvée par son vitrage.

Ceci semble la solution d'une grande difficulté. Le verre armé est de beaucoup supérieur aux contrevents en fer, dans un incendie intense ; le fer fond et le bâtiment ne se trouve plus protégé : c'est ce que j'ai constaté à Baltimore.

(A suivre).

Louvain. — Ferd. Ickx, Imprimeur-Editeur.





Musées royaux des Arts décoratifs et industriels

Exposition de l'Œuvre de HENRI BEYAERT

ORGANISÉE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

L'Académie de Belgique a confié à l'un de ses membres le soin d'écrire une biographie complète de Beyaert. Il a paru préférable de ne pas essayer, en ce moment, d'anticiper sur ce travail, qui ne tardera plus beaucoup à paraître.

Le public acceptera d'autant plus volontiers cette remise que nous avons l'occasion de lui faire part, en attendant, d'un document fort intéressant, se rapportant au même sujet. Ce sont des notes biographiques, que Beyaert avait rédigées lui-même en 1876 à l'intention d'un écrivain, M. De P..., qui les lui avait demandées en vue d'un travail historique sur la ville de Courtrai.

Nous nous sommes bornés à les transcrire à cette place, dans toute leur simplicité et sans risquer d'en altérer la saveur par des compléments de style dont leur auteur n'avait pris cure.

Henri-Joseph-François Beyaert, né à Courtrai, le 29 juillet 1823, huitième fils (dixième enfant) de Louis Beyaert, imprimeur, et de Sophie Feys, élève à l'Académie de dessin



HENRI BEYAERT, architecte.

de Courtrai (classe de figure) pendant les années 1835-1836 et 1836-1837.

Elève au collège de Courtrai, du mois d'octobre 1837 au mois de mai 1841, soit trois années et demie d'humanités.

Nombreux succès dans presque toutes les branches. En 1839, premier prix de figure académique (au collège).

Au mois de mai 1841, mon père interrompit brusquement mes études et me plaça, malgré moi, dans un bureau de banque où je ne restai que dix mois. En mars 1842, je quittai ce bureau pour satisfaire mon goût pour la construction et je devins manœuvre apprenti-maçon ; je pris ce métier au sérieux, travaillant de 5 1/2 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir comme le plus modeste des ouvriers ; aussi, au bout de trois mois d'apprentissage, je gagnai 75 centimes par jour. Au mois d'avril 1842, je commençai l'étude de l'architecture. Je me fis inscrire dans le cours inférieur, et, après six leçons, je pris part au concours ; je fus proclamé premier avec grande distinction.

Au mois d'août de la même année, un de mes compatriotes me proposa d'être gérant d'une librairie ancienne qu'il allait monter à Bruxelles. J'acceptai, à la condition que je pourrais fréquenter à l'Académie de la capitale tous les cours donnés pour les élèves architectes. J'arrivai à Bruxelles le 8 septembre 1842, et peu de jours après, je me fis inscrire comme élève à l'Académie. Au bout de quelques mois, je cherchai



Château de Wespelaer. Façade de la Tour.

une place dans un bureau d'architecte ; à cette époque il était très difficile, sinon impossible, pour un apprenti architecte, qui devait vivre de son travail (et j'étais absolument dans ce cas), de trouver une place suffisamment rémunérée. Dans les concours de ma première année académique, je remportai le deuxième prix dans la deuxième classe d'architecture et deux premiers prix dans des cours accessoires. Le 15 mai 1843, je trouvai enfin un architecte, M. Janlet, qui consentit à me donner 30 francs d'appointements par mois, et je quittai à l'instant ma librairie qui m'en rapportait 250.

Ne pouvant compter sur l'aide de mon père — qui, du reste, n'était pas riche et qui trouvait que mon instruction lui avait coûté beaucoup plus que celle d'aucun autre de ses enfants, — et poussé par la misère, je réclamai l'aide de ma ville natale. Grâce aux succès que je venais de remporter, l'Administration communale de Courtrai et la Députation permanente de la Flandre occidentale s'empressèrent de venir à mon aide et m'allouèrent pendant trois années un léger subside qui me permit de continuer mes études sans devoir compter avec la misère. (Prière de mentionner ce fait.)

Dix mois après que j'eus pris pour la première fois un tire-ligne en main, j'entrai dans le cours supérieur d'architecture. Pendant l'année académique 1843-1844, je remportai les premiers prix dans deux cours supérieurs accessoires. Mais mes études préliminaires en architecture avaient été si rapides, que je m'en ressentis dans le cours supérieur d'ar-

chitecture ; je pataugeai pendant toute cette année et pendant l'année suivante ; toutefois, vers la fin de l'année scolaire 1844-1845, je commençai à voir clair : je fus le quatrième au concours et enfin au concours de l'année 1845-1846, je fus proclamé premier. A partir de ce moment, mes progrès furent très rapides, mais je restai au bureau de M. Janlet jusqu'au 1er janvier 1851 (1).

Dès les premiers mois de la même année, j'obtins la direction de divers autres travaux. C'est à cette époque que j'imaginai de faire revivre l'architecture Louis XVI, et avant qu'il fût question de ce style ni en Belgique, ni en France, ni dans aucun autre pays. Je fis rue des Arts, à Bruxelles, la petite maison qui porte aujourd'hui le no 26. La réussite dans ce travail et le succès que j'obtins en juillet 1852 avec



Château de Wespelaer. Façade Est.

le Kursaal d'Ostende (qui doit disparaître bientôt) m'attirèrent de nombreux clients, et depuis cette époque jusqu'aujourd'hui je n'ai cessé d'être accablé de travaux.

J'ai toujours eu la passion de l'étude et la manie de la nouveauté, aussi mes productions étaient-elles très variées, mais j'appris souvent à mes dépens.

De 1851 à 1860 je fis quantité de travaux, d'importance et de nature très variées ; je fus souvent chargé de travaux d'appropriation et de transformation de maisons anciennes, ce qui m'instruisit beaucoup. J'eus aussi la bonne fortune d'être en rapport pendant trois ou quatre ans avec feu l'ingénieur De Ridder (qui avec son collègue Simons construisit les premiers chemins de fer en Belgique). Je dus faire pour lui un grand hôtel et une maison de moindre importance ; à cette occasion je reçus de mon client des leçons de construction qui m'ont été très utiles dans ma carrière.

Je suis d'avis que pendant les dix premières années de ma carrière artistique, j'ai commis de nombreux péchés : ils ont été mes meilleurs maîtres. Mais, par contre, j'ai produit quelques œuvres que je ne renie pas encore aujourd'hui et parmi lesquelles il y en a quelques-unes que je ne serais plus capable de faire ; — il y a des choses pour lesquelles il faut la fougue et même l'étourderie de la jeunesse. — C'est pendant cette première période et pour les fêtes de l'anniversaire du couronnement de notre premier Roi, que je fis les plans des illuminations des boulevards. J'allai voir à Paris les fêtes qui furent données au mois de juin pour le

(1) Toutefois pendant environ une année, en 1845-1846, j'allai étudier l'architecture du moyen-âge dans les bureaux de feu l'architecte Dumont, sans toutefois renoncer à celui de mon premier maître ; je faisais alors quinze heures de bureau par jour Dans les premiers jours de janvier 1851, je fus chargé de faire les plans du Kursaal d'Ostende (dont les travaux ne furent cependant commencés qu'en novembre de cette année et terminés en juin 1852).





baptême du prince impérial. J'eus bien vite compris tout le mécanisme des illuminations ; mais je fis autre chose que ce que j'avais vu, et grâce à une manœuvre de ficelles de mon invention, je produisis des dispositions de luminaire très originales et des dessins féériques qui n'appartenaient à aucun style, mais qui, c'est encore mon avis aujourd'hui, étaient ce qu'il fallait pour ces décors éphémères. J'eus le plus grand succès spécialement auprès des hommes qui, à Paris même, faisaient ces décorations de fêtes. Je fus encore chargé de faire les illuminations pour les fêtes de septembre 1857, 1858, 1859 et 1860. Je les réussis chaque fois, ce qui fait qu'au ministère de l'intérieur on fut blasé et on ne me chargea plus de ces travaux, ce dont je fus enchanté ; on ne fit même plus d'illuminations.

Mes maisons les plus réussies de cette première période, elles datent de 1858 à 1860, — sont celles de MM. Jamar, qui portent les nos 5, 7 et 9 de la chaussée de Charleroi, à Saint-Gilles lez Bruxelles.

Grâce à quantité d'ouvrages qui, souvent à tort, plaisent au public, j'avais acquis, en quelques années, une certaine importance comme architecte.

En 1860, je commençai le nouvel hôtel de la Banque Nationale ; je fus chargé de ce travail de concert avec mon collègue M. Winand Janssens.

Ce travail dura cinq à six ans ; ce ne fut même qu'en 1866 et 1867 que j'exécutai le vestibule, le grand escalier et la grande salle de fêtes de l'hôtel du gouverneur.

En 1861, je publiai une brochure avec un plan sous le titre : *Projet d'un ensemble de rues destinées à faciliter les communications entre le haut et le bas de la ville de Bruxelles*. C'était, je pense, le premier travail d'ensemble qui fût publié sur cette question si importante pour la capitale. Mon travail fut pris pour une utopie par beaucoup de gens, mais, somme toute, il fut accueilli avec faveur. Lorsqu'en 1863 ou 1864 l'administration communale de Bruxelles décida de transformer la Montagne de la Cour, les sections du conseil examinèrent les nombreux projets qui avaient été publiés, et finalement on sembla disposé à donner la préférence à celui composant le chapitre le plus important de ma brochure de 1861. On m'engagea à faire une étude spéciale accompagnée d'une estimation de la dépense. Je fis un travail très consciencieux et très complet, qui, après d'intéressantes discussions, qui remplirent plusieurs séances du Conseil communal, fut adopté par vingt huit voix contre deux (*Bulletin communal de 1865*, premier semestre). Un premier tiers de mon travail devait être exécuté à court délai ; le Conseil avait ordonné vérification de l'estimation que j'en avais faite, et il chargea de ce travail deux des experts les plus habiles de la capitale ; ils déposèrent leur travail au commencement de 1866 ; mon estimation se montait à 5 millions 350,118 francs et celle des experts à 5 millions 377,978 francs, soit une différence en plus de 27,860 francs, et encore j'appris plus tard par l'échevin des travaux publics que ces messieurs avaient compris dans leurs calculs une propriété estimée à 25,000 francs, qui



Château de Wespelaer. Façade vers l'Etang.

ne devait pas être expropriée, de sorte que sur près de 5 millions et demi, l'écart n'était que de 2,860 francs.

Malgré ce beau succès, le gouvernement ne donna pas suite au travail, et maintenant encore la transformation du quartier de la Montagne de la Cour reste à l'ordre du jour. Aujourd'hui, par suite de la construction de l'hôtel du Comte de Flandre et du palais des Beaux-Arts, mon projet n'est

plus exécutable, et comme conseiller communal, plus encore que comme architecte, je le regrette et je déclare — peut-être très naïvement, — que mon projet est, sinon le meilleur du moins le moins mauvais de tous ceux qui ont été produits avant et après le mien.

Mais je n'eus pas la satisfaction de voir réaliser mon travail, toutes les discussions que cette affaire avaient soulevées avaient notablement grossi dans l'opinion publique ma valeur d'architecte.

Par arrêté royal du 13 février 1865, je fus nommé membre effectif de la Commission royale des monuments, dont j'étais membre correspondant, dans le Comité du Brabant, depuis plusieurs années.

Pendant les années 1865-1866, je construisis la Fontaine de Brouckère, qui fut inaugurée en octobre 1866 ; à cette occasion et pour la construction de l'hôtel de la Banque Nationale, je fus nommé, par arrêté royal du 12 octobre 1866, chevalier de l'Ordre de Léopold.

(A suivre).





RAPPORT

SUR

LA CONFLAGRATION DE BALTIMORE

Voyage d'observation de M. Alcide Chaussé, architecte, Inspecteur des Édifices de Montréal.

(Suite, voir n° 4, p. 31).

—

Un autre avantage digne de considération, c'est que dans une bâtisse où il y a des centaines de fenêtres, comme dans la plupart de nos « sky scrapers », le feu peut y venir quand une partie des volets en fer sont restés ouverts. Les fenêtres vitrées en verre armé, dans un édifice où l'incendie s'allume, sont toujours fermées et si l'on est surpris par l'incendie, elles résisteront, même si elles reçoivent des coups, puisque même dans ces cas le verre peut se briser, mais les morceaux restent en place.

Au point de vue du constructeur, l'observation principale qui ressort de la conflagration de Baltimore est le degré de résistance au feu des différents matériaux entrant dans la construction des édifices soumis à cette épreuve de quarante heures d'un incendie intense, comme aussi les avantages de sauvetage des divers genres de construction.

Les experts s'accordent tous à approuver en premier lieu la structure en acier protégée avec de la terra cotta poreuse. Les résultats constatés serviront d'exemples et seront cités à l'avenir.

—

Aucun permis ne sera accordé pour reconstruire dans le quartier incendié, avant qu'un nouveau règlement de construction ne soit adopté. Je suis informé que l'on ne permettra pas d'ériger des édifices à l'épreuve du feu à plus de 175 pieds de hauteur et de 85 pieds pour les bâtiments non à l'épreuve du feu.

—

A mon retour, en passant par New-York, j'ai visité les ruines de l'hôtel Darlington, sur la 46e rue Ouest, qui s'était écroulé quelques jours auparavant, en ensevelissant un grand nombre d'ouvriers. Au moment de la catastrophe, on était occupé à terminer la pose de l'acier du onzième étage et la surcharge de matériaux, acier, ciment, etc., a été la cause de l'effondrement.

J'ai aussi constaté que dans les théâtres, on n'admet pas plus de monde que pour le nombre de sièges que contient la salle, que toutes les sorties sont indiquées par des lumières rouges, que les amphithéâtres sont pourvus de rideaux d'amiante, que dans la salle, en divers endroits, se trouvent aux murs des extincteurs, des haches, des crochets, etc. Dans les hôtels l'on voit, dans les corridors, des cartes et des lumières rouges indiquant la route à suivre pour se rendre aux appareils de sauvetage extérieurs ; il y a aussi, dans chaque chambre, un câble de sauvetage ; dans les passages, les pensionnaires voient qu'il y a boyaux à incendie, haches et extincteurs chimiques.

—

En visitant la ville de New-York j'ai vu une vingtaine de « sky scrapers » en voie de construction, et dans chacun de ces édifices j'ai constaté que pour le « fireproofing » (la protection contre le feu) l'on se servait de terra cotta pour les planchers et les cloisons et aussi pour envelopper le fer et l'acier.

—

A Rochester, (N.-Y.) après le récent incendie qui a duré environ trente heures, l'on a constaté que le « Granite Building », construit avec de la terra cotta, avait résisté au feu tandis que le « Cox Building », construit en béton, a été complètement détruit.

Avant de terminer ce rapport de mon voyage d'observation, je crois qu'il est de mon devoir d'offrir mes remerciements à MM. le Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui m'ont permis de faire cette visite aux ruines de Baltimore et de recueillir des renseignements qui ne manqueront pas d'être d'une très grande utilité pour la construction des édifices à Montréal.

Respectueusement soumis,

ALCIDE CHAUSSÉ,
Architecte et Inspecteur des Edifices.



L'exécution de la sculpture décorative.

—

La section des sculpteurs de la ligue de l'industrie du bâtiment vient de mener une intéressante et utile campagne, dont il y a lieu de la féliciter, et qui est en bonne voie d'aboutissement comme le prouvent les documents suivants :

M

« La Section des Sculpteurs-Ornemanistes », formée au sein de la « Ligue du Bâtiment », après un mûr examen de la situation faite aux diverses professions que comportent cette industrie d'art, tant dans les travaux publics que les travaux privés, émet les vœux suivants, qu'elle demande aux administrations publiques, aux architectes, ainsi qu'aux propriétaires, de prendre en considération.

1° Dans le plus grand nombre d'adjudications publiques et privées, le travail du sculpteur, — décoration intérieure, modèles et leur reproduction, décoration extérieure, modèles pour la pierre, et leur exécution — fait partie de l'entreprise générale.

S'il est logique que les pouvoirs publics et les particuliers exigent des garanties et connaissances spéciales de l'entrepreneur en ce qui concerne « le gros œuvre », l'emploi judicieux de matériaux déterminés, leur somme de résistance, etc., nous pensons qu'il est impossible de réclamer d'eux la compétence artistique nécessaire, pour mener à bien une décoration. Le métier de sculpteur-ornemaniste exige, évidemment, des connaissances toutes spéciales, des études différentes de celles de l'entrepreneur. Or, nous estimons que c'est à tort que l'on confond ainsi nos travaux avec « le gros œuvre ». Nous disons, au contraire, que ceux-ci devraient former toujours une entreprise séparée, bien distincte ; que c'est au sculpteur que l'on devrait s'adresser.

La sculpture décorative appartient essentiellement au domaine artistique, et comme telle, il faut que ce soit le sculpteur qui la traite directement.

Ne voyons-nous pas, dans les travaux publics et privés, la « Statuaire » faire l'objet d'entreprises séparées ? Pourquoi donc n'en sera-t-il pas de même pour notre profession ?

N'est-il pas plus logique que l'architecte, auteur des plans, et le sculpteur, soient en rapport direct ?

Nous prétendons, d'ailleurs, qu'au point de vue artistique, le travail du sculpteur-ornemaniste est aussi conséquent (et dans certaines circonstances plus conséquent) que celui du statuaire et du peintre. Il y a autant d'art à modeler et à pratiquer un motif décoratif en harmonie avec le style, la force, la couleur, d'un édifice qu'à exécuter une statue, et il y a autant d'originalité, de goût, de sentiment, de facture personnelle, de recherche dans celui-là, que dans celui-ci. L'un travail autant que l'autre constitue une étude, une œuvre — mais non une exécution pouvant être assimilée au « gros œuvre ».

Aussi, quels résultats déplorables le système que nous combattons n'a-t-il pas produits !

Combien d'édifices, combien de bâtiments — et parmi ceux-ci, de tous récents, que nous coudoyons — dont la partie décorative, au lieu de concourir à leur beauté, contribue plutôt à leur donner une apparence de mauvais goût.

D'autre part nous pensons, qu'au même titre que le statuaire, notre travail doit constituer une œuvre personnelle, et que le sculpteur-ornemaniste doit être reconnu, que sa responsabilité artistique doit être engagée. En enlevant à son œuvre le caractère anonyme qu'elle a conservé trop souvent jusqu'aujourd'hui, l'on créerait enfin une émulation salutaire

qui ne peut que faire prospérer et grandir notre art national. Notre pays a fondé des académies, des écoles d'art décoratif; il s'impose des sacrifices pour imprégner les générations des connaissances, du goût et de la pratique du « Beau », — il crée des sculpteurs, et puis il les empêche de vivre, de faire valoir ce qu'il leur a permis d'acquérir. L'enseignement, ainsi compris, ne devient-il pas une déception, tant pour les autorités qui le subsidient et l'encouragent, que pour ceux qui ont fondé sur lui leur avenir et leur succès?

Nous sommes persuadés que, du contact direct de l'architecte et du sculpteur, résulteraient des œuvres plus sérieuses, des travaux plus soignés, une harmonie d'ensemble plus complète, en un mot des bâtiments conçus avec plus de bon goût.

Dans le même ordre d'idées, nous devons signaler encore un obstacle où viennent se buter les meilleures intentions du décorateur, et rend souvent nul le résultat de ses efforts. Dans maintes occasions nous voyons, en effet, les modèles qu'il a exécutés, et qui sont destinés à la reproduction en pierre, confiés en seconde main ou à des tiers, à une usine, ou à une carrière. Il devient complètement étranger à leur exécution définitive, et combien de fois n'avons-nous pas vu des motifs décoratifs, bien étudiés par le sculpteur, sortir déformés et caricaturés des mains de mauvais praticiens? Non seulement le résultat est déplorable, mais encore il y a préjudice moral, et pour l'architecte, et pour le sculpteur.

Il est donc logique que la responsabilité artistique du sculpteur soit engagée; que ce soit lui qui exécute, qui pratique, ou que soit lui qui fasse pratiquer, sous sa direction, et qu'il puisse compléter lui-même son œuvre.

Le statuaire est toujours chargé de la pratique de son modèle; nous demandons la même pratique pour notre travail.

Nous faisons donc appel aux administrations publiques, au nom de tous nos confrères du pays, pour qu'elles défendent avec nous, dans les entreprises qu'elles confient, l'art décoratif si souvent compromis.

Nous lui demandons de rendre à cet art sa valeur réelle, en ne le confondant pas avec le travail de l'entreprise générale, mais en en faisant, pour chaque construction de travail spécial, une œuvre qui engagera moralement son auteur à bien faire.

Nous demandons à Messieurs les architectes leur appui, leur concours, afin de pouvoir coopérer directement, avec eux, à l'exécution de leurs plans, pour le plus grand bien de leurs travaux, et dans l'intérêt du caractère qui s'attache à leurs conceptions.

Nous demandons enfin à tous les gens de goût, à tous les esthètes, à tous les amateurs d'art, de nous aider dans cette revendication. En le faisant, ils contribueront en même temps à rendre à la sculpture décorative la place qu'elle mérite et à faire mettre en valeur le bon renom artistique de notre pays.

20 avril.

Monsieur,

Comme suite à ma dépêche du 15 mars écoulé, même émargement que ci-contre, j'ai l'honneur de vous transmettre une copie de la dépêche que j'ai adressée, sous la date du 15 avril, à MM. les Gouverneurs des Provinces.

J'ai, d'autre part, appelé sur les recommandations formulées dans cette dépêche, l'attention des départements des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des Finances, des Travaux Publics, de la Guerre et de la Justice.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
(s.) Bon Vander Bruggen.

A Monsieur le Président de la ligue de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux Publics.

5, Grand' Place, Bruxelles.

Ministère de l'Agriculture — *Bruxelles, le 15 avril 1904.*
Direction des Beaux-Arts
N° 31170.

Monsieur le Gouverneur,

La Commission des Pétitions de la Chambre des Représentants a, par décision du 2 mars écoulé, renvoyé à mon département la décision adressée à cette assemblée le 20 juin 1903, par laquelle la section des sculpteurs-ornemanistes de la Ligue de l'Industrie du Bâtiment se plaint de ce que les travaux du sculpteur-ornemaniste, consistant en décorations intérieures, modèles et productions, font généralement partie de l'entreprise générale.



De l'avis de la Commission Royale des Monuments, que j'ai consulté sur la question soulevée, la réclamation est fondée.

Les travaux d'ornementation ressortissent du domaine artistique, ils devraient toujours faire l'objet d'entreprises distinctes, au lieu de dépendre du caprice, parfois intéressé, de l'entrepreneur général, l'ornemaniste doit être directement sous les ordres de l'architecte dirigeant. Il en est ainsi pour le Statuaire, qui fait nécessairement l'objet d'entreprises séparées. Il importe que les artistes auxquels est confié l'exécution de modèles d'ornements soient chargé du soin de réaliser les objets qu'ils ont conçus.

Il est arrivé que des modèles d'ornements, confiés à des artistes, ont été sculptés par des praticiens qu'avaient désignés des maîtres de carrières. Le résultat de ces combinaisons hybrides a été désastreux.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien veiller à ce que ces recommandations ne soient pas perdues de vue dans les entreprises de travaux qui s'exécutent à l'intervention des Provinces et des Communes.

Le Ministre,
(s.) Bon Vander Bruggen.

A Messieurs les Gouverneurs des provinces.

Exposition de Liége.

Le succès de l'exposition de l'Art ancien est dès aujourd'hui complètement assuré; toutes les formalités de la première heure, organisation et installation des différents comités, etc., sont terminées; les divers rouages administratifs fonctionnent régulièrement; on est entré dans la voie de l'exécution pratique.

Plusieurs adhésions des plus importantes sont, du reste, déjà parvenues; c'est ainsi, notamment, que le commissaire spécial près cette exposition, M. le baron de Sélys-Fanson, a pu communiquer au comité la promesse de son président d'honneur, S. A. S. le duc d'Arenberg, de prêter de ses inestimables collections tout ce qui pourrait intéresser l'ancien pays de Liége : de merveilleuses pièces d'orfèvrerie mosanes du Moyen-Age et des tapisseries, tableaux et miniatures représentant des membres de la famille de la Marck.

Incessamment, le comité lancera la circulaire aux exposants, ainsi que le règlement général, et commencera le recrutement des objets à exposer.

Dérivation de la petite Senne.

Le Roi continue à se préoccuper des entraves que la dérivation de la Petite Senne apporte à la circulation publique aux abords des ponts de Laeken. Sur les instances de l'Administration communale les entrepreneurs du pont ont consenti, en vue de remédier à la situation dont se plaint, à juste titre, toute la population de la résidence royale, à démolir les bâtiments affectés à leurs bureaux, à l'angle de l'avenue de la Reine et de la rue des Palais. Toutefois, MM. Blaton, Declercq et Lapierre ne se sont imposés ce sacrifice, que sous réserves, au sujet des retards considérables — se traduisant pour eux par des dommages importants — qui résultent de l'inertie de l'administration supérieure ajournant indéfiniment l'approbation des plans du déversoir de la Petite Senne, à la place Sainctelette.

CONCOURS.

Reconstruction du *palais royal* de Kristianborg.

Le gouvernement Danois a décidé de mettre au concours (international) un projet de reconstruction de l'ancien palais des rois de Danemark ; lequel, à la suite de deux incendies successifs, avait été abandonné pour la résidence d'Amalienborg.

Bien que tous les architectes, sans distinction de nationalité, soient appelés à concourir, il paraît probable que les plans d'un architecte danois seront, à mérite égal, préférés à ceux d'un concurrent étranger. La dépense prévue serait de *six millions.*

Les demandes de *programme détaillé* doivent être adressées au Ministère Danois des Travaux publics ; mais la remise de ce document ne sera faite à chacun des intéressés que contre le *paiement préalable d'une somme de 28 francs* environ (20 couronnes) !

Louvain. — Ferd. ICKX, Imprimeur-Editeur.





Musées royaux des Arts décoratifs et industriels

Exposition de l'Œuvre

de HENRI BEYAERT [1]

ORGANISÉE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

(Suite, voir n° 5, p. 33).

En 1860, je fus chargé par M. Rogier, ministre de l'intérieur, d'étudier un projet d'agrandissement du Musée d'antiquités et d'armures, à Bruxelles. Apres de nombreuses vicissitudes, je fus autorisé, en 1868, à commencer mon travail par la restauration et l'appropriation de la construction ancienne, la Porte de Hal. Commencé vers la fin de 1868, interrompu par suite de la guerre de 1870, mon travail ne fut achevé qu'en 1871 ; quant à l'agrandissement, il reste à faire et probablement ne le ferai-je jamais. L'escalier à noyau à jour que j'ai construit dans la tour occupant le centre de la façade vers la ville est une de mes constructions les plus originales et les mieux réussies.



Eglise de Tombes. Chaire de vérité.

Parmi les constructions originales que j'ai exécutées depuis 1860 se trouvent en outre :

L'orangerie du château de Maillard, près de Jodoigne, en style du XVe siècle ;

Le nouvel hôpital militaire de Bruges ;

Le château de M. Th. de Sauvage-Vercour, à Faulx, commune de Mozet, province de Namur ; cette construction en style du XIIIe au XIVe siècle est une de mes meilleures conceptions ; les parties artistiques de l'intérieur sont traitées en style de la renaissance flamande du XVIe siècle, rajeuni d'après mon sentiment personnel ;

La façade de l'école moyenne de Soignies ;

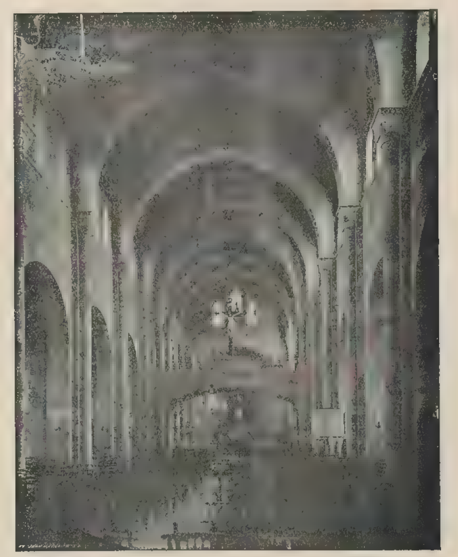
L'éole primaire et l'orphelinat de la même ville ;

Le local des fêtes de la Société du Concert noble, rue d'Arlon, à Bruxelles ;

L'agrandissement de la Banque Nationale, rue de la Banque et rue de Berlaimont. Dans la tour qui se trouve en tête du grand corps de bâtiment, vers cette dernière rue, se trouve un escalier, également à noyau à jour, traité en style Louis XVI ; c'est probablement le seul escalier dans cette forme et dans ce style qui existe ; aussi l'ai-je particulièrement caressé ;

La station de Tournai en cours d'exécution ;

L'hôtel de la succursale de la Banque Nationale, à Anvers, sur un terrain triangulaire avec plus de 225 mètres de développement de façade extérieure : cette immense construction, qui n'est pas achevée, est d'une assez grande richesse architecturale ; de même que l'intérieur du château de Faulx, ce monument est conçu dans le style de la renaissance flamande du XVIe siècle approprié à mon sentiment personnel.



Eglise de Tombes. Nef. Vue vers le chœur.

Les constructions particulières que j'ai faites depuis 1860 ne sont pas très nombreuses ; parmi les plus originales se trouvent : l'hôtel qui appartient à M. le Comte du Chastel, situé à l'angle de la rue de la Loi et de la rue de Trèves ; le bâtiment des dépendances n'est pas de moi ;

La maison de mon ami J. Godefroy, avenue Louise, 63 ;

Les deux entrées du château de la Rochette, à Chaudfontaine, dont la plus petite, servant en même temps d'entrée pour la ferme, est particulièrement drôle ;

Enfin, je cite un de mes plus beaux succès : la petite maison que j'ai construite pour compte de la Banque de Belgique au boulevard du Nord, n° 1. C'est la maison qui, dans le concours ouvert par la ville de Bruxelles pour les maisons de la ligne des nouveaux boulevards, obtint la première prime.

A mon grand regret, j'ai fait peu de chose dans ma ville natale ; je n'y ai construit qu'une seule maison, celle de M. Ed. Vandenberghe, au faubourg de Tournai ; il est vrai que l'on n'est jamais prophète dans son pays. Toutefois j'ai doté ma ville natale d'un de mes meilleurs élèves, M. Léopold De Geyne, architecte de la ville et depuis peu directeur de l'Académie de dessin ; je félicite l'administration communale de Courtrai de l'heureux choix qu'elle vient de faire.



---

(1) La plupart des clichés qui ornent cet article appartiennent aux Musées Royaux des Arts décoratifs et ont servi à illustrer le catalogue de l'Exposition des œuvres de feu Beyaert.

J'ai fait de nombreux voyages. J'ai visité en plusieurs fois presque toute l'Allemagne du centre et du sud jusque Vienne, Pesth et Gratz. J'ai parcouru presque toute la France ; je l'ai sillonnée dans tous les sens. J'ai visité toutes les principales villes de l'Italie et l'Egypte, jusqu'à l'île de Philae, c'est-à-dire la frontière de la Nubie ; enfin je crois qu'il y a peu d'architectes qui connaissent la Belgique aussi bien que moi.

Pour terminer mes notes biographiques, j'ajouterai qu'au mois d'octobre, pour les élections communales, je servis de trait d'union entre l'Association libérale et la Société constitutionnelle des électeurs libéraux (*vulgo* la scission), et je fus nommé membre du Conseil communal de Bruxelles, où je siège depuis le 1er janvier dernier.

***

L'envoi de ces notes était accompagné de la lettre suivante, qui en constitue un complément intéressant.

Le 20 décembre 1876.

Monsieur,

J'ai terminé plus tôt que je l'espérais les notes biographiques que vous m'avez demandées.

Je ne sais quelle forme vous donnez aux notices que vous insérez dans votre histoire de la ville de Courtrai. Avec ce que je vous ai écrit du bout de la plume, vous ferez ce que vous jugerez convenable.

Je crois que les artistes *rassis* ne sont pas mauvais juges de leurs propres œuvres ; c'est pourquoi je me suis permis d'ajouter une note favorable en regard de certaines œuvres que je cite. Du reste, Monsieur — et je vous autorise à le dire — nous sommes loin de ne faire que des chefs-d'œuvre : que de croûtes produites, que de fiascos obtenus, que d'argent gaspillé pour arriver à faire à peu près bien en architecture ! Mais aussi quelles études préliminaires, quelle expérience ne faut-il pas pour déterminer sur papier l'effet que produiront en exécution certaines combinaisons de lignes ! Le peintre, le statuaire, le musicien, le graveur ne laissent sortir de leurs mains que des œuvres complètes ; jusqu'au dernier moment ils peuvent corriger et remanier leur travail ; — l'architecte seul doit concevoir *parfait* sans reprise et sans retouche, et c'est au vu et au su de tout le monde que ses travaux naissent, grandissent et s'achèvent. — En outre, il faut qu'il compte avec la bourse de son client et souvent même avec ses stupides prétentions et ses sottes exigences.

Je souhaite que, pour terminer ma carrière artistique, je puisse avoir l'occasion de faire une analyse critique de mes propres œuvres ; c'est, je pense, le travail le plus parfait que je produirais, car il n'y a pas une seule de mes constructions, que je ne malmènerais d'importance afin de garantir mes successeurs en architecture contre les nombreuses bévues que j'ai commises.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri Beyaert.

(A suivre).



Esthétique des Villes.

—

Le dégagement de l'église St-Pierre
A LOUVAIN

—

« Sachez ce que vous voulez faire et faites-le. »
RUSKIN.

Comme tous les édifices anciens, l'église St-Pierre à Louvain eut à supporter pendant des siècles les actions combinées du temps, des hommes et des administrations, trois forces également dévastatrices qui, longtemps, se sont alliées pour mutiler, dénaturer et masquer nos monuments anciens. Lorsque vers 1830 les romantiques remirent le Moyen-Age à la mode et montrèrent à la foule tout ce que les monuments médiévaux contenaient de grandeur et de charme vrais, l'action des décisions administratives tendit à perdre de son importance ; et quand la triste décadence de l'Art architectural força les artistes à aller se retremper aux deux grandes sources grecque et gothique, cette action malfaisante disparut pour faire place à une sollicitude trop grande parfois.

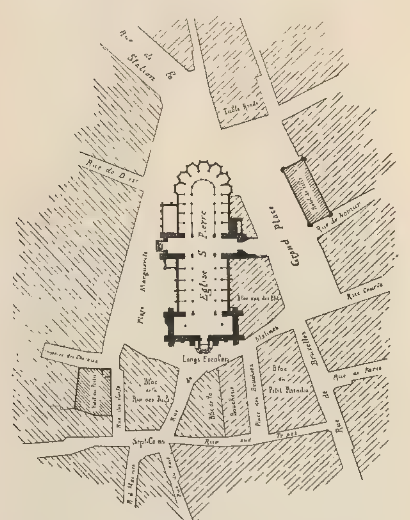


Alors commença cette ère des restaurations qui sera la caractéristique de l'Architecture au siècle dernier.

Bien des erreurs furent commises, des restaurations malheureuses furent perpétrées. Sous prétexte de dégagement on créa des vides énormes autour des restes des édifices du Moyen-Age ; ayant admiré au sommet de l'Acropole d'Athènes, les Propylées se profilant sur le ciel bleu de la Grèce, on éleva, dans une de nos brumeuses villes du Nord, une copie servile du monument antique et on la planta le long du bel alignement d'une rue bien droite et bien plate !

Mais toutes ces fautes furent fécondes en enseignements. Peu à peu l'expérience des architectes, les recherches des archéologues et les polémiques des écrivains firent retrouver et permirent de formuler les principes fondamentaux des grandes architectures du passé.

L'Esthétique et surtout l'Esthétique appliquée à l'Architecture, quittant le domaine de la Métaphysique pure, devint la *science du beau*, science basée sur l'observation et l'expérience, ayant ses axiomes et ses lois aussi clairement et rationnellement déduites que les lois scientifiques pures. On est parvenu à donner au jugement critique un fondement objectif. Le bon goût se prouve, et l'on sait pourquoi telle couleur fait mauvais effet à côté de telle autre. L'Architecture a maintenant son code où sont consignées les lois nettes et précises dont l'interprétation géniale nous a donné l'architecture grecque et l'architecture gothique et qui — peut-être — nous donnera un jour une architecture nouvelle ne devant au Passé que la connaissance des grandes lois de l'Art architectural.



Etat actuel des abords de l'Eglise St-Pierre (Croquis approximatif).

L'*Esthétique des villes* est une branche de l'Esthétique générale. Des plumes autrement autorisées que la nôtre ont lumineusement exposé ici-même les principes déduits des succès et des mécomptes intervenus au cours d'un siècle d'expériences dans l'art de bâtir les villes. Nous ne rappellerons donc pas les faits mis en lumière : Tous les architectes connaissant ou possédant les œuvres si remarquables de MM. Stübben, Ch. Buls, C. Site, Cloquet, etc.

C'est une application des règles données par l'Esthétique des villes que nous nous proposons de faire dans cet article. Le dégagement de l'église St-Pierre de Louvain n'a qu'un intérêt local, mais il nous a semblé qu'il serait intéressant de montrer combien il est facile, en s'inspirant des travaux et des conclusions des auteurs cités plus haut, de trouver la solution de l'un des problèmes les plus délicats qu'un architecte puisse avoir à résoudre : le dégagement d'un édifice ancien.



Dans cette étude nous examinerons d'abord la question au point de vue historique en tachant de retrouver la

pensée des auteurs des plans de l'église, nous rechercherons les éléments nouveaux dont il faut tenir compte et l'influence que pourraient avoir les travaux de dégagement sur les monuments environnants. Nous déterminerons ensuite quels seraient les meilleurs tracés à adopter en tenant compte de toutes les contingences.

Nous avons puisé la majeure partie des renseignements historiques nécessaires dans l'ouvrage si documenté et si complet — véritable puits à renseignements — que l'éminent archiviste communal de la ville de Louvain, M. Edouard van Even, a publié sous le titre de « *Louvain dans le Passé et dans le Présent* ». Avec l'autorisation de l'auteur — amabilité dont nous le remercions — nous avons emprunté au même ouvrage quelques-uns des clichés illustrant cette étude. Nous tenons également à citer parmi les auteurs sur l'autorité desquels nous aurons à nous appuyer, MM. J. Stübben, Ch. Buls, C. Sitte, Cloquet, etc.

Pour faciliter l'exposition nous conviendrons de désigner par :

1° *Bloc de la rue des Juifs*, le pâté d'immeubles compris entre la rue des Juifs, les Sept Coins, la rue de Malines et la place Marguerite ;

2° *Bloc de la Boucherie*, le pâté d'immeubles compris entre les Longs Escaliers, la rue de Malines, la rue aux Tripes et la place des Bouchers ;

3° *Bloc du Petit Paradis*, le pâté d'immeubles compris entre la rue de Malines, la place des Bouchers, la rue aux Tripes et la rue de Bruxelles ;

4° *Bloc Vander Elst*, le groupe de maisons accolées à l'église St-Pierre entre la rue de Malines et le porche vers la Grand'Place.

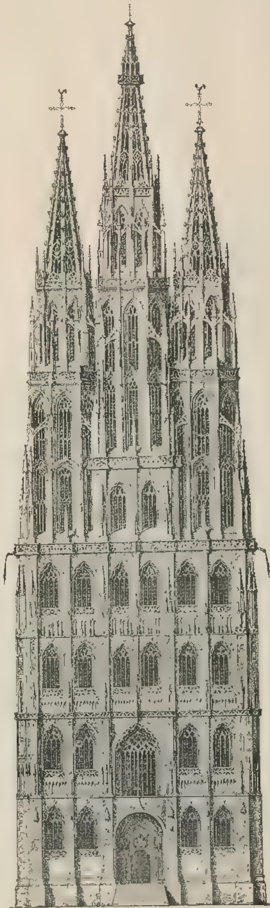
I. Les « Longs-Escaliers ». (1)

La construction de l'église actuelle fut décidée en 1410. Les travaux commencèrent en 1425. En 1499 on construisit le porche de la Grand'Place après avoir terminé le transept, la grande nef et les bas côtés ; on procéda la même année à la démolition des tours de l'église romane sur l'emplacement desquelles devaient s'élever les nouvelles tours. Josse Metsys, frère du peintre Quentin Metsys, fut chargé de dresser les plans de ces tours.

Quelle était en ce moment la situation du quartier actuellement dit « des Longs-Escaliers » ?

Sur l'emplacement du bloc de maisons existant actuellement entre les « Sept Coins », la rue des Juifs, la place Marguerite et la rue de Malines s'étendait le cimetière qui allait jusqu'aux Sept Coins et s'élevaient les maisons de la rue des Juifs et de la « Geleystraat » (actuellement bas de la place Marguerite). La Boucherie existait depuis 1216 à l'emplacement actuel. Entre la Boucherie et le cimetière existait une auberge : « *De Draek* ». La rue de Malines passait devant cette auberge en longeant le mur de soutènement du cimetière. La place des Bouchers servait déjà de marché.

La première pierre des nouvelles tours fut posée en 1507. Mais bientôt des doutes s'élevèrent quant à la possibilité d'exécuter la grandiose conception de Josse Metsys. On nomme des experts, une première expertise a lieu le 26 juillet 1507 ; une seconde le 27 avril 1509 et une troisième le 12 mai 1512. Cette dernière expertise a probablement dû conclure à l'impossibilité d'exécuter le projet conçu car Josse Metsys entre en disgrâce, la fabrique d'église refuse de lui payer son salaire et les travaux sont arrêtés. Sous cette mauvaise impression et estimant l'œuvre perdue, la ville autorise la reconstruction de la Boucherie (1512). C'est la première période de découragement.



Façade principale de l'Église St-Pierre, d'après le dessin de Josse Metsys (1507).
(Extrait de *Louvain dans le Passé et dans le Présent*, Ed. van Even).

Pendant 12 ans (12 mai 1512 — 11 août 1524) les travaux sont interrompus. Le 11 août 1524 la commune charge Josse Metsys d'établir une maquette de la flèche centrale. Devant la merveille produite (elle figure encore au musée de la ville) on décide de reprendre les travaux. On remplace la flèche en pierre par une flèche en bois et le monument est achevé en 1541.

L'édifice achevé il faut lui créer un cadre.

L'auberge « *De Draek* » avait été démolie au commencement du XVI[e] siècle. Le terrain resté vide appartenait au Domaine et l'Administration communale l'acheta, le 12 juillet 1559, dans le but « *de faire établir sur une partie de cette place une rangée de baraques à l'usage des détaillants et d'affecter l'autre partie à un marché aux légumes.* » (Ed. van Even, ouvr. cité, page 213).

Pendant que la ville créait de ce côté un commencement de parvis, elle permettait peu à peu l'envahissement du cimetière par les maisons d'habitation : La dénomination « Zeven Hoeken » « *ne se lit que dans les titres du XVI[e] siècle, lorsque la partie du cimetière qui la joignait, avait été garnie de maisons.* » (Ed. van Even, ouvr. cité, page 205).

Notons qu'en ce moment l'œuvre est complète et que le programme tracé par Josse Metsys, qui vient de mourir, est connu de tous. C'est à ce moment que l'Administration communale achète les terrains nécessaires pour établir un commencement de parvis, qu'elle procède à la désaffectation de la partie du cimetière joignant les Sept Coins et qu'elle permet la construction de maisons d'habitation sur l'emplacement du cimetière.

Mais les circonstances vont empêcher la réalisation de l'idéal du maître de l'œuvre.

En 1569 on constate que la tour se lézarde. Une commission visite le monument et prescrit des travaux de consolidation. Avant qu'on n'ait pu exécuter les travaux indiqués une partie des tours s'écroule le 3 décembre 1570. Deux nouvelles expertises ont lieu le 7 et le 13 décembre suivant. Les réfections nécessaires sont indiquées, mais l'argent fait défaut.

Le 19 janvier 1578 un second écroulement se produit suivi, le 12 décembre 1603, par un dernier effondrement qui détruit une partie de la Boucherie. Le 29 décembre 1603 les experts concluent à la démolition des débris des tours. La ville résiste, elle ne peut se résoudre à voir disparaître définitivement la partie principale du monument élevé au prix d'un siècle d'efforts et de sacrifices. En 1604 une nouvelle expertise démontre l'urgence de la démolition. Il fallut y procéder.

C'est à cette époque que l'on construisit la maison formant l'angle de la place des Bouchers et de la rue de Malines et qui est actuellement le Café « *Le Petit Paradis* ». Les ancrages de la façade de cet immeuble donnent comme date d'achèvement l'année 1604. Les travaux ont donc probablement commencé en 1603 avant la chute de la tour (12 décembre 1603) et l'alignement indiqué est un renseignement précieux pour la détermination des dimensions du parvis prévu par l'Administration communale.

Après l'écroulement de 1603 on essaya de restaurer plus ou moins ce qui restait des tours. Entretemps les archiducs Albert et Isabelle firent donation à la corporation des Bouchers des ruines de la Boucherie. Devant l'impossibilité de reconstituer le chef-d'œuvre disparu et après avoir fait procéder à une dernière expertise (1612) la ville dut se résoudre à autoriser la reconstruction de la Boucherie (1613).

C'est la période de découragement définitif.

On remarquera que la Ville n'autorisa la reconstruction

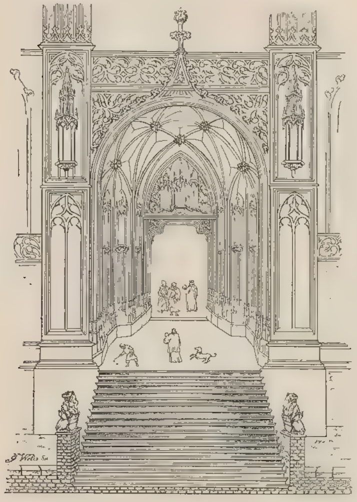
(1) La dénomination de « Longs-Escaliers » donnée à la partie de la rue de Malines, longeant les tours de l'église, est due à l'existence de l'escalier donnant accès à l'église. — Josse Metsys avait prévu un escalier droit à une volée de dix-huit marches qui méritait bien le nom de « longs escaliers ».

de la Boucherie que dans les deux périodes de découragement et chaque fois après avoir fait procéder à de nombreuses expertises ne laissant ou ne semblant laisser aucun espoir. Elle démontrait ainsi chaque fois son intention de compléter le parvis ébauché par l'acquisition des terrains sur lesquels s'élevait l'auberge « *De Draek* ». La construction du *Petit Paradis* indique l'intention de limiter le parvis de ce côté par un alignement convergent ramenant le regard vers les tours.

Au résumé les indications historiques, que l'on peut affirmer déceler le programme élaboré par le maître de l'œuvre Josse Metsys, sont les suivantes :

Etablissement d'un parvis devant la façade des tours, parvis s'étendant en largeur depuis l'alignement du *Petit Paradis* jusqu'au mur de soutènement de l'ancien cimetière et qui, en profondeur, devait s'étendre jusqu'à la rue aux Tripes. C'est ce parvis que nous conviendrons d'appeler le *Parvis historique*.

L'ancien cimetière était destiné à être complètement couvert par des maisons d'habitation.



Portail de l'Eglise vers les « Longs Escaliers ». Projet Metsys (1507)
(Extrait de *Louvain dans le Passé et le Present*).

En un mot le programme Metsys comportait le maintien du bloc de la rue des Juifs et la disparition du bloc de la Boucherie.

* * *

La réalisation de ce programme constitue-t-elle encore actuellement la meilleure solution à intervenir ?

(*A suivre*).

Avant-port de Bruxelles.

Les administrations communales de Laeken, de Neder-over-Heembeek et de Schaerbeek se sont fort émues d'une mesure que vient de prendre l'administration des ponts et chaussées, relativement à l'avant-port de Bruxelles, c'est-à-dire du port de Montplaisir. Chacun sait que dans l'opinion de beaucoup de techniciens ou d'économistes, et particulièrement de l'honorable ministre des finances et des travaux publics, cet avant-port est appelé à un avenir pour le moins aussi prospère que celui du port de Tour-et-Taxis. Pour cette raison, on lui a donné des dimensions très vastes, une capacité de trafic beaucoup plus grande que celle du port lui-même, qui, de l'avis de toutes les autorités compétentes, deviendra trop exigu dès les premières années d'exploitation.

Comprend-on que, dans ces conditions, M. le comte de Smet de Naeyer se soit rallié à une proposition des ingénieurs des ponts et chaussées chargés du contrôle des travaux du canal, préconisant la suppression, par mesure d'économie,



des murs de quai de cet avant-port ! Il est manifeste que, dans peu d'années, la construction de ces murs s'imposera, entraînant alors à une dépense bien plus considérable qu'aujourd'hui, puisque le travail ne pourra plus se faire à sec, mais exigera l'emploi de caissons à air comprimé.

En attendant, les communes riveraines du futur avant-port, qui ont à craindre que l'on ne recule par la suite devant l'exagération de la dépense à faire après coup, sont atteintes dans leurs plus légitimes espérances. MM. les bourgmestres Bockstael, Huart-Hamoir et De Ro vont probablement demander audience au ministre pour le prier de revenir sur une aussi déplorable résolution. Il est à présumer que le Roi, qui s'intéresse vivement aux transformations de Laeken, de Neder-over-Heembeek et de Schaerbeek au-delà de l'avenue Van Praet, ainsi qu'au succès des installations maritimes, ne laissera pas s'accomplir une faute aussi préjudiciable aux grands intérêts publics en cause.



Restauration

L'attention de la Commission royale des monuments a été attirée sur l'état de la maison Porquin à Liége, qui constitue, malgré son délabrement, un intéressant exemple d'une construction d'habitation opulente au XVIe siècle.

La Commission des monuments estime qu'il y a lieu de conserver, de réparer et d'utiliser ce qui reste de cet immeuble, malgré sa ruine. Il y a urgence à intervenir, car si la bâtisse reste encore exposée aux intempéries, il n'y aura plus de remède possible.

L'édilité de la ville de Liége a fait dresser un devis de la dépense d'une restauration, qui s'élève à 30,000 francs. La Ville hésitait, mais la Commission des monuments a démontré que la maison Porquin peut fort bien être utilisée pour des services de plus d'une nature.

D'autre part, l'entretien que la délégation a eu avec l'un des membres du collège échevinal lui a fait connaître le projet d'établir dans le quartier populeux d'Outre-Meuse un parc étendu, dont les confins s'arrêteraient précisément à la maison Porquin, qui, convenablement restaurée, ne pourrait qu'ajouter un caractère plus artistique à l'embellissement projeté.

Un nouvel Hôtel des postes à Uccle.

L'administration des postes a décidé l'érection d'un nouvel Hôtel des postes, à Uccle.

Celui-ci sera situé rue Neuve.

Les travaux, qui entraineront une dépense de 52,000 francs, commenceront incessamment.



Une délicate pensée.

Pour remercier les généreux citoyens qui ont permis, par leur intervention pécuniaire, l'achat pour le Musée de la statue de Septime Sévère à la vente Somzée, le Gouvernement a décidé qu'une plaquette en argent sera frappée en leur honneur ; chacun d'eux aura la sienne ; et il n'en sera tiré que juste le nombre d'exemplaires nécessaire.

L'œuvre a été commandée à notre excellent sculpteur-médailliste M. Godefroid De Vreese. Elle représentera sur une de ses faces la statue, et, sur l'autre, elle portera les noms des donateurs, M. Philippson, Mme Errera, MM. Empain, Ernest Solvay, Beernaert et le baron Lambert.

Les embellissements de la banlieue.

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort vient d'approuver à l'unanimité le projet de convention conclue en vue des embellissements de la commune.

Sur la proposition de M. Delleur, bourgmestre, le Conseil a voté à l'unanimité de chaleureuses félicitations à M. de Smet de Naeyer — à qui Boitsfort devra la généreuse intervention de l'Etat dans les travaux — et il a chargé les membres du collège d'aller transmettre ses remerciements à l'honorable chef du cabinet.

LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-EDITEUR.





INAUGURATION du Monument DUMORTIER

Au cours de ce mois a été inauguré le monument élevé à la mémoire de notre tant regretté fondateur et ancien président Valère Dumortier.

Une foule émue d'amis, de confrères, d'autorités assistait à cette solennité, où l'on remarquait notamment des délégations de nos sociétés correspondantes d'Architecture, MM. Van Meenen et Vanderkinderen, bourgmestres de St Gilles et d'Uccle, ainsi que de nombreuses personnalités artistiques et administratives.

Grâce aux souscriptions des amis, des confrères de Dumortier, des sociétés correspondantes du monde entier, des communes de St-Gilles et d'Uccle, grâce aussi à la participation des carrières du Hainaut, pour la pierre bleue de M. Coosemans, sculpteur, de M. Fiévet pour l'exécution, grâce avant tout au talent et au dévouement apportés par M. Samuel, statuaire, pour le médaillon, et par M. Fernand Symons, pour l'architecture, le monument inauguré aujourd'hui est entièrement digne de celui à qui il est élevé, digne de ceux qui y ont apporté, qui leur obole, qui leur talent.



Inauguration du Monument Dumortier.

La cérémonie d'inauguration, imposante dans sa belle simplicité, a été marquée par les discours émus et bien sentis de MM. Van Meenen, bourgmestre de St-Gilles, parlant au nom de cette commune, Franz De Vestel, président, au nom de la Société Centrale d'Architecture, Paul Saintenoy, au nom des Architectes Français.

Nous reproduisons ci-dessous les allocutions de MM. Fr. De Vestel et Saintenoy :

DISCOURS DE M. FRANZ DE VESTEL.

MESDAMES, MESSIEURS,

En découvrant aujourd'hui ce monument, que de généreuses initiatives ont élevé à la mémoire de notre regretté Président-Fondateur, nous sommes, tout d'abord, amenés à vous remercier, au nom de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, d'être venus si nombreux, rendre un nouvel hommage à notre regretté confrère ; vous remercier, vous qui êtes ici réunis et remercier ceux des confrères étrangers qui nous ont écrit qu'ils étaient de cœur avec nous, mais que des circonstances, indépendantes d'eux, empêchaient de réunir leurs sympathies aux nôtres.

Devant ce monument, aux lignes élégantes et sobres, où brillent les traits, si heureusement reproduits de notre confrère, nous sommes saisis d'admiration pour la mutuelle confraternité qui l'a fait surgir.

Nous sommes heureux de constater que cette confraternité n'est pas un vain mot, puisqu'elle a pu, sans efforts, réaliser sous cette forme perpétuelle, le pieux souvenir qu'elle voulait consacrer à celui qui groupa et retint autour de lui les premiers éléments d'une société d'architectes.

Que les confrères belges et étrangers, que les amis de Dumortier reçoivent ici l'expression de notre gratitude.

Nous remercions aussi les nombreuses administrations publiques qui nous ont puissamment aidés de leurs subsides, particulièrement l'Administration communale de Saint-Gilles et l'Administration communale d'Uccle.

Tous, Messieurs, avec une générosité exemplaire, vous avez apporté votre obole à l'œuvre commune et de ce fait, plus qu'en nos remerciements, bien émus et bien sincères cependant, vous trouverez en vous-mêmes, devant l'œuvre accomplie, la haute satisfaction d'avoir coopéré au juste tribut payé au dévouement et à l'abnégation de celui dont nous déplorons si amèrement la perte.

Vous vous êtes souvenus de ce que Dumortier nous avait jadis groupés dans un esprit essentiellement confraternel ; nous disant : Soyons unis, nous seront forts, nous seront bons.

Ces belles paroles ont germé en vos cœurs, et les associations qu'il a fondées vivent et prospèrent depuis trente ans, sous l'égide de ses premiers statuts, tout empreints de cette solidarité confraternelle.

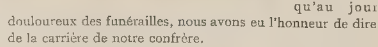
Et c'est elle qui nous réunit encore ici aujourd'hui, accomplissant une des plus belles pensées du Fondateur de notre Association : rendre justice aux confrères qui se sont dévoués pour la corporation.

Nous ne rappellerons pas en ce moment, tout ce qu'au jour douloureux des funérailles, nous avons eu l'honneur de dire de la carrière de notre confrère.

Il est bon cependant de redire encore certains des mérites de Dumortier à notre reconnaissance. Il convient d'affirmer hautement que par la création de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, il coopéra avec tous ceux qui l'ont suivi et encouragé, à rendre brillante et glorieuse, toute cette période de l'Art architectural en Belgique.

Il est bon de répéter que pendant cette période, il se dévoua tout entier à la création de notre organe spécial l'*Emulation*, qu'il en fixa le programme, que ses collaborateurs, à qui nous nous plaisons de rendre hommage, ont continué jusqu'ici au plus grand bien de l'œuvre.

Il est bon de constater que cette publication, qu'il avait rêvée et enfin créée, répondait à un besoin très réel et eut une influence énorme, beaucoup plus que nous, qui la voyons de près, ne pouvons le penser, sur l'esprit et sur le caractère de l'Architecture en ces dernières années. Et,



nous sommes heureux de constater aussi, combien cette influence fut bonne, méritoire, toujours bienveillante et accueillante et aida, disons-nous, singulièrement au progrès de notre Art.

Entre tous les mérites que nous reconnaissons à notre cher confrère, celui d'avoir, avec les collaborateurs de l'*Emulation*, tant fait pour que cet organe subsiste aux travers des péripéties de son existence et continue sa propagande par les œuvres qu'elle publie et les idées qu'elle défend, entre tous ses mérites, celui-là restera comme un des plus brillants, car il est le plus fécond et il constitue un des plus beaux monuments de sa carrière.

Nous nous plaisons à remémorer aussi ce qu'au Congrès national de dimanche dernier, un de ses plus anciens collaborateurs, nous rappelait : le projet d'Ecole supérieure et spéciale d'architecture.

Ce fut, avec un comité d'étude institué à ce moment, que Dumortier en élabora le programme, si clair et si étendu qu'il servira certainement dans l'avenir, le jour où nos gouvernants reconnaîtront l'absolue nécessité de cette école spéciale.

Et nous rappellerons encore qu'étant dernièrement à Madrid, au Congrès international des architectes et admirant l'organisation parfaite qui réglait toutes choses, plusieurs des congressistes rappelèrent que cette organisation était celle innovée à Bruxelles en 1897, et vous savez, Messieurs, qu'elle est dûe à Dumortier; vous vous rappelez quelle fut son activité à ce moment, quel dévouement il apporta dans ses fonctions de Président de ce Congrès et le succès que celui-ci obtint, grâce à ses efforts.

Mais, l'esprit qui vous anime, le sentiment qui vous réunit ici dans une même pensée, n'a pas besoin d'être accentué par les circonstances particulières de la vie de notre confrère, il réside dans cette pensée dominante, de rendre à celui qui se dévoua toute sa vie un hommage simple venant du fond du cœur.

Ce qui vous guide, c'est ce désir d'avoir, une fois encore, l'occasion d'entendre dire combien le souvenir de notre éminent confrère reste vivace parmi vous, combien est présente à votre pensée l'œuvre grande et généreuse dont il fut l'initiateur et combien vous lui êtes reconnaissants de ce qu'il a fait pour le bien de tous.

Et il doit être doux à sa famille, à ses amis, qui conservent dans leur cœur son souvenir ému, il doit être doux pour eux, de constater que ces associations qu'il a créées se souviennent et, mues par des sentiments qu'il a si souvent exprimés et encouragés, viennent aujourd'hui rendre hommage à celui qui les lança dans la vie.

Et nous aussi, c'est avec émotion, que nous remettons entre leurs mains la propriété perpétuelle de ce monument élevé au meilleur des maris, au plus doux des Pères, au plus sympathique des confrères.

Mais avant de nous séparer, nous nous faisons un devoir de remercier et de féliciter de leur œuvre, l'architecte M. Fernand Symons, le statuaire M. Charles Samuel, le sculpteur M. Coosemans et le maître de carrière M. Marin, qui tous ensemble, avec une abnégation bien digne de celui à qui elle a été érigée, ont travaillé en s'inspirant de la seule pensée, d'élever à Dumortier un monument digne de lui.

Nous sommes certains d'être l'interprète de tous, en leur disant qu'ils ont pleinement réussi et nous leur disons pour tous, merci.

Au nom de la Société Centrale d'Architecture, au nom de tous les souscripteurs nous déposons cette palme au pied de ce monument, que nous remettons, sous la garde de l'Administration communale, à vous, Madame, et à vos enfants !

***

Discours de M. Paul Saintenoy.

Messieurs,

Au nom de la Société Centrale des Architectes français, qui m'a chargé de ce douloureux devoir, je viens avec vous m'incliner respectueusement devant la tombe du confrère et de l'ami.

Valère Dumortier n'est plus depuis un an et cependant à chaque moment à notre pensée, dans nos souvenirs, dans nos lectures aussi, ce nom respecté revient.

C'est qu'il avait compris, notre pauvre et cher ami, qu'il y a autre chose dans la vie que l'égoïsme, le soin de soi-même.

Il savait qu'il est doux de se dévouer pour une grande et belle cause, pour une noble et bienfaisante idée, pour des



intérêts professionnels que tous nous devons solidairement défendre !

Il savait qu'il faut cultiver en son cœur le bien d'autrui, l'altruisme bienveillant ; et sans marchander, sans liarder ni son temps, ni ses peines, Valère Dumortier s'est dépensé pour le bien de ses confrères.

Il avait compris aussi, notre pauvre et cher défunt, que le monde ancien disparaît chaque jour emporté par le torrent du progrès. Il avait la sensation aigue du mouvement incessant des idées, de la marée grondante des efforts humains vers le vrai, le bien et le juste. Il ressentait vivement la transformation de la vie sociale qui s'opère sous nos yeux, des progrès intenses et continus que la science fait faire chaque jour, chaque heure, chaque minute, à la société humaine; et il savait que l'architecture devait donner à ce monde social nouveau des formules artistiques nouvelles. Il a prêché la raison et le rationnalisme dans l'Art, il a prêché l'épurement de la forme architecturale; et dans ses œuvres comme dans ses écrits il a été le bon ouvrier d'une grande et noble cause, celle du progrès, celle de l'avenir serein et radieux, éblouissant et lumineux.

C'est pourquoi, amis et confrères de Valère Dumortier, devant cette tombe nous voici réunis.

Elevée par les souscriptions venues de toute part, de l'Europe entière et du nouveau monde, cette tombe redira à l'avenir, notre souvenir pieux et ému du bon ami, de l'excellent et intelligent homme qu'était Valère Dumortier, cette tombe redira à l'avenir, l'estime que nous avons des œuvres de l'architecte de talent, qui a semé la belle et saine semence de l'Art futur et rationnel. Et c'est pourquoi la Société Centrale des Architectes français s'associe à cette manifestation, c'est pourquoi elle a tenu à apporter sa souscription pour l'érection de ce monument.



Quelques paroles émues de remerciements de Madame Dumortier qui, entourée de ses enfants, assistait à la cérémonie, terminèrent cette solennité empreinte des plus nobles sentiments d'altruisme et de de confraternité.



Nos églises monumentales

Les églises monumentales du pays viennent d'être répertoriées; elles sont, on le sait, réparties en trois classes, selon leur valeur architecturale. Comme ce relevé intéresse les artistes et les archéologues, nous croyons devoir indiquer ceux des édifices religieux qui, dans chacune des neuf provinces, sont rangées dans la première classe des monuments.

Anvers. — Anvers : Notre-Dame, Saint Jacques, Saint Charles (la tour); Lierre : Saint Gommaire ; Malines : Saint Rombaut.

Brabant. — Aerschot : Notre-Dame; Bruxelles : SS. Michel et Gudule, Notre-Dame de la Chapelle, Notre-Dame du Sablon : Diest : Saint Sulpice ; Hal : Saint Martin ; Léau : Saint Léonard ; Louvain : Saint Pierre et Notre Dame aux Dominicains; Nivelles : Sainte Gertrude; Tirlemont : Saint Germain et Notre-Dame du Lac.

Flandre Occidentale. — Bruges : Saint Sauveur et la tour de Notre-Dame; Courtrai : Chapelle des Comtes de Flandre; Furnes : Sainte Walburge ; Ypres : Saint Martin.

Flandre Orientale. — Audenarde : Notre-Dame de Pamèle : Gand : Saint Bavon et Saint Nicolas; Renaix : Saint Hermès.

Hainaut. — Mons : Sainte Waudru ; Soignies : Saint Vincent ; Tournai : Notre-Dame et Saint Jacques.

Liège. — Huy : église primaire ; Liège : Saint Paul, Saint Jacques, Saint Martin, Sainte Croix.

Limbourg. — Tongres : Notre-Dame.

Namur. — Dinant : église primaire ; Namur : Saint Loup.



Musées royaux des Arts décoratifs et industriels

Exposition de l'Œuvre
de HENRI BEYAERT

ORGANISÉE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES.

—

(Suite, voir n° 6, p. 41).

Nous en référant à ce que nous disions en commençant, nous nous bornerons, pour le surplus, à indiquer sommairement quelques étapes marquantes dans la vie de l'artiste, depuis décembre 1876 jusqu'à la fin de sa carrière.

1874 à 1879. — Suite des travaux de la gare de Tournai.
1876. — Première prime au concours institué par la ville de Bruxelles pour les constructions érigées sur les nouveaux boulevards, à Bruxelles.
1877. — Ecole primaire, à Soignies.
24 août 1879. — Beyaert est nommé officier de l'Ordre de Léopold.
1879. — Entrepôt et douane, à Tournai. — Succursale de la Banque Nationale, à Anvers.
6 septembre 1879. — L'Administration communale de Tournai décide de donner le nom de Beyaert à l'une des rues de la ville.
1878 à 1880. — Eglise de Tombes, près de Faulx. — Hôtel de M. le Comte de Marnix, rue de la Loi. — Hôtel Kegeljan, à Namur.
22 avril 1880. — Nomination de membre du Conseil supérieur d'hygiène publique.
16 août 1881. — Nomination de membre agrégé de l'Académie d'Anvers
1881 à 1887. — Château de Wespelaer.
1er mars 1883. — Nomination de membre correspondant de l'Académie de Belgique.
1883. — Hôpital civil de Tournai, en collaboration avec M. Em. Janlet.
1883-1886. — Reconstruction du Palais de la Nation.
16 mars 1886. - Beyaert est nommé commandeur de l'Ordre de Léopold.
1886. — Eglise de Borgerhout, lez-Anvers, en collaboration avec M. Franz Baekelmans.
1888. — Nomination de membre titulaire de l'Académie de Belgique.
1890. — Hôtel des chemins de fer, rue Ducale, rue de Louvain et rue de l'Orangerie, aujourd'hui rue Beyaert, à Bruxelles. — Caisse d'Épargne, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles. — Partie du château de Bornhem à M. le Comte F. de Marnix de Sainte-Aldegonde.
23 janvier 1894. — Mort de Henri Beyaert.



Eglise de Tombes.

Catalogue des œuvres exposées.

Palais de la Nation.

1. Dessins d'ensemble. — Plans et coupes de la salle des séances. — Ferronneries.
2. Trône du Roi ; estrade de la Reine. — Salon de lecture. — Grille pivotante de l'escalier circulaire.
3. Chambre des Représentants : Salon de conférences. — Balustrades en bronze. — Balustrade en pierre. — Maillet du Président.
Sénat : Fumoir et salon de lecture.
4. Chambre des Représentants : Mobilier de la salle des séances. — Grille du noyau de l'escalier droit. — Ferronneries de l'escalier circulaire.
5. Idem. Escalier circulaire : coupe et plans.

(Dessins prêtés par l'administration des Bâtiments civils).

Fontaine De Brouckere, à Bruxelles.

6. Face et retour.
7. Coupes diverses
8. Plans et coupes.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier.)

Maison des Chats, boulevard du Nord, à Bruxelles (ayant obtenu la première prime dans le concours de façades organisé par la Ville de Bruxelles pour les constructions des nouveaux boulevards.)

9. Détails divers.
10. Pignon : face et coupes.
11. Rez-de-chaussée ; entresol ; premier étage ; cheminée.
12. Façade et plans.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).

Porte de Hal, à Bruxelles.

13. Façades et coupes.
14. Fragments de façades et coupes.
15. Plans de l'escalier circulaire.
16. Faces développées du noyau de l'escalier circulaire.
17. Détails de serrurerie.
18. Menuiseries et ferronneries.
19. Idem.
20. Idem.
21. Ecussons et clef de voûte.
22. Charpente et serrurerie.
23. Plans. Projet de restauration et d'agrandissement.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).



Fontaine De Brouckere, à Bruxelles.

Square du Petit-Sablon à Bruxelles.

24. Plan et détails de la clôture.

25. Détails de la clôture : sculptures des fûts de colonnes et ferronnerie.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).

Hôtel de M. le Sénateur Hanrez, chaussée de Charleroi, à Bruxelles.

26. Façade. — Charpente de la tour.
27. Partie principale de la façade : détails.
28. Fragments du rez-de-chaussée. — Ferronneries extérieures.
29. Tour et arrière-corps de la façade : détails.

(Dessins prêtés par M. le sénateur Hanrez).

Caisse d'Épargne et de Retraite rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles.

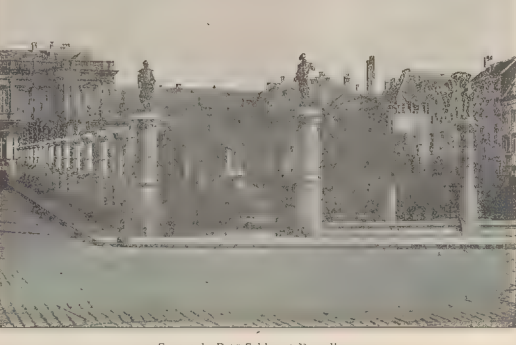
30. Plan et divers projets de façades.
31. Détails de la façade.
32. Vestibule d'entrée.
33. Ferronneries.

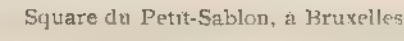
(Dessins prêtés par l'administration de la Caisse d'Épargne et de Retraite).

Eglise de Tombes (province de Namur).

34. Avant-projet : plan, façades et coupes.
35. Chapiteaux des colonnes intérieures.
36. Chaire à prêcher.
37. Coupes générales.
38. Détails de construction de la tour.
39. Beffroi des cloches. — Arcatures du transept.
40. Vitraux.
41. Maître-autel et porche d'entrée.
42. Chaire à prêcher : coupe des pierres. - Confessionnaux.
43. Détails des confessionnaux.
44. Panneaux de la cuve de la chaire à prêcher.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).





Square du Petit-Sablon, à Bruxelles

Château de Wespelaer près de Louvain.

45. Menuiserie et ferronnerie : détails divers
46. Idem.
47. Idem.
48. Façades extérieures. — Poterne. — Etudes d'intérieur.
49. Ferronneries.
50. Salle à manger : plafond et lambris. Charpente.
51. Détails du vestibule d'entrée. — Charpente des tours et tourelles.
52. Pavement du vestibule. Escalier.
53. Grand escalier. lucarnes ; tuyaux de descente.
54. Détails des façades.
55. Idem.

(Dessins prêtés par M. Eugène Dhuicque).

(A suivre).



Château de Wespelaer



Fêtes de 1905.

Dans un compte-rendu de la récente séance de la Commission provinciale des fêtes de 1905, il a été beaucoup question de proposer au Gouvernement l'organisation d'un banquet de tous les bourgmestres du royaume présidé par le Roi, à l'instar de celui qu'offrit M. Warocqué, en 1903, dans son domaine de Mariemont et que présida le prince Albert.

On y a discuté également le projet d'une fête patriotique renouvelée de celle de 1880, dans l'hémicycle du Palais du Cinquantenaire, mais qui aurait lieu, cette fois, place Poelaert ; les idées sont excellentes et nous en espérons l'entière réalisation, car nous ne craignons absolument pas, comme plusieurs confrères de la presse quotidienne l'ont fait déjà entrevoir, que l'exécution du dernier projet donnerait lieu à un accaparement malencontreux de la place Poelaert et à une désorganisation complète, pour plusieurs jours, du service des tramways.

La circulation des trams, voitures et piétons ne serait interrompue que pour quelques heures, c'est-à dire depuis le commencement jusqu'à la fin de la fête et nous sommes persuadés que tout citoyen intelligent — qu'il envisage cette fête à un point de vue patriotique ou simplement à celui des conséquences directement favorables qu'elle aura pour le pays en général et le commerce de la capitale en particulier — se trouvera très peu incommodé de la suppression momentanée de ce moyen de locomotion dont justement, à ce moment, il n'aurait que faire pas plus que les nombreux étrangers que les festivités attireront à Bruxelles

Il est regrettable pourtant que certaine idée, émise en Comité pendant la discussion sur l'entrave de la circulation des trams, soit complètement irréalisable, car elle eût fait taire les ergoteurs, et il est manifeste que son auteur, en la proposant, était de très bonne foi mais qu'il n'a jamais songé à remarquer que l'établissement des caniveaux des lignes électriques constitue un travail trop important que pour songer un instant à pouvoir « les reculer un peu sur le côté. »

Bref, nous estimons que la Commission provinciale a présenté un projet excellent et qu'elle s'est montrée fort judicieuse quant au choix de l'emplacement. Elle a affirmé une indiscutable compétence dans tout ce qui touche à l'organisation des travaux préparatoires des fêtes.

Nous savons aussi qu'elle s'est adressée pour la décoration de la place à un de nos meilleurs architectes et cela, paraît-il, sans qu'une arrière-pensée, un doute quelconque lui soient venus sur le résultat qu'elle attend. Cette confiance officielle

semble devoir honorer la corporation par le temps des grands travaux jubilaires qui court.

Nous adressons nos bien vives félicitations à la Commission du choix de l'architecte qu'elle a fait et nous pouvons lui assurer, sans fausse modestie, que, pris dans l'élite de nos confrères dont la valeur notoire s'impose et ne devrait jamais échapper à l'attention de ceux qui détiennent la gloire et l'éclat de notre pays, cet artiste, le cœur tout entier à cette manifestation patriotique et aux grands et nobles souvenirs qu'elle évoque, saura faire beau et grandiose.

Le Comité ne sera pas trompé dans son attente, il sera largement récompensé pour la confiance qu'il a témoigné à un artiste belge qui a l'autorité voulue pour assurer le succès complet que nous augurons d'un projet dont les difficultés sérieuses de conception apparaissent brusquement lorsqu'on pense qu'il ne s'agit pas d'une décoration théâtrale, sans liaison entre les parties ni avec l'édifice immense qui commande la place, mais d'une œuvre qui doit être en relation et en parfaite harmonie d'une part avec l'imposante masse du Palais de Justice et d'autre part avec l'admirable panorama dont on jouit en ce point de la ville.

La décoration de la place Poelaert, une des plus importantes qui aura été faite en ce genre chez nous, sera une œuvre architecturale répondant admirablement à sa destination.

A grandes circonstances il faut grandes choses ; le programme, c'était faire grand : le projet sera imposant, riche et de bon goût.

Cette décoration restera en place, croyons-nous, jusqu'à la fin des fêtes, de façon que chacun puisse la voir.

Les tribunes comporteront sept mille places assises et environ dix à douze mille places debout.

Nous terminerons en faisant des vœux pour que le Gouvernement, à l'occasion des fêtes jubilaires, prenne l'initiative d'ouvrir, en temps utile, un concours entre tous les artistes belges pour l'édification d'un monument grandiose, commémorant notre Indépendance, qui demeurerait à jamais comme un symbole de la légitime fierté de la Nation.

Ce monument qui devrait évoquer de grands et patriotiques souvenirs, où les jeunes générations viendraient puiser les idées de patriotisme, d'amour de la liberté et de progrès serait érigé derrière la triple arcade du Cinquantenaire, à l'entrée de l'avenue de Tervueren.

Architectes et sculpteurs y trouveraient matière à donner un libre essort à leurs inspirations et il se dégagerait certainement de cet ensemble d'efforts une œuvre architecturale et sculpturale d'un caractère de puissante unité, de grandeur majestueuse et d'orgueilleuse magnificence digne du règne de ceux à qui, à l'occasion de ce mémorable anniversaire, il importe de payer un tribut d'hommages : au glorieux fondateur de notre dynastie parce qu'il sut donner à notre jeune nation le prestige, la cohésion et la confiance dans ses destinées, à son successeur Léopold II qui, par sa généreuse initiative, a ouvert, à notre activité, des horizons et des débouchés nouveaux et qui, surtout, sait donner l'impulsion aux beaux et grandioses projets de transformation et d'embellissement de notre capitale.

FRANZ V. G.

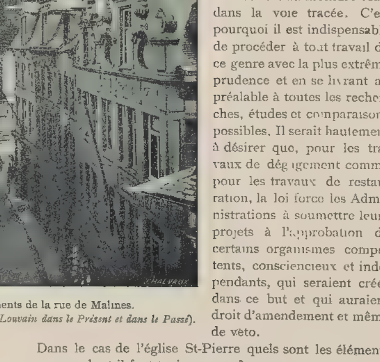


Esthétique des Villes.

Le dégagement de l'église St-Pierre A LOUVAIN

(*Suite, voir n° 6, p. 43*).

Le parvis prévu par l'Administration communale en 1559, au lendemain de l'achèvement des tours, était donc une place en forme de trapèze, de triangle tronqué, ayant une largeur moyenne d'une soixantaine de mètres et une profondeur d'environ 64 mètres. Un tel parvis paraît petit devant des tours de 535 pieds de hauteur (1). Nous nous trouvons là devant — je ne dirai pas une des traditions — mais une des nécessités d'établissement des villes du Moyen-Age. Au milieu de ces cités encerclées d'une double enceinte de murailles fortifiées on ne pouvait songer à ménager autour des monuments de vastes esplanades, on se contentait du strict nécessaire et *l'œuvre était conçue en conséquence.*



Etat actuel de la façade des tours et des alignements de la rue de Malines.
(Extrait de *Louvain dans le Présent et dans le Passé*).

C'est cette étroite concordance entre les édifices gothiques et leur cadre prévu qui impose aux Administrations actuelles le devoir de se rapprocher autant que possible du programme légué par les architectes des monuments que l'on veut dégager.

Il n'est malheureusement plus que très rarement possible de respecter entièrement la pensée de nos ancêtres. Les changements de programme nécessités par l'organisation des cités modernes ont, parfois, amené d'heureuses surprises mais trop souvent, presque toujours, les villes et les monuments ont souffert du moindre écart dans la voie tracée. C'est pourquoi il est indispensable de procéder à tout travail de ce genre avec la plus extrême prudence et en se livrant au préalable à toutes les recherches, études et comparaisons possibles. Il serait hautement à désirer que, pour les travaux de dégagement comme pour les travaux de restauration, la loi force les Administrations à soumettre leurs projets à l'approbation de certains organismes compétents, consciencieux et indépendants, qui seraient créés dans ce but et qui auraient droit d'amendement et même de veto.

Dans le cas de l'église St-Pierre quels sont les éléments nouveaux dont il faut tenir compte ?

Ce sont d'abord les nécessités de la circulation moderne, la faculté d'extension du territoire des villes, et les ressources toujours progressantes de l'éclairage ; ce sont ensuite les deux circonstances particulières : l'état actuel des tours et la présence du nouvel Hôtel des Postes.

Les largeurs de 5 à 9 mètres ne sont plus suffisantes pour les rues du centre de nos villes actuelles, une largeur minimum de 10 mètres est indispensable. Les villes débordant de toute part de leurs enceintes transformées en boulevard, il est devenu possible de créer les voies larges et aérées imposées par les nécessités de la circulation et les exigences de l'hygiène. Et la constatation de cette faculté d'agrandissement permet d'envisager l'amplification possible du programme médiéval.

(1) Le pied, ancienne mesure de Louvain, correspond à une longueur de 0.28501833 mètre. La hauteur de la flèche centrale aurait donc été de 152 mètres 48 centimètres.



Si l'on considère l'ensemble formé par l'église St-Pierre, la Grand'Place et la place Marguerite, on serait tenté de croire à un parti-pris de création d'un cadre triangulaire autour de l'église. On avait prévu pour le parvis des Longs-Escaliers une forme en triangle tronqué ; les alignements de la Grand'Place et de la place Marguerite sont conçus dans le même esprit. On peut ne voir dans ce fait qu'un effet du hasard, mais ceux qui ont étudié les méthodes de triangulation appliquées par les architectes grecs et gothiques à l'établissement des proportions de leurs édifices, peuvent y voir plus qu'une simple coïncidence. Il serait inopportun d'entamer dans cette étude l'examen de cette question, nous nous contenterons de faire remarquer combien l'établissement d'un tel cadre, se rapprochant du chœur relativement peu élevé et s'épanouissant là où les tours pointent dans le ciel, serait digne de l'admirable compréhension des effets d'opposition dont les Maîtres du Moyen-Age ont si souvent fait preuve.

L'allure générale des alignements de la Grand'Place et de la place Marguerite inciterait à reporter, en cas d'agrandissement du cadre après réédification des tours, la base du triangle jusqu'à la rue aux Tripes, ce qui amènerait la disparition du bloc de la rue des Juifs, du bloc de la Boucherie, du bloc du *Petit Paradis* et, peut-être, d'une partie du bloc d'immeubles compris entre la Grand'Place, la rue de Bruxelles, la rue de Paris et le Vieux-Marché (1).

Y a-t-il lieu de songer à un pareil dégagement et quelles en seraient les conséquences?

Nous verrons plus loin qu'en tenant compte de l'état actuel des tours le parvis historique est amplement suffisant. Il importe donc de faire remarquer qu'un projet d'agrandissement du parvis comporterait avant tout la réédification des tours et, dans ce cas, le parvis historique étant manifestement trop petit pour servir de cadre à des tours de 535 pieds de hauteur, on peut songer à amplifier dans une certaine mesure le programme ancien. Les expertises de la fin du XVIe siècle nous apprennent que la raison principale de l'effrondement des tours est le manque presqu'absolu de fondations dans l'infrastructure. Il faudrait donc procéder à une reconstruction complète après démolition de ce qui existe encore. Il est peu probable que l'on entreprenne jamais un pareil travail, mais cette réédification est possible et cette éventualité nous force d'examiner la question à ce point de vue (2).

La Grand'Place et la place Marguerite sont des « places encadrées ». La reconstruction des tours et l'établissement d'un parvis s'étendant de la rue de Bruxelles à la rue des Juifs transformeraient les deux places et le parvis en une grande « place bâtie » ayant à son centre l'église et ses tours merveilleuses et dont le pourtour serait orné par l'Hôtel de ville et l'Hôtel des postes.

Il est inutile d'insister sur l'effet grandiose que produirait une telle place complétée peu à peu par la restauration des quelques maisons intéressantes qui s'y trouvent et par l'édification de nouvelles constructions à façades imposées. Malheureusement c'est là de l' « Esthétique des villes » à l'usage des grandes capitales ; son application est difficile à prévoir dans une ville de moins de 50,000 habitants, à moins de puissantes et très généreuses interventions.

Une telle solution serait de toute beauté, mais elle présenterait de nombreux inconvénients pratiques.

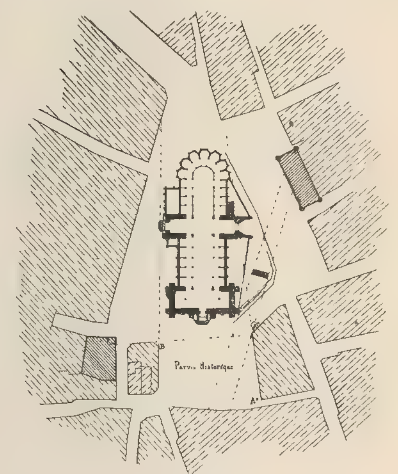
Elle créerait entre le quartier si commerçant de la rue de Malines et le centre de la ville, un trou d'ombre, royaume de l'obscurité et du vent, inabordable pendant les grandes chaleurs et les grands froids, infranchissable dès que le vent serait un peu violent. Quelques plantations judicieusement disposées, un éclairage ou plutôt une illumination où l'on mettrait à contribution tous les progrès modernes, pourraient obvier dans une certaine mesure à ces graves inconvénients, mais toute animation disparaîtrait du quartier et le commerce s'en ressentirait fortement. Des dispositions transitoires devraient être prises, des travaux accessoires exécutés, la transformation du quartier de l'abattoir devrait être réalisée à très bref délai, en un mot cette solution nécessiterait, en dehors du coût de la reconstruction des tours et des expropriations à effectuer, un ensemble de travaux très importants et très couteux.

Une autre face de la question est la répercussion de ces travaux sur la Grand'Place. Nous verrons plus loin que la démolition du bloc d'immeubles accolés à l'église St-Pierre s'imposera à bref délai, nous établirons que la disparition du bloc Vander Elst est déjà de nature à avoir une influence désastreuse sur la mise en valeur de l'Hôtel de ville. La disparition complète du bloc du *Petit Paradis* viendrait aggraver cette influence et en rendre les effets encore plus difficiles à réparer.

On voit qu'une pareille solution ne peut être envisagée que dans le cas de la reconstruction certaine des tours.

On ne peut pas plus songer à exécuter partiellement ce projet en se contentant d'abattre, en plus du bloc de la Boucherie, le bloc de la rue des Juifs. Une telle solution aurait tous les inconvénients du projet d'ensemble sans en avoir l'ampleur et les avantages.

Et si l'on renonce à prévoir la réédification des tours, l'hypothèse de la démolition du bloc de la rue des Juifs, démolition pouvant compromettre la prospérité de tout un quartier de la ville, n'est plus défendable. Certes, si l'on n'envisage que la situation actuelle, si l'on tient compte de l'existence du bloc de la Boucherie, la disparition entière du bloc de la rue des Juifs peu paraître désirable. Mais si l'on réfléchit que la démolition du bloc de la Boucherie est certaine, prévue, promise, on reconnaîtra que dans un avenir prochain les désavantages de cette solution se feraient sentir sans autre compensation que la mise en évidence trop complète des ruines des anciennes tours de l'église.



Plan d'ensemble du dégagement. (Croquis approximatif).

Quelle serait la solution juste en supposant le maintien des tours dans leur état actuel ?

L'étude historique de la question a démontré que l'intention des magistrats communaux du XVIe siècle était de créer devant les tours, qui avaient alors 535 pieds de hauteur, un parvis dont nous avons établi approximativement les dimensions. Actuellement les tours n'ont plus qu'environ le quart de la hauteur prévue soit de 30 à 35 mètres.

Dans son rapport présenté au Congrès international des Ingénieurs de Chicago, M. J. Stübben, conseiller royal d'Architecture à Cologne, détermine comme suit la distance de recul nécessaire pour juger un monument ou un objet :

« 1° Pour en examiner les détails, il faut se placer à une » distance à peu près égale à la hauteur moyenne de l'objet ;

» 2° Pour embrasser l'ensemble, pris isolément, à une » distance double de la hauteur moyenne ;

» 3° Pour jouir des rapports de l'objet avec son entourage » et de l'effet qu'il produit dans un ensemble architectural, » à une distance triple de la hauteur ;

(1) Disons immédiatement que si l'hypothèse de la démolition d'une partie du bloc d'immeubles compris entre la rue de Bruxelles et le Vieux Marché est assez séduisante comme « image » sur un plan terrier, elle ne résiste pas à un examen même superficiel de l'ensemble de la question. Cela est si évident que nous n'y reviendrons plus. Nous n'avons mentionné cette éventualité que parce que nous l'avons entendu proposer sérieusement par un de nos confrères et non des moindres

(2) Nous nous proposons d'appliquer, dans une nouvelle étude, les méthodes modernes de calcul de la stabilité des constructions au projet de Josse Metsys et de rechercher quel serait le coût approximatif des travaux de réédification des tours.





» 4° Pour apprécier l'effet pittoresque, saisir les grandes » divisions et la silhouette, à une distance au moins quadruple » de la hauteur. »

Il ne peut être question ici, ni d'un ensemble architectural, ni d'une silhouette à apprécier. Les tours de l'église St-Pierre ne sont plus réellement que les soubassements des tours anciennes ; il ne s'agit pas de permettre à l'œil d'embrasser l'ensemble des tours, on ne peut plus que tâcher de mettre en relief la puissante structure des constructions existantes, de permettre d'en examiner les détails et de faire ressortir l'impression de force et de grandeur qu'elles donnent à ceux qui les contemplent.

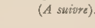
Le parvis historique aurait une profondeur d'environ 64 mètres. C'est à peu près la profondeur indiquée par M. Stübben pour permettre d'apprécier l'ensemble d'un objet pris isolément. Elle serait donc suffisante, trop grande même, si l'on considère que les tours mutilées perdraient plutôt à être vue dans leur ensemble, ce qui ferait ressortir trop vivement ce qu'elles sont en somme : des ruines.

On pourrait envisager l'éventualité de la réduction de profondeur du parvis.

Comme nous le disions plus haut les tours peuvent produire encore une impression saisissante : celle de puissants soubassements. Pour rendre cette impression aussi vive que possible il faudrait empêcher le spectateur de prendre trop de recul, ramener donc la proportion de recul à son minimum, soit une fois la hauteur du monument (1). Une telle solution permettrait de maintenir une partie des maisons de la rue de Malines, d'établir un pâté de maisons de commerce dans le fond de la place en maintenant ainsi au quartier son caractère actuel, et de donner satisfaction aux exigences de la circulation des véhicules rue de Bruxelles, en reliant ce petit parvis à la rue de Paris par une rue percée au travers du bloc du *Petit Paradis*. Cette solution serait aussi la plus économique mais elle ne pourrait être prise en considération qu'à la condition de renoncer définitivement à la reconstruction des tours car, en l'adoptant, on engagerait l'avenir.

Si l'on veut jusqu'à un certain point réserver l'avenir, l'établissement du parvis historique complet s'impose.

(*A suivre*).



Fondations en terrains inconsistants.

(Suite, voir nº 4, p. 28)

III.

(c) Fondations sur puits isolés.

Lorsque l'ouvrage est très lourd et que l'on juge nécessaire d'aller chercher très loin une couche assez résistante pour le supporter, il devient impossible de descendre aussi profondément des fondations en murs continus et l'on se résout à asseoir la construction sur une série de piliers dont la section totale doit être suffisante pour ne pas faire supporter au terrain consistant une pression trop considérable.

Ce mode de fondation a été appliqué notamment à la basilique de Montmartre, dont le sous-sol, criblé d'anciennes carrières, pouvait faire concevoir des craintes sérieuses.

Les puits peuvent être foncés par la méthode courante. La fouille, ronde ou carrée, selon le cas, présente au minimum 1m10 ou 1m20 de diamètre ou de côté. Elle est descendue de proche en proche, à la pelle et à la pioche, en ayant soin de coffrer avec plus ou moins de soin, suivant la nature des couches traversées. Si l'on est exposé à rencontrer des veines d'infiltration ou une nappe aquifère, des épuisements et un boisage importants deviennent indispensables et rendent le procédé à la fois très coûteux, peu sûr, et dangereux pour les ouvriers qui ont à travailler à fond de puits, où ils ont à craindre, non seulement des éboulements, mais encore les émanations délétères qui font si souvent des victimes parmi les puisatiers.

On peut alors améliorer le procédé par la méthode des *puits sur rouets descendants*, où le fonçage est constamment protégé par un véritable tubage en tôle ou en maçonnerie.

Cette méthode se prête à l'emploi de l'air comprimé qui devient nécessaire lorsqu'on traverse une nappe aquifère abondante.

Le remplissage des puits se fait par un bétonnage à la main. On se contente souvent de jeter le béton de chaux, par brouettées, à l'orifice du puits, sans le pilonner, malgré ce que présente de défectueux un pareil système, où les éléments du béton se séparent sous l'effet de la gravité et des heurts contre les parois. Si au contraire on confie à des ouvriers du fond le soin de régler le béton et de le pilonner, il est impossible d'exercer aucun contrôle sur leur travail, et il en résulte une certaine insécurité.

L'irrégularité dans la confection des piliers peut avoir des conséquences d'autant plus graves que leur surcharge est souvent considérable. Les puits, dont la section horizontale dépasse rarement 1 mètre carré, sont ordinairement espacés de 4 à 5 mètres. Si l'on remarque qu'une maison de six étages charge communément le mur de fondation de 25 à 30 tonnes par mètre courant de mur, on voit qu'il en résulte pour chaque puits une charge de 120 à 150 tonnes, soit 12 à 15 kilogs et même davantage par centimètre carré, ce qui est excessif et nécessite tout au moins, pour le bétonnage, un soin tout particulier.

En outre, pour peu que le puits lui-même ait 8 mètres de profondeur, la charge sur la base se trouve augmentée de 18.000 kilogs environ, représentant le poids propre du béton remplissant le puits.

On conçoit que le terrain sous-jacent (à moins que l'on ne compte sur le frottement latéral de la colonne de béton), doit être exceptionnellement résistant pour supporter une pareille charge. Le sable lui-même subirait un léger tassement, et l'on peut se demander ce qu'il adviendrait sur de la marne plus ou moins compacte, sur du tuf plus ou moins résistant.

Il ne faut donc pas s'étonner si, avec de pareilles fondations, même faites consciencieusement, on a, au moment où la charge se fait sentir sur les points d'appui, des « prises de contact » de 2, 3, 4 centimètres et plus encore.

Le prix de revient de ce genre de fondations est fort élevé, surtout si des difficultés imprévues surgissent : par exemple, si l'on rencontre des couches aquifères, des terrains ébouleux, s'il y a des émanations délétères, etc.

Voici un aperçu du *prix de revient* d'un puits ordinaire, fouillé à la main et rempli en béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique.

Cas d'un terrain d'alluvion ou ébouleux noyé sur les deux tiers de la hauteur :

Fouille de puits, compris blindage en voliges et cercles de fer, avec chargement en tombereau, transport et enlèvement des terres et gravois aux décharges publiques		
Diamètre du puits 1m50 — Section 1m²75. — Sur 7m de profondeur soit un cube de (A)	12m³,250	
Plus-value pour travail exécuté dans l'eau sur les 2/3 du cube 8,170 à 1/2 (B)	4m³,085	
Ensemble.	16m³,335	
à fr. 12-20 le mètre cube		199.29
Remplissage du puits en béton de cailloux et mortier de chaux hydraulique de Beffes ou similaire.		
Le cube (A) ci-dessus 12m³,250 à 20 fr. 50 le mètre cube . .		248.68
Plus value pour travail exécuté dans l'eau.		
Le cube (B) ci-dessus, 4,085 à 2 fr. le mètre cube		8.17
Epuisement de l'eau au moyen d'une pompe de 0m10 de diamètre avec ses tuyaux, compris location, pose, déposé et entretien, pendant 5 journées à 2 fr l'une.		10 00
Double transport, aller et retour de la pompe et de ses tuyaux		5
Manœuvre de la dite pompe sans interrupt., à 4 puisatiers, ci	4	
et 2 aides puisatiers au repos pour relais. ci.	2	
	6	
pendant chacun 5 journées = 30 journées à 7 fr. 50 l'une. .		219.00
Total		690.14

Le prix d'un puits ordinaire, fouillé dans la terre glaise, serait le même, par suite des étaiements nécessaires, mais l'on verrait que, dans un terrain ordinaire non immergé, la dépense s'abaisserait à fr. 388-33, prix encore très considérable.

Il est à remarquer d'ailleurs que, dans ces estimations, nous n'avons nullement fait entrer en ligne de compte les étaiements spéciaux et coûteux qu'entraîneraient de grandes profondeurs, ni les frais d'aérage et de ventilation, tous éléments qui viennent le plus souvent majorer les prix de base, dans des proportions aussi exorbitantes qu'imprévues.

(1) Il est assez interessant de constater que si l'on fait abstraction de tous les autres elements en n'envisageant que la recherche du maximum d'effet que peuvent produire les restes des tours c'est, sauf l'alignement de la rue de Malines (côté des numéros pairs), l'état des lieux actuels qui constitue la disposition la plus favorable



IV.

(d) **Fondations à l'air comprimé.**

Le procédé de fondation à l'air comprimé n'est qu'une extension de la méthode des rouets descendants, où l'on assèche la fouille, non plus par des épuisements qui deviendraient impossibles lorsqu'on travaille dans une nappe indéfinie, mais en refoulant l'eau par dessous la tranche inférieure du rouet.

A cet effet, la colonne creuse surmontant le rouet, dans le cas des fondations tubulaires qui sont le type primitif de ce genre de fondation, ou le caisson polygonal, lorsqu'il s'agit de la plupart des ouvrages actuels, sont surmontés d'un ou plusieurs sas à air permettant d'en fermer hermétiquement la partie supérieure.

On constitue ainsi un vase clos dans lequel on peut comprimer de l'air à une pression suffisante pour abaisser le niveau de l'eau jusqu'à la tranche inférieure du couteau pénétrant dans le sol.

Afin de réduire la capacité du vase clos et la quantité d'air qu'il est nécessaire de comprimer, on abaisse généralement le plafond obturateur jusqu'à $1^{m}80$ ou 2 mètres au-dessus du couteau, et l'on constitue ainsi une *chambre de travail*, où l'on fait pénétrer les ouvriers et les matériaux par les *sas à air* mis, alternativement et dans le sens convenable, en communication avec l'air libre et avec la capacité intérieure.

Une étude complète de cette méthode de travail nous entraînerait beaucoup trop loin et nous renvoyons aux ouvrages spéciaux qui ont traité ce sujet si vaste avec tous les développements qu'il comporte.

Il nous suffira de faire ressortir quelques-uns des avantages et des inconvénients de ce mode de fondation, si remarquable d'ailleurs et qui, seul, a rendu possibles d'admirables ouvrages à la mer ou en rivière, tels que l'établissement du Forth et de tant d'autres travaux considérables.

Aucun autre procédé ne permettrait de fonder un ouvrage par des fonds de 20 à 30 mètres et, sans même aller jusque-là, on peut dire que l'emploi de l'air comprimé présente une économie notable sur les procédés usuels d'épuisement, pour tous les travaux par havage direct dont l'importance justifie un outillage considérable et coûteux, il est vrai.

D'autre part, ce coût de l'outillage est un obstacle lorsqu'il s'agit d'un ouvrage d'importance minime et même moyenne. Le travail des ouvriers au fond est difficile à surveiller. Il se fait dans de mauvaises conditions hygiéniques et exige un éclairage artificiel presque toujours insuffisant pour assurer un bon rendement. Le remplissage final en béton de la chambre de travail et des cheminées ménagées jusqu'à la fin, est difficile à réaliser d'une façon complète et à surveiller. Enfin, on n'y peut employer que des ouvriers d'une constitution robuste ; la sortie du sas ne doit se faire que lentement et la très longue période de décompression, qui peut seule éviter des accidents, constitue une perte de temps considérable.

La limite de pression que les hommes peuvent supporter est celle de 50 mètres d'eau et le rendement du travail exécuté à cette profondeur est alors très réduite.

Sous ces réserves, voici quelques prix de revient indiqués par M. l'Ingénieur en chef de Préaudeau (1).

Dépense d'une pile des ponts

	de Kehl sur le Rhin.	de Nantes sur la Loire	de Brooklyn à New York
Dépense totale . . .	500.000	90.000	3.307.000
Section horizontale du massif	122^{m2}	49^{m2}	1.340^{m2}
Profondeur de fondation	20^{m}	17^{m}	18^{m}
Cube du massif . . .	2440^{m3}	853^{m3}	24.120^{m3}
Prix de revient par mètre cube . . .	**205**	**108**	**137**

On aura toujours le plus grand avantage à constituer la chambre de travail en béton armé. Le système Hennebique s'y prête tout particulièrement et l'on peut prévoir des applications de plus en plus nombreuses dans cet ordre de travaux.

V.

e) **Pilotis en bois.**

Les pilotis en bois ont été employés de tout temps pour fonder sous l'eau ou dans des sols aquifères. On en employait rarement d'autres avant l'emploi de l'air comprimé lorsqu'il s'agissait de fonder un ouvrage d'art en rivière.

(1) Préaudeau et Pontzen. — Travaux d'art. — Béranger éditeur, 1903.



Les pilotis ont le grand avantage de permettre d'aller chercher un appui sur le terrain résistant, à travers les couches inconsistantes et même à travers les nappes d'eau, sans obliger à aucun travail de fouille et de terrassement.

Les pilotis sont en bois debout, *chêne* ou *sapin*, quelquefois en *châtaignier* ou en *aulne*. Leur emploi est fondé sur cette propriété qu'a le bois de se conserver longtemps dans la terre ou dans l'eau, pourvu qu'il soit à l'abri de l'air. Il faut bien dire d'ailleurs que cette propriété n'est pas absolue.

L'équarrissage du pilot dépend de sa longueur. Il faut qu'il soit suffisant pour que la pièce, maintenue, il est vrai, par la résistance latérale du sol, ne flambe pas pendant le battage.

Pour des longueurs inférieures à 10 mètres, on peut admettre que le rapport de la longueur au diamètre (ou au côté) doit varier entre 24 et 30.

Au-dessus de 10 mètres on prend d'ordinaire les gros échantillons du commerce, c'est-à-dire des bois de $0^{m}35$.

La distance des pilots d'axe en axe ne doit pas être inférieure à $0^{m}80$, afin que la compression du sol ne rende pas trop difficile la pénétration jusqu'au terrain solide.

La durée des pilots soumis à des alternatives d'immersion et d'émersion varie entre 12 et 20 ans suivant l'essence du bois. A cet égard, nous citerons l'exemple du pont qui a remplacé, *il y a environ 16 ans*, le pont suspendu de Rouen. La culée de gauche de ce pont, fondée sur pilotis, s'est affaissée ; le tablier et le garde-corps se sont déformés et cassés, et les trottoirs avoisinants ont suivi le mouvement.

Les fondations de Venise durent, il est vrai, depuis des siècles ; mais cependant, certains des monuments de cette ville, et non des moins importants, menacent ruine, et il est à peine utile de rappeler la chute retentissante du Campanile.

(*A suivre*).



NOMINATIONS

Commission Royale des Monuments.

Le Roi vient de signer les arrêtés nommant M. Em. Janlet et M. le chanoine Van Caster membres de la Commission royale des monuments, en remplacement de MM. Bordiau et Reusens, décédés.

INFORMATIONS

La place d'architecte provincial en chef.

On sait qu'à la mort du regretté architecte provincial en chef Valère Dumortier, la Députation permanente du Brabant a décidé la suppression de cette place et la réorganisation du service technique provincial.

La section du Conseil provincial, chargée d'examiner cette réorganisation, a exprimé le regret que le nouveau règlement supprime, par mesure d'économie, la place d'architecte provincial en chef. Cette économie — si c'en est une — sera peu sensible, car on peut prévoir, dès maintenant, que la bonne marche du service ne pourra être assurée par les deux titulaires en fonctions, et qu'il faudra les aider par un personnel spécial. Que devient, dans ce cas, la question d'économie ? Ne serait-il pas préférable de maintenir purement et simplement la situation existant avant le décès de M. Dumortier en nommant un titulaire en son remplacement ?

La Société Centrale d'Architecture de Belgique avait également protesté contre la mesure prise par la Députation permanente. Ses protestations trouvent aujourd'hui leur écho au sein du Conseil provincial.



Louvain. — Ferd. Ickx, Imprimeur-Editeur.





SOMMAIRE : I Musees royaux des Arts décoratifs et industriels Exposition de l'Œuvre de Henri Beyaert, organisée par ses anciens élèves — II. Fondations en terrains inconsistants. — III. Esthétique des villes : Le dégagement de l'Eglise St-Pierre à Louvain. — IV. La Belgique à Saint-Louis. — V. Au quartier de Linthout

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels

Exposition de l'Œuvre de HENRI BEYAERT

ORGANISEE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES

(*Suite, voir nº 7, p. 53*).

—

Redressement de la Montagne de la Cour.

56. Ensemble du projet.
(*Dessin prêté par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Gare de Tournai. — Bâtiment des Recettes.

57. Détail de la voûte sphérique du grand escalier.

Monument Orts à Bruxelles.

58. Avant-projets et dessins d'exécution.
(*Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Hôtel de M. Kegeljan à Namur.

59. Plans et projet de façade.
60. Façade et coupe.
61. Détails de la façade.
(*Dessins prêtés par M. Eugène Dhuicque*).

Église d'Everberg.

62. Projet de restauration et d'agrandissement. Plan et façade.
63. Façade.—Coupes diverses.
64. Plan. — Façades exécutées.
65. Ferronneries.
66. Détails. — Fragments.
67. Détails. — Fragments de façade. — Buffet d'orgue.
(*Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Banque de Belgique à Bruxelles.

68. Projet de plans d'un local à édifier à l'angle de la rue Royale et de la rue Notre-Dame aux Neiges.
(*Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Maisons.

69. Projet de deux habitations pour MM. Verbeke et Baertsoen, à Gand. — Plans et façades.
(*Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Château de Faulx (prov. de Namur) à M. le chevalier de Sauvage.

70. Façades.
71. Projet de poterne. — Cheminée de la salle à manger.
(*Dessins prêtés par M. le chevalier de Sauvage*).

Ecole primaire et école moyenne à Soignies.

72. Plans. — Façades. — Coupes.
(*Dessins prêtés par l'Administration communale de Soignies*).

Projets d'illuminations à Bruxelles, exécutés par ordre du Gouvernement.

73. Illuminations en juillet 1856, septembre 1858 et septembre 1859.
74. Illuminations en septembre 1857 et septembre 1858.
75. Illuminations pour les fêtes jubilaires du 16 août 1880.
76. Illuminations en 1890. — Détails.
77. Illuminations en 1880. — Détails.
78. Idem.
(*Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier*).

Ferronneries diverses exécutées sur les dessins de Beyaert par M. P. Desmedt.

79. Photographies diverses.
(*Prêtées par M. P. Desmedt*).

Banque Nationale (succursale d'Anvers).

80. Façade.
81. Idem.
82. Détails des façades.
83. Idem.
84. Détails du campanile.
85. Détails des façades.
86. Idem.
(*Dessins prêtés par l'administration de la Banque Nationale*).

Banque Nationale (bâtiments situés rue de Berlaimont et rue de la Banque, à Bruxelles).

87. Projet de bâtiment pour l'Agence du Trésor, rue de la Banque. — Plan de l'escalier circulaire, rue de Berlaimont. — Croquis de la figure de l'artiste en haut du dit escalier.

Beyaert avait projeté pour cette figure l'inscription suivante (voir nº 88) :

Deze steenen-man
verbeeldt
Hendrik J. F. Beyaert
geboren te Kortrijk
in West-Vlaenderen
den 29sten July 1823
Bouwmeester in Brussel
daer levende wel te pas
in 't jaer 1876
om welzeker daer ook
te sterven,
God weet wanneer !
maer hoe later hoe beter.
Bid voor zijne arme ziel.
Hij peist wel
dat 't zal noodig zijn.

Gare de Tournai.

88. Élévation de l'escalier circulaire. Coupe et développement du noyau.
(Trois dessins hors cadres).
(*Dessins prêtés par l'Administration de la Banque Nationale*).

Banque Nationale

(bâtiments situés rue du Bois-Sauvage, à Bruxelles) en collaboration avec M. Wynand Janssens.

89. Façades et coupes.
90. Détails extérieurs et intérieurs.
91. Salle des fêtes.
92. Vestibule et salons.
93. Détails des sculptures de la façade.




94. Détails des sculptures de la façade.
95. Idem.

(Dessins prêtés par l'Administration de la Banque Nationale).

(A suivre.)



Fondations en terrains inconsistants.

(Suite, voir nº 7, p. 61).

L'expérience montre donc, en premier lieu, que les pilots constituant les fondations proprement dites doivent être arasés à un niveau tel qu'ils n'émergent jamais hors de l'eau ; s'il existe, au-dessus de ce niveau des parties en bois, elles sont éminemment sujettes à une destruction rapide et ne doivent pas faire corps avec la fondation noyée, de manière à pouvoir être remplacées aisément.

Ce n est pas à dire que les parties noyées échappent à toute cause de destruction. Les parties directement en contact avec l'eau de mer ne sont pas à l'abri des tarets. Celles mêmes qui sont entièrement noyées dans le sol humide perdent peu à peu de leur résistance et il est tels exemples de pilots anciens que l'on a trouvés réduits, comme résistance, à une âme de diamètre infime.



Gare de Tournai. Entrepôt.

L'enfoncement se fait au moyen d'une *sonnette*, c'est-à-dire d'un appareil mobile en charpente, permettant d'élever à une certaine hauteur un *mouton*, ou masse pesante en fonte qui retombe de tout son poids sur la tête du pilot. L'action du mouton est mesurée par le produit de sa masse par la hauteur de chute. On a donc tout intérêt à augmenter l'une et l'autre.

On prend généralement, comme terme de comparaison, l'ancienne sonnette à tiraudes, dont le mouton pèse 400 kil. au maximum avec 1 mètre de chute.

On appelle *refus*, la quantité dont un pilot s'enfonce sous l'action d'une *volée* de 30 coups de mouton. Ce refus est variable et n'est jamais nul, si ce n'est le cas où le pilot rencontre le roc.

Le *refus absolu* est celui qui est jugé suffisant pour la résistance dont on a besoin, et auquel on arrête l'opération.



Chateau de Faulx

Le *refus relatif* n'est dû qu'au frottement latéral. C'est celui que l'on obtient en terrain indéfiniment compressible.

On considère généralement un pilot comme parvenu au refus absolu quand il ne s'enfonce plus que de 0m005 à 0m010 sous une volée de 30 coups d'une sonnette à tiraudes, ou



sous une volée de 10 coups d'une sonnette à déclic dont le mouton pèse 600 kil. et tombe de 3m60.

Etant donné le refus d'un pilot, la charge qu'on peut lui faire supporter se calcule suivant la formule hollandaise :

$$R = \frac{PH}{6e} + \frac{P}{P+p}$$

où : P représente le poids du mouton ; p le poids du pilot ; H la hauteur de chute du mouton ; e le refus, et R la résistance.

Le seul frottement latéral permet d'ailleurs au pieu de supporter une charge considérable. Pour un refus relatif de 2 à 3 centimètres la résistance peut atteindre 600 à 800 kil. par mètre carré de surface latérale frottante.

Disons enfin qu'un seul pieu des dimensions habituelles porte de 15 à 25.000 kil. Encore faut-il compter sur les circonstances fortuites, la rencontre d'un bloc de roche isolé, ou un accident comme le désabotage ou la rupture de la pointe, qui peuvent faire croire que l'on a atteint le refus cherché, alors que le pieu est dans un état de résistance fort instable, qui peut être rompu par une charge inopinée, plus considérable que celle du battage.

On voit combien le résultat final est précaire et incertain.

On cherche à y remédier en solidarisant tous les pilots au moyen d'un grillage en charpente qui réunit leurs têtes, ou en noyant celles-ci dans une table de béton.

Le prix de revient du pilotis doit comprendre un certain nombre de frais accessoires et, notamment dans les terrains marécageux ou sous l'eau, les dépenses de recépage et ceux du grillage en charpente que nous venons de mentionner.

Le prix de revient est évidemment très variable, suivant la région et les circonstances locales, suivant aussi la facilité plus ou moins grande d'approvisionnement des bois dont les dimensions sont presque toujours exceptionnelles.

Voici un aperçu des prix de base :

Pilots de sapin en grume, le stère, de . .	60 à 80 fr
Pilots chêne en grume, environ	100 fr.
Sabotage et frettage, l'un	6 à 10 fr.
Mise en fiche et battage du 1er mètre . .	6 à 10 fr
Battage des mètres en complément, par mètre	1 à 5 fr.

Application à un pilot de 0m25 de diamètre et de 8 mètres de longueur en chêne, battu à Paris.

Cube : 0m³,500 à 115	fr.	57 50
Sabotage et frettage	fr.	7 50
Mise en fiche, battage du 1er mètre . .	fr.	10 00
Battage de 7 m. complément, à 5 . . .	fr.	35 00
Recépage par pilot	fr.	1 00
Massif ou gril, en moyenne par pieu . .	fr.	14 00
Total. .	fr.	125 00

Ce prix s'abaisserait évidemment au voisinage des ports du Nord, par exemple, où les bois de Norvège parviennent aisément.

Il y a lieu également de tenir compte des progrès réalisés dans l'outillage et notamment dans l'emploi des sonnettes à vapeur qui permettent de battre avec des moutons beaucoup plus puissants.

Le mouton d'une sonnette à vapeur pèse 1.500 kil. et tombe d'une hauteur de 1m50 à 2 mètres, à raison de 80 à 100 coups par minute.

Le travail pour un coup est donné par la formule :

$$T = \frac{PH}{1 + \frac{p}{P}}$$

On voit que, pour un même effort PH, le travail produit est d'autant plus considérable que le rapport $\frac{p}{P}$ est plus faible, c'est-à-dire que le poids P du mouton est plus grand par rapport au poids p du pilot. On a donc tout intérêt à augmenter le poids du mouton, même en réduisant la hauteur de chute H.

D'autre part, il y a une limite qu'on ne saurait dépasser : c'est celle de la résistance du bois lui-même, dont les bonnes qualités sont de plus en plus rares, qui s'écraserait sous des chocs trop violents ; et, à cet égard, on peut dire, dès à présent, que les pilots en béton armé échappent à ce reproche, comme nous le verrons tout à l'heure.

Avec des pilots en bois, dans des terrains inconsistants, on constitue de véritables jeux de quilles, qui s'inclinent, puis s'affaissent sous les efforts extérieurs dyssimétriques qu'ils subissent.

Dans des terrains hétérogènes c'est un autre danger. Certains pieux s'arrêtent à un refus factice sur une couche accidentellement résistante ou se brisent et s'inclinent ; les charges finales, mal réparties, imposent des fatigues excessives à ceux qui, enfoncés normalement, s'écrasent à leur tour.

La ruine de l'ouvrage en est la conséquence, cent exemples d'accidents de cette nature pourraient être cités ; qu'il nous suffise de rappeler les difficultés particulières de cet ordre rencontrées pour la construction des ouvrages d'art de la ligne de chemin de fer de Nantes à Brest dans les terrains vaseux de Bretagne, restés célèbres dans les annales de la construction.

(A suivre).



Esthétique des Villes.

—

Le dégagement de l'église St-Pierre A LOUVAIN

(Suite, voir n° 7, p. 58).

—

En résumé, il résulte de l'étude complète de la question du dégagement de l'église St-Pierre du côté des Longs Escaliers :

1° Que les Administrations communales du XVe et du XVIe siècle, guidées par les conseils des architectes de l'église, avaient prévu et tenté de réaliser devant les tours de l'église un parvis dont nous avons déterminé les dimensions et que nous avons désigné sous le nom de « Parvis historique » ;

2° Que la disparition du bloc de la Boucherie s'impose ;

3° Que dans l'état actuel des tours ce parvis est amplement suffisant et que l'on pourrait même songer à en réduire les dimensions si l'on renonce définitivement à reconstruire les tours de l'église ;

4° Que dans l'hypothèse de la reconstruction des tours le parvis historique pourrait être agrandi par la démolition du bloc de la rue des Juifs et du bloc du *Petit Paradis*.

* * *

D'accord avec l'Administration des Ponts et Chaussées, la ville de Louvain vient de demander l'expropriation de tous les immeubles du bloc de la rue des Juifs longeant la place Marguerite et la rue de Malines. Ces expropriations sont faites en vue de remplacer les alignements actuels par des alignements nouveaux dégageant l'église St-Pierre et l'Hôtel des postes et donnant satisfaction aux exigences de la circulation au débouché des Sept Coins. La question semble donc être tranchée dans le sens du maintien partiel du bloc de la rue des Juifs.



Quels sont dans ces conditions les meilleurs tracés à adopter ?

Le changement d'alignement de la rue de Malines va permettre d'établir le quatrième côté du parvis historique. Les recherches historiques ne donnent aucune indication précise au sujet de cet alignement. Les maisons de cette partie de la rue de Malines sont postérieures à la dernière période de découragement des administrations anciennes, elles ne peuvent donc fournir aucun renseignement. Nous n'avons pour nous guider que l'alignement de la place des Bouchers que nous avons montré avoir été établi au moment où l'on cherchait encore à créer le parvis indiqué par les architectes de l'église.

Analysons ce tracé.

Si l'on prolonge l'alignement de la place des Bouchers (côté du *Petit Paradis)*, cet alignement passe à 5m60 au droit du contrefort d'angle et longeant la façade latérale de l'église il passe à 2m20 du contrefort d'angle de la première chapelle absidiale. Ce tracé convergent, ramenant le regard vers l'édifice, ménage une vue en perspective fuyante sur la façade latérale et sur le transept de l'église ; il impose au spectateur un des aspects les plus favorables des églises gothiques et permet à la tour de se profiler en vigueur sur une bande de ciel clair. De plus il tient compte d'un des principes élémentaires de l'art de bâtir les villes, d'un axiome observé partout et toujours, qui dit qu'*une place doit être plus large que la façade du monument devant lequel elle a été établie pour lui servir de cadre.*

L'alignement se termine à une distance d'environ 6m30 des contreforts de l'église par l'immeuble du *Petit Paradis*, construction ordinaire, d'une hauteur usuelle, faisant, par effet de contraste avec ses dimensions familières, paraître plus énormes encore les proportions colossales du monument. Nous ne discuterons pas la question de savoir si cet effet de contraste a été prévu et voulu par les maîtres de l'œuvre ou s'il est une conséquence naturelle des conditions d'établissement de la voirie urbaine au Moyen-Age. C'est un fait. Tous les artistes ont constaté et admiré l'heureux effet de ce point de repère placé dans le voisinage immédiat des monuments gothiques. Nous pouvons et nous devons profiter de l'enseignement donné par cette disposition même si elle n'est qu'un effet du hasard.

Le tracé de l'alignement de la place des Bouchers est presque parfait. Peut-on établir rue de Malines un tracé aussi artistique ? Il ne peut être question d'un tracé rigoureusement symétrique : la maladie de la symétrie malgré tout n'avait pas encore fait son apparition au moment où le parvis fut conçu. Mais, s'inspirant des indications du tracé existant place des Bouchers, peut-on, par analogie, trouver un alignement ayant les mêmes qualités et tenant compte des circonstances locales un peu différentes ?

* * *

Nous citions, parmi les éléments nouveaux dont il faut tenir compte, les exigences de la circulation moderne. Examinons quelle doit être leur influence sur les travaux de dégagement.

Au coin du *Petit Paradis* la largeur maximum de la voie publique, largeur mesurée de l'angle de l'immeuble à l'angle du contrefort, est d'environ 6m30. Cette largeur est absolument insuffisante. Dans le chapitre consacré à la Grand'Place nous étudierons les précautions à prendre pour éviter les fâcheuses conséquences que pourrait avoir, au point de vue de l'aspect de l'Hôtel de ville, un élargissement en cet endroit.

Au débouché du carrefour des Sept Coins la largeur de la rue de Malines est inférieure à 9 mètres. Là encore la rue doit être élargie. La disparition du bloc de la Boucherie n'améliorerait pas cette situation car la largeur du débouché mesuré de l'angle des Sept Coins et de la rue de Malines à l'angle de la rue aux Tripes et de la rue du Foie n'est que de 8m60 environ. Il faudrait donc ou reculer l'alignement de la rue de Malines vers la rue des Juifs ou couper l'angle de la rue aux Tripes et de la rue du Foie, ce qui ne peut se faire qu'en expropriant l'immeuble formant le coin de ces deux rues.

Si, prenant le premier parti et établissant un coin coupé ou arrondi à l'extrémité du nouvel alignement, nous portons la largeur du débouché à plus de 10 mètres, nous aurons satisfait

aux exigences de la voirie ; si nous traçons le nouvel alignement de façon à le faire passer à une distance de 3m20 au droit du premier contrefort des tours (vers la place Marguerite) et à une distance de 1m80 au droit du dernier contrefort de la Sacristie (en face de la rue de Diest), nous aurons établi un tracé analogue à celui de la place des Bouchers et en ayant toutes les qualités. Ce tracé **imposerait** brusquement à tout passant tournant le coin du carrefour des Sept Coins une échappée de vue perspective sur la façade latérale, échappée de vue qui s'étendrait jusqu'à la partie supérieure de la place Marguerite à peu près à la hauteur des magasins de MM. Van Hauw.

— Je dis « *imposerait* » et ce point est très important. Il ne suffit pas, en effet, de permettre au dillettante désœuvré de chercher et de trouver, en faisant quelques pas, le point de vue le plus favorable, il faut l'imposer à tous, à l'ouvrier se rendant à son travail, au commerçant affairé et au promeneur insouciant. Ce n'est que dans le « cas particulier » de travaux d'embellissement des villes, travaux exécutés au moyen des deniers publics, que la thèse : « Tout art qui n'est pas populaire est immoral » peut contenir une certaine part de vérité.

Ce tracé entraînerait l'expropriation de l'immeuble situé



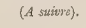
Vue vers la place Marguerite, (du point B du plan d'ensemble, page 60).

aux Sept Coins, no 26, ce qui, avec les déchets de terrains supplémentaires rue de Malines et place Marguerite, augmenterait d'environ 10 % le coût total des expropriations.

Mais si l'on n'adopte pas cette solution, l'expropriation de la propriété formant le coin de la rue du Foie s'imposerait à bref délai, ne serait-il pas préférable de faire immédiatement l'acquisition permettant de réaliser la seule solution juste du problème posé ; cette acquisition ne constituerait pas une dépense supplémentaire mais tout ou plus une dépense anticipée. Il est à noter que cette acquisition permettrait un lotissement convenable des terrains à revendre en leur donnant une profondeur pratique au lieu de la profondeur inutilisable de 6 mètres.

Tout alignement dont le prolongement viendrait buter contre la façade des tours doit être rejeté, car un tel alignement ne ferait que rétablir, à grands frais, la disposition actuelle si défavorable et si contraire à toutes les règles de l'Art.

(*A suivre*).



La Belgique à Saint-Louis.

Dans un article que publie la *Belgique contemporaine* : « Une impression sur la participation belge à Saint-Louis », M. Jules Carlier, le diligent commissaire-général de la Belgique à la World's-Fair américaine, dit notamment :

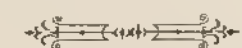


Il n'y a eu qu'une voix pour proclamer que l'œuvre de Paul Saintenoy était la mieux venue de celles qu'ont enfantées les architectes de toutes les nations. Il n'y en aura qu'une aussi, je l'espère, pour proclamer que l'intérieur du pavillon belge répond à son extérieur. Ici l'on peut admirer non plus seulement la conception du bâtisseur, mais l'art de ses collaborateurs principaux. Vitraux aux radieuses couleurs, décoration riche et brillante de cet autre maître qui s'appelle Henri Baes, ossature métallique incomparable de nos constructeurs et de nos maîtres de forges, le tout éclairé d'une lumière douce, reposante et chaude, filtrant à travers les glaces dorées des lanterneaux, et les velours qu'égayent les vieilles bannières de nos corporations, quel cadre pour cet ensemble méthodique, logique, raisonné que forme notre exposition ! J'en faisais, avant l'ouverture, les honneurs à un journaliste américain ; je lui montrais, par nos statistiques et nos diagrammes habilement présentés, incorporés en quelque sorte dans le décor, ce que nous avons fait dans tous les ordres de l'activité humaine depuis un demi-siècle, et prenant fiévreusement ses notes, il ne cessait de me regarder pour s'assurer si je n'étais pas un de ces *bluffeurs* trop communs en tout pays, si je ne lui traçais pas de notre pays une image trompeuse. Il lui fallut bien se rendre à



Vue suivant l'alignement de la place des Bouchers (du point A du plan d'ensemble, page 60).

l'évidence, et, en sortant, presque ébloui, il me dit : « J'en ai plus appris sur la Belgique en un quart d'heure par tout ce qui est ici rassemblé que par la lecture de vingt volumes. »



Au quartier de Linthout.

Les habitants de ce joli quartier se plaignent beaucoup de l'incurie des administrateurs communaux. Placés aux confins de quatre communes qui s'entendent comme chien et chat, Bruxelles, Schaerbeek, Etterbeek et Woluwe, ils ne parviennent pas à obtenir un plan complet et convenable de transformation de ce quartier, qui tend à se développer si grandiosement. Les quatre administrations n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur un niveau unique des rues ou sur les dimensions à donner aux égouts. Pour la décharge des eaux pluviales, par exemple, personne ne veut recevoir les eaux de son voisin....

La Députation permanente ne pourrait-elle mettre ordre à ce gâchis ?



LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-EDITEUR.





SOMMAIRE : I Musées royaux des Arts décoratifs et industriels Exposition de l'Œuvre de Henri Beyaert, organisée par ses anciens élèves. — II Fondations en terrains inconsistants — III. A propos de l'Art moderne ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture — IV. Esthétique des villes Le dégagement de l'église St-Pierre à Louvain. — V Les transformations de Laeken. — VI. Archéologie Manoir d'Herzele (Flandre Orientale). — La cité lacustre de Z.e Brugge. — VII. Jurisprudence. — VIII. Restaurations. Maisons Grand'Place, 13 et 15, à Anvers

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels

Exposition de l'Œuvre
de HENRI BEYAERT

ORGANISÉE PAR SES ANCIENS ÉLÈVES.

—

(Suite, voir n° 8, p. 65).

Station de Tournai.

Dessin d'ensemble de la cheminée de la salle d'attente de première et deuxième classe.

Ce dessin, achevé le 14 novembre 1893, est le dernier exécuté par l'artiste, alors âgé de 70 ans.

(Prêté par M. Eugène Dhuicque).

96. Détails de la cheminée de la salle d'attente de première et deuxième classe.
97. Idem.
98. Détails de la même cheminée.
99. Idem.
100. Idem.

(Dessins prêtés par M. Eugène Dhuicque).

Château de Londerzeel

à M. le vicomte de Spoelbergh

101. Projet de chapelle votive, à exécuter dans le parc du château. Plans, façades et coupes, vitraux et inscription votive.

(Dessins prêtés par M. Eugène Dhuicque).

Monuments funéraires.

102. Sépultures diverses.
103. Plans, façades et coupes.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).

Station de Tournai.
Entrepôt et bureau des douanes.

104. Plans et façades.
105. Façades et coupes.
106. Détails des façades.
107. Idem.
108. Escalier.
109. Détails de la porte de l'Entrepôt.

(Dessins prêtés par M. Maurice van Ysendyck).

Station de Tournai.
Bâtiment des voyageurs.

Façade vers la ville.

(Dessin prêté par l'Université de Gand).

Station de Tournai. - Bâtiment des recettes.

110. Plans et façades du deuxième projet.
111. Façade du deuxième projet, modifiée.
112. Plans et coupes du grand vestibule.
113. Coupes du grand vestibule.
114. Idem.
115. Détails du grand vestibule.

[illegible]. Détail de la voûte sphérique du grand vestibule.

Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

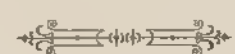
Bâtiments occupés par l'Administration des chemins de fer.

116. Plan et façade.
117. Tour. — Escalier. — Cheminée.
118. Détails des façades.

Bâtiments occupés par l'Administration des Postes et Télégraphes et de la Marine.

119. Plans.
120. Façades et coupes.
121. Escalier principal circulaire.

(Dessins prêtés par M. A.-D.-C. Capronnier).



Fondations en terrains inconsistants.

(Suite, voir n° 8, p. 67).

—

VI.

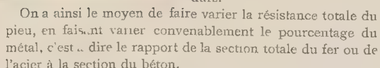
(f) **Pieux en béton armé.**

Les inconvénients que nous venons de signaler dans le chapitre précédent a propos des pilotis en bois, sont évités par l'emploi de pieux en béton armé qui sont, par leur nature même, indestructibles.



Château de Faulx

Le béton, à lui seul, sous une section relativement faible, n'aurait pas une résistance comparable à celle d'un pieu en bois de même équarrissage. On sait, en effet, que la charge de sécurité est respectivement, par cm², de 40 à 45 kilogs pour le bois, et de 25 kilogs seulement pour le béton. Mais il convient d'ajouter à la résistance du béton, celle de l'armature qui est enrobée dans le béton armé ; cette résistance est de 10 kilogs par m/m² pour le fer ; elle atteint 12 kilogs par m/m² d'acier et même au-delà lorsqu'on aborde les aciers durs.



On a ainsi le moyen de faire varier la résistance totale du pieu, en faisant varier convenablement le pourcentage du métal, c'est à dire le rapport de la section totale du fer ou de l'acier à la section du béton.

C'est ainsi qu'un pieu en béton armé de 30×30cm, armé de 4 barres longitudinales d'acier de 22 mm. équivaut à un pieu en bois de même équarrissage.



Château de Faulx

Au point de vue du prix, on peut estimer que le pieu en béton armé coûtera 20 % moins cher que le pieu en bois.

Le pieu en béton armé résiste mieux que celui-ci aux effets dynamiques, ce qui permet de le battre avec des moutons pesant 3 à 4.000 kilogs et d'obtenir ainsi un refus beaucoup plus complet et, par suite, une sécurité plus grande, tandis que le pieu en bois serait fendu et écrasé bien avant cette limite.

Sous des chocs aussi formidables, il n'y a pas à craindre d'écraser le béton armé. « Dans le battage des pieux en béton armé, écrit M. Christophe, les chocs du mouton ne désagrègent qu'une partie du béton à la tête de la pièce. Le corps même du pieu ne souffre pas de cette épreuve, assurément l'une des plus sérieuses que l'on puisse faire. »

Cette détérioration même de la tête du pieu peut être évitée par l'emploi de dispositifs spéciaux et surtout du casque avec matelas élastique employé par M. Hennebique qui a fait de si nombreuses et de si heureuses applications de ce procédé nouveau de fondation.

Dès 1897, ce constructeur établissait, d'après sa méthode, un mur avec estacade, à *Chantenay-sur-Loire*.

En 1898, il construisait 125 mètres de quai à *Southampton*, pour la Compagnie du London and South Western Railway, où le masque est formé de pieux de 40 × 40, ayant 15 mètres de long, et de palplanches également en béton armé, battues dans les intervalles, d'environ 1m80 qui séparent les pieux.

Tandis que les pieux en bois, pour éviter la pourriture, doivent être recépés en dessous du niveau des plus basses eaux, les pieux en béton armé peuvent se prolonger à l'air libre, et l'on utilise cette faculté pour la constitution très pratique et très simple de supports d'estacades ou de warfs, comme l'estacade de *Woolston* (Southampton), construite également par M. Hennebique, en offre un exemple.

Enfin, en généralisant l'emploi des pieux et palplanches en béton armé, pour tous les cas où, jusqu'ici, on avait employé des pieux et palplanches en bois, il devient possible d'établir, dans des conditions d'exceptionnelles solidité et durée, des enceintes, des caissons fixes ; de même le béton armé se prête à la construction de caissons flottants destinés à être remplis de béton pour la constitution des gros blocs de 5 à 6.000 tonnes dont l'emploi tend à se généraliser pour l'établissement des digues à la mer.

VII.

(g) Fondations par compression du sol.

Après l'examen qui précède des nombreux procédés de fondation, dont la plupart sont en quelque sorte classiques, nous allons aborder une méthode plus récente et dont les résultats cependant, acquis dans des applications déjà nombreuses, permettent de prévoir un développement de plus en plus rapide : nous voulons parler du mode de *fondation par compression du sol* par les *procédés S.-L. Dulac* que nous exploitons.

La nouveauté relative de la méthode, le très vaste champ qui est ouvert à ses applications, nous autorisent à entrer dans quelques détails à son sujet.

On sait déjà qu'on a tenté bien des fois de consolider un sol inconsistant et de lui donner une résistance locale suffisante pour y asseoir une construction, en le lardant, pour ainsi dire, de pieux en bois très rapprochés qui compriment latéralement le terrain.

On a parfois soumis ce procédé à quelques variantes, en retirant le pieu de bois et en remplissant le trou ainsi percé au moyen de sable mouillé ou de béton. Le sol se trouve ainsi consolidé par compression, au moyen de ce très grand nombre de pieux de bois, de sable ou de béton, dont on pourrait dire qu'ils *arment* le terrain.

Le procédé Dulac comprime le sol latéralement, et en profondeur, il agit d'une façon plus complète et plus efficace ; il constitue dans un terrain, quelle que soit sa composition, des points d'appui reposant, par une large base sur le bon sol naturel ou sur un sol rendu mécaniquement bon, auquel on a donné un coefficient de sécurité qu'on s'est, par avance, imposé.


Maison des Chats, boulevard du Nord, Bruxelles.


Écuries, rue Marie de Bourgogne.



Il ne reste plus, sur ces points d'appui immuables, qu'à fixer des poutres, semelles ou radiers en béton armé, le tout rendu solidaire, rigide, indéformable et capable de porter, avec une sécurité calculée et éprouvée, les charges les plus considérables qu'on puisse imaginer dans la construction.

Voici la description des procédés d'exécution :

Description des appareils.

Les principaux appareils qui servent pour l'application du procédé, sont :

1° Une sonnette de 12 ou 13 mètres de hauteur, actionnée par un treuil à vapeur ;

2° Trois pilons de formes et de poids différents.

Un pilon dit perforateur, de forme conique, de 0m70 de diamètre à la base et du poids de 1.600 kilogr. Il tombe en chute libre la pointe en bas d'une hauteur qui peut atteindre jusqu'à 10 m. (no 4, p. 29-30, vue du type de fondation par compression mécanique).

Un pilon bourreur en fonte, de forme ogivale, de 0m65 de diamètre à la base et du poids de 1.500 kilogr. ; il tombe également en chute libre, la pointe en bas.

Enfin un pilon d'épreuve en fonte du poids de 1.000 kilogr. et de forme tronconique. Il a 0m80 de diamètre à la grande base et tombe, en chute libre, comme les précédents ; mais à l'inverse de ceux-ci, il est suspendu par la pointe. (Vue de Pylones Jumelles, rue de la Véga, à Paris).

3° Un déclic automatique (breveté) soutenu par une chaîne mouflée.

NOTA : Certaines des sonnettes sont à base rectangulaire et montées sur chariot, d'autres sont à base circulaire et rotatives sur 2 plateaux superposés. Ces dernières sont utilisées surtout quand on a à travailler à fond de fouille. Elles rendent les manœuvres plus faciles et plus rapides.

Fonctionnement des appareils.

Les trois pilons sont munis d'une tige qui se termine par une tête en forme de toupie. Le déclic prend la tête de la tige d'un pilon ; la machine est mise en mouvement ; la chaîne s'enroule autour du tambour du treuil ; le déclic monte, entraînant le pilon qu'il enserre d'autant plus énergiquement qu'il est plus lourd. Au moment où la partie supérieure du déclic s'engage dans un anneau, en forme de double entonnoir, placé en un point des jumelles de la sonnette et dont on fait varier la hauteur à volonté, la partie inférieure de ce déclic s'ouvre et laisse échapper le pilon, qui tombe en *chute libre*.

Par son propre poids, le déclic redescend vers le pilon tombé et le reprend seul, à toute profondeur, prêt à le remonter.

La hauteur de chute, au-dessus du sol, est ordinairement de 8 à 10 mètres.

Emploi de la méthode.

BATTAGE SUPERFICIEL.

S'il s'agit de consolider un terrain de remblai que l'on destine à supporter une construction de faible poids, on se contente de faire un battage superficiel, en opérant de la façon suivante :

La fouille des murs étant faite, on la pilonne, de mètre en mètre, par exemple, en employant le pilon ogival dit bourreur, pour faire un trou de 1 m. à 1m50 ; on remplit ce trou, jusqu'au 1/3 environ, de matériaux durs quelconques, que les coups de pilon suivants enfoncent dans le sol.



De nouvelles charges, de nouveaux coups de pilon, et l'on arrive ainsi, *très rapidement*, à donner au sol la résistance voulue. On termine par 2 ou 3 coups du pilon plat, qu'on laisse sur le point battu, pendant que l'on procède au bourrage du point suivant, avec le premier pilon. On comprend aisément que l'on fait ainsi, en quelques instants, par compression du sol, ce que le temps met des siècles à faire. L'on comprend aussi que, par l'observation de l'enfoncement comparé au nombre des coups de pilon, on peut arriver à donner partout une résistance *uniforme* ; ce qui, même dans les terrains vierges, présente une incontestable condition de sécurité pour la stabilité des constructions.

Mais, si l'on se trouve en terrain aquifère, susceptible d'être parcouru par des veines d'eau souterraines, cette première manière est insuffisante ; il faut alors s'appuyer sur les couches solides et avoir recours à la *fondation sur puits*.

Fondations sur Puits.

La perforation du puits se fait par le pilon conique de 1.600 kilog. Nous avons fait ainsi des puits de 14^m80. Une cavité ménagée dans la pointe d'acier du pilon monte, à chaque coup, un échantillon du terrain traversé. La perforation doit être lente, de manière à ce que les molécules comprimées, chassées latéralement, se puissent bien caser. Les parois ainsi durcies deviennent étanches et très résistantes aux poussées extérieures. Si, opérant dans un terrain aquifère, une veine d'eau arrive à se faire jour à travers ces parois, nous bouchons le puits avec de la terre argileuse, jusqu'au-dessus de la veine d'eau et nous recommençons la perforation. Il nous est arrivé d'être contraints de boucher ainsi un puits quatre et cinq fois. Mais l'on comprend aisément que les parois devenant de plus en plus dures, nous arrivions toujours à nous rendre maîtres des voies d'eau et que, même en terrain tout à fait immergé, nous pouvons faire des puits momentanément étanches.

Bourrage. — Quand le puits a atteint la profondeur voulue, on commence à le combler. On jette d'abord au fond, des matériaux de fortes dimensions, en général de grosses pierres, que l'on chasse latéralement, au moyen du pilon ogival ; on met plusieurs fois de ces gros matériaux, et, par un pilonnage très énergique, on obtient, à la place de la pointe qui terminait le puits, un épanouissement relativement considérable, surtout si le terrain est très compressible. Grâce à cet épanouissement, véritable champignon renversé, la résistance à l'enfoncement devient considérable. Quand cette première assise est ainsi bien établie, on continue le bourrage, simplement avec des matériaux durs quelconques arrosés de chaux, si l'on a besoin de peu de résistance ; et, l'on va jusqu'au béton de cailloux et ciment, si la résistance doit être plus grande. Dans tous les cas, les matériaux, mis par couches de 40 à 50 centimètres, sont énergiquement comprimés, par une volée de 2, 3, 4... coups de pilon, suivant la résistance que l'on veut obtenir.

La perforation du sol a déjà refoulé et comprimé les terres latéralement ; par le bourrage du béton, le diamètre du puits est souvent doublé. Dans certains terrains très compressibles, nous avons mis, dans des puits, un volume de béton égal à plus de 5 fois le volume initial du trou.

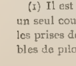
Après la perforation, nos puits ont ordinairement de 0^m90 à 1 mètre de diamètre. Après le bourrage, par la compression latérale qui en résulte, ce diamètre atteint 1^m10, 1^m20, 1^m50 et plus, suivant la compressibilité des couches de terrain traversées.

On comprend aisément quelle énorme supériorité présentent nos puits mécaniques sur les puits ordinairement pratiqués à main d'homme.

Les parois de ces derniers, établis le plus souvent en terrain friable, n'offrent aucune résistance. On les emplit d'un béton peu ou pas pilonné. — A la prise des mortiers et bétons, il y a retrait et par suite il s'établit un vide entre le béton et sa gaîne. — Versé à la brouette ou jeté à la pelle, le béton en heurtant les parois se divise : les cailloux d'un côté, le mortier de l'autre ; des couches *irrégulières* sont formées, de là des résistances différentes et par conséquent diminution sensible de la surface utile d'appui.

Il n'est pas d'homme du métier qui n'ait eu à constater les inconvénients d'une telle manière de procéder, à laquelle on doit les cassures et les lézardes qui s'observent dans un grand nombre de constructions.

Toute la valeur d'un point d'appui repose sur un pilonnage énergique de la matière, ne fût-ce que de la terre franche, rendue monolithique et incompressible, — ce que nous obtenons sûrement par notre procédé.



Calcul des résistances.

La résistance du sol peut être éprouvée avant et après l'opération, au moyen du pilon n° 3, dit *pilon d'épreuve*.

Il est évident que plus le sol sera résistant, moins le pilon s'enfoncera ; c'est-à-dire que l'enfoncement du pilon et la résistance du sol sont inversement proportionnels. — Or, on peut toujours, après chaque coup, mesurer l'enfoncement ; il est donc facile d'en déduire la résistance. (1).

Le poids du pilon étant 1.000 kilogrammes par exemple, supposant la hauteur de chute de 10 mètres, on aura, à l'arrivée au point de chute, un travail développé de 10.000 kilogrammètres, c'est-à-dire 10.000 kilos s'enfonçant de 1 mètre.

Ce qui peut s'exprimer ainsi :

Pour un enfoncement	de 1^m00,	la résistance	est de	10.000 kilos
» »	de 0^m10.	»	»	100.000 »
» »	de 0^m01.	»	»	1.000 000 »

Le pilon mettant en contact avec le sol une surface de $r \times \frac{0^m80^2}{4}$ $0^{m2},5026$ la résistance par centimètre carré sera, dans les trois cas ci-dessus :

Pour un enfoncement de 1^m00	$\frac{10.000}{5026}$	= 2 kilos
» » de 0^m10	$\frac{100.000}{5026}$	= 20 kilos.
» » de 0^m01	$\frac{1.000.000}{5026}$	= 200 kilos.

Mais dans ce calcul, il n'est pas tenu compte du frottement des molécules, de la résistance à la compression de l'air retenu entre ces molécules, ni du travail dépensé en vibrations, etc.

Pour compenser ces pertes de force vive qu'il est bien difficile d'évaluer, on admet, dans la pratique, que la moitié seulement du travail est utilisée, en sorte que la résistance est exprimée comme il suit :

Pour un enfoncement	de 1^m00,	la résistance	est de	1 kilogr.	par cm.
» »	0^m10.	»	»	10 »	»
» »	0^m01.	»	»	100 »	»

On voit d'après cela quel coefficient de sécurité énorme on peut se donner pour une construction déterminée. Les points d'appui artificiels que l'on crée ainsi sont plus ou moins rapprochés, suivant la charge totale qu'ils ont à supporter, et ils sont disposés de façon à la répartir aussi uniformément que possible ; mais en admettant qu'à ce dernier point de vue il y ait quelques écarts, le coefficient de sécurité qu'on s'impose dans la pratique est tel que ces écarts sont absolument sans importance.

Au-dessus des points d'appui, la maçonnerie est, en quelque sorte, indépendante de la fondation proprement dite. Cependant, dans toutes les constructions fondées par notre méthode, nous nous sommes toujours chargés de relier entre eux les points d'appui, afin de pouvoir prendre en toute connaissance de cause, la responsabilité entière de la stabilité de la construction.

Principaux avantages du procédé.

Le procédé, qui a fait grandement ses preuves, est applicable dans la plupart des cas de la construction. Il n'a pas la prétention de se substituer, *de plano*, à tous les autres systèmes de fondation employés ; mais il a une large place à côté d'eux.

Il a pour principaux avantages :

1° De donner une sécurité absolue, en ramenant tous les points du terrain à un coefficient de résistance soit uniforme, soit proportionnel aux charges à supporter, et qui peut toujours être déterminé par avance ;

2° D'être simple et *économique* puisqu'il supprime les coûteuses opérations des blindages, des épuisements, de l'enlèvement des déblais, etc. ;

3° D'être rapide, car un puits de 8 mètres de profondeur peut être foré et bourré en 5 ou 6 heures ;

4° De supprimer, d'une manière presque complète, tout danger pour les ouvriers qui, ne travaillant jamais qu'au niveau du sol, n'ont à craindre ni les émanations délétères des fonds de puits, ni les conséquences d'éboulements ;

5° De substituer à la main de l'homme une action mécanique sûre, énorme, et qu'on peut toujours augmenter par le poids du pilon et la hauteur de chute.

(*A suivre*).

(1) Il est évident que l'enfoncement ne doit pas être considéré pour un seul coup de pilon ; mais sur la moyenne de 3 ou 4 coups, après que les prises de contact du béton ont été obtenues par 2 ou 3 coups préalables de pilon

A propos de l'Art moderne

ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture.

Parmi les questions que le Comité organisateur du Congrès d'Architecture à Madrid a offertes à l'étude de ses participants, la Société Centrale d'Architecture de Belgique a choisi celle ayant rapport à l'art moderne (ou appelé tel) dans les œuvres d'architecture. Elle a considéré que cette question se posait bien à son heure, les manifestations de renouveau, dont le début remonte à une quinzaine d'années, s'étant affirmées, en ces derniers temps, par une propagation des plus rapides dans l'ancien et le nouveau monde.

Chargés par la Société de présenter un rapport sur cette question nous ne nous en dissimulons ni la difficulté, ni la complexité. Nous essayerons tout d'abord de rechercher les causes et les origines de ce mouvement de rénovation ; nous en examinerons les manifestations et les tendances ; quant à la conclusion que nous en tirerons nous tâcherons de la motiver d'après la conviction que nous nous en sommes faite, mais il n'entrera pas dans notre esprit de vouloir révolutionner les opinions, fort diverses, en la matière. (1)

* * *

L'Art comme toutes choses se renouvelle ; il obéit aux lois de l'évolution et en principe, si on se rapporte à ce qui s'est toujours produit, on peut affirmer, à priori, que l'architecture, art essentiel, origine et raison d'être de la peinture et de la sculpture, doit subir des modifications et se transformer en obéissant à la force des choses. Elle doit évoluer en raison des besoins et des matériaux nouveaux créés par les progrès de la civilisation et les perfectionnements de l'industrie.

La fin du XIXe siècle a vu naître ou se développer des inventions qui ont changé toutes les contingences. Le chemin de fer a rapproché les distances, le télégraphe et le téléphone ont modifié les circonstances de temps, la théorie microbienne a remis en honneur et perfectionné les pratiques de l'hygiène, la photographie a complété la documentation en lui donnant une forme définitive inconnue antérieurement. L'électricité et ses applications, l'invention des moteurs, en un mot la science a révolutionné les mœurs, a fait naître d'autres besoins et de nouvelles exigences, en même temps qu'elle mettait à la portée des praticiens de nouveaux moyens d'action, des matériaux insoupçonnés par leurs devanciers.

Nous voyons là, d'une part, la raison des phénomènes qui se sont manifestés à cette même époque, dans la construction et l'ornementation, manifestations qui préoccupent à juste titre, ceux qui s'intéressent à l'Art. Nous en reparlerons plus loin. D'autre part, dans un domaine différent, mais celui-ci intimement lié aux arts eux-mêmes, des découvertes importantes semblent avoir détourné l'attention des artistes et retardé ainsi l'épanouissement de ce mouvement en avant : nous voulons parler des progrès réalisés dans les sciences archéologiques. Que n'a-t-on trouvé au XIXe siècle, depuis la possibilité de déchiffrer les écritures hiérolyphiques et cunéiformes, quelles révélations n'ont pas été amenées par l'exhumation des anciennes cités de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Perse et de la Grèce ; par la pénétration des missions artistiques en Extrême-Orient, aux Indes et dans l'Amérique du Sud.

Quantités de merveilles d'art n'ont-elles pas été vulgarisées par le livre, par la parole, par l'image. Combien l'esprit des artistes n'a-t-il pas été captivé par l'enrichissement continu des musées se meublant d'exemples, de fragments de surmoulages, de photographies, leur offrant, non pas des interprétations vagues, mais une documentation conforme, capable de provoquer leur admiration et de les détourner pour un temps de la réalité des choses. L'antiquité agit puisssamment sur notre esprit par le charme qui se dégage du mérite intrinsèque de ses productions artistiques et par la poésie qu'y ajoute notre rêve. Toute notre éducation se fait en évoquant le passé, nous en sommes pénétrés et il nous faut un grand effort pour nous en abstraire. Nous nous laissons guider par des idéologues souvent fort ignorants des arts concrets.

Au commencement du XIXe siècle l'influence de quelques philosophes conduisit les artistes à se modeler sur les Romains. Vers 1830 les Romantiques remirent en honneur le Moyen-âge. Ces deux courants d'opinion subirent un peu plus tard la concurrence des autres styles, désormais mieux connus. Ce fut un engouement parfaitement motivé, car toutes les époques furent analysées et de façon magistrale, depuis les plus anciennes jusqu'aux récentes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Ce fut l'ère de l'éclectisme rétrospectif.

Sous quelle forme d'art voyons-nous cette documentation archéologique si parfaite produire ses effets dans la seconde moitié du siècle qui vient de passer ? Obéissant aux règles que leur dictent de curieuses idiosyncrasies, les artistes architectes, peintres et sculpteurs appliquèrent les différents styles aux besoins multiples de leur production. Ainsi, chose curieuse, les théâtres, classiques extérieurement, furent décorés intérieurement en style Louis XIV. Les Hôtels de ville furent renaissance, les églises redevinrent gothiques, les tombeaux furent grecs, les casernes crenelées sans être le moins du monde des forteresses ; les créneaux ne furent qu'exceptionnellement, en Belgique, appliqués aux gares de chemins de fer, sans doute pour inspirer aux voyageurs le respect de l'administration du Railway, tandis que les kiosques, obéissant à leur origine, affectent des aspects orientaux, les Music-Halls empruntèrent leurs atours aux arts de l'Inde. Quant aux habitations privées, leurs façades furent très variées, mais n'eurent généralement que peu de rapports avec les différents styles employés dans les aménagements intérieurs. Le vestibule, plutôt Pompéïen, donne accès au salon Louis XVI, suivi de la salle à manger Renaissance et de la verandah japonaise. Parlerons-nous des boudoirs Pompadour, des fumoirs Mauresques et des bureaux gothiques ? Tout en rendant justice à l'érudition et aux efforts que nécessitent ces différentes interprétations, nous sommes heureux de constater que la mode tend à en disparaître. L'imitation des styles est simplifiée ; le manteau d'Arlequin a fait place à un vêtement plus simple et d'une seule étoffe. Les habitations, hier Renaissance entièrement, sont aujourd'hui ou Louis XV ou Louis XVI du haut en bas. Cette mode semble surtout inspirée par les tapissiers et les marchands, s'intitulant hommes de goût, et qui trouvent plus commode de copier les modèles de ces derniers styles, fort beaux du reste, mais si peu en rapport avec nos coutumes et nos mœurs.

Elle nous paraît plutôt imposée aux architectes par leurs clients prévenus, que désirée par eux. Fort heureusement les vulgarisateurs, c'est-à-dire les commentateurs des arts anciens, ne se sont pas bornés à expliquer grammaticalement les arts admirables des prédécesseurs, ils en ont tiré des déductions ; ils en ont abstrait des principes conducteurs. Viollet-le-Duc, notamment le plus éclairé et le plus savant des critiques en matière d'architecture, n'a pas cessé de recommander d'abandonner l'imitation des formules anciennes. Il les a expliquées magistralement, en a fait ressortir toutes les qualités et mérites. Il convient de citer ici ses propres paroles : « Je ne puis admettre, écrit-il, dans » ses entretiens, que l'on impose la reproduction des formes » de l'art des anciens, des peuples du moyen-âge ou des » décadents de Louis XIV précisément parce que ces formes » étaient l'expression des mœurs de ces temps et que nos » mœurs du XIXe siècle ne ressemblent ni à celles des Grecs » ou des Romains, ni à celles des époques de la Féodalité » ou du XVIIe siècle, mais les principes qui ont dirigé les » artistes du passé sont toujours vrais, toujours les mêmes » et ne changeront jamais tant que les hommes seront pétris » du même limon. »

Ces idées émises par Viollet-le-Duc vers 1860, comme la plupart de celles qui forment le fond de ses écrits, constituent le meilleur plaidoyer en faveur du mouvement d'émancipation que nous constatons aujourd'hui et on peut dire que cet éminent logicien en fut le véritable prophète. Il préconisa l'emploi judicieux du fer et en général celui plus rationnel de tous les matériaux en tenant compte de leur nature et de leurs propriétés.

(A suivre).



(1) La Société Centrale d'architecture de Belgique, réunie en assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de MM Emile Anciaux, Crespin et Sneyers, a adopté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée, entendu le rapport de MM. E. Anciaux, Crespin et » Sneyers, les remercie de l'interessante étude qu'ils ont faite. Tenant » compte de la tendance caractéristique du rapport, elle estime qu'il ne » peut être présenté au nom de la Société elle demande que les rapporteurs le présentent en leur nom personnel. »



Esthétique des Villes.

—

Le dégagement de l'église St-Pierre
A LOUVAIN

(*Suite, voir n° 8, p. 69*).

—

Dans la détermination de l'alignement place Marguerite un nouvel élément intervient : c'est la présence de l'Hôtel des postes.

Notre sympathique confrère Van Houcke, ingénieur-architecte principal au service des Bâtiments des Postes et Télégraphes, a construit sur un emplacement très défavorable un nouvel Hôtel des postes très remarquable. La disparition du bloc de la rue des Juifs le dégagerait complètement. Nous avons vu que cette solution, peu utile quant au dégagement des tours actuelles, est à déconseiller au point de vue de l'intérêt général de la ville. Le maintien d'une partie du bloc de la rue des Juifs rend le dégagement complet de la Poste impossible. Ce joli monument porte ainsi la peine de la faute commise par l'Administration supérieure en élevant une construction aussi importante dans un bas-fond à côté d'une impasse.

Cette situation défavorable étant donnée, il faut tacher de donner à l'Hôtel des postes le maximum de dégagement possible. Créer place Marguerite un alignement prolongeant celui de l'une des faces de la tour serait simplement désobstruer l'entrée du bâtiment. L'expérience a surabondamment prouvé qu'un édifice placé le long d'un alignement droit n'est nullement mis en valeur, que l'effet pittoresque obtenu est nul. Etablir un pareil alignement serait faire œuvre d'utilité publique mais nullement faire œuvre d'art.

On ne peut dégager complètement l'édifice mais on peut facilement en dégager l'élément décoratif principal : la tour d'angle.

Cette tour a une largeur de 4m30, en inclinant l'alignement de la place Marguerite de façon à le faire aboutir à une distance de 4m50 de l'angle extérieur de la tour, celle-ci s'avancerait en éperon à une distance sensiblement égale de l'angle de la propriété Cappellen et de l'angle du nouvel alignement et de la rue des Juifs. L'effet obtenu serait tout autre que celui résultant d'un alignement droit.

Cet aspect si favorable serait visible non seulement du haut des Longs Escaliers mais de l'angle du *Petit Paradis* et éventuellement, suivant la solution adoptée pour l'élargissement de la rue de Malines aux abords de la Grand'Place, depuis l'angle de la rue de Bruxelles.

Au point de vue aspect, les avantages de cette variante sont donc très grands.

Ce tracé maintiendrait rue des Juifs une profondeur de terrain de 10 mètres, profondeur amplement suffisante pour l'établissement d'une maison de commerce à l'angle de cette rue et de la place Marguerite et l'expropriation d'une nouvelle maison rue des Juifs est absolument inutile.

Un inconvénient de cet alignement est d'éloigner les constructions à élever à une distance de 17m50 des tours de l'église. C'est là un sacrifice nécessité par la présence de l'Hôtel des postes.

* * *

Partant des indications historiques, tenant compte des éléments nouveaux intervenus et appliquant logiquement les enseignements et les principes résultant des expériences passées nous venons d'établir point par point quelle serait la solution juste du dégagement de l'église St-Pierre du côté des Longs Escaliers.

Passons maintenant au dégagement du côté de la Grand' Place.

* * *

II. La Grand'Place.

Si le simple bon sens, éclairé par les recherches historiques et guidé par les lois esthétiques, suffit pour trouver la solution élégante et juste du problème de dégagement du côté des Longs Escaliers, il n'en est plus de même lorsque l'on étudie la question du dégagement du côté de la Grand'-Place. Ici le problème devient autrement délicat et difficile à résoudre. En effet, nous nous trouvons en présence de trois intérêts absolument dissemblables et même contradictoires : celui de l'église St-Pierre, celui de l'Hôtel de ville et celui de la Grand'Place elle-même.



Procédant comme précédemment, recherchons d'abord quelles sont les indications historiques et étudions ensuite de près les trois éléments en cause pour en dégager l'importance relative.

* * *

Quelle était la situation au xve et au xvie siècle, pendant la construction de l'église et de l'Hôtel de ville ou immédiatement après leur achèvement ?

Sur l'emplacement du bloc Vander Elst s'étendait le cimetière ayant probablement pour limites celles du pâté de maisons actuel. Il était clôturé par un mur contre lequel s'élevaient la chapelle « du vieux St-Pierre » et diverses autres petites constructions. Les maisons du fond de la place étaient en recul de quelques mètres sur l'alignement actuel prolongeant celui de la rue Courte. La ville avait autorisé l'établissement de petites échoppes entre les contreforts du chœur et dans les angles rentrants des chapelles rayonnantes. Cette autorisation s'appliquait à des baraques d'une hauteur inférieure à celle du seuil des fenêtres de l'église et avait été accordée « afin d'empêcher le public de continuer à y faire des ordures. » (van Even, ouv. cité, p. 350). Les revenus provenant de ces échoppes devaient être consacrés à l'achèvement de l'église.

L'ancienne *Table Ronde* s'élevait sur l'emplacement de l'immeuble actuel. En retraite sur l'alignement de l'Hôtel de ville, sur l'emplacement du corps de garde actuel, existait une auberge.

Les indications historiques se résument donc à ceci : démolition du bloc Vander Elst.

Les éléments nouveaux qui entrent en jeu sont : les exigences de la circulation, l'intensité toute moderne de la vie publique après le coucher du soleil et les progrès de l'éclairage et de la surveillance des villes actuelles.

* * *

L'expérience n'a que trop prouvé le danger qui résulte, pour tous les monuments anciens, de la présence de maisons collées à leurs flancs comme des parasites rongeurs. Bien souvent les restaurateurs modernes se sont demandé en découvrant des murs de soubassement éventrés, des contreforts transformés en fours et des fondations minées en sous-œuvre, comment les monuments avaient résisté pendant des siècles à un pareil vandalisme, comment ces dégradations criminelles n'avaient pas amené l'effondrement complet des édifices. Nous ne citerons parmi les autres inconvénients graves que les dangers d'incendie et les effets repoussants de la fumée des foyers domestiques. La constatation de tous ces faits a amené l'établissement du principe de la prohibition absolue de toute habitation privée accolée aux édifices historiques. Ce sont là des raisons d'ordre pratique ; au point de vue de l'aspect, chacun peu se rendre compte de l'imposant effet monumental que produit, malgré son état de délabrement et son exposition au nord, la façade latérale de l'église vers la place Marguerite. Quel serait alors l'effet produit Grand'Place par le monument restauré et bien éclairé ! La nécessité de la disparition des petites constructions établies contre l'église St-Pierre en face de l'Hôtel de ville ne se discute donc pas.

L'avancement des travaux de la belle restauration dirigée par notre éminent confrère et spécialiste en la matière, Langerock, amènera bientôt les autorités compétentes à procéder à l'expropriation de ces immeubles.

Le transept et le nef principal de l'église doivent être restaurés comme le chœur l'est déjà en partie ; on ne peut songer à les laisser dans leur état actuel pour servir de repoussoir aux parties restaurées.

La restauration du porche vers la Grand'Place entraînerait la démolition de l'immeuble voisin : le café dit *la Petite Table Ronde ;* dès ce moment la question du maintien ou de la démolition du bloc Vander Elst sera à l'ordre du jour et une décision devra être prise. Au point de vue historique et au point de vue du dégagement de l'église la nécessité de la démolition est évidente, mais en est-il de même au point de vue de l'aspect de l'Hôtel de ville et de l'ensemble de la Grand'Place ?

* * *

Conçu par Mathieu de Layens vers le milieu du xve siècle, au moment où l'Art médiéval voyait ses qualités de finesse dans la recherche des effets de détails s'exacerber jusqu'au point de devenir des défauts, l'Hôtel de ville de Louvain est une œuvre d'une délicatesse admirable ; on ne

saurait mieux la comparer qu'à l'un de ces merveilleux coffrets à bijoux en métal ciselé dans la confection desquels excellaient les ferronniers du Moyen-Age. Ces coffrets doivent être admirés la loupe à la main, comme eux — toutes proportions gardées — l'Hôtel de ville demande à être vu relativement de très près. Il ne vise pas à un écrasant effet monumental; on ne lui a pas adjoint comme à Bruxelles et à Audenaerde, une tour imposante; c'est un pimpant joyau, amoureusement fouillé, que Mathieu de Layens a coquettement placé à la ceinture de notre place communale. Comme on l'a dit à propos de la délicatesse de l'ordre ionique grec comparée à la mâle beauté de l'ordre dorique, on pourrait dire que l'Hôtel de ville de Louvain est un exemplaire féminin de l'architecture gothique.

Au point de vue de l'Esthétique des villes et de l'aspect de l'Hôtel de ville un crime irréparable a été commis lors de la transformation du haut de la place Marguerite par le percement de la rue de la Station. Tous les artistes et tous les hommes compétents sont d'accord à ce sujet, nous ne rappellerons ici que les avis si nettement formulés par feu Beyaert; par M. Ed. van Even, membre de la Commission Royale des Monuments et par M. L. Cloquet, professeur à l'université de Gand.

L'effet néfaste de cette transformation est très instructif à étudier; cette étude montrera une fois de plus l'étroite solidarité qui existe entre les édifices gothiques et leurs cadres tels qu'ils existaient au moment de leur construction ou tels que les prévoyaient les architectes, maîtres de l'œuvre. Elle montrera aussi, pris sur le vif, les résultats de l'ignorance ou de l'inobservance des lois de la proportion de recul et fera voir combien sont rigoureusement exactes les règles formulées par M. Stübben et reproduites plus haut.

Devant l'Hôtel de ville la Grand'Place a une largeur d'environ 27m50. La distance du fond de la place, de l'angle de la rue de Bruxelles et de la rue de Malines à l'axe du perron de l'Hôtel de ville est d'environ 65 mètres. Du coin de la rue de la Station et de la place Marguerite au même axe la distance est d'environ 90 mètres. La hauteur moyenne de l'Hôtel de ville est d'environ 30 mètres.

Si nous cherchons à nous rendre compte des effets produits nous constatons ce qui suit :

L'effet décoratif obtenu est absolument satisfaisant lorsqu'on se place devant l'édifice (27m50) et quand on contemple celui-ci du fond de la Grand'Place à l'angle de la rue de Bruxelles (65 mètres).

L'effet monumental est absolument nul lorsqu'on se place au coin de la rue de la Station (90 m.) et cet effet devient piteux lorsqu'on recule le plus possible vers la gare. Cette impression défavorable est celle de tous les étrangers, artistes compétents ou simples touristes, qui abordent pour la première fois le monument de ce côté : tous sont désillusionnés et l'examen ultérieur de la richesse de décoration ne parvient jamais à effacer cette première impression. Elle est d'autant plus désagréable que la lourde masse blanche de la *Table Ronde* rapetisse encore le monument et fait paraître sale et sordide la patine un peu sombre de la façade.

L'effet obtenu est donc favorable là où la proportion de recul établie est celle désignée par M. Stübben : recul égal à la hauteur moyenne pour juger les détails et recul égal au double de la hauteur moyenne pour obtenir une vue d'ensemble du monument pris isolément. Dès que l'on dépasse cette seconde limite, que l'on s'écarte des conditions de premier établissement, l'impression devient insignifiante d'abord, mauvaise ensuite (1).

(1) Nous pouvons également signaler ici un exemple frappant de l'influence de la proportion de recul sur la « nature » ou plutôt sur l' « espèce » de l'impression dégagée par un édifice. L'Hôtel de ville n'est pas une construction visant à la grandeur c'est une œuvre gracieuse, toute en détails, et pourtant, dans certaines conditions, elle dégage une impression de grandeur : c'est en réduisant la proportion de recul à son minimum, en supprimant presque le recul. Si l'on examine l'édifice en se plaçant d'abord à l'une des distances de recul justes et que l'on se place ensuite devant le pignon de la rue de Namur, là où le recul est réduit à 7 mètres, l'impression de joliesse, de charme ressentie Grand'Place se change en une impression de grandeur écrasante. C'est là une des caractéristiques des monuments du Moyen-Age ; cette impression, dûe au rapprochement à quelques mètres de distance imposé par la faible largeur d'une rue, nous ne l'avons jamais retrouvée au même degré devant des monuments appartenant à d'autres styles d'architecture. Chaque style a ainsi des qualités et aspects favorables qui lui sont propres.



Il résulte des constatations précédentes que les dimensions du côté N. O. de la Grand'Place sont absolument satisfaisantes et qu'il y aurait danger à en changer les dispositions actuelles. L'étude historique tendrait pourtant à indiquer un agrandissement assez considérable par la démolition du bloc Vander Elst. Le remplacement de ce pâté d'immeubles par une surface pavée convexe et la démolition du bloc de la Boucherie auraient pour conséquence d'augmenter considérablement la proportion de recul qui a pourtant atteint son maximum admissible dans la disposition actuelle. Le plus grand recul possible atteindrait 140 mètres. L'effet serait désastreux.

Et pourtant cette disposition est celle qui a été tolérée, créée par le successeur de Mathieu de Layens. Il semble y avoir là une fâcheuse contradiction.

Un examen approfondi montre que cette contradiction est plus apparente que réelle et que même, elle n'existe pas. Pour apprécier les conséquences de la disposition acceptée au XVIe siècle, il faut tenir compte d'une circonstance de fait dont nous n'avons pas encore eu à nous préoccuper jusqu'ici. C'est la différence existant entre le niveau des Longs Escaliers d'abord, de la rue aux Tripes ensuite. La différence de niveau actuelle entre la Grand'Place et le milieu de la rue aux Tripes est d'au moins 5 mètres (cette



La Grand'Place d'après une gravure datant de 1600 (Extrait de *Louvain dans le Passé et dans le Présent*

différence était beaucoup plus considérable au Moyen-Age). La pente devient surtout sensible à partir du fond de la Grand'Place. Si nous remarquons que le niveau du cimetière existant sur l'emplacement du bloc Vander Elst devait être, comme il en est toujours des cimetières urbains après quelques siècles d'usage, sensiblement plus élevé que le niveau de la voie publique qui le contournait ; et que, comme nous le constatons par l'examen de la gravure reproduite, la clôture de ce cimetière était constituée par une chapelle et diverses petites constructions (Hallekens), nous voyons que ce mur devait former « *écran* ». L'inconvénient, apparent sur un plan terrier, n'est donc plus réel si l'on tient compte du relief du sol.

Mais si au XVIe siècle, la disposition des lieux était telle que l'Hôtel de ville restait caché pour le spectateur débouchant des Longs Escaliers et que l'église était visible pour le spectateur débouchant de la rue de Namur, actuellement la disparition du bloc Vander Elst créerait une situation inacceptable.

Les indications résultant de l'étude de la question au point de vue des intérêts comparés de l'Hôtel de ville et de l'église St-Pierre restent donc directement opposées.

Existe-t-il un moyen de concilier ces éléments contradictoires ?

Ici encore l'étude historique de la question vient nous suggérer une solution possible. Nous avons vu que le mur de clôture et la chapelle devaient former écran : rétablissons cet écran sous une autre forme.

Si, par un moyen quelconque, nous parvenons à empêcher que l'Hôtel de ville ne soit vu à plus de 60 à 70 mètres de distance, nous pourrons certifier qu'il n'aura à souffrir de n'importe quel travail à exécuter dans le fond de la Grand'-Place ; si, en même temps, la solution à intervenir permet le



dégagement de l'église et n'influe pas défavorablement sur l'aspect de la Grand'Place elle-même, nous aurons trouvé une solution, qui ne sera peut-être ni la meilleure ni la seule, mais que l'on peut espérer être bonne puisqu'elle sera logique et conforme aux principes de l'art de bâtir les villes.

Etudions donc la question à ce point de vue.

* *

Nous savons que la largeur de la rue de Malines, à l'angle du *Petit Paradis*, devra être considérablement augmentée. Portons cette largeur à 11m50 en la décomposant comme suit : trottoir de 1m50 de largeur au droit du contrefort d'angle de l'église, voie carossable de 8 mètres et trottoir de 2 mètres devant le nouvel alignement de la partie de la rue de Malines qui serait incorporée à la Grand'Place. Nous aurons ainsi donné toute satisfaction aux exigences de la circulation.

Mais nous savons aussi qu'il serait désirable, au point de vue de la mise en valeur des tours de l'église, de conserver dans le voisinage immédiat de celles-ci un point de comparaison pour l'œil du spectateur. Tâchons donc, tout en laissant à la voie publique la largeur nécessaire, de donner satisfaction à ce désideratum.

La merveilleuse restauration de la Grand'Place de Bruxelles, dont nous sommes redevables à l'administration éclairée et artistique de M. Charles Buls, va nous indiquer la méthode à suivre. Au cours de la période de tâtonnements que devaient fatalement traverser les auteurs d'un ensemble de travaux au sujet desquels nul précédent ne fournissait des exemples à suivre, une faute fut commise, on abattit la maison de l'*Etoile*, on perça à côté de l'Hôtel de ville une large voie, on fit « grand », on « dégagea » ! L'effet fut pitoyable ; du coup on venait de gâter cet ensemble de la Grand'Place, unique au monde. Dès que l'erreur fut constatée on songea à la réparer et voici l'heureuse solution que l'on adopta : on rétablit la maison de l'*Etoile* en remplaçant le rez-de-chaussée par une colonnade soutenant une voûte sous laquelle on établit un large trottoir pour piétons. L'aspect primitif de la Grand'Place était sauvegardé et la facilité de la circulation assurée. C'était une solution simple, rationnelle et élégante.

C'est une disposition de ce genre que l'on pourrait songer appliquer au coin de la place des Bouchers. On établirait au-dessus d'une partie du trottoir, devant le nouvel alignement vers la Grand'Place au coin de la place des Bouchers, un avant-corps reposant sur colonnes, et si, développant encore cette idée, on établissait au-dessus de ces arcades un encorbellement saillant de 1m50 ou de 2 mètres, on aurait ramené le point de comparaison à peu près à sa distance actuelle des tours de l'église. C'est là une disposition que l'on n'aurait pu songer à établir au Moyen-Age, mais les progrès de l'Art de la construction et surtout l'apparition de ce matériau providentiel, le béton armé, ont fait de pareils tours de force un simple jeu d'enfant. Une telle disposition en dehors de sa valeur décorative propre, aurait pour avantages de maintenir à cet alignement de la place des Bouchers, que nous avons vu être un alignement-type, à peu près toutes ses qualités actuelles et de rétrécir autant que possible la percée pouvant donner des échappées de vue nuisibles.

C'est aussi à une solution de ce genre que l'on devra recourir lorsqu'on sera amené à élargir la rue de Namur à son débouché sur la Grand'Place.

Est-il besoin d'ajouter que si l'on devrait imposer un tel encorbellement en cet endroit, il faudrait sévèrement interdire toute saillie sur l'alignement de la place des Bouchers, de la rue de Malines et de la place Marguerite.

La largeur de l'entrée de la Grand'Place agrandie étant établie, procédons à la détermination de la nature, de l'emplacement et des dimensions de l' « écran » à établir.

L'obstacle à interposer doit avoir pour but d'empêcher une vue complète de l'Hôtel de ville à une distance dépassant la limite de 60 à 70 mètres que nous avons déterminée par raisonnement direct et par application des lois de la proportion de recul.

L'Hôtel de ville doit-il être complètement masqué ?

(A suivre).





Les transformations de Laeken.

On a beaucoup parlé, et souvent contradictoirement, des travaux publics en cours de réalisation ou à entreprendre à Laeken ; aussi croyons-nous intéressant d'en donner ici la liste exacte, obtenue à bonne source :

Création d'une avenue de 30 mètres de largeur, reliant l'avenue Van Praet à l'avenue de Meysse, à partir du rond-point du Gros Tilleul, au boulevard Léopold II et au centre de Bruxelles.

Création — au carrefour formé par cette avenue, la rue Marie-Christine, la rue Stéphanie, la rue Ketels, la rue Tielemans, la rue Léopold et la rue Fransman, — d'une place publique d'un hectare de superficie, à front de laquelle se trouvera le nouvel Hôtel communal ; pour la réalisation de cette place, l'administration des chemins de fer a résolu de voûter le railway sur un espace d'un demi-hectare ; les travaux de voûtement — à exécuter en béton armé — excluent évidemment l'idée de la création d'une gare au même emplacement.

Création d'avenues de 30 mètres de largeur également entre Laeken et Wemmel, et Laeken et Jette-Saint-Pierre (chaussée de Dieleghem).

Etablissement de la partie du boulevard de grande ceinture reliant le Parc royal de Laeken au parc Elisabeth.

Voûtement du ruisseau le Molenbeek sur les territoires de Laeken et de Jette-Saint-Pierre ; construction dans ces communes de deux collecteurs accolés au Molenbeek voûté ; construction d'un siphon pour le passage de ces collecteurs sous le canal de Willebroek, à l'endroit du nouveau pont amont de l'avenue de la Reine, et leur jonction au nouvel embranchement qui se déversera provisoirement dans la Senne.

Elargissement à 156 mètres de l'avenue de Meysse.

Création de tous les quartiers compris entre ces grandes artères.

Suppression du passage à niveau de l'avenue de la Reine, établissement d'un passage pour piétons sous le railway.

Elargissement des rues du Champ de l'Eglise et Stéphanie.

Elargissement de la rue Dewant, entre Laeken et Strombeek.

Etablissement de tramways électriques, — substitués au chemin de fer vicinal, — dans les nouvelles avenues, en vue de relier avec Bruxelles, Laeken, Strombeek, Jette-Saint-Pierre et Molenbeek Saint-Jean

Prolongement du réseau des Tramways bruxellois, d'une part, jusqu'à la place de l'Hôtel communal et au-delà, par la rue Stéphanie, la nouvelle avenue longeant le port et la gare et la rue Marie-Christine, d'autre part, par le quai des Usines, jusqu'à la gare de Schaerbeek.

La réalisation de ce vaste programme, entamé il y a moins de deux ans, sera accomplie en 1905 ; le nouvel Hôtel communal sera construit dans un délai de deux ans ; les services techniques de l'administration communale élaborent actuellement le plan-programme de cette construction.

Avec l'appui d'une haute personnalité, l'administration de Laeken poursuit, en outre, la transformation du quartier insalubre dit « de la rue des Vignes », formant saillie dans le domaine royal, à peu près en face du cimetière. Si les exigences des propriétaires n'y mettent obstacle, le Roi fera établir en cet endroit une galerie couverte, analogue à celle de Spa, un kiosque, une fontaine et diverses attractions.

Le gouvernement a admis, en principe, l'idée d'éclairer à l'électricité le parc public de Laeken et ses abords.

La résidence royale de Laeken deviendra donc bientôt — grâce à l'appui d'un très puissant « administré » — l'une des plus belles communes du pays.



ARCHÉOLOGIE.

Manoir d'Herzele (Flandre Orientale).

Les vestiges du manoir d'Herzele ont fait l'objet d'une inspection de la Commission royale des monuments. Ils

constituent un type intéressant de construction féodale. L'enceinte est complète ; elle était jadis baignée par les eaux des fossés, sur tout son pourtour ; la grande tour cylindrique, la partie la plus importante de ce qui subsiste du château, plonge encore aujourd'hui partiellement dans l'eau ; le manoir même se trouve dans l'un des plus beaux paysages des Flandres.

Sans doute, on ne peut songer à le reconstituer, même en partie ; tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de chercher à maintenir dans leur situation actuelle les parties en élévation qui ont conservé leur belle et forte allure, en bouchant par un bétonnage et des coulis de ciment les brèches supérieures des murailles par où les eaux s'introduisent et disloquent les maçonneries, et en gazonnant ensuite le sommet de celles-ci. On pourrait aussi, comme complément, déblayer les fossés pour remettre en évidence la configuration du manoir ; dans ce cas, il serait nécessaire de relever un peu certains murs de courtines.

* * *

La cité lacustre de Zee-Brugge.

Des vestiges semblant se rapporter à une cité lacustre viennent d'être découverts en Flandre ; aussitôt prévenue de la trouvaille faite à Zee-Brugge, la Société d'archéologie de Bruges délégua M. Edouard Jonckheere pour surveiller les fouilles.

M. Jonckheere s'est rendu plusieurs fois à Zee-Brugge avec M. le baron Gillès de Pélichy ; ensemble ils ont inventorié la trouvaille et en ont noté toutes les particularités.

Ainsi, il appert de leurs recherches que les poutres découvertes sont des conifères, du mélèze probablement : les pilotis sont en bouleau ; le bois est consommé et se réduit en pulpe après exposition à l'air. Quant au débris de vase mis au jour, il est belgo-romain ; un autre débris ainsi qu'un silex ouvré ont été également découverts. Les divers ouvrages mis à nu ne constituent pas, en réalité, une cité lacustre : les dimensions des poutres, leurs appuis et le porte à faux prouvent que la construction fut établie sur terrain solide.

Les délégués de la Société d'archéologie de Bruges ont, d'ailleurs, levé les plans des lieux et, par acquit de conscience autant que pour permettre à leurs collègues de se rendre compte de la valeur de la trouvaille, sont retournés à Zee-Brugge en compagnie de MM. le baron de Loë et Rutot.



JURISPRUDENCE

LACROIX CONTRE ZELLEN.

Attendu que le défendeur bien que régulièrement assigné n'a pas comparu ;

Attendu qu'en l'absence de contradiction les conclusions du demandeur doivent être tenues pour justes et bien vérifiées et que la cause est urgente ;

PAR CES MOTIFS :

Nous, G. Van Mortsel, président du Tribunal de 1re instance, séant à Bruxelles, assisté du greffier Ch. De Vylder, donnant défaut et pour le profit, disons qu'il lui est interdit de poursuivre l'exécution des travaux faits en violation des droits du demandeur ; disons que faute par lui de respecter et de se conformer à cette interdiction, le demandeur sera autorisé à requérir au besoin la force publique pour empêcher la continuation des travaux jusqu'à ce que le défendeur ait acquit et payé la moitié de la valeur des murs dont il veut faire usage, condamnons le défendeur aux dépens et vue l'absolue nécessité ordonnons l'exécution sur minute et avant l'enregistrement.

Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du 7 janvier 1894.

(s) VAN MORTSEL, (s) DE VYLDER.



Restaurations

Maisons Grand'Place, 13 et 15, à Anvers.

La maison n° 13 fut construite avant la seconde moitié du XVIe siècle ; à cette époque la façade principale était terminée par un pignon à gradins ; vers 1580, à la suite des incendies provoqués par la furie espagnole, le pignon seul fut reconstruit dans le style des deux maisons attenantes nos 15 et 17, Grand'Place, comme on le voit sur des tableaux du XVIIe siècle, très peu précis d'ailleurs. Vers 1825, toute la façade fut démolie et remplacée par un mur tout nu percé de rectangles en guise de fenêtres.

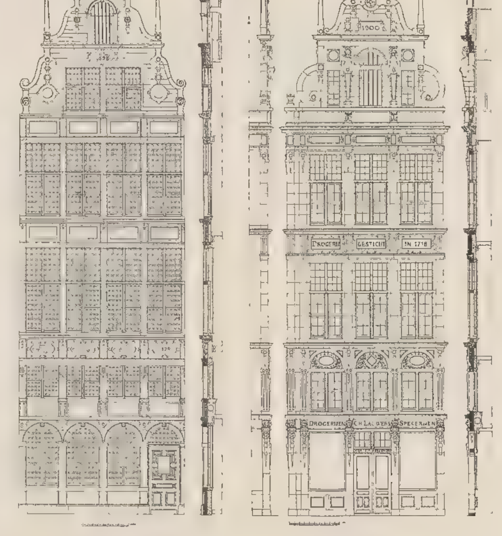
En 1900, la ville d'Anvers intervint dans la dépense pour la reconstruction de la façade suivant le projet dressé par M. Eug. Geefs ; par suite d'une convention avec le propriétaire, aucune modification ne peut être faite à la façade sans l'autorisation de la ville.

La maison, nommée *In den Engel*, est couronnée par une statue d'ange en bronze doré, œuvre de M. Georges Geefs.

La maison n° 15 était appelée *De Mouw*, et appartenait à la *Gilde des Tonneliers*.

La façade porte deux dates, celle de 1579 dans le premier cartouche de l'entresol à la droite du spectateur et celle de 1628 au centre du pignon qui, d'après les recherches de M. Vanden Branden, archiviste de la ville, dut être reconstruit à cette époque par suite de la défectuosité de l'exécution.

La maison fut acquise en 1897, par la ville d'Anvers et reconstruite entièrement, d'après les plans de M. Eug. Geefs, pour être affectée au service des taxes et des propriétés communales. La façade a été fidèlement rétablie et autant que possible avec les pierres de taille anciennes, notamment les intéressants cartouches de l'entresol ; elle a été complétée par les deux obélisques, le fronton et la statue en bronze doré de St-Mathias, patron des tonneliers, œuvre de M. Georges Geefs.

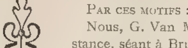


Maisons, Grand'Place, à Anvers

Maison *de Mouw*. Maison *In den Engel*



LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.







SOMMAIRE : I. Esthétique des villes. Le dégagement de l'église St-Pierre, à Louvain. — II. Fondations en terrains inconsistants. — III. A propos de l'Art moderne ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture.

Esthétique des Villes.

Le dégagement de l'église St-Pierre A LOUVAIN

(*Suite, voir n° 9, p. 81.*)

Si l'on observe le monument du milieu de la rue de la Station, à hauteur du théâtre, l'édifice est masqué sur la moitié de sa largeur et pourtant l'effet obtenu reste défavorable. Cet effet doit être attribué à la possibilité de se figurer immédiatement le monument complet, la toiture de celui-ci restant visible au-dessus du bâtiment de la *Table Ronde*. Cette tendance à se figurer la totalité d'un monument dont on aperçoit une partie assez considérable est une des caractéristiques de la psychologie du spectateur. L'esprit cherche immédiatement à compléter ce qu'il voit et se crée instantanément une espèce d'idéal que le monument réalise



L'Hôtel de ville vu de la rue de la Station

rarement. C'est ce qui donne tant d'attrait aux croquis et aux ébauches que nous complétons instinctivement d'après notre conception d'art personnelle.

Devant les œuvres architecturales cette tendance se manifeste surtout lorsque la partie visible du monument ne forme pas par elle-même un ensemble distinct. Si l'on avait exécuté le premier projet élaboré pour l'Hôtel de ville au xve siècle, c'est-à-dire si l'on avait élevé un beffroi à l'angle de la rue de Namur, l'effet désagréable de la disposition actuelle de la rue de la Station aurait disparu et ce tracé absolument mauvais maintenant, aurait été excellent (1).

Vue de la rue de la Station, la tourelle d'angle du Pignon vers la rue de Namur (pignon ouest) ne fait pas beaucoup d'effet, par suite de la présence des habitations voisines et de la déclivité du terrain. Vue du bas de la Grand'Place la tourelle d'angle du Pignon Est se profilerait en contre-haut sur une bande de ciel par suite de la position en recul du corps de garde et de la pente de la Grand'Place (1). Elle produirait donc un effet de silhouette agréable et on peut admettre une échappée de vue de ce côté. Du côté de la rue de Namur l'aspect serait moins favorable.

(1) Cette considération pourrait suggérer le seul moyen de corriger un peu la faute commise. Ce serait d'établir au coin de la rue de Namur (en face de l'angle de l'Hôtel de ville) ou à l'angle de la *Table Ronde*, une construction assez importante, une tour ou un beffroi qui, vu de la rue de la Station, attirerait et retiendrait le regard en détournant l'attention de l'Hôtel de ville. Il serait intéressant d'étudier cette question à fond

Il résulte de ces constatations que le monument doit être masqué à peu près complètement et sur toute sa hauteur.

Tenant compte de ces indications établissons le tracé suivant :

Divisons la longueur de la façade de l'Hôtel de ville en trois parties égales. De l'un des points obtenus menons une tangente à l'angle de la place des Bouchers (alignement après élargissement), de l'autre, une tangente à l'angle du contrefort de l'église. Toute construction élevée sur l'emplacement du bloc Vander Elst, à l'intérieur et tangentiellement à ces deux axes visuels, masquera, théoriquement, les deux tiers du monument et pratiquement, pour le spectateur débouchant du parvis historique, à peu près tout l'édifice à l'exception de l'une des tourelles d'angle. L'échappée de vue possible vers la tourelle du pignon ouest, ayant moins d'importance, on peut admettre de ce côté un obstacle complémentaire, constitué par l'un des candélabres monumentaux nécessaires pour l'éclairage de la place.

La construction à élever peut être n'importe lequel des motifs ornementaux ordinairement édifiés sur les places publiques : fontaine, monument commémoratif, chapelle, kiosque monumental, statue, etc., à condition qu'il forme réellement écran entre les deux axes. Un monument Quentin Metsys serait tout à fait à sa place en cet endroit. Pour fixer les idées on peut y supposer une construction rappelant le monument Léopold I à Laeken ou la lanterne d'Avioth.

Pour déterminer l'un des meilleurs emplacements convenant au monument-écran, nous avons choisi pour grand axe de ce monument la bissectrice de l'angle des trottoirs à établir. Placé en cet endroit, il devrait avoir une largeur de 8 mètres et une hauteur utile de 14 à 15 mètres.

Nous croyons que, surtout s'il l'on rend cette petite construction assez intéressante pour retenir l'attention pendant quelques instants, l'effet désiré sera pleinement obtenu. Le spectateur distrait par l'écran, n'apercevrait ou ne serait tenté de se figurer l'ensemble de l'Hôtel de ville qu'après avoir dépassé cet écran, c'est-à-dire qu'il se trouvera brusquement devant l'édifice complet à une distance d'environ 55 mètres et le maximum de recul possible (en un seul point, le long du nouvel alignement vers la rue de Bruxelles) serait d'environ 80 mètres.

Tout danger de répercussion fâcheuse sur l'aspect de l'Hôtel de ville nous semble ainsi écarté et ce point est extrêmement important. S'il nous était démontré que les travaux de dégagement de l'église St-Pierre sont de nature à nuire malgré tout à l'aspect de l'Hotel de ville, nous n'hésiterions pas à déconseiller ces travaux. L'église St-Pierre est un monument considérable et très remarquable, absolument digne d'occasionner de très grands frais pour sa mise en valeur, mais, et surtout dans l'état actuel des tours, il est loin d'avoir la valeur de l'Hôtel de ville. Celui-ci est un monument presque unique en son genre ; avec et avant l'Hôtel de ville d'Audenaerde, il est l'échantillon le plus réussi de l'architecture civile au xve siècle. Si l'on se trouvait dans la dure alternative d'avoir à sacrifier un peu l'un ou l'autre des deux monuments, c'est l'église St-Pierre qui devrait être sacrifiée.

La solution que nous venons de trouver est celle à intervenir dans le cas de l'établissement du parvis historique devant les tours actuelles. En cas de reconstruction des



(1) La situation en recul de l'alignement du corps de garde date du xve siècle. Cette disposition a donc été voulue par Mathieu de Layens et la présence en cet endroit d'une construction assez importante, l'auberge *De Bloemendale*, est probablement l'une des raisons principales du manque d'ornementation de la tourelle contiguë. On retrouve dans cette disposition la préoccupation, constante chez les maîtres du Moyen-Age, de mettre en valeur tous les aspects favorables de leurs œuvres au prix d'un sacrifice de terrain bâtissable minimum. Toutes les beautés de l'Hôtel de ville sont mises en relief et cela d'une façon peut-être plus efficace que dans le cas d'un isolement complet de l'édifice : le monument peut être considéré dans son ensemble et dans les meilleures conditions possibles du bas de la Grand'Place ; nous avons étudié plus haut l'impression dégagée par le Pignon Ouest ; par suite de la position en recul du corps de garde, l'un des admirables Pignons, le Pignon Est, le mieux exposé et protégé, est dégagé complètement et suffisamment. Le monument donne tout ce qu'il peut donner.

Les travaux de restauration de l'Hôtel de ville qui s'exécutent en ce moment sous la direction de l'actif et distingué directeur des travaux de la ville, M. l'ingénieur-architecte Frische, ne permettent pas de se rendre compte, actuellement, de l'effet de ce dégagement du Pignon Est, obtenu si simplement et si économiquement

tours, le bloc d'immeubles du *Petit Paradis* venant à disparaître, il faudrait recourir là à une disposition du même genre pour annuler les conséquences de cette disparition.

* * *

Si, au point de vue de l'Hôtel de ville et moyennant quelques précautions, on peut arriver à prévenir les conséquences déplorables du dégagement de l'église, en est-il de même au point de vue de la Grand'Place ?

Il est indéniable que la disparition de toutes les maisons adossées à l'église modifiera complètement la physionomie de la Grand'Place et lui fera perdre le caractère commerçant qu'elle a conservé jusqu'ici. La Grand'Place deviendra presque uniquement une place décorative. On se heurtera là aux inconvénients signalés à propos de l'établissement d'un parvis trop grand aux Longs Escaliers : manque d'animation et de clarté et sensibilité aux perturbations atmosphériques. Ces inconvénients n'ont plus ici la même gravité mais ils continuent à exister dans une certaine mesure.

La difficulté du problème de l'éclairage, et surtout de l'éclairage de la place principale d'une ville, tend à diminuer chaque jour. La question d'économie n'existant pas dans ce cas on parvient facilement à obtenir un éclairage absolument satisfaisant, et du moment que la question de l'éclairage est résolue celle de l'animation est bien près de l'être également. Il est à remarquer aussi que la Grand'Place est un endroit de passage forcé, ce qui n'est pas le cas du grand parvis. Comme on ne pourrait songer à établir Grand'Place un square aux arbres grands mangeurs de clarté, la différence entre ces deux emplacements, pourtant si voisins, s'accentue encore. L'exposition plus favorable de cette partie de la Grand'Place rendra aussi moins sensibles et beaucoup moins fréquents la formation de ces remous d'air, plus violents et plus désagréables que le vent direct (1).

Un éclairage de la Grand'Place absolument satisfaisant serait réalisé par l'installation d'une série de candélabres et de réverbères placés le long du grillage défendant les abords immédiats de l'église et par l'établissement de deux candélabres monumentaux placés, dans le voisinage du petit monument-écran, aux points visuels morts. En faisant servir à l'éclairage ce monument lui-même on pourrait obtenir de très jolis effets de lumière.

La ligne de plus grande pente du pavage à établir sur l'emplacement du bloc Vander Elst, aurait une inclinaison de plus de 5 p. %. Pour éviter cette pente trop forte on devra probablement établir quelques marches du côté du parvis historique.

L'ensemble du petit monument et des candélabres, soutenu par l'effet de l'avancée du porche de l'église, laisserait au spectateur débouchant de la rue de la Station au coin de la *Table Ronde* l'impression des dimensions actuelles si favorables et annulerait la sensation de vide que pourrait produire, de ce côté, la disparition du bloc Vander Elst.

Vu du débouché de la rue de Namur l'ensemble formé par la Grand'Place, l'église St-Pierre restaurée, le monument-écran et la percée du parvis historique serait de toute beauté.

* * *

Quel serait l'effet du monument-écran sur l'église ?

Le monument-écran devrait avoir environ 14 mètres de hauteur et huit mètres de largeur. Il ne peut donc être comparé à la petite chapelle du « Vieux St-Pierre » figurant sur la gravure de 1606. Un exemple mieux choisi serait la chapelle d'Avioth (Meuse-France) dont l'emplacement et les dimensions relatives sont à peu près identiques à celles du monument-écran.

La chapelle d'Avioth date du xve siècle, elle s'élève à 20 mètres des contreforts des tours de l'église ; bâtie sur plan hexagonal et sur une plate-forme élevée d'un mètre environ au-dessus du niveau de la voie publique contournant le cimetière, elle a un diamètre de 4 mètres et une hauteur totale de 15 mètres. Les tours de l'église d'Avioth ont une hauteur d'environ 30 mètres (flèches en bois non comprises). — (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, tome I, p. 450. — Raguenet, *Petits édifices historiques*, mars 1897). Tous ceux qui ont visité Avioth se sont rendu compte du joli effet produit par le petit monument.

(1) On a remarqué qu'autour d'une église orientée — c'est le cas de l'église St-Pierre — les remous d'air les plus violents se produisent devant la façade ouest



L'église St-Pierre est un monument beaucoup plus important que la petite église d'Avioth ; les tours restaurées auraient plus du triple des tours d'Avioth ; le monument-écran n'aurait que le double de la petite chapelle, on peut donc affirmer que la masse du monument-écran n'aurait aucune influence fâcheuse sur l'aspect de l'église complètement restaurée. MM. Camillio Sitte et Charles Buls démontrent d'ailleurs que la présence de petits monuments, élevés aux endroits « justes », sur une place publique, sont loin de nuire à l'aspect de celle-ci ou à l'effet des monuments environnants.

Si l'on maintient les tours dans leur état actuel l'influence du monument-écran sur l'aspect de cette partie de l'église serait plus considérable. Pour le spectateur débouchant de la rue de Namur, les restes des tours seraient masqués en partie, mais ce léger inconvénient serait largement compensé par la beauté de l'ensemble de cette partie de la place. Au point de vue du premier coup d'œil d'ensemble la présence de l'écran, monument complet, serait même très avantageuse.

* * *

Au résumé, de l'étude de la question du dégagement de l'église St-Pierre du côté de la Grand'Place, il résulte :

1° que la disparition des petites maisons acollées à l'église, en face de l'Hôtel de ville, s'impose ;

2° que la démolition du bloc Vander Elst, indispensable pour obtenir un dégagement convenable de l'église, est dangereuse au point de vue des conséquences probables quant à l'aspect de l'Hôtel de ville et de la Grand'Place ;

3° qu'il est pourtant possible de trouver au moins une solution offrant des garanties quant à l'annulation de ces conséquences fâcheuses et ne sacrifiant que légèrement l'aspect de l'église dans le cas du maintien des tours dans leur état actuel.

Conclusions.

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer démontre que toute la question du dégagement de l'église St-Pierre est dominée par une éventualité : la reconstruction des tours. Suivant la solution adoptée à ce sujet, la solution du problème du dégagement peut varier considérablement, surtout quant au dégagement du côté des Longs Escaliers.

Si la reconstruction des tours peut être prévue dans un avenir suffisamment rapproché, la disparition complète du bloc de la rue des Juifs, du bloc de la Boucherie et du bloc du *Petit Paradis* devient nécessaire pour permettre l'établissement du grand parvis.

Si l'on renonce à tout espoir de réédification, l'établissement du Parvis historique complet ou partiel reste suffisant et le maintien partiel du bloc de la rue des Juifs s'impose.

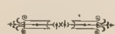
C'est donc l'éventualité de la reconstruction des tours qui doit être discutée à fond avant de prendre une décision définitive au sujet du dégagement, et c'est aux Administrations compétentes qu'il appartient d'examiner s'il est possible, dans les circonstances actuelles, d'entreprendre un ensemble de travaux aussi considérables que la reconstruction des tours, l'établissement du Grand Parvis et l'aménagement de la Grand'Place.

Nous ne pouvons qu'émettre le vœu de voir adopter — les considérations d'Art et de Beauté l'emportant sur les objections administratives et financières — la solution qui doterait la ville de Louvain d'un monument peut-être unique au monde et d'une place publique que l'on parviendrait facilement à rendre aussi intéressante, avec un caractère tout différent, que la Grand'Place de Bruxelles.

* * *

Nous terminons ici en remerciant, suivant le classique usage, ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusqu'au bout de cette étude un peu longue et d'autant plus aride que nous avons visé à lui conserver son caractère principal : celui d'une démonstration méthodique dans laquelle l'auteur « placé en présence d'une question difficile, compliquée, s'applique d'abord à se tracer un plan raisonné d'études embrassant tous les facteurs dont il faut tenir compte ; il examine leur importance, l'influence qu'ils peuvent avoir l'un sur l'autre et rien de ce qui peut servir à élucider la solution n'est laissé dans l'ombre. » (*La Construction des villes*, Ch. Buls, E. Lyon-Claesen, éditeur, 1895).

V. VINGEROEDT.



Fondations en terrains inconsistants.

(Suite, voir n° 9, p. 74).

Application du procédé.

Sous les murs d'une construction, sous des massifs de machines, sous une cheminée d'usine, on dispose convenablement un certain nombre de puits, que nous appelons aussi points d'appui ou pylônes.

Ils sont ensuite reliés, en leurs sommets, soit par des poutres, soit par des radiers en béton armé. Des tiges de fer ou d'acier, prises, pendant le bourrage, dans la masse des pylônes, sont rattachées aux armatures des poutres et radiers, en sorte que pylônes, poutres et radiers forment un tout solidaire, rigide, indéformable, capable de porter, avec la plus entière sécurité, les charges prévues.

C'est dans le but d'exécuter tous ces travaux, avec les moyens les plus rationnels, que la Société a acquis une licence de concessionnaire des brevets Hennebique, à l'aide desquels elle exécute tous autres travaux en béton armé, tels que sous-sols étanches, planchers, ponts, réservoirs, canalisations, etc.

Notre procédé a été préconisé par le Congrès des Travaux Publics en 1900 ; il est admis et a été appliqué par le Génie militaire, par l'Etat, par le Département de la Seine, par la Ville de Paris, et, dans divers endroits, par les grandes compagnies de chemins de fer.

Dans son rapport général sur l'Exposition de 1900, M. Picard, commissaire général, (pages 140, 141 et 149) dit :

« Procédé spécial de fondations par compression du sol . .
« L'emploi des procédés ordinaires eût conduit à des » dépenses très élevées. Aussi, l'Administration crût-elle » opportun de tenter, conformément à la proposition de » l'architecte en chef, un procédé nouveau et économique, » imaginé par M. Dulac. Ce procédé consiste à donner aux » terrains compressibles la résistance qui leur fait défaut, en » y enchassant, sous l'action de la chute d'un lourd pilon, » des matériaux incompressibles de petites dimensions.

» La méthode a parfaitement réussi ; elle trouvait, d'ailleurs un chantier assez important pour couvrir les frais de » matériel, notamment ceux des voies nécessaires au déplacement des appareils. Il convient de remarquer que cette » méthode, constante en son principe, varie en ses modalités, selon la nature du sol.

» ...Eu égard au défaut de consistance du terrain, deux » files de poteaux, les plus voisines de la Seine, furent » fondées par le procédé Dulac, suivant un marché de gré » à gré conclu avec MM. Dulac, Ducloux et Minuit. »

Une application intéressante a été faite tout récemment à Liége (Belgique) pour les fondations du palais des Beaux-Arts. A l'achèvement de ce travail, la Société a reçu l'attestation suivante : « Nous avons l'honneur de vous exprimer » toutes nos félicitations pour la célérité avec laquelle vous » avez exécuté les fondations du palais des Beaux-Arts dont » vous avez mené l'entreprise à bonne fin avant l'expiration » du délai qui vous était accordé. Nous nous faisons un » devoir de vous en marquer notre entière satisfaction... »

Conclusion.

On peut donc considérer ce procédé de fondation comme réalisant un progrès très important en assurant aux constructions plus de sécurité et plus d'économie que par l'emploi des méthodes courantes.

Mais si son emploi est avantageux dans la construction du bâtiment, il est particulièrement à recommander pour l'exécution des fondations des ouvrages d'art dans les travaux publics, où l'obligation de pratiquer des fouilles ouvertes de dimensions importantes, de procéder à des blindages et à des épuisements coûteux, lui assure, à tous les points de vue, des avantages économiques très sérieux. Il présente de plus, nous l'avons dit, celui non moins appréciable de supprimer dans une large mesure les chances d'accidents corporels qu'entraîne parfois l'exécution de travaux de cette nature par les moyens ordinaires.

* * *

Les travaux exécutés à ce jour par le procédé S. L. Dulac sont trop nombreux pour que nous les passions en revue ou en donnions une simple énumération.

Nous citerons toutefois les quelques applications suivantes :



Usine S. L. Dulac, rue Voltaire, à Montreuil-sous-Bois, sur un remblai de décharges publiques d'une hauteur de de 8 à 16 mètres, à l'emplacement d'anciennes carrières. Ce terrain, réputé impropre à la construction et vendu comme tel, porte maintenant d'importants bâtiments construits sur caves, de lourdes machines, une cheminée en briques de 35 mètres.

Succès complet : après huit années, aucune fissure ne peut être constatée

Bâtiment d'administration de l'Exposition Universelle de 1900, à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue Rapp, à Paris.

Architecte en chef : M. Deglane, diplômé du Gouvernement.

Architecte : M. Dulong.

Sables boulants très inconsistants, au-dessous du niveau des eaux de la Seine. Sous-sol immergé.

Profondeur moyenne : 7 mètres.

Fondations de tous les Pavillons des Puissances étrangères : Italie. Turquie, Angleterre, Allemagne, etc., etc..., à l'Exposition Universelle de 1900, sur les bas quais de la Seine.

Architecte : M. Ch. A. Gautier, diplômé du Gouvernement.

Terrains et remblais divers recouvrant une couche de vase. Fond solide à 7 et 8 mètres.

Résistance assurée et éprouvée 60 à 90 tonnes par point d'appui.

Fondations de l'Usine Blancan, à Pantin (Seine).

Architecte : M. Fernoux, président de la Société Nationale des Architectes de France.

Sur d'anciennes carrières remblayées. Profondeur moyenne 8 mètres.

Palais des Forêts, Chasse et Pêche (Exposition Universelle de 1900). Sur le bas quai de la Seine (rive gauche) de 6 à 7 mètres de remblais quelconques : sablon, argile, vase, etc. à proximité de la Seine et au-dessous du niveau des eaux.

Architectes : MM. Tronchet et Rey, diplômés du Gouvernement.

Palais de la Navigation de Commerce (Exposition Universelle de 1900).

Mêmes conditions que le précédent. Mêmes architectes.

Palais de l'Horticulture (Exposition Universelle de 1900), en partie sur le cours la Reine, en partie sur le bas quai.

Architecte : M. Ch. A. Gautier.

Dans la vase et des remblais faits depuis quelques jours seulement. Résistance 60 tonnes par point d'appui.

Palais de l'Arboriculture (Exposition Universelle de 1900), en partie sur le cours la Reine, en partie sur le bas quai.

Même architecte. Mêmes conditions que le précédent.

Palais de l'Economie Sociale et des Congrès, Eyposition Universelle de 1900. Sur le cours la Reine près le pont de l'Alma.

Architecte : M. Mewès, diplômé du Gouvernement.

Usines de la Société Parisienne des Eaux gazeuzes et minérales, rue François Boivin (Grenelle, Paris).

Cette usine qui couvre 4.000 mètres, est établie sur d'anciennes carrières remblayées de décharges publiques.

Une cheminée en briques de 38 mètres.

Hauteur du remblai de 8 à 10 mètres.

Architecte : M. Jacques Hermant, diplômé du Gouvernement.

Pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition Universelle de 1900, sur le cours la Reine.

Architecte : M. Gravigny, diplômé du Gouvernement.

Pavillon du Creusot à l'Exposition Universelle de 1900 (Quai d'Orsay), sur le bord de la Seine, à 5 à 6 mètres en contre-bas du niveau de l'eau. Sur un ancien bras de la Seine, à courant souterrain.

Résistance par centimètre carré, 9 kilos.

Architecte : M. Bonnier.

Abattoirs de la ville de Maestricht (Hollande).

Sur 8 mètres de terrains d'alluvion et de remblais inconsistants et immergés, entre la Meuse et un canal à proximité de ceux-ci. Travaux exécutés pour le compte de la ville.

Une cheminée en briques de 33 mètres.

Ingénieur directeur : M. Bauduin.

Fondations d'une Usine d'Electricité, à Rouen.

Terrain d'alluvion immergé (dans la vallée de la Seine).



Fondations de la Chapelle Arménienne, rue Jean-Goujon, à Paris.

Terrains rapportés, sur glaise et tourbe.

Profondeur du bon sol variant de 8 m. 50 à 11 m. 40.

Très fortes résistances assurées.

Architecte : M. GUILBERT, diplômé du Gouvernement.

Fondations du Palais des Beaux-Arts, à Liége (Belgique), environ 240 points d'appui exécutés en 42 jours.

En terrain immergé, à proximité de la Meuse.

Propriétaire : la Ville de Liége.

Architectes : MM. SOUBRE et HASSE.

Ingénieur : M. BADA.

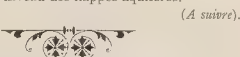
Les quelques vignettes que nous donnons avec leurs notices explicatives montreront plus en détail des applications variées du procédé.

— DEUX PYLONES ACCOLÉS, battus à 1 m. 70 d'axe en axe, à Paris, et photographiés après l'exécution d'une tranchée pratiquée pour les mettre à découvert. On voit l'épanouissement considérable des pylônes. Celui de gauche est bourré avec de gros matériaux : des pavés, de grosses pierres et du mortier de chaux hydraulique. Celui de droite, bourré avec des matériaux concassés et du mortier de ciment. On remarque que le premier a un plus grand diamètre et qu'il est plus excentré. Nous avons souvent constaté que plus les matériaux sont de petites dimensions, plus les pylônes sont réguliers et moins ils sont empattés ; c'est pourquoi nous commençons ordinairement le bourrage de nos puits avec de gros matériaux, comme le montre la vignette, n° 4, p. 29-30. — A remarquer que les matériaux bourrés se rejoignent et se pénètrent par la base sur environ 2 m. de hauteur. La terre restée entre les parties supérieures des pylônes était tellement comprimée, durcie, qu'elle avait une résistance presque égale à celle des bétons. On voit clairement qu'en rapprochant suffisamment les pylônes, on peut arriver à constituer, dans le sous sol, un véritable radier général capable d'assurer une étanchéité défiant l'effet désastreux des infiltrations, dans les terrains immergés ou parcourus par des veines d'eau, ou encore soumis aux fluctuations de niveau des nappes aquifères.



PYLONES JUMELÉS (Rue de la Véga à Paris)

(*A suivre*).



A propos de l'Art moderne

ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture.

(*Suite, voir n° 9, p. 79*).

Dans un cas aussi complexe que celui de l'architecture aussi exposé à subir le contre-coup d'influences contradictoires, il faut un certain temps pour que les causes produisent leurs effets. Il faut aussi que les enseignements formulés par les précurseurs aient pu frapper certains esprits judicieux séduits par la logique des raisonnements et la grandeur du but à atteindre. Ramenés à l'admiration pour



la vérité qui se dégage si puissamment des chefs-d'œuvre de l'antiquité, frappés par les rapports étroits de similitude existant dans les différents styles, entre les différentes branches de l'art : architecture, décoration, mobilier, costume ; choqués par les anachronismes résultant du contact des vêtements de notre époque se heurtant dans les habitations aux meubles de tous genres excepté de celui qui pourrait s'harmoniser avec eux, nombre d'artistes se sont mis, dans différents pays, simultanément à l'œuvre de rénovation.

Nous allons passer en revue les manifestations propres à chacun d'eux.

Nous devons cependant faire ici une réserve au sujet de la nomenclature des artistes que nous citerons comme ayant apporté leur contribution personnelle à l'œuvre de rénovation.

Nous considérons le chapitre qui suit comme un élément de preuve nécessaire de l'importance des manifestations, mais nous n'avons pas l'idée d'en établir un classement définitif. Nous savons que bien des noms nous échapperont, parmi les plus méritoires, nous n'avons pas pu nous rendre compte d'une façon parfaite de toute la production moderniste, surtout à l'étranger, et nous adressons ici nos excuses bien sincères à ceux que, sans intention, nous aurons oubliés.

Au temps de Viollet-le-Duc, Ruskin, un poète prêchait en Angleterre une nouvelle conception de l'art et il eût bientôt fait de réunir des disciples. Avec Watts, Rosetti, Maddax-Brown, Burne Jones et Walter Crane, ils formèrent un groupe qui s'intitule préraphaëlite pour ses tendances à faire remonter son admiration aux artistes naïfs et sentimentaux de la première renaissance italienne.

Ils pratiquèrent, par leurs écrits et dans leurs œuvres, l'application du principe du beau dans l'utile par la réhabilitation du travail manuel.

Les premières productions de cette école, sans être très nouvelles comme invention, sortent du conventionnel industriel contemporain et ont bientôt le mérite de faire naître d'autres tentatives plus originales. Les architectes-décorateurs F. A. Voysey, H. Baillie Scott et Ahsbee réalisent des ensembles architecturaux qui se caractérisent par un retour à la simplicité. Se rapportant à de très anciens usages, ils redeviennent les maîtres de l'œuvre dans toutes ses parties et créent ainsi des ensembles de parfaite harmonie débarrassés du fatras archéologique.

Ce qui semble accuser l'importance de ces diverses manifestations, c'est que, au moment où elles se produisent, paraît à Londres, avril 1893, une revue d'art *Le Studio*, qui deviendra bien vite le Moniteur du « Modern Style ». Bientôt répandu sur le continent il y révèle le sens pratique des novateurs anglais. Nous ne citerons pas le nom de tous ces artistes ; qu'il nous suffise de dire que les meilleurs des peintres et des sculpteurs se sont mis résolument à collaborer avec les architectes pour le plus grand bien des arts appliqués à la construction.

Toutefois à côté de l'école anglaise proprement dite, un mouvement des plus intéressant est né en Ecosse, grâce aux efforts du délicat artiste Charles Mackintosh et de Newberry, directeur de l'Académie de Glasgow. (*A suivre*).

LOUVAIN. — FERD. ICKX, IMPRIMEUR-EDITEUR.



SOMMAIRE. I. Inauguration du Monument Ant. Van Hammée, artiste-peintre. — II A propos de l'Art moderne ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture. — III. Fondations en terrains inconsistants. — IV. Jurisprudence

INAUGURATION

du

Monument Ant. Van Hammée

ARTISTE-PEINTRE

Le 15 octobre a été inauguré, au cimetière de Schaerbeek, le monument du peintre d'histoire Ant. Van Hammée, membre d'honneur de la Société Centrale d'Architecture, qui fut à la fois professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts et conservateur aux Musées des arts décoratifs et industriels.



Monument funéraire d'Antoine Van Hammee

Remarqué parmi les nombreuses personnes présentes outre les trois fils du regretté artiste, MM. de Beauffort, Th. Goethals, président et secrétaire du Comité; Dillens, De Vreese, statuaires; F. De Vestel, président de la Société Centrale d'Architecture, entouré de nombreux membres; Verheyden, recteur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles; Desvachez, secrétaire; H. Heymans, De Coninck, Aimé Stevens, Nestor Cambier, Claes, L. Bartholomé, Van Baestelaer, d'Inghem, etc., auxquels s'étaient joints beaucoup d'élèves et anciens élèves de l'Académie de Bruxelles.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Desvachez, qui a retracé la vie laborieuse de Van Hammée; De Coninck, au nom de la famille et des amis, et Jamotte, qui s'est fait l'interprète des élèves de l'Académie.

Le monument, de belle élégance et d'une impressionnante simplicité, est l'œuvre de l'architecte Franz De Vestel et du sculpteur De Vreese, qui, en un médaillon, a reproduit avec





Antoine VAN HAMMÉE
ARTISTE-PEINTRE

une fidélité touchante les traits de notre regretté membre d'honneur.



A propos de l'Art moderne

ou appelé tel dans les Œuvres d'Architecture.

(*Suite, voir n° 10, p. 95*).

N'ayant pas aux Etats-Unis découvert d'autres manifestations de l'Art moderne, nous ne citerons ici que celles d'un artiste de grand talent Lloyd Wright qui en 1887 déjà construisit des villas interprétées suivant une formule nouvelle, tant dans la structure que dans la décoration. Cependant nous ne pouvons passer sous silence l'opinion d'un chercheur qui fait remonter l'origine des formes nouvelles à celles de certains meubles qu'il aurait observées dans ce pays et datant du commencement du XIXe siècle.

Mieux qu'ailleurs nous avons pu suivre en Belgique, la marche du mouvement moderniste; nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que les mœurs spéciales concernant l'habitation, qui nous caractérisent, ont eu une part dans la variété très grande de notre architecture privée. Chez nous, chaque famille habituellement occupe à elle seule une maison et on peut dire que l'objectif de chacun est de devenir, s'il ne l'est pas, propriétaire de son habitation qu'il aime à adapter à ses besoins et à ses goûts.

Dans les grandes cités, les bâtisses particulières tendent à prendre des proportions de plus en plus réduites par suite du prix souvent élevé du terrain et de l'augmentation des taxes. D'autre part, le grand développement des principales villes, la création presque spontanée de nouvelles agglomérations ont favorisé, par la multiplicité des occasions, l'éclosion de beaucoup de talents, entre eux fort divers, et fait naître une émulation favorable, souvent sans nécessiter de grandes dépenses.

Toute une jeune génération d'architectes, élèves des Balat, des Beyaert, des Poelaert, préparée par ces maîtres, déjà dégagés eux-mêmes de l'observance étroite des styles du passé, se trouvait prête à aborder le chemin du progrès. Ils avaient vu adopter le principe des matériaux apparents, celui de l'élargissement des baies plus en rapport avec l'hygiène moderne; ils avaient collaboré à des œuvres où la distribution intérieure s'accusait davantage en façade et où les détails traités de façon plus libre, et plus rationnelle, les disposait mieux à compter sur les ressources de leur imagination; bien qu'ils ne s'écartent pas absolument des styles on sent s'affirmer davantage chez eux la préoccupation de répondre aux exigences imposées par le progrès dans ses rapports avec l'architecture et se montrer modernes en adaptant à de nouveaux usages des formules connues. Les œuvres de cette époque arrivent à une certaine originalité par la recherche des combinaisons décoratives de la pierre,

sans pour cela recourir aux ornementations banales des styles anciens.

C'est de 1893 que datent les deux premières constructions où commence à s'affirmer la personnalité, dégagée fortement d'archéologie, de deux architectes belges, l'un Paul Hankar, élève de Beyaert, l'autre Victor Horta, élève de Balat.

Destinées toutes deux à servir d'habitations privées, elles se distinguent par la hardiesse de leur plan et par la nouveauté de leur ornementation. Ces deux architectes se font les créateurs de l'œuvre dans toutes ses parties, structure, mobilier, décoration. Il n'a pas été accordé malheureusement à Hankar de pouvoir donner tout l'essor et le développement que comportait sa formule ; la mort l'a ravi prématurément à son art. Horta, lui, continue depuis à appliquer ses théories et il a pu donner essor à son talent dans des œuvres qui portent définitivement l'empreinte de sa puissance novatrice.

Nous passerons sous silence les nombreux architectes dont la maîtrise se consacre chez nous à chercher dans leur propre fond les moyens d'exprimer leurs idées ; ils sont les dignes continuateurs du mouvement et nous cesserons de parler de notre pays après avoir déploré l'abus vraiment excessif dont sont coupables ceux qui, sans études préalables, pastichant les novateurs comme ils le feraient aussi bien des anciens et sans plus de compréhension, inondent nos villes de formes grossières et qui servent de prétexte aux contempteurs de l'architecture nouvelle pour combattre l'utilité d'une rénovation quelconque.

En Hollande les mêmes causes semblent avoir influencé l'architecture dans ses manifestations modernistes, l'extrême division de la propriété, l'amour du home et les mœurs patriarcales de nos voisins les portent à consacrer tous leurs soins à leur habitation. Les premières manifestations de l'architecture nouvelle (1895), que nous avons pu voir dans les villes hollandaises, ne nous ont pas parues exemptes d'influences étrangères, celle notamment du néoroman de l'Amérique du Nord ; leur grand mérite nous semble résider surtout dans l'originalité des décorations, dans leur admirable couleur et leur imprévu inspirés des arts somptuaires des colonies de l'Inde.

Il y a lieu de citer au premier plan le dessinateur Colenbrander dont l'imagination féconde a rénové l'industrie de la céramique qui depuis des siècles fait la gloire de la Néerlande.

A l'architecte Cuypers, auteur de tant d'édifices importants, revient l'honneur d'avoir aidé à la renaissance des arts, par l'emploi et le choix judicieux des matériaux apparents propres à son pays, il est arrivé à des résultats de coloration des plus heureux — surtout dans les églises — de sa profonde connaissance de la technique se dégage une originalité peu habituelle dans ses adaptations des styles antérieurs.

Outre de nombreuses habitations privées qu'on peut voir dans les principales villes des Pays-Bas, des monuments importants ont été édifiés par une jeune génération d'artistes ralliés aux idées nouvelles. Parmi eux se distingue Berlage, l'auteur de la nouvelle Bourse d'Amsterdam, conception puissante, une des premières de cette importance confiée par les pouvoirs publics à un moderniste. Il convient de citer les œuvres de Leliman, Van Straaten, Jan Stuyt, R. Cuypers, Verheul, van Arkel, Stock, Nyland, van Kesteren, Mutters et Sluytermans.

Ce dernier comptait au nombre des principaux exposants à Turin. Comme nous l'avons fait remarquer, les œuvres de ces artistes ne sont pas toujours exemptes d'influences étrangères, mais elles se distinguent certainement par le talent dépensé dans leur décoration franche et locale.

L'Ecole viennoise semble actuellement exercer une influence prépondérante au point de vue de la vulgarisation du « Modern Style », par suite de l'importance du milieu dans lequel elle s'est formée et surtout par la grande autorité artistique de son chef Otto Wagner. Elle se caractérise par des détails bien spéciaux issus de la volonté d'être simple et inspirés par les arts primitifs de l'Egypte et de la Grèce. Otto Wagner, architecte officiel, de classique qu'il était s'est institué le grand prêtre des formes nouvelles. Son talent de dessinateur impeccable et fertile n'a pas eu de peine à se plier aux exigences de sa volonté de création libérée ; le Gouvernement Autrichien lui a conservé sa confiance et la ville de Vienne possède de lui un pont de grande allure et des stations de chemin de fer dont l'aspect est complètement en rapport avec la destination. Otto Wagner est le créateur de l'école sécessionniste d'où sont sortis Jozef Hoffman, Koloman Moser, Léopold Bauer. Il y a lieu de citer également l'auteur des installations autrichiennes à l'exposition de Paris en 1900, une révélation, et de la gracieuse villa Austriaca à l'Exposition de Turin en 1902 ; et le jeune architecte Olbrich, créateur du Palais du travail de Darmstadt commandé par le Grand duc de Hesse, de nombreuses villas et des décorations intérieures du meilleur goût qu'on a pu admirer à l'Exposition de Turin.



C'est à cette Exposition internationale des arts décoratifs modernes qu'il nous a été donné de constater l'effort considérable de l'Allemagne. Déjà l'année précédente à Darmstadt, sous l'impulsion du Grand duc de Hesse, une colonie d'architectes, de peintres et de sculpteurs, à l'occasion d'une exposition, avait réalisé une idée préconisée à Bruxelles en 1897, nous voulons parler de la création d'un groupe de maisons, avec ateliers d'artistes, palais du travail et salle d'exposition où une fantaisie créatrice de bon aloi a pu se donner libre carrière. L'ensemble était plutôt de style sécessionniste à cause de la présence dans le groupe d'Olbrich, l'élève d'Otto Wagner.

Le décorateur Peter Behrens écrivit à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de cette colonie artistique, une proclamation empreinte de lyrisme. En voici un extrait :

« Aujourd'hui nous voici debout dans un chaud matin, la » nuit qui précéda ce réveil fut longue et longtemps nous » rêvâmes ; nous rêvions des temps anciens parce qu'ils » furent beaux et nous soupirions, et nous nous sentions » presque heureux dans notre malheur. Chantons et rions à » présent, car nous nous éveillons. Nous nous éveillons à » des jours nouveaux, nous avons devant nous une ère de » joie et nous vivons au temps où commence du nouveau. »

Le mouvement Allemand accuse sa vitalité dans les autres centres importants de ce grand pays ; nous pouvons citer comme un spécimen remarquable l'asile pour enfants construit par Hoffman à Berlin ; à Cologne nous avons admiré une salle de fêtes au Musée des Arts décoratifs, et dans cette dernière ville, contrairement à ce qui se passe dans notre pays où souvent on invoque l'opposition systématique des pouvoirs publics, quand il est question de projets conçus en dehors des formules officielles, il est heureux et encourageant de voir que le très jeune architecte Moritz a été chargé par les édiles Colonais de la construction complète d'un théâtre.

Citons également le professeur Christiansens et Mehring, l'auteur du Restaurant allemand de l'Exposition de Paris ; feu Patriz Huber, Berlepoch de Munich et tant d'autres.

Les manifestations vraiment germaniques de l'art moderne se caractérisent par une certaine lourdeur à la fois dans les formes et dans les colorations, l'interprétation de la figure dans la décoration manque de synthèse et ne s'allie pas trop bien aux données architectoniques, qui, elles, dans les intérieurs semblent s'exprimer avec sévérité ou mysticisme.

L'Italie tardivement s'est mise à l'œuvre aussi et nous sommes persuadés qu'une seconde renaissance y naîtra lorsque les artistes le voudront. En ce moment l'art viennois exerce une influence trop marquée, comme on a pu s'en convaincre à Turin, dernièrement, dans les bâtiments de l'Exposition conçus par l'architecte d'Aronco. Ils lui furent confiés à la suite d'un concours où Rigotti, son disciple, eût la seconde place et devint son précieux collaborateur. A propos de l'Exposition de Turin il nous paraît bon de rendre hommage à l'un des principaux promoteurs, l'éminent sculpteur Bistolfi. Il convient de citer le monument Victor Emmanuel que construit à Rome Zacconi plus original dans sa conception que dans son interprétation.

Nous nous voyons fort embarrassés de n'avoir pas une documentation qui permette de parler de l'Espagne ; nous savons qu'à Barcelone des quartiers nouveaux se sont élevés depuis peu et qu'une architecture très intéressante pourra faire l'objet de l'étude des congressistes.

Nous avons pu suivre chez nous le mouvement moderne de la peinture. Les Zuloaga, les la Gaudara, Daniel Vierge, le rénovateur de l'illustration, et tant d'autres maintiennent à l'étranger la réputation d'art de la patrie de Velasquez et de Goya.

L'Exposition de Paris de 1900 et celle de Turin de 1902, nous ont révélé le talent de plusieurs artistes parmi lesquels celui de l'architecte Boberg, qui y organisa les sections suédoises et celui de l'architecte Paul Horté de Buda-Pesth.

Un élève de l'école scandinave, le tout jeune architecte finnois Saarinen, lauréat d'un concours ad hoc, fut chargé de la construction à Paris en 1900 du délicieux pavillon de la Finlande, un vrai joyau dont le succès fut à la hauteur du mérite. Les peintures décoratives en parfait rapport

furent exécutées par un autre finnois le décorateur Gallen.

Il nous reste à parler de la France ; nous avons dit la lutte entreprise par Viollet le Duc contre l'art figé des archéologues à son époque ; nous avons rendu un juste hommage à ce génie de la critique en matière architecturale, le premier, joignant le geste à la parole, il a esquissé des architectures idéales qu'on aurait pu créer avec l'emploi de nouveaux matériaux ; le fer particulièrement, dont il entrevoyait les ressources, utilisées depuis, le préoccupait. C'est dans son pays que nous trouvons les premiers spécimens de grandes constructions métalliques qui, si elles ne sont pas à admirer, comme la tour Eiffel, pour l'art qui s'en dégage, sont au moins la démonstration de ce qui peut être atteint comme utilisation de la matière et ont pu montrer aux constructeurs les hardiesses possibles. La galerie de cent mètres construite à cette même exposition de 1889, a été jugée ainsi par M. J. K. Huysmans « au point de vue de » l'art elle constitue le plus admirable effort que la métal- » lurgie ait jamais tenté ».

Il semblerait cependant que l'esprit des artistes français si fécond à toutes les époques, si maître des arts du dessin, ne soit pas encore convaincu. Héritiers d'un passé d'art glorieux, habitués aux fastes de leurs derniers styles du XVIIe et du XVIIIe siècle, les Français ont plus de peine à s'en départir que leurs voisins ; si ceux-ci abandonnent facilement des formules qu'ils n'ont adoptées que par mode, ou qu'ils n'ont fait que modifier en les adaptant à leurs besoins, il est assez admissible que les successeurs immédiats de leurs créateurs aient quelque regret à les remplacer. Nous cherchons vainement dans l'architecture actuelle en France, une nouveauté vraiment nouvelle, peut-être sommes-nous mal renseignés, alors que pour la peinture, la sculpture, les arts mineurs, nous constatons dans le pays une efflorescence digne des plus belles époques. Aucune nation ne peut s'énorgueillir d'un maître comme Puvis de Chavannes dont l'art résume tous ceux du passé dans une formule nouvelle et jamais le sublime n'atteignit les sommets où plane ce génie. La sculpture compte Rodin qui ne peut appliquer à l'architecture son immense talent faute sans doute d'architectes adéquats.

En France beaucoup d'artistes s'intéressent à la rénovation des arts de la décoration et du bibelot. Nous saluons Chéret, le père de l'affiche artistique, les sculpteurs Carriés et Charpentier, les potiers De la Herche, Dalpeyrat et Lesbros, le bijoutier Lalique, les décorateurs Grasset et Gallé, le maître du verre. La fabrique de porcelaines de Sèvres a montré en 1900 qu'elle se préoccupe du mouvement. Nous ne pouvons citer toutes les manifestations du renouveau chez nos voisins dans les arts mineurs, l'objet de notre rapport ayant plus spécialement trait à l'architecture.

Y revenant nous compterons comme des précurseurs, qui bientôt seront suivis et qui ont fait école, des architectes comme Vaudremer, dont le talent s'est manifesté surtout dans la construction d'églises traitées avec simplicité dans un caractère profondément religieux et grandiose ; comme Labrouste, l'architecte de la bibliothèque Ste-Geneviève, un des premiers applicateurs des principes de construction apparente avec Baltard, l'architecte des Halles centrales ; Louis Duc l'auteur de la remarquable salle des pas perdus du Palais de Justice de Paris, et Garnier le fastueux décorateur de l'Opéra. Plus près de nous et plus modernes se placent Formigé qui construisit,en 1878 à l'Exposition Universelle de Paris, le remarquable Palais des Beaux-Arts, et Bonnier qui construisit de nombreuses villas pittoresques parmi lesquelles on peut distinguer « Les Dunes » « Les Sablons » — la maison Flé . Guimard et son castel Béranger très discuté à son heure, puis Plumet et Solmersheim qui tous deux se font remarquer dans la composition d'aménagements intérieurs.

Nous nous sommes appuyés, Messieurs, pour motiver notre sentiment au sujet de l'état actuel de l'architecture dans ses rapports avec l'art moderne, sur l'opinion de Viollet le Duc, telle que nous l'avons trouvée exprimée par lui dans ses nombreux écrits.

Nous pourrions invoquer également celle de la majorité des critiques d'art contemporains, mais nous préférons nous borner à recourir aux seuls enseignements des professionnels les plus autorisés tels l'architecte Guadet, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, qui,dans un récent et très important ouvrage couronné par l'Académie, émet des opinions telles que celle-ci : « Depuis un siècle et dans le monde entier, les arts et l'architecture surtout sont anémiés par leur subordination à l'archéologie. L'architecture à qui l'on ose





demander de se faire aujourd'hui contemporaine de Saint Louis, demain de Louis XV, l'architecture n'est plus presque partout qu'une expression archéologique, une adaptation servile d'anachronismes illogiques, quelle que soit l'époque qui fournit le modèle au pastiche.

En France, au commencement du siècle, la seule esthétique était de concevoir à priori un édifice romain, tout au moins d'intention ; puis ce lit de Proscuste torturait des existences et des exigences modernes. Un peu plus tard une réaction violente substituait au romain, à priori, le moyen-âge, architecture d'une civilisation encore plus différente de la nôtre.

Heureusement, de fiers artistes — nos maîtres — ont vu et ont fait voir que l'indépendance ne consiste pas à changer de livrée et notre art s'est affranchi peu à peu de cette paléontologie. Tout n'a pas été également heureux, mais tous les efforts, vers ce but, ont été féconds et aujourd'hui nous savons et nous proclamons que l'art a droit à la liberté, que seule la liberté peut lui assurer la vie et la fécondité, disons mieux, le salut ! »

Quant à nous, nous nous montrons optimistes parce que convaincus de la grande difficulté qu'il y a à faire admettre les nouveautés dans quelque domaine qu'elles se présentent, nous trouvons que celles qui ont pu se faire jour dans l'architecture et la décoration depuis moins de quinze ans, représentent un ensemble imposant qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Le fait que les œuvres des premiers architectes modernistes ont trouvé aussitôt de nombreux imitateurs, qu'une exposition universelle de leurs œuvres a pu s'organiser en Italie avec l'aide des pouvoirs publics et se clôturer avec bénéfice, que dans les Expositions des Beaux Arts, les sections d'architecture et d'art appliqué modernes ont intéressé le public au point que chacun sait et que tous les jours les idées nouvelles rallient des adhérents, nous confirme dans notre manière de voir. Nous sommes loin cependant d'accepter toutes les manifestations de l'Art, dit nouveau, toutes ne nous semblent pas découler d'études et de convictions bien sincères ; souvent de médiocres praticiens copiant les novateurs ne retiennent que leurs défauts, donnant ainsi des armes à ceux qui nient leur mérite, ce qui est profondément regrettable.

De l'examen des œuvres de création actuelle se dégage l'impression d'une volonté préconçue de retourner à la simplicité, de recourir davantage au parti à tirer des qualités intrinsèques des matériaux mis en œuvre et de s'appuyer sur la logique et la vérité. Les ornementations sont plus discrètes et plus personnelles. Chacun se sent libre d'agir à sa guise et se libère des règles scolastiques. Le mot d'ordre ne part plus de la forme hiératique et consacrée des palais et des temples. De l'ensemble des arts connus se dégagent des principes immuables que chacun suit d'après son goût sans se préoccuper de ce qu'en fait ou en fera son voisin. On en est arrivé à reconnaître comme devant aussi s'appliquer à l'art de bâtir et d'orner, les qualités qu'on exige des autres arts.

La personnalité qu'on veut trouver chez les poètes, les musiciens, les peintres et les sculpteurs et sans laquelle on ne leur connait pas de réelle valeur, on commence à la demander plus impérieusement aux constructeurs et aux décorateurs et le pastiche, l'imitation, défendus à tous les artistes, cessent d'être autorisés en matière d'architecture ; nous sommes complètement d'accord en cela avec les Gangourt dont l'esprit sagace a si bien défini l'art du XVIIIe siècle et révélé les beautés de celui de l'Extrême Orient, et nous invoquons leur autorité en citant ce passage relevé dans leur journal : « au dîner où l'on causait littérature et où des parleuses me jetaient ingénuement : mais pourquoi voulez-vous faire du neuf ? je répondais : parce que la littérature se renouvelle comme toutes les choses de la terre... et qu'il n'y a que les gens qui sont à la tête de ces renouvellements qui survivent... parce que sans vous en douter vous n'admirez vous même que les révolutionnaires de la littérature dans le passé, parce que... tenez, prenons un exemple, parce que Racine, le grand, l'illustre Racine a été chuté, sifflé par les enthousiastes de Pradon, par les souteneurs du vieux théâtre et que ce Racine avec lequel on éreinte les auteurs dramatiques modernes, était en ce temps un révolutionnaire tout comme quelques-uns le sont aujourd'hui. »

Nous pensons que l'art est un et qu'il se manifeste principalement par la création, que ce soit architecture ou poésie et que chacun doit se pénétrer de cette vérité qu'il faut retenir des anciens non pas la lettre des formes extérieures créées par eux, mais leur esprit et qu'il faut tâcher

d'atteindre ainsi aux qualités qui les distinguent : être calme et grand avec les Egyptiens, robuste avec les Assyriens ; gracieux et élégant avec les Grecs et puissant avec les Romains pour ne citer que les Antiques ; nous n'avons ici ni le temps ni les moyens de pousser cette étude jusqu'aux limites qu'elle pourrait comporter laissant à d'autres le soin d'établir d'une façon précise la critique et l'analyse des œuvres et le soin d'établir des comparaisons entre elles.

Nous terminerons par cette phrase empruntée à Guadet : « Connaissons le passé sans le copier : ce sera la différence avec ceux qui le copient sans le connaître. »

EMILE ANCIAUX, ADOLPHE CRESPIN, LÉON SNEYERS.

Fondations en terrains inconsistants.

(Suite, voir n° 10, p. 93).

MAISON DE RAPPORT. — Nous avons exécuté les fondations de plusieurs maisons de 6 à 7 étages à Paris. Cette planche représente l'une de celles-ci, située rue du Lycée-Molière, à Passy. Cette maison repose sur un sol mi-partie en remblai, mi-partie en terrain vierge. Les terres rapportées étaient des plus hétérogènes et parcourues par des veines d'eau très abondantes qu'il nous a fallu aveugler, souvent plusieurs fois.

Nos fondations, faites à fond de fouille, ont été descendues de 8 à 9 mètres jusque sur le banc de marne. Nous avons trouvé la nappe d'eau invariablement à 5 mètres.

Les gros murs et les refends de cette importante construction reposent sur des poutres-semelles en béton armé qui entretoisent et rendent solidaires tous les pylônes.

Il est à constater que les maisons voisines, fondées par d'autres procédés, sont généralement lézardées.

Celles que nous représentons a 6 étages et un sous-sol avec murs de soutènement, ce qui représente 7 étages.



Maison de rapport à Passy

CASERNE DE GENDARMERIE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS. — Elle est édifiée sur un terrain de remblai des plus hétérogènes et sur le versant de l'une des rives d'un ancien ruisseau remblayé, mais non complètement desséché. La perforation des puits a été faite du haut du sol primitif ; leur bourrage a été arrêté à 3 mètres au-dessous, à la hauteur prévue comme fond des caves. Les fouilles en déblai des caves ont été faites ensuite.

La profondeur des puits a varié de 7 à 9 mètres, cette profondeur augmentant à mesure qu'on se rapprochait du thalweg de l'ancien ruisseau.

A la perforation on a trouvé tantôt des amas de pierrailles, tantôt de la glaise jaune dure, de la glaise verte fluente, de la tourbe, de la gadoue noire et nauséabonde. Partout uniformément, à 1m50, la nappe d'eau a été rencontrée. Deux puits faits à la main, à environ 6 mètres de distance de l'emplacement de la construction, creusés à 2 mètres seulement de profondeur, ont fourni, sans tarir, toute l'eau nécessaire à nos machines et à la confection des mortiers. Malgré la présence de l'eau, nous avons pu descendre tous nos puits à 6 ou 7 mètres de profondeur, tout en les conservant étanches un temps assez long pour permettre leur bourrage à sec. En outre, la fouille des caves a ensuite été exécutée à la profondeur de 3 mètres, c'est-à-dire à 1m50 en contre-bas du niveau de la nappe d'eau, sans qu'aucune infiltration ne se soit produite au travers des couches supérieures du sol suffisamment comprimées, dans les intervalles des puits, pour s'opposer à l'envahissement des eaux.



Nous avons constaté là, une fois de plus, que les vibrations produites par la chute des pilons n'ont aucune action sensible sur les constructions voisines, même très rapprochées, en effet, à proximité de nos puits (moins de 1m50) se trouvait une vieille construction qui resta debout, sans fissure, sur le bord de la fouille des caves. Cette constatation avait déjà été souvent faite, notamment rue de la Roquette, au milieu des vieilles constructions du passage Saint-Sabin, puis au bâtiment d'administration de l'Exposition de 1900, où nous avons battu des points d'appui à 2 mètres de bâtiments encore existants et qui, depuis fort longtemps, étaient tellement fissurés, que certains linteaux de fenêtres menaçaient de passer dans œuvre.

Tous nos pylônes ont été reliés par un radier général en béton armé, supportant des murs avec contreforts surmontés eux-mêmes de poutres et d'un plancher également en béton armé ; cet ensemble forme une véritable boite cloisonnée, absolument étanche, bien que descendue à 1m50 au-dessous de la nappe d'eau, et qui porte actuellement toute la maçonnerie de la superstructure.

RECONSTRUCTION DE L'IMPRIMERIE NATIONALE rue de la Convention, à Paris-Grenelle. — Ces fondations ont exigé environ 1200 points d'appuis qui ont été exécutés par 5 machines travaillant nuit et jour, en 70 jours.

L'emplacement de la future Imprimerie Nationale est limité par les rues de la Convention, Virginie, Léontine et de Javel. C'est une ancienne carrière à sable remblayée de décharges publiques (1). Ce terrain est aquifère. La nappe d'eau souterraine qui est en communication directe avec la Seine, varie de hauteur selon que les eaux de celle-ci haussent ou baissent. A l'époque où nous avons exécuté nos travaux, le niveau moyen de la nappe d'eau souterraine était à 4 mètres au-dessous du niveau du sol remblayé.

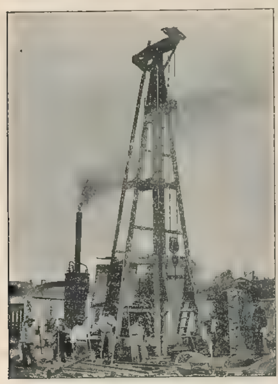


(1) Ces remblais sont des plus hétérogènes, généralement de très mauvaise qualité et surtout très perméables. Le banc de gravier sur lequel nous nous sommes appuyés était, en certains endroits, recouvert de tourbe ou de gadoue.

La profondeur de nos puits ayant varié de 6 mètres à 10m30 ; nous avons donc perforé les puits et établi nos pylônes de béton de 2 mètres à 6m50 en contre-bas de la nappe d'eau.

Certains points de la fondation avaient à supporter de 4 à 500 tonnes. Nous avons réuni en ces points 4 ou 6 pylônes qui ont été reliés, en leurs sommets soit par des







Exécution des puits de fondation



Confection des sous-sols étanches et des planchers en béton armé

Caserne de Gendarmerie de Montreuil-sous-Bois

poutres, soit par des radiers ou semelles en béton armé, capables de porter ces charges avec la plus entière sécurité.

STATION ÉLECTRIQUE DE LA COMPAGNIE DE L'OUEST A MEUDON. Le terrain de l'emplacement



Nouvelle imprimerie nationale (rue de la Convention, Paris-Grenelle

choisi pour l'usine a la constitution géologique suivante :

A la partie supérieure, un remblai de 3 à 5 mètres d'épaisseur, datant de 6 mois à peine, et fait exclusivement de marne provenant des déblais du tunnel de Viroflay ; au-dessous, un ancien remblai de 3m50 à 6 mètres, formé d'éboulis de constitution marneuse ; au delà on rencontre l'ancien sol constitué par des blocs calcaires mélangés de sable et d'argile ; enfin, au-dessous de ce banc de 7 mètres environ d'épaisseur, se trouve la craie.



Pour atteindre cette dernière couche, il eût fallu construire des puits de 15 à 17 mètres de profondeur, mais on a jugé inutile de descendre aussi bas et l'on s'est arrêté au niveau de l'ancien sol, bien qu'en plus de la stabilité du bâtiment proprement dit, il y eût encore à assurer celle du radier général de 21 mètres sur 8m50 considérablement surchargé par les machines très inégalement réparties.

Des soins particuliers ont été apportés à l'assise des puits ; le bourrage à la base a été très énergique, de façon à obtenir une sorte d'enrochement artificiel, élargissant beaucoup la surface d'appui. Des barres de fer de 20 m/m de diamètre ont été noyées verticalement dans le béton et rattachées ensuite aux armatures du radier général.

Sur tout le pourtour du bâtiment, les puits ont été espacés de 4m40 d'axe en axe et leur diamètre, par le bourrage,

porté à $1^{m}20$ en moyenne. Une poutre en béton armé les a reliés, à la partie supérieure.

A l'intérieur, il a été battu deux autres files de puits espacés longitudinalement de $4^{m}25$ et transversalement de $3^{m}75$, reliés aussi entre eux par des poutres en béton armé.

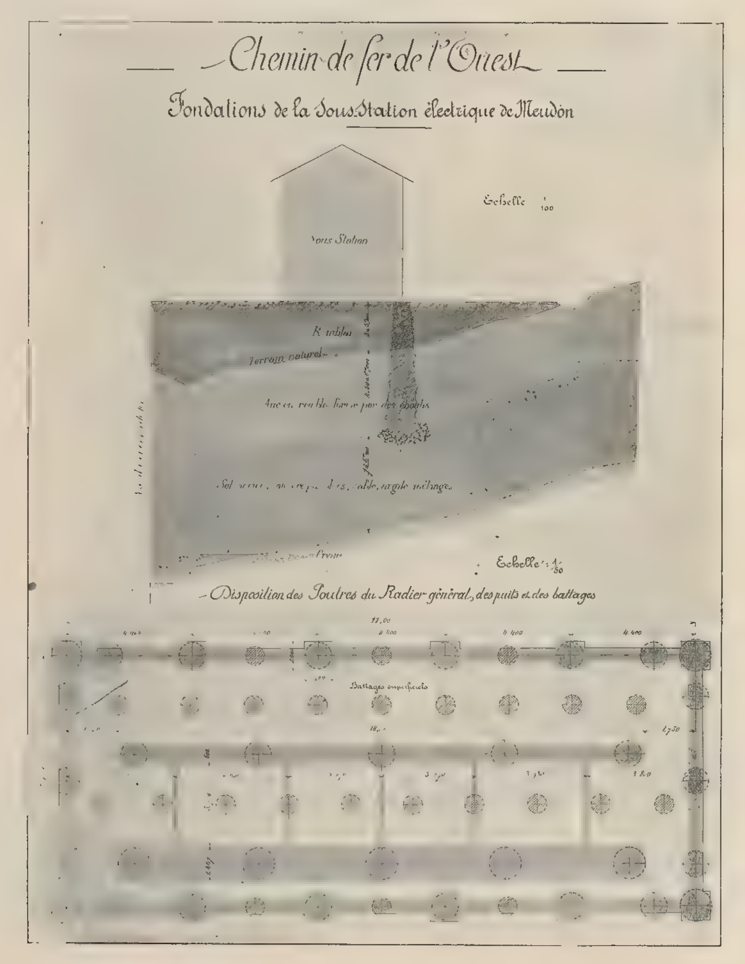
Ces poutres longitudinales ont été elles-mêmes reliées par 5 poutres transversales et c'est sur ce treillis qu'on a fait reposer le radier général en béton armé. Par surcroît de précaution, le remblai supérieur très récent a été durci par un grand nombre de battages superficiels. Il va sans dire que le radier général a été rendu solidaire des poutres par des armatures spéciales. Grâce à ces précautions, il ne s'est pas manifesté le moindre mouvement.

—

PAVILLON DU CREUSOT à l'Exposition universelle de 1900. — Il a été construit sur le quai d'Orsay à 6 m. à peine du bord du quai. La perforation des puits a montré qu'en cet endroit, le sous-sol était traversé par une véritable rivière souterraine, à courant très rapide, qui vient se jeter dans la Seine par une infinité de petits canaux en traversant les couches d'apport qui recouvrent le gravier.

Il résulte de renseignements recueillis à ce sujet, que l'emplacement affecté au pavillon était juste au-dessus du confluent de l'ancien bras de la Seine qui limitait jadis l'île des Cygnes.





La fondation, épousant la forme du contour extérieur de la coupole, présentait la disposition indiquée sur le dessin. Dans la partie A B C D, on a disposé 3 rangées de puits, en quinconce, espacés de $1^{m}20$ et $1^{m}50$ d'axe en axe. La partie circulaire, de $5^{m}40$ de largeur, comportait également 3 rangées de puits répartis comme il est figuré ; leur espacement variait de $2^{m}20$ à $5^{m}50$. Dans cette région, la fondation avait à supporter une charge de 9 kg. par centimètre carré ; dans la partie droite A B C D la charge devait atteindre jusqu'à 16 kg. et c'est ce qui explique le très grand rapprochement des pylônes. La profondeur moyenne a été de $7^{m}50$. La coupe indique la nature des terrains traversés. On s'est arrêté à la couche de sable pur à gros grains à 5 mètres environ au-dessous du niveau de la Seine. Les puits les plus rapprochés du bord de l'eau ont exigé un soin tout particulier ; ils ont demandé 2 à 3 heures de perforation et de 7 à 10 heures de bourrage ; quelques-uns ont absorbé jusqu'à 9 m. cubes 700 de béton.

Tous les puits ont été armés de 4 tiges verticales de fer de 20 m/m de diamètre, et la surface de la zone occupée par les puits, sur tout le périmètre de la fondation, a été recouverte d'un radier en béton armé de $0^{m}90$ de hauteur, dans lequel ont été noyées les armatures verticales des pylônes ; ces armatures ont été, en outre, rattachées à celles du radier.



PONT SAINT-ROCH A AVIGNON (Vaucluse), *pour doublement des voies de la Compagnie des Chemins de fer P.-L. M.* — Ce pont franchit un chemin vicinal, puis la rivière « La Sorgue ». — Pour l'exécution de l'allongement projeté nous avons eu à faire les fondations des deux culées et de la pile située entre le chemin et la rivière.

Pour la culée côté Lyon, étant placés dans un espace très restreint, entre le remblai du chemin de fer et une maison appartenant à la Compagnie, nous avons eu à traverser sur environ 4 mètres, une terre argileuse, très dure sur le premier mètre et de plus en plus compressible au fur et à mesure qu'on s'enfonçait dans la nappe aquifère ; ensuite, sur environ 1 mètre, nous avons trouvé de la tourbe et de la vase absolument fluentes. Les pylônes de béton ont été assis sur le banc de gravier, à environ 5 mètres au-dessous du sol.

Les difficultés pour la pile étaient les mêmes que celles ci-dessus, avec cette aggravation que certains points d'appui étaient tout au bord de l'eau.

Pour la culée côté Marseille, presque tous les points d'appui se trouvent dans le lit de la rivière. Nous avons dû faire un batardeau, pour assécher la rive gauche. Par-dessus ce batardeau a été établi un échafaudage allant d'une rive à l'autre et que montre la photographie ci-contre. Sur cet échafaudage la machine a été installée La plupart des points d'appui ont été battus, dans la vase liquide ; pour cela, il a



d'aller trouver le gravier. Au moment précis où le pilon arrivait au gravier, l'eau montait par sous-pression et il fallait se hâter de l'arrêter par un premier et énergique bourrage de béton dur.

Aussi bien pour la pile que pour les culées, les têtes des puits ont été recouvertes d'un radier de béton sur lequel reposeront les maçonneries du pont et celles des murs en ailes.



JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES

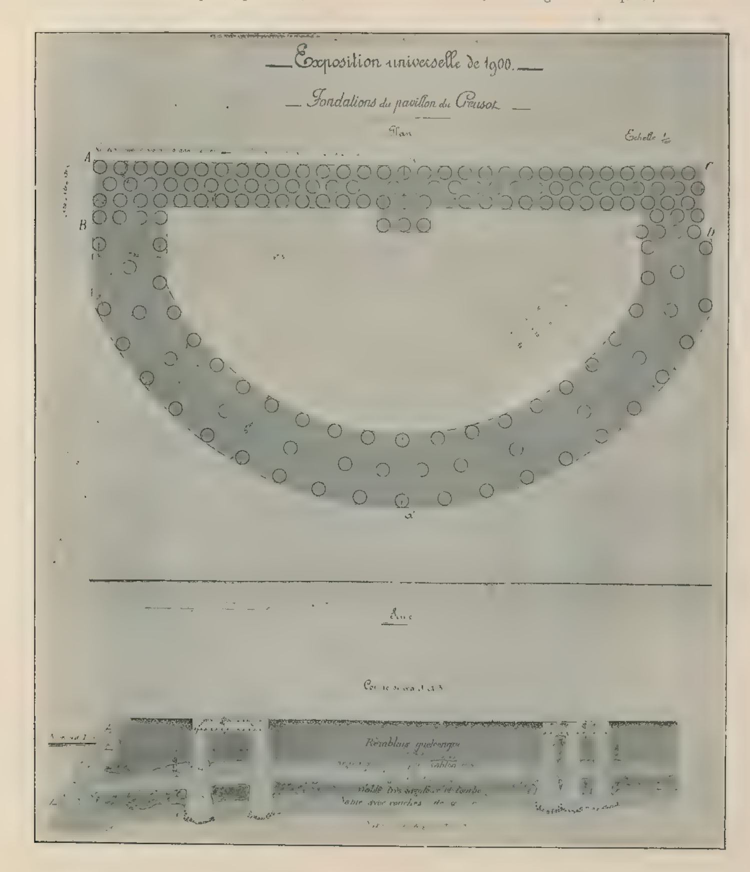
24 février 1904

L'ENTREPRENEUR QUI EXHAUSE LE PIGNON D'UN BATIMENT N'EST PAS TENU DE SURÉLEVER LES CHEMINÉES DU VOISIN.

JUGEMENT

LE TRIBUNAL ; — Attendu que la contestation existant entre parties porte sur le point de savoir si l'appelant, qui a exhaussé le mur mitoyen séparant sa propriété de celle de l'intimé, était tenu de surélever une cheminée de son voisin adossée à ce mur ;

Attendu que c'est à tort que le premier juge a décidé l'affirmative, en se fondant à la fois sur les principes généraux du droit, sur l'usage et sur l'équité ;



fallu substituer à cette vase un sol composé de terre argileuse comprimée capable de résister aux pressions de l'eau environnante. Cette opération devant se faire lentement, par petits coups, avec de très faibles hauteurs de chute du pilon était évidemment laborieuse ; mais elle a permis de traverser la vase liquide avec des puits absolument étanches et



Attendu que l'appelant, en exhaussant le mur mitoyen, n'a fait qu'user d'un droit que la loi lui confère ; que l'intimé n'articule pas qu'il ait commis une faute dans l'exercice de ce droit ; que, dès lors, il ne peut être légalement tenu de réparer les inconvénients que cet exhaussement a pu causer à son voisin ;



Que d'ailleurs l'article 658 du Code civil est formel : il donne au co-propriétaire du mur mitoyen le *droit* de le faire exhausser et il *ne lui impose que* les obligations suivantes : de payer *seul* la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la clôture commune et enfin l'indemnité de la charge en raison de l'exhaussement ;

Qu'il n'y est nullement question de lui faire payer en outre, les frais de l'exhaussement de tous les ouvrages qui pourraient avoir été appliqués contre le mur mitoyen par le voisin pour l'usage exclusif de celui-ci et que ce serait ajouter à la loi de l'y contraindre ;

Attendu que c'est vainement que l'intimé prétend, en vertu d'un usage, obliger l'appelant à l'exécution d'un travail que la loi ne lui impose pas ; que les usages et coutumes ont été abrogés par la loi du trente Ventôse, an XII, dans toutes les matières qui font l'objet du Code civil et ne pouvant aller à l'encontre des principes que ce Code consacre, ne fussent-ils pas exprimés *in terminis* ;

Attendu que le juge ne peut se dispenser d'appliquer les règles de la loi, sous le prétexte que celles-ci ne seraient pas conformes à l'équité, qu'en fait, rien ne démontre d'ailleurs, dans l'espèce, qu'il soit plus équitable d'astreindre celui qui ne fait qu'user de son droit en exhaussant le mur mitoyen à surélever en même temps la cheminée de son voisin, plutôt que de décider que ce travail, qui profitera directement à ce dernier, lequel en a pu prévoir l'éventualité, restera à sa charge ;

Par ces motifs :

Le Tribunal reçoit l'appel et y faisant droit ;

Rejetant toutes conclusions autres ou contraires, met à néant le jugement ;

Déclare l'intimé demandeur originaire non fondé en son action, l'en déboute, le condamne à tous les dépens.

Du 24 février 1904. — Tribunal civil de Bruxelles (5e chambre) — *Pl.* M. Hub. Brunard.

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES
18 novembre 1903

I. *Lorsque l'architecte du propriétaire et son délégué* ont exercé, sur l'ensemble des travaux de l'entrepreneur, une direction et une surveillance ininterrompue, il est certain qu'ils n'ont pu ignorer aucun des travaux exécutés ; il faut admettre, dans ces conditions, en l'absence d'observations de leur part, que tout ce qui a été fait a eu lieu sur leurs ordres formels et précis.

Le propriétaire est mal venu à arguer d'un ordre écrit que lui ou son mandataire est resté en défaut de délivrer à l'entrepreneur, pour contester la débition du coût des travaux dont il a tiré profit et avantage.

II. Lorsque le propriétaire est en faute pour n'avoir pas effectué, entre les mains de l'entrepreneur, en dépit de réclamations formelles et réitérées, un versement partiel en rapport avec la somme à laquelle son architecte a, après l'achèvement des travaux, estimé le solde minimum restant dû à l'entrepreneur, il doit réparation du préjudice que celui-ci a éprouvé.



Pont Saint-Roch à Avignon. Fondations des culées



N.B. En ce qui concerne le premier point, le jugement écarte l'article 1793 du Code civil (nécessité d'un écrit pour les changements aux plans) parce que les ouvrages supplémentaires dont le coût est réclamé ont été compris dans des bordereaux de situations partielles remis à l'architecte de la société défenderesse, en vue de justifier le versement d'acomptes prévus et que ces bordereaux périodiques, loin de soulever aucune critique ou réclamation de la part de celui-ci, ont été suivis des paiements qu'ils avaient pour but de déterminer : que les travaux dont il s'agit ont donc, en tous cas, été ratifiés. En ce qui concerne le second point, le Tribunal a chiffré le préjudice à dix pour cent par an du solde exigible. Il est à remarquer cependant qu'aux termes de l'article 1156 du Code civil, le dommage résultant du retard dans le paiement d'une somme d'argent, ne consiste jamais que dans la condamnation aux intérêts légaux.

TRIBUNAL CIVIL D'AUDENARDE
17 juillet 1903

Pour s'exonérer de la responsabilité qui lui incombe, il ne suffit pas à l'architecte d'alléguer que le propriétaire s'est immiscé dans la direction et l'exécution des travaux, et qu'il a, de sa propre autorité, modifié les plans primitivement arrêtés.

Les obligations de l'architecte dirigeant ne résident pas uniquement dans la conception des travaux, mais s'étendent à toutes les phases de l'exécution de ceux-ci ; son devoir est d'empêcher le propriétaire ou l'entrepreneur d'apporter aux plans et devis des changements inutiles, peut-être même dangereux ; tout au moins, il est tenu de lui faire à ce sujet les remontrances et protestations nécessaires.

Mais, si le vice ou défaut de construction relevé par le propriétaire ne constitue pas un vice caché, qu'une simple inspection des travaux devait lui permettre de constater, qu'il a fait la réception de la construction et en a fait emploi suivant l'usage auquel elle était destinée, qu'il n'a jamais enfin émis une protestation ou une réclamation quelconque, cette attitude décharge l'architecte de la responsabilité.

—

COUR DE PARIS
9 décembre 1903

I. *Si le maître de l'ouvrage* peut toujours révoquer le mandat donné à l'architecte, il est de jurisprudence constante que celui-ci doit demander au maître de l'ouvrage le remboursement de ses frais et avances, le paiement de ses honoraires et une indemnité pour sa brusque révocation, à moins que la preuve soit rapportée d'une faute légitimant la révocation.

II. Quand, dans une adjudication de travaux privés, un entrepreneur, ayant offert le rabais le plus considérable, a été déclaré adjudicataire, le maître de l'ouvrage ne peut plus se délier envers lui qu'en lui payant le prix du devis fait en vue de l'adjudication, celui des travaux commencés et également une indemnité représentant le manque à gagner et le préjudice à lui causé.

LOUVAIN. — FERD. ICKX IMPRIMEUR-EDITEUR



SOMMAIRE : I. Les lois de proportions dans l'architecture — II. La Muséomanie. — III. L'église de Laeken. — IV. Restaurations L'Hôtel de Ville de Wavre ; L'église de Loonbeek. — V. Informations : Le service des Architectes provinciaux ; A l'Avenue de Tervueren. — VI. Jurisprudence

Les lois de proportions dans l'architecture

Un grand nombre de volumes savants ont été écrits sur les lois harmoniques et rythmiques qu'à tort ou à raison, l'on a cru retrouver dans les proportions des édifices de l'art classique ainsi que de l'art médiéval. Aurès a laissé là-dessus toute une collection de savantes études (1), Viollet-le-Duc en France (2) et Henszelman en Allemagne (3), ont surtout longuement disserté sur ce sujet et produit d'ingénieuses théories. Il semble résulter de leurs recherches que, s'il n'existe pas dans l'architecture des lois de proportions qui s'imposent, les architectes, aux meilleures époques, se sont servis de méthodes de tracé tirées de l'emploi de certaines figures géométriques simples, comme génératrices des proportions principales des monuments.

Les études d'Aurès, qui a consacré son existence à la métrique monumentale, ont donné beaucoup de consistance à la théorie du triangle eurythmique, qui aurait été appliqué aux temples grecs. M. Babin a trouvé que dans quatorze temples grecs, certaines hauteurs et certaines largeurs se déduisent l'une de l'autre à l'aide du triangle *équilatéral* et du triangle dit *égyptien* dont les côtés sont comme 3, 4 et 5 (4). Selon M. P. Fauré, les temples grecs auraient été soumis à la loi du *carré régulateur* et des triangles rectangles isocèles en lesquels il se divise (5).

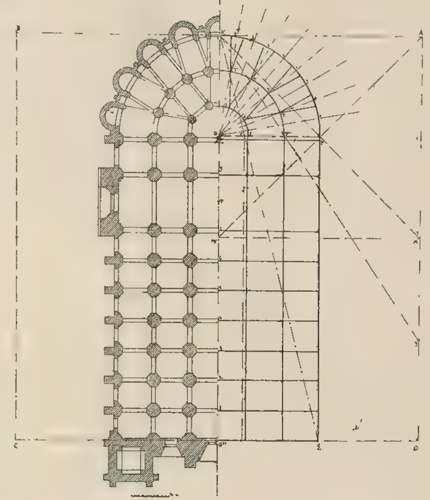


Fig. 1. — Plan de la Cathédrale de Tolède.

Il est parfaitement établi que le triangle égyptien est le générateur du cintre en anse de panier qui caractérise les arcades et les dômes surélevés des Perses. Les Romains se servaient surtout du triangle isocèle rectangle.

L'usage du triangle eurythmique se retrouve au moyen-âge notamment dans la cathédrale de Milan (6). Selon Viollet-le-Duc, le générateur des cathédrales de Paris et d'Amiens est celui qui s'appelle égyptien, tandis que l'équilatéral règne dans le tracé des nefs de Toulouse et dans celui du chœur de N.-D. de Tour-

(1) V. La bibliographie des travaux d'Aurès dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, année 1895, n° 16, p. 235. Voir aussi, sur l'œuvre de ce savant mort en 1894 le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1894, 1er livre, p. 24.

(2) Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture* (9e édition). *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, article *Symétrie*.

(3) V. Henszelman, *Théorie des proportions appliquées à l'architecture Mémoire sur la découverte du système d'architecture classique au moyen-age* V A Lenoir, *Rapport sur le système d'Henszelman*, dans la *Revue generale de l'architecture*, annee 1855.

(4) V. C. Babin, *Notes sur l'emploi du triangle (Revue archéologique. 1890)*.

(5) V. P. Fauré, *Théorie des proportions en architecture* Paris, Andre Daly.

(6) V. *Revue de l'Art chrétien*, annee 1892 p. 165



nai, comme on peut en juger par un très curieux graphique donné par feu Renard dans sa monographique de cette cathédrale.

Nous avons cru devoir rappeler brièvement ces précédents de la question dont il s'agit, à propos de la bien intéressante étude d'un architecte espagnol, M. Vincent Lamperez, parue dans la *Revista de Archivos, bibliotecas y museos de Madrid* (1). D'après ses relevés, l'on peut constater l'emploi simultané, dans cet édifice admirable, des trois triangles usités dans la métrique : l'équilatéral, l'isocèle rectangle et l'égyptien. La reproduction des tracés de l'auteur en dira plus qu'une longue explication.

La cathédrale de Tolède, remarquable à tant de titres, et si bien étudiée par M. Lamperez, est, à notre connaissance, le plus curieux exemple qui ait encore été fourni à l'appui de la théorie des proportions. Elle offre un tracé de l'espèce, non seulement en coupe, mais encore en plan. Et ici, il ne peut en aucune façon s'agir d'idées préconçues comme pourraient en suggérer les théories modernes que nous venons de faire connaître. C'est, en effet, à un document du XVIIe siècle qu'est emprunté le diagramme qui se retrouve dans le plan de la cathédrale et que nous mettons également sous les yeux du lecteur. On conserve à la bibliothèque nationale de Madrid un traité sur la *symétrie des temples*, publié en 1681 par Simon Garcia, architecte de Salamanque, dans lequel on peut retrouver tout le tracé qui se vérifie dans le plan de Tolède. Il est assez curieux pour que nous l'expliquions en détail, d'après notre confrère espagnol. Il s'applique aux églises à cinq nefs, comme celle dont il s'agit. L'auteur donne aussi le tracé des églises à trois nefs.

Soit AB la longueur maxima du vaisseau ; sur cette ligne, constituant son axe longitudinal, construisons le carré PP' P'' P''' et traçons sa médiane CD, ainsi que ses diagonales.

Tirons maintenant la ligne AD ; elle coupera la diagonale PP' en un point X, qui nous donnera à la fois la largeur de l'église et la naissance du chevet. Prenons en R le milieu de DP''' et menons la ligne AR ; elle déterminera, par son intersection avec la ligne qui marque la naissance du chevet, le demi-cercle intérieur qui correspond à la séparation des deux nefs du déambulatoire (2). Prenons de même en T, le milieu de BP''', et joignons encore le point T au point A ; nous obtiendrons sur la ligne XX', en J, la naissance de l'abside principale ; par suite nous pouvons diviser le vaisseau en ses cinq nefs. Le transept commence au point où la diagonale PP''' coupe l'axe du haut mur, et le chœur, au point où le même axe rencontre une ligne menée de P au tiers de P''' P'' ; du même coup nous avons l'endroit où commence le chœur. La diagonale PP''', marque en V, sur la ligne séparative des deux collatéraux, la longueur d'une première travée des nefs et on en trouve trois autres pareilles dans la longueur qui reste. Voilà un tracé d'une simplicité vraiment idéale.

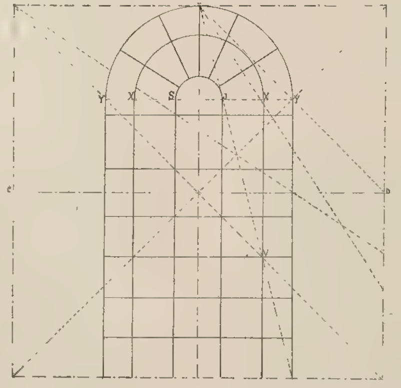
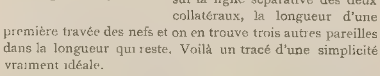


Fig. 2. — Tracé théorique de Simon Garcia pour une église à cinq nefs.



(1) Année 1899, n° 1. *El trazado de la catedral de Toledo y su arquitecto Pedro Perez*

(2) Par suite d'une erreur du dessinateur il y a défaut de coïncidence en X dans la fig. 2

C'est d'un auteur espagnol, M. A. Lopez Ferreiro, que nous tenons cette remarque, que l'hexagone et l'octogone ont été des modèles de monuments latino byzantins (1). Or nous avons eu l'occasion de faire connaître dans cette même *Revue*, le curieux tracé qui doit avoir servi, selon M. Mauss, à établir le St-Sépulcre de Jérusalem, et une série d'édifices

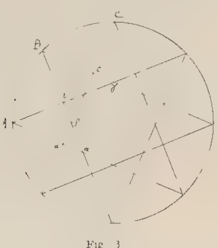


Fig 3

byzantins, tels que St-Vital de Ravenne et la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle. Ce tracé le voici : divisez en 8 parties la circonférence d'un cercle, et joignez les points de division A, B, C de trois en trois, par des droites formant une suite d'angles non fermés et croisés. Leurs points de croisement externes a, b, c donneront la plantation des piliers, tandis que les côtés de l'octogone inscrit au cercle donneront le tracé du mur externe d'un édifice octogonal de type byzantin.

Revenons à la cathédrale de Tolède. Elle offre dans le sens vertical un système de proportions des plus curieux; il est superflu de le détailler. Le graphique ci-contre, qui reproduit un dessin de M. Lamperez, montre de manière évidente que ses grandes lignes peuvent être considérées comme engendrées par les trois triangles eurythmiques indiqués plus haut.

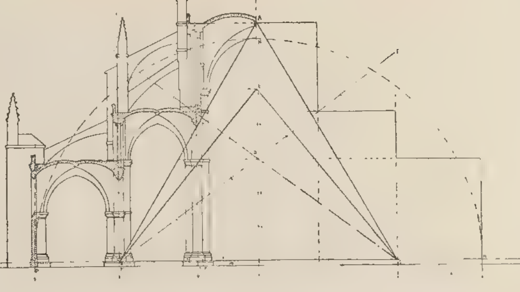


Fig 4. — Coupe transversale de la Cathédrale de Tolède

L. CLOQUET.



La Muséomanie.

M. Charles Buls, membre d'honneur de la Société Centrale d'Architecture, a, en ces derniers temps, suivi de près les intéressantes recherches qui se poursuivent au forum romain. Il vient d'en rapporter une belle série de documents photographiques dont il a fait cadeau au musée des échanges. Il vient également de publier dans la *Revue de l'Université*, une intéressante étude sur ce monument captivant. Cette étude renferme, sur la « Muséomanie », l'intéressante digression que voici :

On peut diviser le martyrologue du Forum en quatre périodes : 1° période de ruine lente par manque d'entretien jusqu'au XIVe siècle; 2° période d'exploitation comme carrière à matériaux jusqu'à la fin du XVe siècle ; 3° période de rapine durant laquelle on ne transforme plus les œuvres d'art en pierres de taille ou en chaux, mais on les enlève pour orner les palais, les villas et enrichir les musées ; 4° période de tâtonnements archéologiques, l'absence de méthode dans les fouilles fait disparaître une foule de documents intéressants.

Nous ne sommes, hélas ! pas encore complètement dégagés des deux dernières périodes, malgré tous les progrès réalisés dans l'exploration des monuments anciens.

(1) V. A. Lopez Ferreiro, *Lecciones de Arqueologia Sagrada* et la *Revue de l'Art chrétien*, année 1892, pp. 165 et 432.



On continue malheureusement à enlever les œuvres d'art aux édifices qu'elles ornaient, pour les enfouir, sous prétexte de les préserver, dans les nécropoles, que nous décorons du nom de Musées.

Nous espérons que nos successeurs, arrivés enfin à une meilleure conception de l'art, nous traiteront de barbares et reformeront nos Musées, comme nous-mêmes nous infligeons cette épithète aux papes qui accordaient les concessions de fours à chaux dans le Forum.

Tout voyageur intelligent, à son retour d'Italie, après avoir consciencieusement parcouru les musées, son Bædeker à la main, s'arrêtant aux bons endroits marqués d'un astérisque par l'auteur anonyme, avouera, s'il est sincère, sa fatigue et son ennui. La jouissance qu'il aura pu éprouver à contempler quelques œuvres dignes de son admiration, sera étouffée sous la masse indigeste de tableaux et de statues médiocres accumulés dans ces prétendus conservatoires de l'art.

Le Musée constitue un milieu artificiel ; les œuvres d'art conçues pour décorer un autel, orner un palais, s'ériger sur une place publique, embellir une demeure s'y trouvent exilées. Rangées à la file, collées à la muraille comme des échantillons sur un carton, elles ont perdu leur signification en perdant leur destination. Juxtaposés cadre à cadre, sans même un fond de tenture pour les isoler et les faire valoir, les tableaux se succèdent avec une mortelle monotonie, et les statues, allignées comme des soldats à la parade, se nuisent mutuellement par leurs reflets, leur encombrement et le contraste de leurs attitudes discordantes. Rien ne rattache ces œuvres hétéroclites entre elles, pas même une pensée directrice dans leur choix.

Entrez dans notre musée royal de sculpture. Qu'y verrez-vous? L'homme à l'épée essayant son arme à côté d'un père de famille, hissant sa femme et son enfant au-dessus du flot du déluge, tandis que si vous faites un pas, vous vous trouverez en présence d'Hygie abreuvant son serpent, et d'un lion amoureux regardant tendrement la belle qui lui coupe les ongles. Plus loin, Daphnis rêve à Chloé et Pan console Psyché. La malheureuse mère de Meunier se penche douloureusement sur le cadavre de son fils pendant qu'un Bacchus enfant triomphe derrière elle. Un rude pudleur fait pendant à un gondolier d'opéra-comique. Entre deux têtes de De Vigne, un nègre, épuisé par la bastonnade, se tord devant Mme Samuel qui reste insensible à ses souffrances. Le Discobole se prépare à lancer son disque dans le ventre de Rauch impassible.

Quelle impression peuvent nous produire des œuvres d'art, de très estimables sculpteurs cependant, présentées dans ces conditions ? A chaque pas nous devons adapter le diapason de notre émotion à un ton différent.

Au contraire, placez la victime du grisou dans un enfeu sombre sur la tombe d'un de ces malheureux ; quelle poignante tristesse vous saisira ! L'Escrimeur de Vanderstappen, dressé dans la halle d'un gymnase, donnera une impression de jeunesse et de force élégante. Envoyez Daphnis rêver dans la niche de verdure d'un jardin et Hygie à l'Université présider aux analyses des pharmaciens.

Mais, de grâce, n'imitons pas le luxe de ces parvenus qui entassent les statues et les tableaux, au hasard des achats, dans leurs hôtels de mauvais goût, sous peine d'être soupçonnés de manquer de ce sens délicat du beau que nous prétendons développer par nos Musées.

Il manque à l'assemblage disparate de ces statues une condition essentielle du plaisir esthétique, l'harmonie.

Osez demander : pourquoi des musées ?

On commencera à vous toiser comme si vous étiez un Béotien, et l'on vous répondra en haussant les épaules : culte du beau... éducation esthétique du peuple... formation du goût... école pour les artistes !

Autant de phrases creuses qui ne supportent pas l'analyse.



Aux belles époques de l'art, celles qui furent fécondes en ces chefs-d'œuvre entassés dans les musées modernes, il n'y avait pas de musées publics. Le musée était dans l'église, dont les autels se paraient des tableaux de Raphaël et de Rubens ; dans les palais des princes, dont les galeries glorifiaient les ancêtres ; dans l'hôtel de ville, où Rembrandt et Frans Hals avaient peint les bourgmestres ; dans la maison de la corporation, où Van der Helst rappelait les banquets pantagruéliques ; aux façades des hospices, où les della Robbia avaient incrusté leurs merveilleux médaillons ; aux portes des maisons, dont Benvenuto Cellini avait ciselé les marteaux.

Voilà le milieu favorable où s'entretenait et se développait le culte de l'art. Partout le regard de l'artisan tombait sur une belle œuvre, et il ne devait pas consacrer un dimanche pluvieux à la chercher dans un musée.

Le musée est-il une école ? Nous plaindrions l'artiste qui, ayant acquis la technique de son art, aurait besoin d'un musée pour développer son génie, car cela démontrerait qu'il n'en a pas et que le spectacle de la nature n'éveille pas en lui la fièvre de production. — Elève des morts, il ne produira que des pastiches sans vie.

Nos musées d'art formeront-ils le goût du peuple qui les paye ? Pour cela, il faudrait qu'il les visitât assidûment. Faites une enquête, demandez autour de vous à des gens de toute condition, combien de fois ils visitent par an les musées de leur ville natale et vous concluerez que le jeu ne vaut pas la chandelle.

Une fois le musée créé, il faut nommer des conservateurs : à peine installés, animés d'un zèle louable, ils rêvent d'augmenter l'importance de leur collection et harcèlent le gouvernement pour obtenir des subsides.

Aussitôt s'élève autour du musée le bourdonnement des frelons. Si c'est un musée ancien, la clique des marchands aussi habiles à dénicher les chefs-d'œuvre inconnus qu'à les truquer, l'assaille. Si c'est un musée moderne, la tribu famélique des peintres et des sculpteurs vient tournoyer autour de ce bloc alléchant, comme les gnomes autour de l'or du Rhin, et présenter, qui un tableau « de musée », qui une statue « de musée », c'est-à-dire une œuvre d'art qui ne pourrait être placée ailleurs. Le mot est passé dans l'argot des ateliers, et couvre une véritable hérésie artistique. On conçoit que le génie d'un Michel-Ange s'enflamme à la pensée de retracer sur les voûtes de la Sixtine, en de puissants symbôles, l'attente anxieuse du sauveur du monde, mais quel peut bien être l'état d'âme d'un peintre qui s'assied devant son chevalet en se disant : « Je vais peindre un tableau « de musée »

S'est-on jamais demandé où nous allions avec nos musées sans cesse agrandis et ensevelissant sous leurs constructions parasites et banales les sites pittoresques de nos vieilles villes ?

Sous le fallacieux prétexte de développer le goût du beau, on imite les papes de la renaissance et l'on détruit la beauté pittoresque que le régime inconscient de nos ancêtres avait imprimée dans notre vieille ville.

Ne faut-il pas recevoir les acquisitions d'un gouvernement harcelé par les députés en faveur des gloires locales et qui veut mériter le nom de protecteur des arts ! Un vrai Mécène employerait les sommes consacrées à ces acquisitions, à embellir les édifices au milieu desquels nous vivons et dont nous nous servons journellement.

Ch. BULS.



L'Eglise de Laeken.

On assure que, grâce à l'initiative du Roi, les travaux d'achèvement de l'église de Laeken ne tarderont pas à être entrepris.

Un architecte - allemand, cette fois, dit-on, — aurait été chargé des plans et de la direction des travaux.

Il est certain, que non seulement cette nouvelle est très vraisemblable, mais que, dès maintenant, l'on travaille. En effet, la maquette de l'église, achevée et transformée, vient d'être envoyée par cet architecte allemand auquel ce travail a été confié.

Elle se trouve exposée dans une des salles du Palais des



Académies et est accompagnée des dessins montrant l'achèvement de l'église.

Il nous revient que ce projet a provoqué dans les hautes sphères administratives une désillusion complète. La maquette est mal exécutée et les dessins ne vont guère mieux ; mais ce qui est plus grave, c'est que le projet lui-même est loin d'être beau : l'architecture en est lourde et sans aucun goût. On n'y reconnait guère l'œuvre de l'architecte du Palais de Justice.

Nous le répétons, pourquoi aller si loin chercher le concours d'un architecte, alors que dans les cartons du ministère existe un remarquable projet d'achèvement de cette église, dû à M. l'architecte Benoit ?

Ce projet, qui respecte l'œuvre de Poelaert dans ses grandes lignes, a été trouvé plein d'élégance et de grâce. Pourquoi n'a-t il pas été soumis au Roi, qui, avec son goût parfait et sa compétence reconnue, n'aurait pas hésité un instant, en présence des deux projets, à donner la préférence à celui de notre compatriote M. Benoit, qui fut, d'ailleurs, un élève de Poelaert.

On n'aurait, au moins ainsi, pas dû faire, encore une fois, à l'étranger, où nos maîtres ont de tous temps rencontré la plus grande estime, les réflections singulières que fait naître ce dénigrement systématique de la valeur des artistes belges en favorisant des étrangers, chaque fois que l'occasion s'en présente.



Restaurations

—

L'Hôtel de Ville de Wavre.

—

L'Hôtel de Ville de Wavre réclame de très sérieuses restaurations, et la Commission royale des Monuments vient de se rendre à Wavre à l'effet de procéder à un examen détaillé de cet édifice, qui présente un intérêt historique indiscutable.

L'Hôtel de Ville de Wavre est, en effet, installé dans l'ancien couvent des Carmes qui fut vendu l'an V à un ancien religieux. Un décret impérial du 20 septembre 1807 autorisa l'administration communale à acquérir ce bien au prix de 20,000 francs. Il avait été vendu pour 7,000 francs. Une partie des bâtiments, au sud de l'église, sert au collège communal ; une autre, vers l'ouest, est occupée par les bureaux de l'administration et de la justice de paix. De chaque côté de l'escalier qui conduit à l'église et à la maison communale existe une fontaine qu'alimente une source située en dehors du bourg. L'ensemble, s'il ne constitue pas un monument d'un intérêt exceptionnel, n'en est pas moins une construction curieuse, presque unique, fort digne d'être conservée.

* * *

L'Eglise de Loonbeek.

—

La Commission royale des Monuments vient, après enquête, de proposer la restauration de la vieille église de Loonbeek, un charmant village de l'arrondissement de Louvain, situé entre Neeryssche et Huldenberg. Cette église, qui date du XVe siècle, possède une large nef centrale et une petite nef latérale, qui paraît avoir été construite plus tard ; la sacristie est surmontée d'une tour très élancée et d'un style très pur.

La plupart des fenêtres, ainsi que le portail, sont absolument intactes et constituent de véritables trésors artistiques. Contre le mur de l'église, près du portail, on a retrouvé deux pierres funéraires en parfait état de conservation et datant du XVIe siècle.

Les réparations aux bâtiments rendront à l'église de Loonbeek tout son cachet et en feront un véritable joyau architectural. On en profitera — si c'est possible — pour l'agrandir, ce qui est devenu de toute nécessité, étant donné l'accroissement considérable et constant de la population.



Informations

—

Le service des Architectes provinciaux.

—

Le nouveau règlement, arrêté par le Conseil provincial pour le service des architectes provinciaux, vient d'être approuvé par arrêté royal. La Députation permanente a pris, en conséquence, un règlement d'organisation intérieure de ce service.

Le poste d'architecte en chef est définitivement supprimé et chacun des deux architectes provinciaux en fonctions, MM. Trappeniers et Francken, est chargé de l'étude des affaires intéressant une partie des villes et des communes de la province, laquelle est, à cet effet, divisée en deux ressorts. Le ressort nord, placé sous la direction de M. Trappeniers, comprend presque toutes les communes de l'arrondissement de Bruxelles et toutes celles de l'arrondissement de Louvain. Le ressort sud, que dirige M. Francken, est composé de toutes les communes de l'arrondissement de Nivelles et des communes importantes de Bruxelles, Etterbeek, Hal, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Laeken, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode.

Le règlement arrêté par la Députation permanente stipule que les bureaux situés rue des Douze-Apôtres sont accessibles au public de 9 heures du matin à midi, excepté les dimanches et jours de congé.

* * *

A l'Avenue de Tervueren.

—

On assure que les propriétaires des terrains de l'avenue de Tervueren seront mis sous peu dans l'obligation de remplir une des conditions principales imposées dans l'acte d'achat : bâtir en-déans un délai de deux ans.

On ne pourrait qu'applaudir à cette mesure d'intérêt général.



JURISPRUDENCE

—

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRUXELLES.

28 juillet 1904.

Louage d'ouvrage. — Responsabilité de l'entrepreneur pendant la durée de l'action. — Manifestation nouvelle d'un vice constaté dans les dix années.

Il n'y a pas chose jugée lorsque le débat antérieur entre parties n'a pas porté sur le même objet et que la décision rendue n'a pas implicitement admis ou écarté la demande nouvelle. Les manifestations nouvelles de malfaçons provenant d'une cause existant au moment des réclamations, mais non décelée au moment de l'expertise, ouvrent à la demanderesse un recours plus de dix années après l'agréation.

L'action en responsabilité ne se prescrit que par 30 ans, à partir du jour où le vice s'est manifesté dans les dix années à partir de la réception.

(Veuve Frère c. Héritiers Leblicq.)

Jugement. — Attendu que l'auteur des défendeurs a construit la maison litigieuse, que la défenderesse se plaint de ce que des lézardes se sont manifestées dans le mur maître du second étage et dans le mur de refend séparant, au rez-de-chaussée le salon du vestibule et de la cage d'escalier, surplombant de plus de la moitié de leur épaisseur, les murs du sous-sol, lesquels sont mal établis en terrain rapporté ;

Attendu que les défendeurs prétendent qu'il y a chose jugée entre parties et que l'indemnité accordée à la demanderesse sur l'action intentée par elle devant le juge civil, l'a complètement désintéressée ;

Attendu que le jugement intervenu a notamment condamné les défendeurs à une indemnité pour la dépréciation générale de l'immeuble et a accordé une certaine somme pour le préjudice subi depuis le dépôt du rapport, mais que cette double allocation ne vise pas d'une façon quelconque l'ensemble de tout le préjudice éventuel que la demanderesse pourrait encourir dans l'avenir ; que l'indemnité pour dégâts survenus depuis le dépôt du rapport ne s'applique qu'à ceux existant lors du prononcé du jugement ;



Attendu que s'il est exact que l'action, sur laquelle est intervenu le jugement vanté, était basée sur l'ensemble des dégradations provenant du vice des fondations exécutées par l'entrepreneur Leblicq, et si l'expert désigné avait pour mission de décrire l'état des lieux litigieux et les dégâts survenus ensuite de la construction érigée, par un tiers et de déterminer les causes de tous les dégâts, ainsi que d'indiquer les travaux à exécuter pour y porter remède, il ressort de toutes les affirmations des parties et des constatations des experts que la demanderesse a signalé spécialement les fondations sous les murs de refend séparant le corridor de la salle à manger, celui de la façade du bâtiment annexe, et les experts ont recherché seulement ces points sans qu'une investigation quelconque ait porté sur les fondations litigieuses ;

Attendu qu'il ressort de ces considérations qu'il ne peut y avoir chose jugée puisque le débat entre parties n'a pas porté sur le même objet et que la décision rendue n'a pas implicitement admis ou écarté la demande actuelle (art. 1851, C. civ.) ;

Attendu qu'en ordre subsidiaire les défendeurs prétendent la demande non recevable en vertu de l'art 1792 C. c. ;

Attendu qu'il est constant que la demanderesse, avant l'expiration de dix années prévues pour la responsabilité de l'entrepreneur, a assigné celui-ci à raison des dégradations survenues à l'immeuble ;

Qu'elle se plaignait de vices de construction d'une façon générale, que dès lors, les manifestations nouvelles des malfaçons provenant d'une cause existant au moment des réclamations, mais non décelée au moment de l'expertise, ouvrent actuellement encore un recours à la demanderesse, que l'action en responsabilité ne se prescrit que par 30 ans à partir du jour où le vice s'est manifesté dans les 10 années à partir de la réception des travaux (Arr. Brux., 27 juillet 1892. Pand. Pér. 1893, n° 31) ;

Que c'est donc à juste titre que la demanderesse conclut à la désignation d'un expert chargé de contrôler ses affirmations ;

Par ces motifs :

Le Tribunal déboutant les parties de toutes conclusions, avant faire droit au fond, désigne à titre d'expert M. Thiriar, lequel, serment préalablement prêté entre les mains de M. le Président de ce siége, s'il n'en est dispensé par les parties, les conciliera si faire se peut sinon aura pour mission de rechercher : 1° si des lézardes se sont manifestées dans le mur maître au second étage et dans le mur de refend séparant au rez-de-chaussée le salon du vestibule ;

2° Si cet accident provient de ce que les murs de refend du vestibule et de la cage d'escalier surplombent de plus de la moitié de leur épaisseur les murs du sous-sol ;

3° Si ces derniers sont mal établis en terrain rapporté.

Evaluera les dégâts, dira les travaux nécessaires pour y porter remède et le temps requis pour les effectuer, fixera le coût de ces travaux ainsi que l'indemnité pour dépréciation de l'immeuble.

Pour, la cause ramenée, le rapport produit, être conclu et statué comme de droit. Réserve les dépens.

Déclare le présent jugement exécutoire nonobstant appel et caution.

Du 28 juillet 1904. Comm. Brux., 1re ch. — Siég. MM. Strickaert, prés.; Crétens, Minet, juges; Delcroix, greff. — Plaid. MMes Goffin et R. Smets.

Observations : La responsabilité de l'entrepreneur et de l'architecte est limitée par dix années à partir de la réception de l'ouvrage, mais l'action en dommages-intérêts est indépendante de cette prescription spéciale, elle naît au moment de l'existence du vice et n'est prescrite que par le temps ordinaire pour les prescriptions d'actions, c'est-à-dire trente années. (Voir en ce sens Laurent, t. XXVI, nos 57 et 58; — Dalloz, voir Louage d'ouvrage et d'industrie, n° 155. Paris (sans date) B. J. 1895, 218). Appel Bruxelles. 1892, 27 juillet, B. J. 1892-1473.

Au cas de fraude de la part de l'architecte ou de l'entrepreneur, l'art. 1792 n'est pas applicable et, suivant les principes généraux relatifs à la prescription, celle-ci ne commence à courir que du jour où la fraude est découverte. (Voir Micha et Remont, Code belge des Architectes, n° 828, page 227. Lafontaine. des droits et obligations des entrepreneurs de travaux publics, 1885, n° 127).

Louvain. — Ferd. ICKX, Imprimeur-Editeur

L'ÉMULATION

Publication mensuelle de la SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XXIXe ANNÉE (1904)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

TEXTE

VIGNETTES DANS LE TEXTE



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 1.

HOTEL, AVENUE LOUISE, 381, A BRUXELLES

Plans

Architecte E. Acker

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain. F. Symons, à Bruxelles

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA S^te C^le D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

1904. XXIXme Année.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 2.

HOTEL, AVENUE LOUISE, 381, A BRUXELLES

Architecte · E. Acker

eurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 4.

HOTEL, AVENUE LOUISE, 381, A BRUXELLES

Fragment de la Façade principale

Architecte E. Acker

Éditeurs { F. Luy, à Louvain. / P. Symons, à Bruxelles.

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA Ste Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

1904. XXIXme Année.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 1

LIBERAAL VOLKSHUIS : « Help U Zelve », te ANTWERPEN

Architecte : J Van Asperen

Editeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

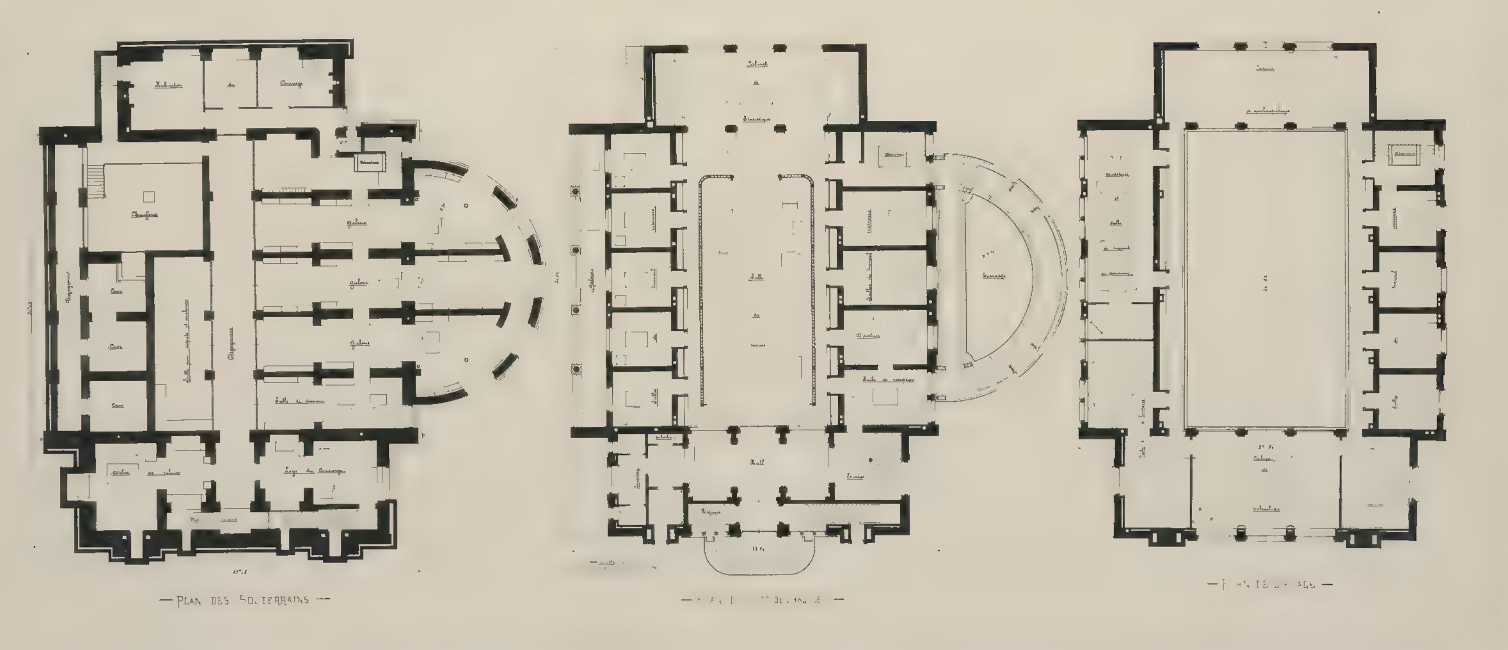
Pl. 5

LIBERAAL VOLKSHUIS : « Help U Zelve », te ANTWERPEN

Détails de la Façade principale

Architecte : J. Van Asperen.

Éditeurs { F. Lax, à Louvain. F. Symons, à Bruxelles.

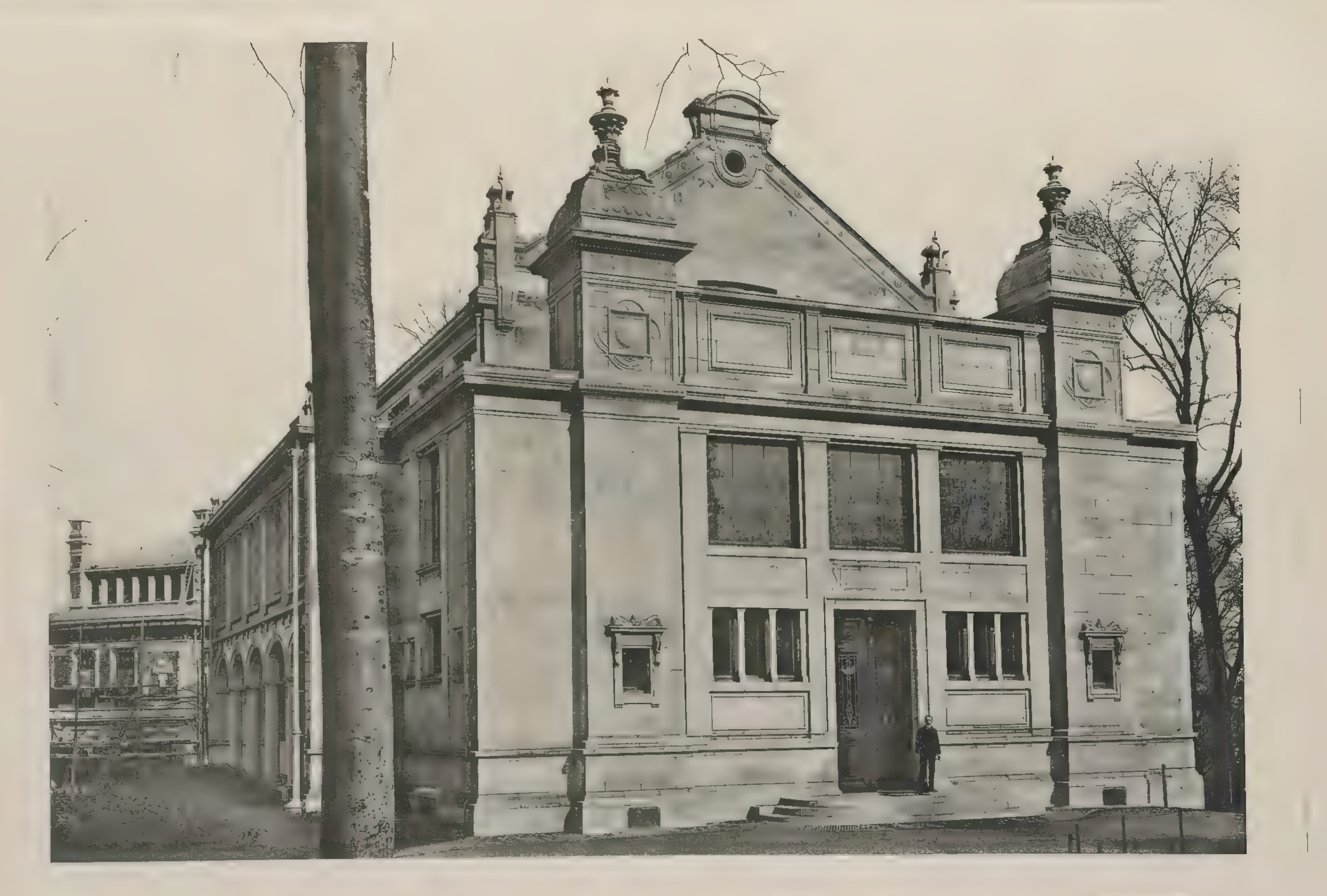


Pl. 8.

INSTITUT DE SOCIOLOGIE, PARC LÉOPOLD, A BRUXELLES

PLANS

Architectes C. BOSMANS et H. VAN DE VEID.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 7.

INSTITUT DE SOCIOLOGIE, PARC LÉOPOLD, A BRUXELLES

Façade vers l'Entrée principale

Architectes C. Bosmans et H. Van de Veld

Éditeurs { E. Lyon, à Louvain. F. Symons, à Bruxelles.



Façade latérale

Vestibule d'entrée

Photoypie C. Aubry Fils, Bruxelles

INSTITUT DE SOCIOLOGIE, PARC LÉOPOLD, A BRUXELLES

Architectes : C. Bosmans et H. Van de Veld.

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain
E. Symons, à Bruxelles

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA Ste Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

1904. XXIXme Année



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. [illegible]

HOTEL DU Dr H. C..., AVENUE DES ARTS, A BRUXELLES

Intérieur. — Vitrage vestibule

Architecte : Léon Sneyers

Editeurs { F. [illegible], à Louvain
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

HOTEL DU Dr H. C..., AVENUE DES ARTS, A BRUXELLES

Intérieur. — Salle d'attente

Architecte Léon Snlyers

Décorateur Adolphe Crespin

Pl. 10.

Editeurs { F. Iekx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA Ste Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

1904. XXIXme Année.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 11.

HOTEL AVENUE LOUISE, 220, A BRUXELLES

Façade principale

Architecte . J. Brunfaut

iteurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



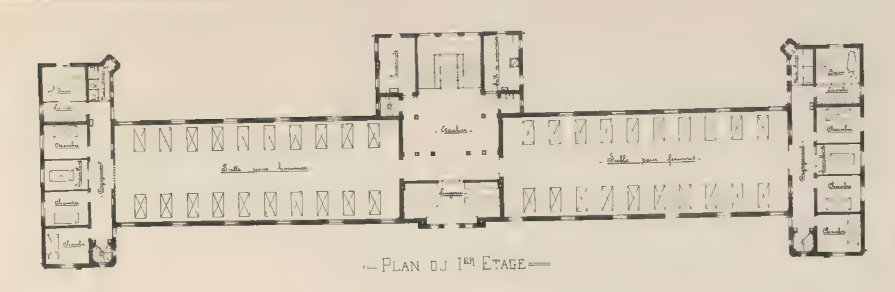
Phototypie A. Aubry Fils, Bruxelles — Pl. 12

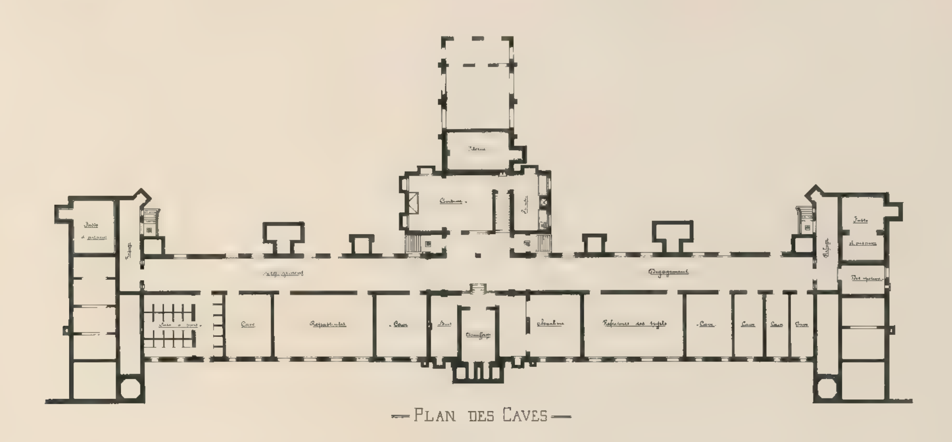
HOTEL AVENUE LOUISE, 220, A BRUXELLES

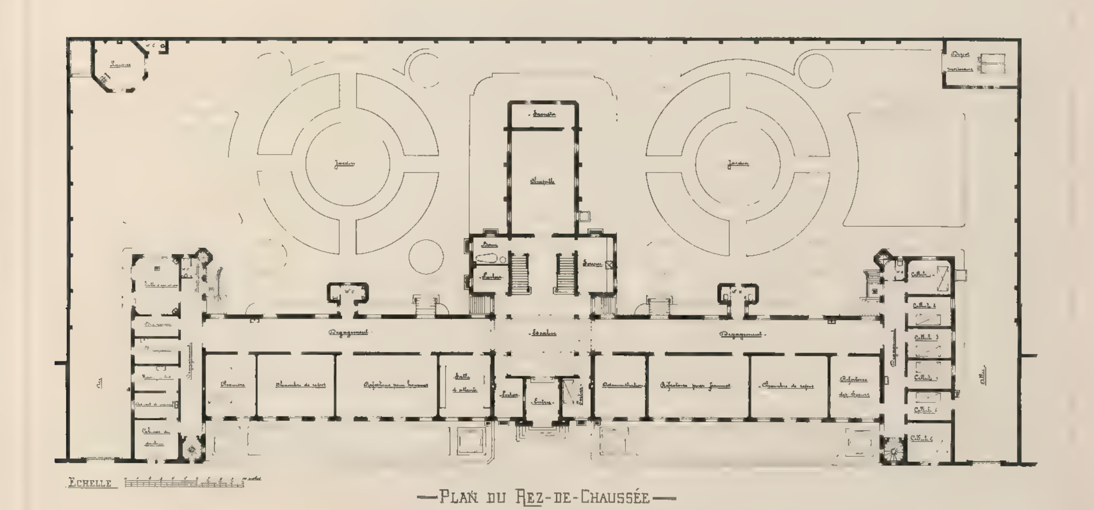
FRAGMENT DE LA FAÇADE PRINCIPALE

Architecte : J. BRUNFAUT.

eurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles







Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 13

HOPITAL NOTTEBOHM, RUE BRIART, à BERCHEM (ANVERS)

Plans

Architecte : J. Bascourt.

urs { F. Lekx, à Louvain.
F. Symons à Bruxelles



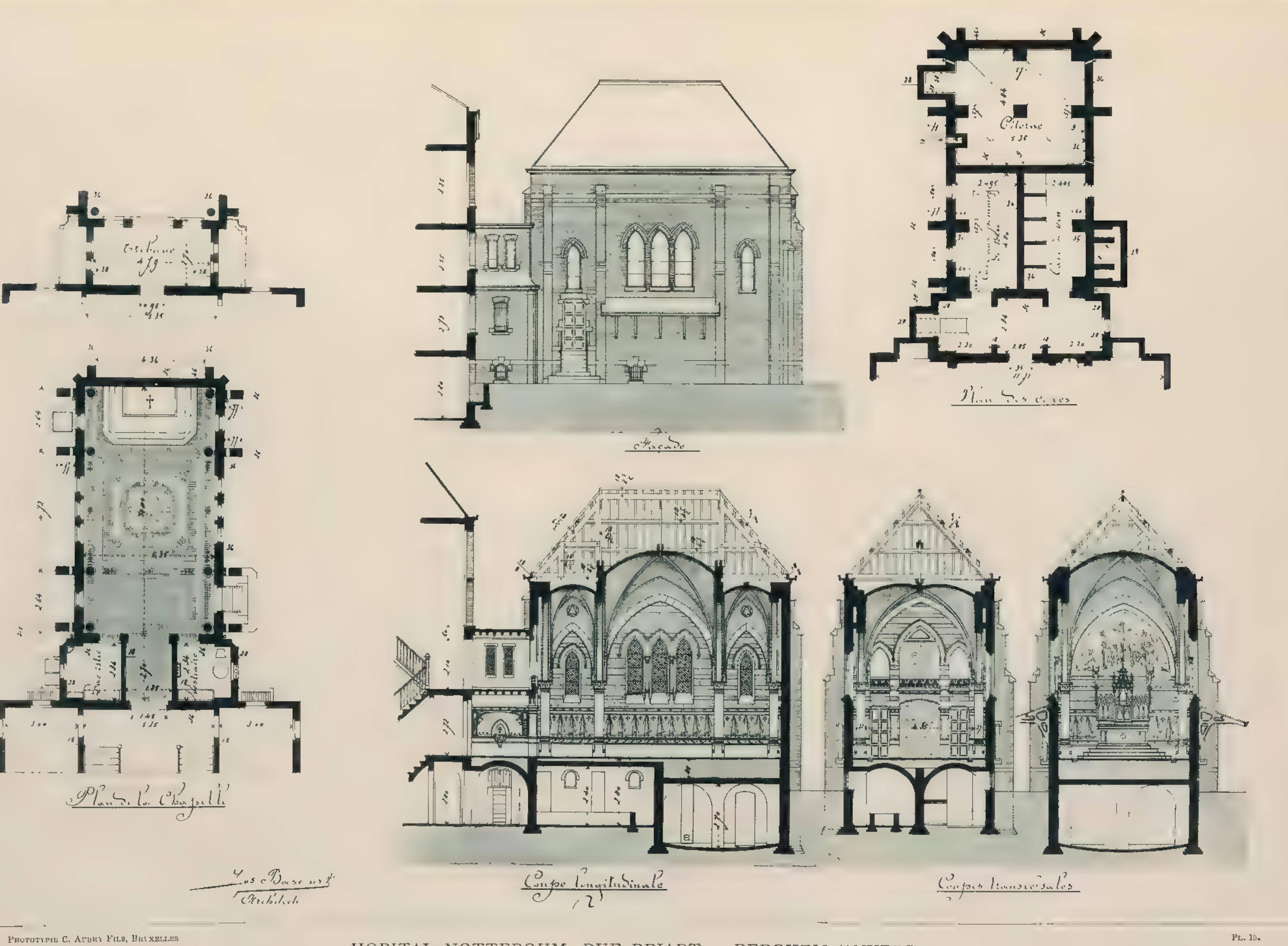
Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles — Pl. 14

HOPITAL NOTTEBOHM, RUE BRIART, à BERGHEM (ANVERS)

Façade principale

Architecte J. Bascourt

eurs | F. Ickx, à Louvain
| F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 15.

HOPITAL NOTTEBOHM, RUE BRIART, A BERGHEM (ANVERS)

Architecte : J. Bascourt.

Editeurs { F. Ickx à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 18.

GROUPE DE MAISONS, RUE DU TAUREAU, A ANVERS

Architecte : E. Stordiau.

Editeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 17.

PROPRIÉTÉ DE M. Em. D..., PLACE DE MEIR, a ANVERS

Façade vers la Place

Architecte . E Stordiau.

Editeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.





Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 15

PROPRIÉTÉ DE M. Em. D..., PLACE DE MEIR, a ANVERS

Façade vers le Jardin

Architecte E. Stordiau

Éditeurs { F. [illegible], à Louvain
F. Sym[illegible], à Bruxelles

HOTEL AVENUE DE MARCGRAVE, A ANVERS

Architecte : E. Stordiau

Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Éditeurs { J. Jean à Louvain
J. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Au[illegible] et Fils, Bruxelles

Pl. 20

LOCAL POUR CERCLE PRIVÉ, A ANVERS

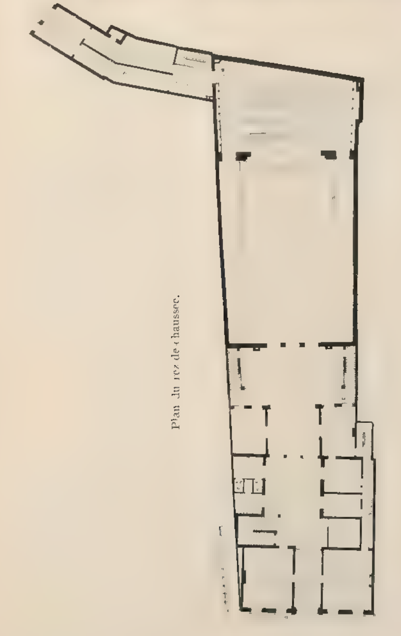
Façade Principale

Architecte : E Stordiau.

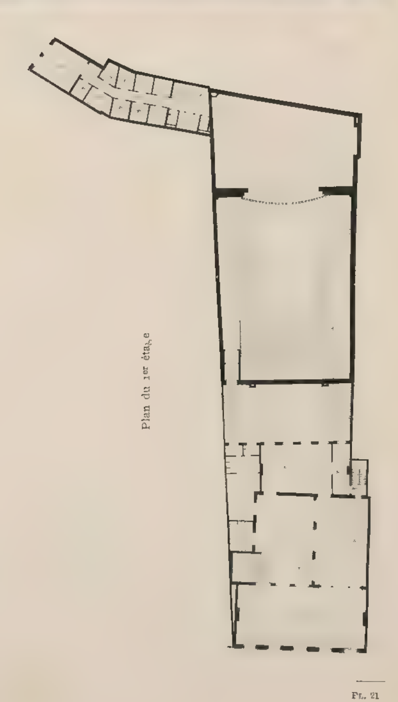
Éditeurs : [illegible] ; [illegible] Symons, à Bruxelles



Vue vers la scène



Plan du rez de chaussée.



Plan du 1er étage

Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles.

Pl. 21

LOCAL POUR CERCLE PRIVÉ, A ANVERS

Intérieur et Plans

Architecte : E. Stordiau.

Editeurs { F. Ickx, à Louvain
F. Symons, à Bruxelles



Prototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

SOCIÉTÉ ROYALE DE ZOOLOGIE D'ANVERS. — CONSTRUCTIONS VERS LA PLACE DE LA STATION.

Vue d'ensemble et plan

Architecte : Emile Thielens.

Editeurs { F. Iekx, à Louvain. F. Symons, à Bruxelles



Face vers la Place.



Face vers le Jardin.

Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles.

Pl. 23.

SOCIÉTÉ ROYALE DE ZOOLOGIE D'ANVERS

VUE D'ENSEMBLE ET PLAN

Architecte : Emile Thielens.

…teurs } F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.









Prototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

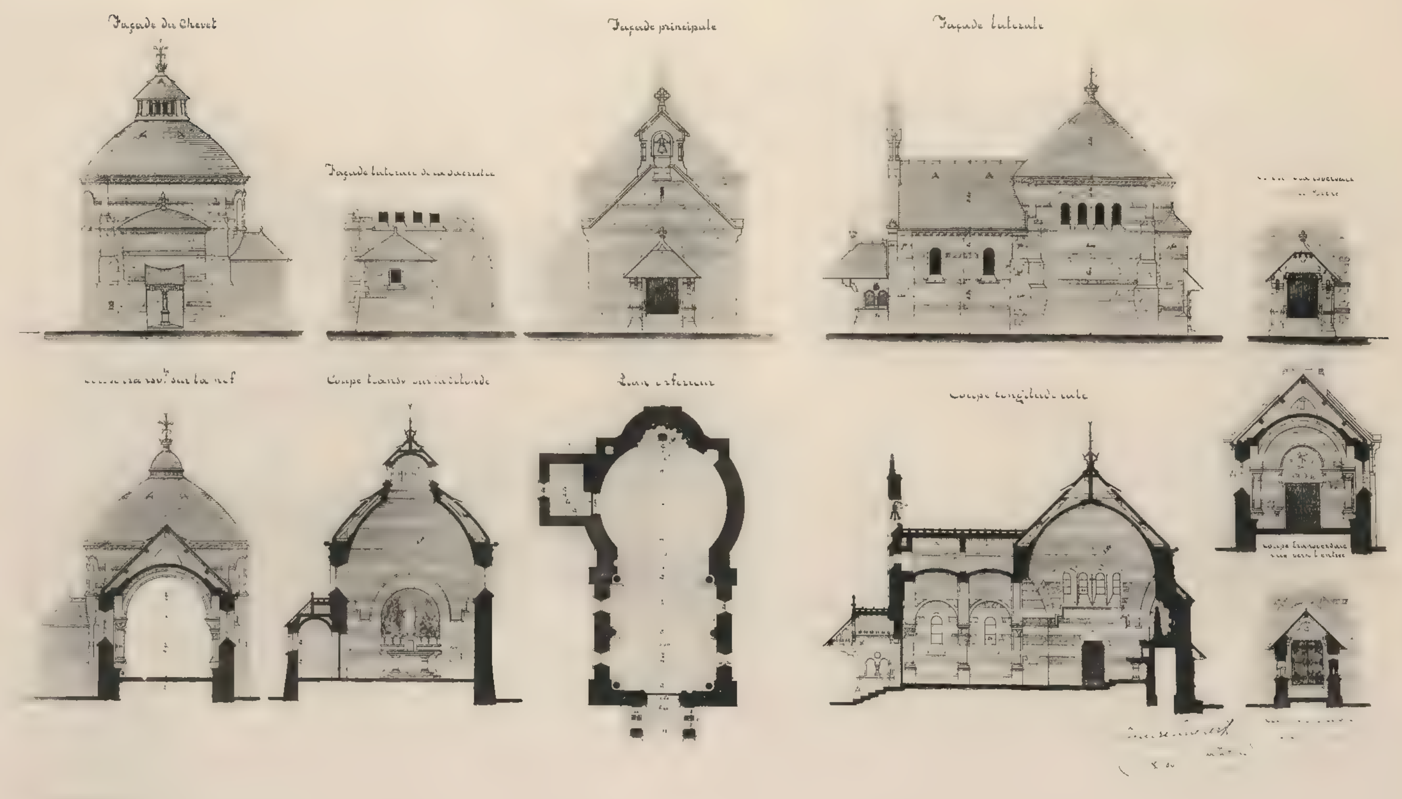
Pl. 24.

MINISTÈRE DU CHEMIN DE FER
Tour a l'angle
de la rue de Louvain et de la rue Beyaert

BANQUE NATIONALE
Tour rue de Berlaimont.
Architecte : Henri Beyaert.

PARC DU CINQUANTENAIRE
Tour exécutée
pour l'Exposition nationale en 1880

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Pl. 25.

CHAPELLE VOTIVE AU CHATEAU DE LONDERZEEL (Projet non exécuté)

Architecte : Henri Beyaert.

Éditeurs | F. Jekx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



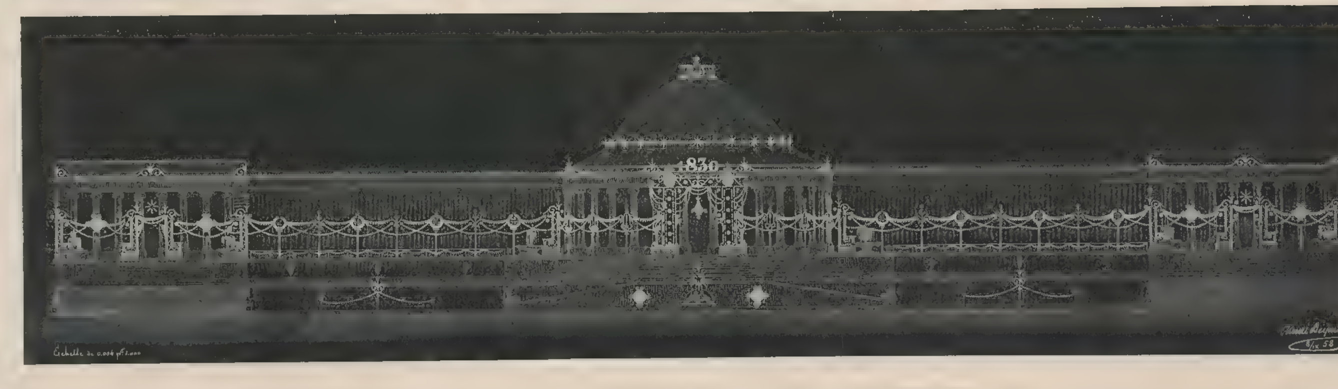












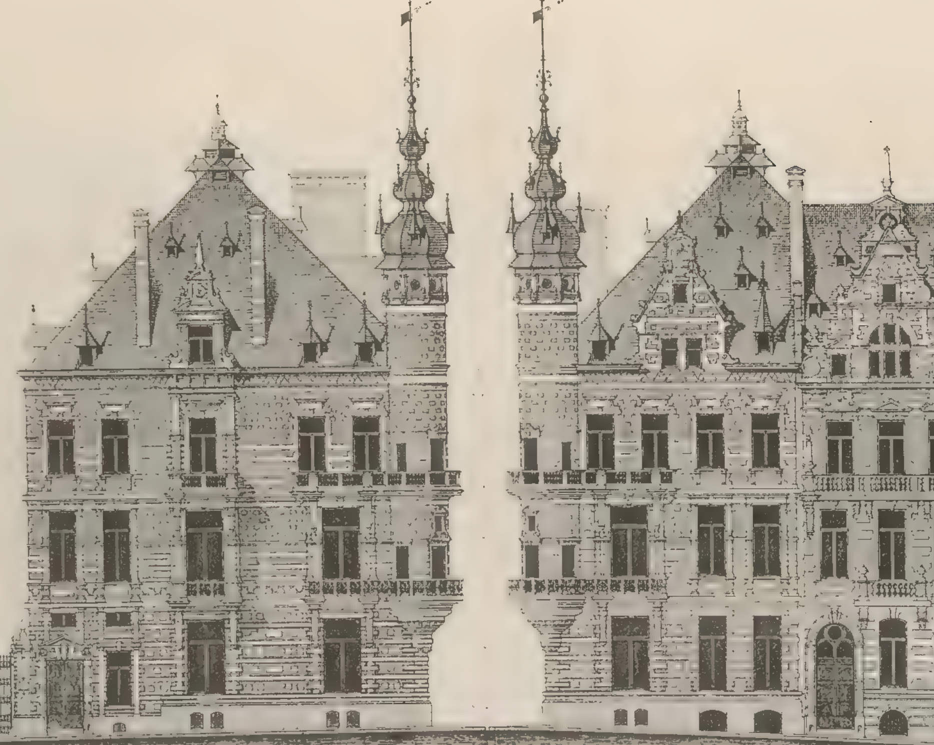
Phototypie C. Aubry fils, Bruxelles

MOTIFS POUR ILLUMINATIONS

Architecte : Henri Beyaert.

Pl. 20.

Éditeurs { F. Ikx, à Louvain. / F. Simons, à Bruxelles.



Phototypie G. Aubry Fils, Bruxelles

PL. 27.

PROJET DE MAISONS (NON EXÉCUTÉES)

Architecte : Henri Beyaert.

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain
F. Symons, à Bruxelles.



Façade vers l'entrée



Façade latérale



Intérieur

Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles.

Pl. 28.

ÉGLISE d'EVERBERGH (Province de Brabant)

Architecte : Henri Beyaert.

Editeurs { F. Icex, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.



Face vers le bureau du President



Colonnade de l'hémicycle.

Prototypie C. Aubry Fils, Bruxelles.

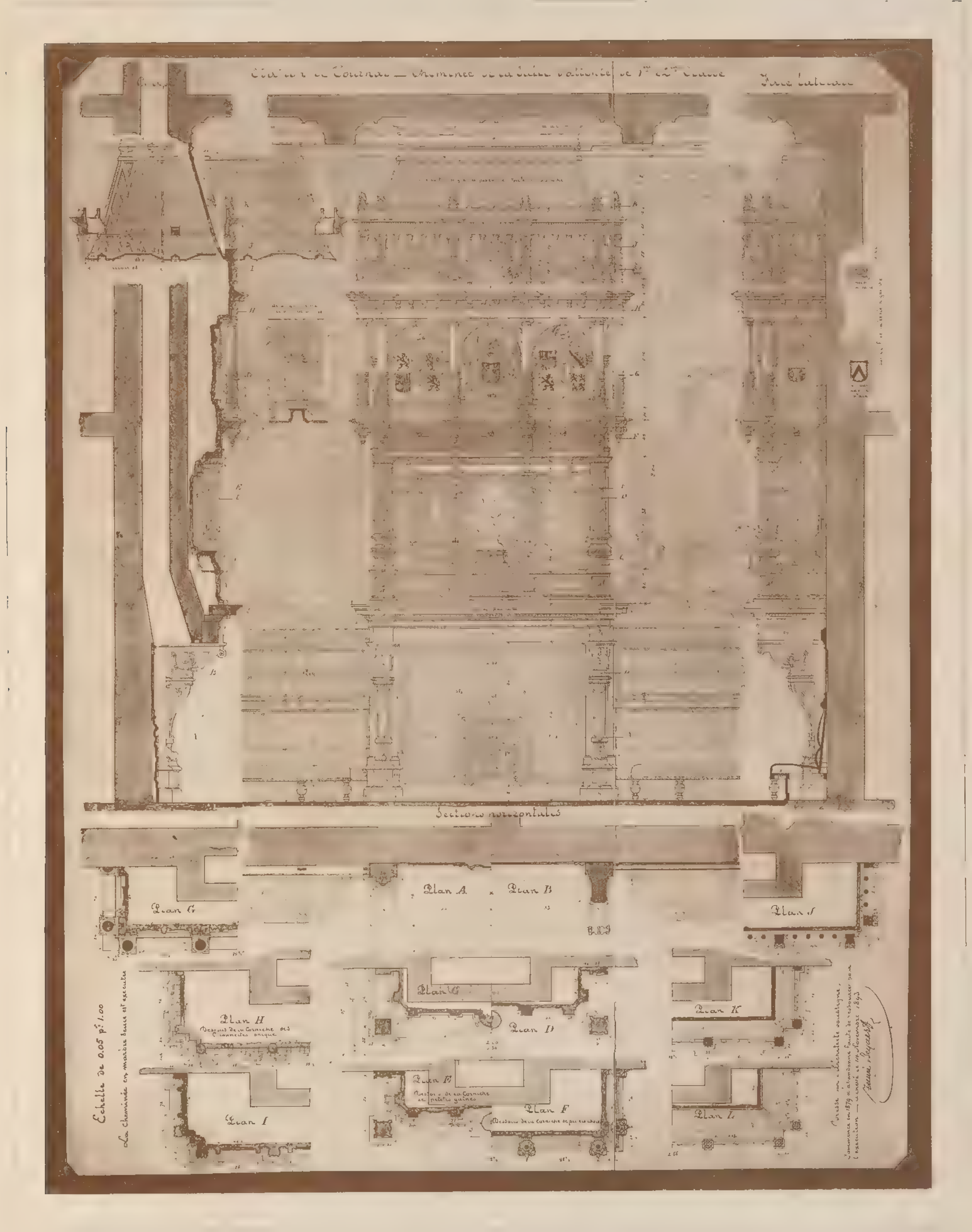
Pl. 29

PALAIS DE LA NATION. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Salle des Séances

Architecte : Henri Beyaert.

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain. P. Symons, à Bruxelles.



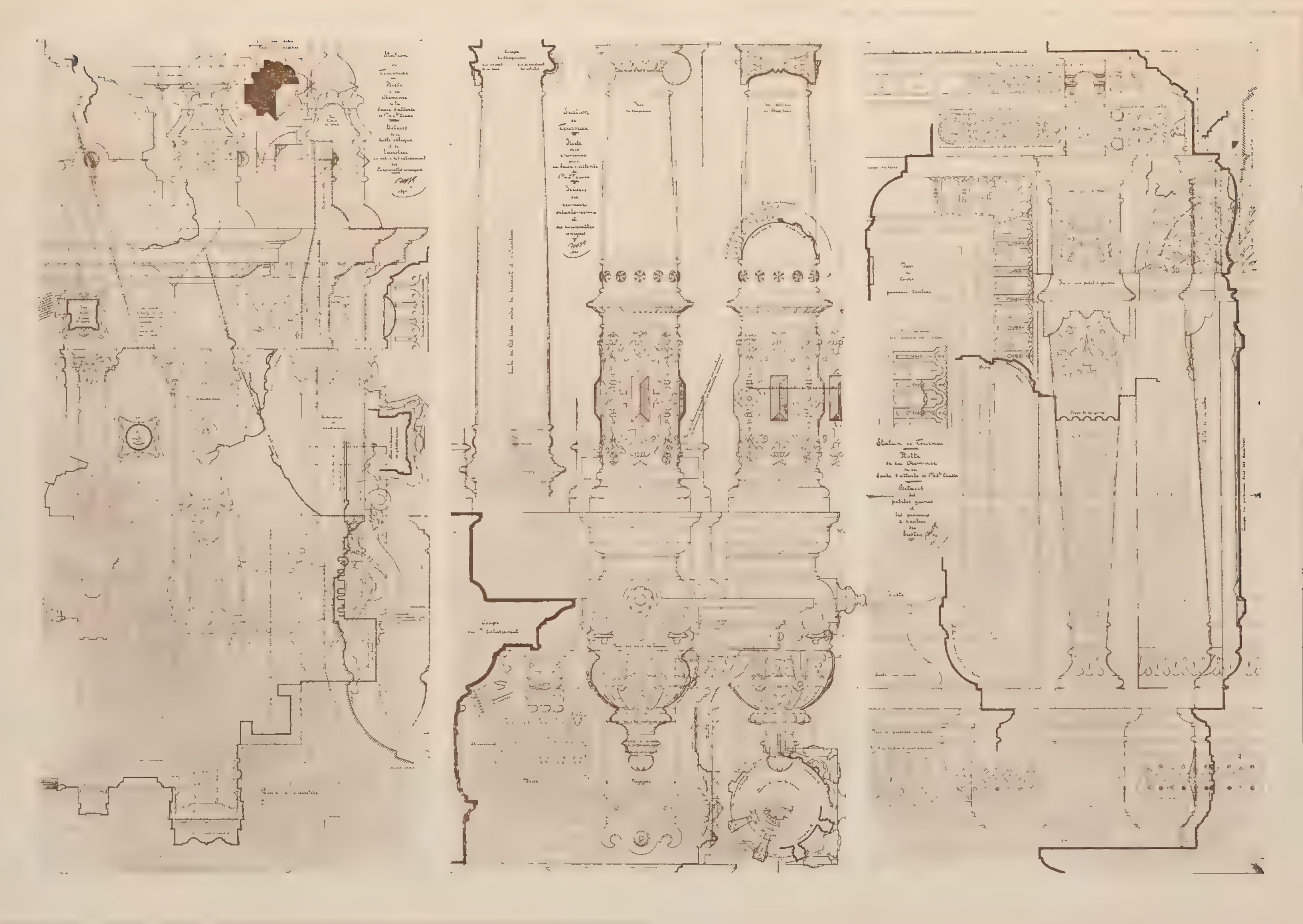
Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

STATION DE TOURNAI

Projet de Cheminée de la salle d'attente de 1re et 2e classe (projet non exécuté)

Architecte H. Beyaert

Editeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

STATION DE TOURNAI

Projet de Cheminée de la salle d'attente de 1re et 2e classe (projet non exécuté)

Fragments

Architecte H. Beyaert

Editeurs { F. Jonn, à Louvain / F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles.

Pl. 32

MONUMENT VALÈRE DUMORTIER, AU CIMETIÈRE DE SAINT-GILLES

Architecte : Fernand Symons

Médaillon par Ch. Samuel.

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

MONUMENT ÉRIGÉ SUR LA TOMBE du Musicien Franz Wüllner, a Cologne

Auteurs : Leon Sneyers, Architecte. — Ch. Samuel, Statuaire.

Editeurs F. Ikan, à Louvain. I. Sneyers, à Bruxelles.



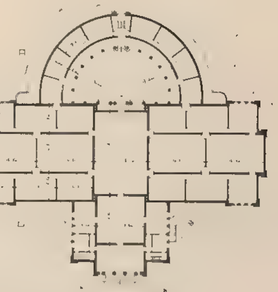
Pl. 34

NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX-ARTS, A GAND

FAÇADE PRINCIPALE

Architecte : CH. VAN RYSSELBERGHE.

Salle de Sculpture.





Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX-ARTS, A GAND

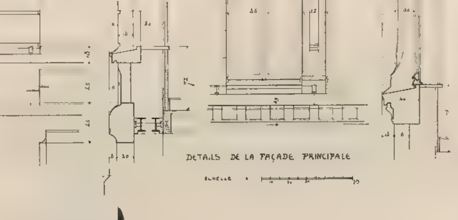
Architecte : Ch. Van Rysselberghe.

1904.

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA Ste Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XXIXme Année.









Bureau



Pl. 56

Phototypie G. Aubry Fils, Bruxelles

MAISON RUE DU TACITURNE, 40, A BRUXELLES

Architecte : J. Caluwaers

Editeurs { F. Lex, à Louvain
F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

MAISON AVENUE MACÂU. Panneaux en scraffite, par A. Crespin.

Pl. 31.

MAISON AVENUE DE LA RENAISSANCE, 14, BRUXELLES

Architecte J. Caluwaers

Éditeurs … à Bruxelles.



Palais du Cinquantenaire. Reconstruction du Motif Triomphal dans l'axe de l'avenue de Tervueren.

Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

Editeurs | F. Ikx, à Louvain
| E. Symons à Bruxelles.



Prototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 39.

MAISONS GRAND'PLACE, 13 ET 15, A ANVERS (Restauration)

Architecte : Eug. Geefs.

Editeurs { F. Icxx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.

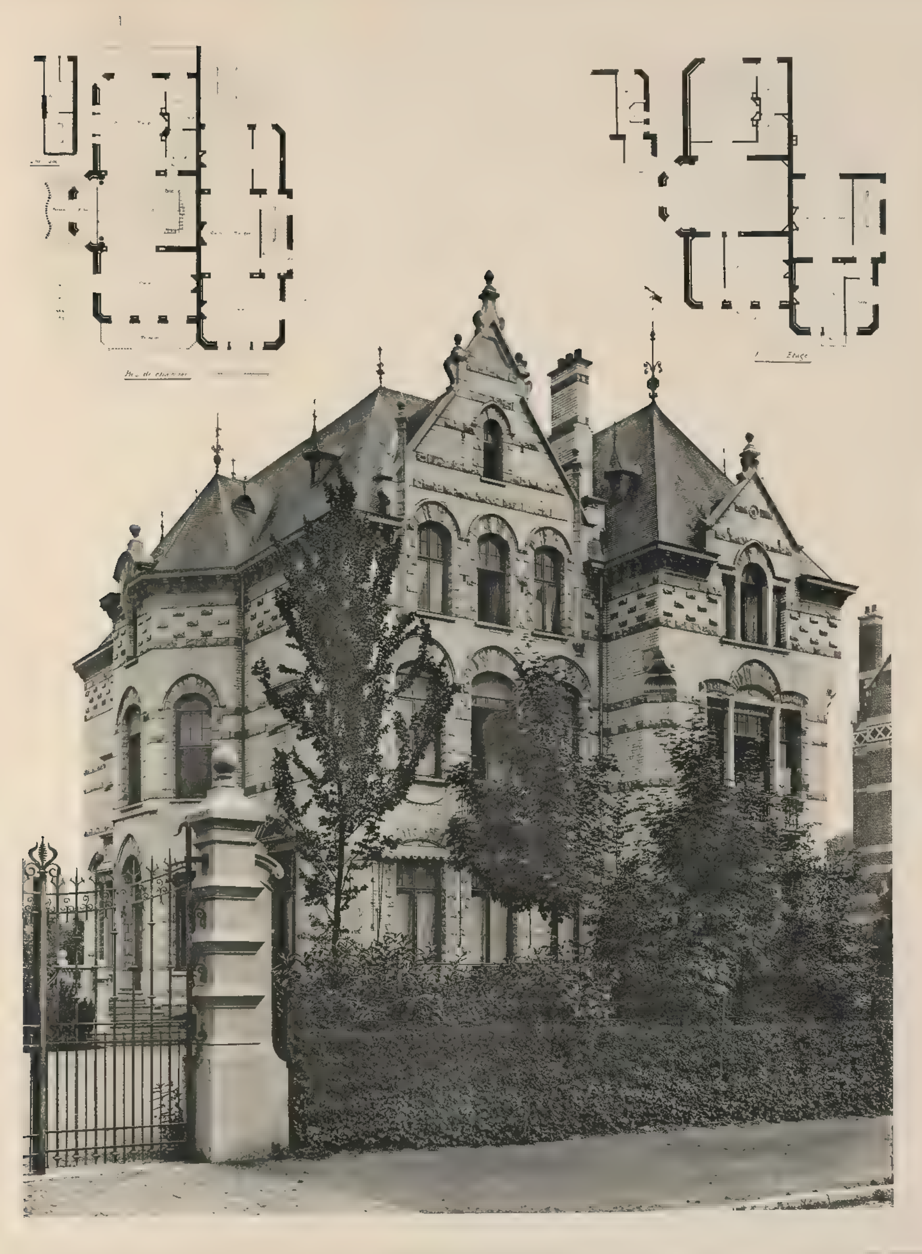


Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 40

PROPRIÉTÉS AVENUE LONGCHAMPS, à UCCLE (1900)

Architecte : Franz De Vestel.

Éditeurs { F. Ickx, à Louvain. / P. Symons, à Bruxelles.



PHOTOTYPIE C. AUBRY FILS, BRUXELLES.

PL. 41

PROPRIÉTÉS AVENUE LONGCHAMPS, A UCCLE (1900)

Architecte : Franz DE VESTEL

Éditeurs { F. ICKX, à Louvain.
F. SYMONS, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

HOTEL BOULEVARD DU RÉGENT, BRUXELLES

Vue d'Ensemble

Architecte Henri Maquet.



PHOTOTYPIE C. AUBRY FILS, BRUXELLES. PL. 43.

HOTEL BOULEVARD DU RÉGENT, BRUXELLES

DÉTAILS DE LA PARTIE CENTRALE

Architecte : HENRI MAQUET.

Editeurs { F. ICKX, à Louvain.
F. SYMONS, à Bruxelles.

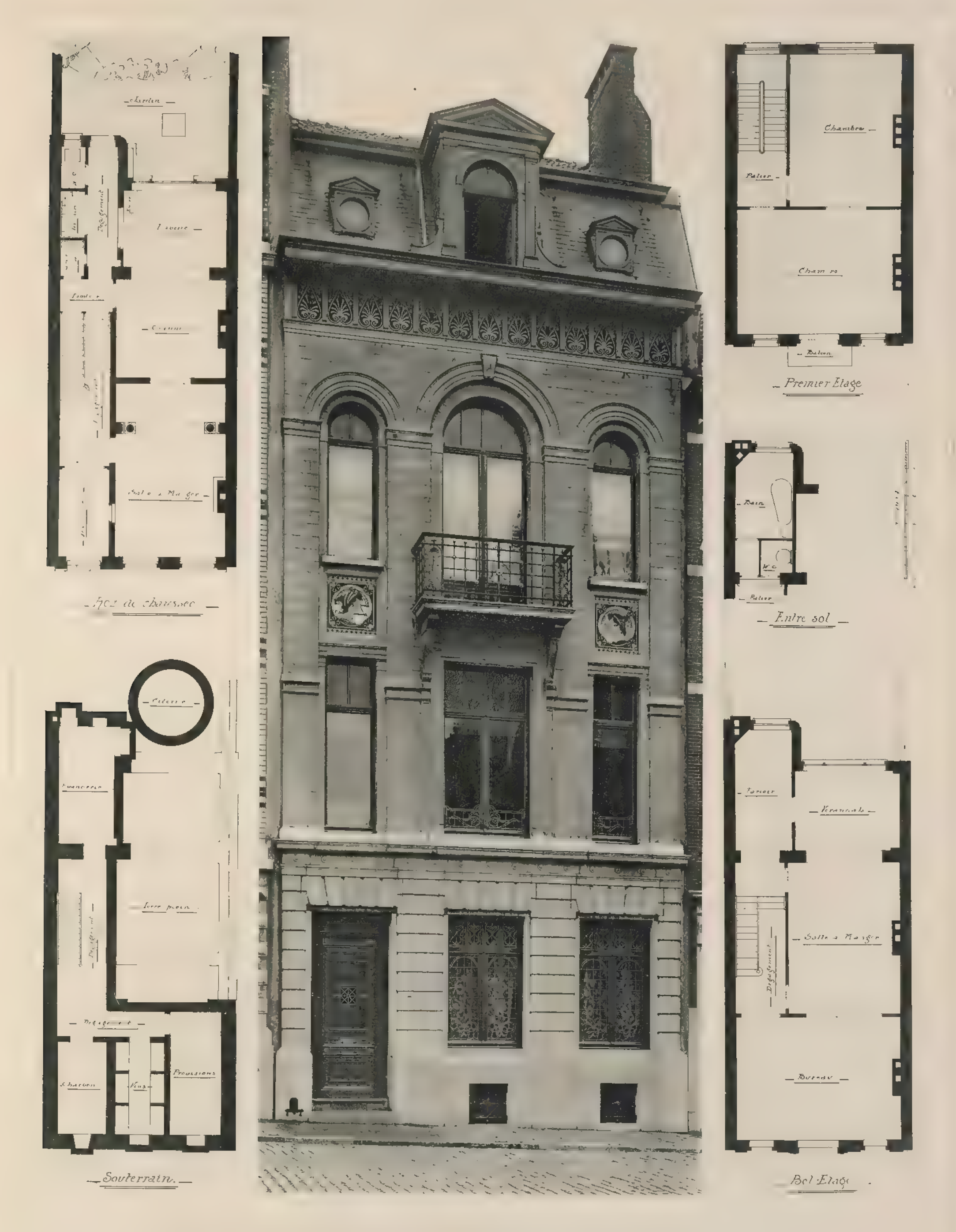
L'ÉMULATION
ORGANE DE LA Ste Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
1904 XXIXme Année.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 44.

MAISON RUE PHILIPPE-LE-BON, 68, BRUXELLES
Architecte : Low.

Editeurs { F. Ickx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles. Pl. 45.

MAISON RUE VAN CAMPENHOUT, 73, BRUXELLES
Architecte : Low.

Editeurs { F. Icxx, à Louvain.
F. Symons, à Bruxelles.



Phototypie C. Aubry Fils, Bruxelles

MONUMENT FUNÉRAIRE, AU CIMETIÈRE D'UCCLE

Architecte : Henri Maquet.

Éditeurs { I. [illegible], à Louvain
J. Sysmans à Bruxelles





[illegible], Bruxelles.

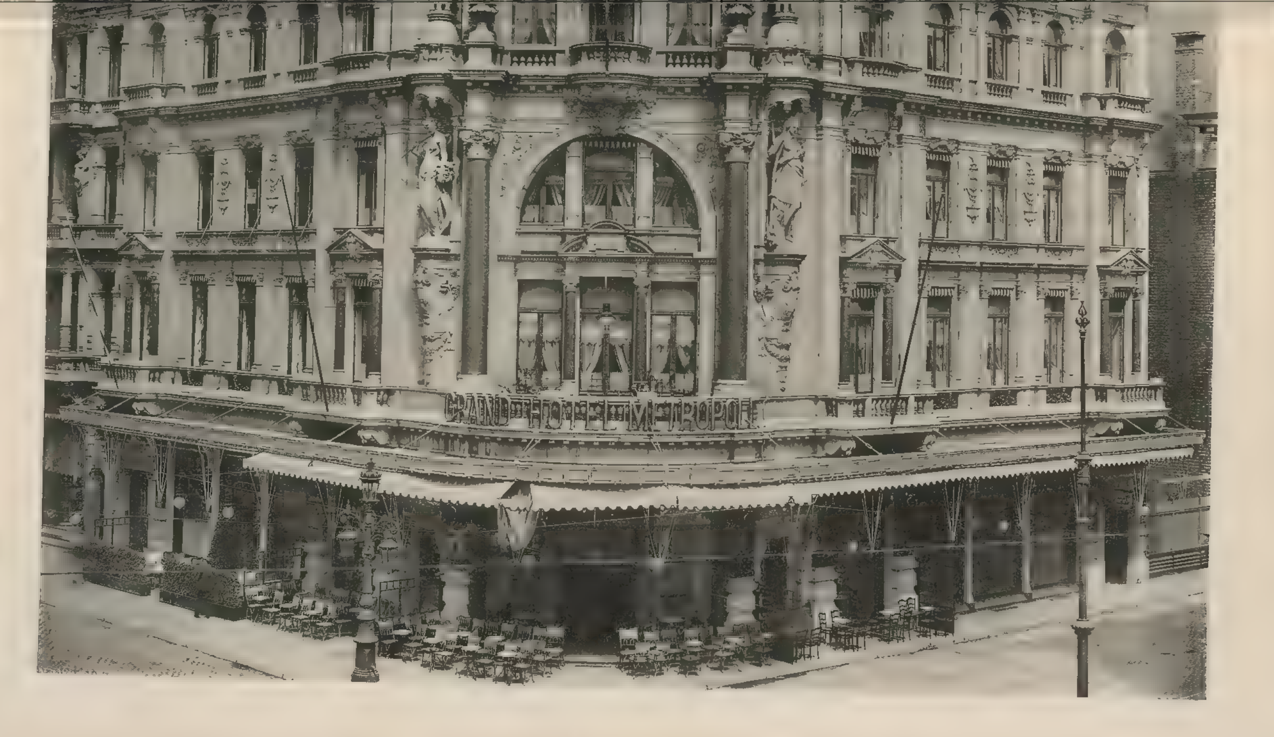
Pl. 17-18.

MAISON AU COIN SUD DE LA RUE LEYS, A ANVERS

Architecte . Ernest Dieltiens

[illegible] Bruxelles





Phototypie C. A[illegible] Fils, Bruxelles

MAISON AU COIN NORD DE LA RUE LEYS, A ANVERS

Architecte François Van Dyk

Éditeurs { F. [illegible], à Louvain
F. Sym[illegible]s, à Bruxelles



